

Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé

# PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

AVRIL 2022

16-P0022246.001-1002-EN-R-0100-00

VERSION FINALE





Préparé par :

*Milène Courchesne*

Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc.  
Professionnelle en environnement  
Études environnementales et  
changements climatiques

Vérifié par :

*Mélanie Tremblay*

Mélanie Tremblay, géographe, M. Sc.  
Professionnelle en milieu humain –  
Études environnementales et  
changements climatiques

Approuvé par :

*Fabien Bolduc*

Fabien Bolduc, biologiste, M. Sc.  
Chargé de projet  
Études environnementales et  
changements climatiques



## Sommaire

Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé permet de répondre aux exigences formulées par la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. Il s'agit d'un outil de planification territoriale prenant en compte les milieux humides situés en terres de domanialité privée ainsi que les portions du domaine hydrique de l'état contiguës aux terres de domanialité privée. L'élaboration du PRMHH est fondée sur la consultation des parties prenantes du territoire, qui incluent les principaux organismes environnementaux, dont les organismes de bassins versants actifs sur le territoire, les MRC voisines et locales de la MRC de La Côte-de-Gaspé et des organisations régionales représentant les différents secteurs économiques. Ces organismes ont été consultés par le biais d'ateliers de travail et de consultations ciblées lors de la cueillette d'intrants, de la détermination des problématiques et des enjeux environnementaux prioritaires du territoire d'application du PRMHH ainsi qu'au moment de l'élaboration des scénarios de conservation des milieux humides et hydriques.

La MRC de La Côte-de-Gaspé occupe une superficie de 4 347,2 km<sup>2</sup> dans sa partie terrestre et de 10 550,2 km<sup>2</sup> en incluant le territoire non organisé (TNO) aquatique du fleuve Saint-Laurent. Elle comporte cinq municipalités distinctes et deux territoires non organisés : Gaspé, Murdochville, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme, TNO Rivière-Saint-Jean et TNO Collines-du-Basque. Les terres privées, représentant 12,4 % du territoire, se concentrent le long de la côte et une partie dans l'arrière-pays à Murdochville. L'hydrologie du territoire est partagée en 58 bassins versants qui s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent. Les milieux humides, dont les marécages correspondent au type de milieux humides le plus abondant, représentent 15,9 % des terres privées (34,2 km<sup>2</sup>).

Les milieux humides et hydriques du territoire subissent peu de pressions anthropiques en raison de la dévitalisation du territoire qui est soumis à des baisses démographiques et à une croissance économique de faible intensité. Les orientations d'aménagement de la MRC visent la mise en valeur et la protection des milieux d'intérêt tant au point de vue écologique qu'au point de vue de la villégiature et de l'économie.

Les sept unités géographiques d'analyse retenues pour établir le diagnostic du territoire sont basées sur les bassins versants du territoire, la localisation des problématiques ainsi que sur l'organisation spatiale des terres privées.

Quatre enjeux sont retenus comme prioritaires par la MRC. D'abord, la MRC souhaite favoriser la Qualité de l'eau en protégeant les bandes riveraines et les sources d'eau potable. Ensuite, l'enjeu de Biodiversité vise le maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques sur le territoire et la protection des milieux humides et hydriques abritant une biodiversité à haute valeur de conservation. L'Adaptation aux changements climatiques est également identifiée comme un enjeu prioritaire se traduisant par la protection des côtes et des flèches littorales, en particulier dans les secteurs propices à l'érosion côtière ainsi que des plaines inondables dans les secteurs sujets aux inondations. Enfin, l'Accès aux ressources a également été retenu comme un enjeu prioritaire et vise à favoriser l'accès à la population aux milieux humides et hydriques du territoire pour les activités telles que la pêche au saumon. Les rivières à saumon et les milieux humides comprenant une bonne intégrité et une biodiversité à haute valeur de conservation sont ceux qui sont jugés d'intérêt pour la conservation.

L'analyse des enjeux d'aménagement du territoire a permis d'identifier sept zones de conflit où sept scénarios de conservation ont été étudiés. Au total, les engagements de conservation de la MRC permettront la conservation et l'utilisation durable de 25,7 % de milieux humides (11,3 km<sup>2</sup>), qui s'ajoutent au 1,5 % déjà protégés. Un total de 22,1 km<sup>2</sup> de milieux hydriques seront également protégés. Cette protection sera mise en place par le biais d'une nouvelle affectation Conservation, ayant deux niveaux de conservation, soit la conservation stricte et conservation avec modalités qui viendront limiter les impacts sur les milieux humides et hydriques. La conservation stricte sera appliquée dans les aires de protection d'eau potable, à certains tronçons de côte, les plaines inondables des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leurs rives de 60 m ainsi que la plaine inondable de la rivière de l'Anse au Griffon et le complexe de milieux humides du ruisseau Seal Cove en dehors des inclusions agricoles. L'utilisation durable sera mise en place le long des rivières de la Grande Vallée et au Renard, du ruisseau Porphyre, du lac Fromenteau et du lac York, la flèche littorale d'Haldimand, dans les inclusions agricoles du complexe Seal Cove, les secteurs adjacents au parc national de Forillon ainsi que dans le corridor Forillon.

Les zones de développement prioritaires sont localisées dans les périmètres urbanisés, les parcs industriels et le long du réseau routier. Selon les secteurs, les pertes anticipées dans ces zones correspondent à une proportion variant de moins de 0,1 à 46,5 %, soit une superficie estimée à environ 0,5 km<sup>2</sup>. Des sites potentiels ont été identifiés pour la restauration et la mise en valeur de milieux humides et hydriques et couvrent une superficie de 3,5 km<sup>2</sup>, soit des rives et flèches littorales à restaurer, le contrôle d'espèces exotiques envahissantes et la mise en valeur. Un total de 0,4 km<sup>2</sup> a également été identifié pour la création de milieux humides, soit d'anciens sites d'extraction de ressources naturelles et des secteurs en bordures de rivières.

Le plan d'action élaboré comprend quatre grands enjeux qui se subdivisent en sept orientations développées se déclinant elles-mêmes en objectifs. Les actions découlant de ces objectifs s'échelonneront sur une période dix ans de réalisation. La MRC sera le maître d'œuvre du plan d'action et sera accompagnée dans la réalisation des actions par différents organismes régionaux. Globalement, outre la mise en place de l'affectation Conservation, la stratégie de conservation prévoit l'intégration dans le SADR de la cartographie des milieux humides d'intérêt pour la conservation ainsi que concept d'espace de liberté des cours d'eau. La MRC portera à 60 m les bandes de protection riveraines des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean ainsi qu'à 30 m les bandes de protection riveraines de la rivière de la Grande Vallée, de la rivière au Renard et le ruisseau Porphyre. Enfin, elle planifiera des projets de restauration et de création de milieux humides sur son territoire.

De plus, la MRC entend procéder à des actions d'acquisition de connaissances liées à l'état des bandes riveraines, aux milieux humides et aux milieux côtiers de son territoire, à la protection des sources d'eau potable et à la libre circulation du poisson. Elle portera également ses efforts sur la sensibilisation de la population au PRMHH et la formation des responsables de délivrance des permis, à l'importance des milieux humides et hydriques du territoire, à la promotion des mesures réglementaires visant leur protection, incluant le contrôle des espèces envahissantes et les activités autorisées en rives. Elle prévoit également poursuivre la mise aux normes des installations septiques sur le territoire.

Le plan d'action fera l'objet d'un suivi par le biais d'un comité qui lui sera dédié. Ce comité se réunira aux six mois pour lancer les différentes actions, effectuer le suivi des indicateurs et évaluer l'atteinte des objectifs. Des rapports de suivi seront produits à l'attention du Conseil de la MRC et du MELCC pour faire état de l'avancement, des tendances, des difficultés et des correctifs apportés.

# Équipe de réalisation

## MRC de La Côte-de-Gaspé

Directeur général	Bruno Bernatchez, MBA, ADM.A.
Aménagiste	Pascal Caron-Savard, B. Sc. Urbanisme, D.E.S.S. Adm. publique

## Englobe Corp.

Chargé de projet	Fabien Bolduc, biol., M. Sc.
Équipe technique	Mireille Genest, biol., M. Env. Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc. Mélanie Tremblay, géographe, M. Sc.
Cartographie/SIG	Bérengère Andrieux, géomaticienne Line Savoie, géomaticienne
Expert technique	Mathieu Gendreau, ing. et agronome
Révision et édition	Florence Le Tourneux Julie Korell Fannie Legault Poisson

Registre des révisions et émissions		
N° de révision	Date	Description
0A	22 juin 2020	Émission de la table des matières pour commentaires
0B	13 octobre 2020	Émission du rapport préliminaire partiel – Portrait pour commentaires
0C	1 <sup>er</sup> avril 2021	Émission du rapport préliminaire partiel – Diagnostic pour commentaires
0D	18 mai 2021	Émission du rapport préliminaire partiel – Engagements de conservation et Stratégie de conservation
0E	2 février 2022	Émission du rapport préfinal
00	20 avril 2022	Émission du rapport final

Distribution	
1 copie pdf	Pascal Caron-Savard, MRC de La Côte-de-Gaspé Bruno Bernatchez, MRC de la Côte-de-Gaspé

## Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

# Table des matières

<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>1</b>
<b>1 PRÉPARATION ET AMORCE DE LA DÉMARCHE</b> .....	<b>9</b>
1.1 Organisation du processus de concertation .....	9
1.1.1 Liste des organismes consultés .....	9
1.1.1.1 Consultation préliminaire .....	9
1.1.1.2 Premier atelier de travail : priorisation des problématiques et enjeux ....	10
1.1.1.3 Deuxième atelier de travail : optimisation des scénarios de conservation .....	11
1.1.1.4 Consultation des MRC adjacentes .....	11
1.1.2 Sommaire des rencontres .....	12
1.1.2.1 Consultation préliminaire .....	12
1.1.2.2 Premier atelier de travail : priorisation des problématiques et enjeux ....	12
1.1.2.3 Deuxième atelier de travail : optimisation du scénario de conservation .	13
1.1.2.4 Consultation des MRC adjacentes .....	13
1.2 Collecte et gestion des données .....	13
1.3 Considérations méthodologiques .....	14
<b>2 PORTRAIT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>17</b>
2.1 Contexte d'aménagement du territoire .....	17
2.1.1 Contexte socio-économique.....	17
2.1.1.1 Survol de l'historique des liens avec les milieux humides et hydriques ..	17
2.1.1.2 Portrait actuel de la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	18
2.1.1.3 Perspectives démographiques .....	19
2.1.1.4 Principaux secteurs d'activité économique .....	20
2.1.2 Utilisation du territoire .....	24
2.1.3 Planification d'aménagement et de développement .....	29
2.1.3.1 Grandes orientations d'aménagement .....	29
2.1.3.2 Concept d'organisation spatiale .....	31
2.1.3.3 Affectations du territoire.....	32
2.1.3.4 Périmètres d'urbanisation.....	41
2.1.3.5 Territoires d'intérêt particulier.....	42
2.1.3.6 Principales infrastructures de transport et de services publics actuelles et projetées .....	43
2.1.3.7 Contraintes naturelles et anthropiques.....	47
2.2 Contexte environnemental .....	49
2.2.1 Recensement des milieux humides et hydriques.....	49
2.2.1.1 Limites des bassins versants et des sous-bassins versants.....	49
2.2.1.2 Milieux humides et leur typologie .....	51
2.2.1.3 Milieux hydriques (littoral et zones inondables) .....	61
2.2.2 Bilan des perturbations, état des milieux et problématiques .....	64
2.2.2.1 Linéarisation des cours d'eau.....	64
2.2.2.2 Intégrité et qualité des bandes riveraines.....	64

2.2.2.3	Plaines inondables .....	67
2.2.2.4	Historique des inondations en zones habitées.....	68
2.2.2.5	Localisation des zones d'érosion problématiques et de sédimentation sur les cours d'eau et plans d'eau douce .....	69
2.2.2.6	Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers face aux changements climatiques.....	69
2.2.2.7	Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau.....	71
2.2.2.8	Secteurs de propagation intensive des espèces floristiques envahissantes.....	74
2.2.2.9	Localisation des obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond .....	75
2.2.2.10	Milieux humides altérés ou disparus .....	77
2.2.2.11	Sommaire .....	79
2.2.3	Recensement des milieux naturels d'intérêt .....	83
2.2.3.1	Aires protégées .....	84
2.2.3.2	Zones d'exploitation contrôlées.....	87
2.2.3.3	Habitats des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMVS) d'être ainsi désignées.....	87
2.2.3.4	Autres sources identifiant des milieux naturels d'intérêt pour la conservation .....	88
<b>3</b>	<b>DIAGNOSTIC DES MHH.....</b>	<b>91</b>
3.1	Unités géographiques d'analyse .....	91
3.2	Forces, faiblesses, opportunités et menaces .....	92
3.3	Enjeux environnementaux par unité géographique d'analyse .....	103
3.4	Orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques ....	104
3.4.1	Fonctions et services écologiques des milieux humides et hydriques.....	107
3.4.2	Orientations et objectifs de conservation .....	108
3.5	Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt.....	114
3.5.1	Critères retenus et limites méthodologiques.....	114
3.5.1.1	Filtre grossier .....	116
3.5.1.2	Filtre fin.....	117
3.5.2	Présentation des résultats.....	118
<b>4</b>	<b>ENGAGEMENTS DE CONSERVATION .....</b>	<b>127</b>
4.1	Analyse du contexte d'aménagement du territoire .....	127
4.1.1	Orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé.....	127
4.1.2	Encadrement des zones de contraintes.....	129
4.1.3	Spatialisation des enjeux .....	129
4.1.3.1	Littoral.....	129
4.1.3.2	Intérieur.....	141
4.2	Choix de conservation .....	142
4.2.1	Étude des scénarios alternatifs : éviter et minimiser.....	142
4.2.2	Superficies vouées à la protection et à l'utilisation durable .....	145
4.3	Équilibre des pertes et des gains écologiques .....	147
4.3.1	Estimation des pertes anticipées .....	147
4.3.2	Identification des priorités de création et de restauration .....	148

4.3.2.1	Projets potentiels de restauration .....	149
4.3.2.2	Projets potentiels de mise en valeur .....	150
4.3.2.3	Projets potentiels de création .....	150
<b>5</b>	<b>ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION .....</b>	<b>153</b>
5.1	Identification des moyens de conservation .....	153
5.1.1	Planification du territoire.....	153
5.1.1.1	De nouvelles affectations .....	153
5.1.1.2	Des plaines inondables moins accessibles .....	154
5.1.1.3	Un système de surveillance.....	155
5.1.2	Réglementation .....	155
5.1.2.1	Des mesures de protection adaptées à chaque milieu .....	155
5.1.3	Acquisition de connaissances .....	155
5.1.3.1	La cartographie.....	156
5.1.3.2	La qualité de l'eau .....	156
5.1.3.3	Les activités anthropiques .....	156
5.1.3.4	Accès aux ressources .....	157
5.1.4	Restauration et création .....	157
5.1.4.1	La restauration de milieux humides et hydriques .....	157
5.1.4.2	La création de milieux humides et hydriques .....	157
5.1.4.3	La mise en valeur de milieux humides et hydriques .....	158
5.1.5	Sensibilisation .....	158
5.2	Plan d'action .....	158
5.3	Suivi des actions et évaluation du plan régional.....	159
<b>6</b>	<b>RÉFÉRENCES .....</b>	<b>169</b>
6.1	Sources documentaires .....	169
6.2	Communications personnelles .....	176

## Cartes

Carte 1	Limites administratives et terres de domanialité privée .....	5
Carte 2	Bassins versants .....	7
Carte 3	Utilisation du territoire – Secteur Nord .....	25
Carte 4	Utilisation du territoire – Secteur Gaspé.....	27
Carte 5	Utilisation du territoire – Secteur Murdochville .....	33
Carte 6	Affectations du territoire – Secteur Nord .....	33
Carte 7	Affectations du territoire – Secteur Gaspé .....	37
Carte 8	Affectations du territoire – Secteur Murdochville.....	39
Carte 9	Recensement des milieux humides et hydriques - Terres privées – Secteur Nord .....	53
Carte 10	Recensement des milieux humides et hydriques - Terres privées – Secteur Gaspé .....	55
Carte 11	Recensement des milieux humides et hydriques - Terres privées – Secteur Murdochville.....	57
Carte 12	Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur Nord .....	93

Carte 13	Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur Gaspé .....	95
Carte 14	Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur Murdochville .....	97
Carte 15	Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation – Secteur nord .....	121
Carte 16	Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation – Secteur Gaspé .....	123
Carte 17	Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation – Secteur Murdochville.....	125
Carte 18	Scénarios d'engagements de conservation et actions – Secteur nord .....	133
Carte 19	Scénarios d'engagements de conservation et actions – Secteur Gaspé.....	135
Carte 20	Scénarios d'engagements de conservation et actions – Secteur Murdochville .....	137

## Tableaux

Tableau 1	Organismes contactés lors de la consultation préliminaire .....	10
Tableau 2	Municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	19
Tableau 3	Commerces et entreprises dans les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	21
Tableau 4	Orientations de développement en lien direct ou indirect avec les milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	30
Tableau 5	Affectations du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	41
Tableau 6	Prises d'eau potable sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	46
Tableau 7	Bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	50
Tableau 8	Répartition des types de milieux humides en tenures privées dans les municipalités du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	59
Tableau 9	Superficies de milieux humides en tenures privées dans les bassins versants du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	60
Tableau 10	Importance du milieu hydrique dans les principaux bassins versants empiétant sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.....	62
Tableau 11	Ouvrages de rétention d'eau du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	76
Tableau 12	Perturbations dans les milieux humides et hydriques situés en zones habitées .....	78
Tableau 13	Description des priorités de développement durable inhérentes aux problématiques relatives aux milieux humides et hydriques sur le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	83
Tableau 14	Superficies d'aires protégées' du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	85
Tableau 15	Répartition des aires protégées dans les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	86
Tableau 16	Répartition des aires protégées dans les bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	87
Tableau 17	Matrice d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces .....	99
Tableau 18	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure .....	99
Tableau 19	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure.....	100
Tableau 20	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC .....	100
Tableau 21	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure .....	101

Tableau 22	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure .....	101
Tableau 23	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure .....	102
Tableau 24	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville) .....	103
Tableau 25	Orientations de conservation des milieux humides et hydriques .....	106
Tableau 26	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure .....	109
Tableau 27	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure .....	110
Tableau 28	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants côtiers du secteur nord .....	110
Tableau 29	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure ..	111
Tableau 30	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure .....	111
Tableau 31	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les pieds de bassins versants des rivières à saumon Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure .....	112
Tableau 32	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour la tête de bassin versant de la rivière York .....	113
Tableau 33	Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour l'ensemble du territoire .....	113
Tableau 34	Critères de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	115
Tableau 35	Superficiés de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé par unités géographiques d'analyse .....	119
Tableau 36	Thématiques abordées au SADR de la MRC de La Côte-de-Gaspé et interactions potentielles avec les milieux humides et hydriques .....	128
Tableau 37	Sommaire des superficies de milieux humides et hydriques en terres privées sujettes à des engagements de conservation .....	146
Tableau 38	Pertes anticipées en terres privées en milieux humides et hydriques .....	148
Tableau 39	Équilibre des pertes et des gains anticipés en terres privées en milieux humides et hydriques .....	151
Tableau 40	Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	161
Tableau 41	Exemple de tableau de suivi du plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé .....	167
<b>Annexes</b>		
Annexe 1	Résultats de la consultation préliminaire	
Annexe 2	Compte rendu du premier atelier de travail	
Annexe 3	Compte rendu du deuxième atelier de travail	



# Mise en contexte

## Contexte du mandat

La *Loi portant sur la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) est entrée en vigueur le 16 juin 2017. Les dispositions de cette nouvelle loi ont entraîné la modification de plusieurs autres lois provinciales existantes relatives à différents enjeux environnementaux. Notamment, des modifications apportées à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (communément nommée « Loi sur l'eau ») ont pour conséquence de confier à chaque municipalité régionale de comté (MRC) du Québec la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) spécifique (article 15, chapitre c-6.2). Ces plans régionaux doivent servir d'outils de planification axés sur la conservation et le développement durable, prenant en compte les particularités relatives aux milieux humides et hydriques, en particulier dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement (SAD) (Dy et coll., 2018).

Pour clarifier la portée de ce document, la définition de milieux humides et hydriques selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) est la suivante :

*« [...] lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles. » (R.L.R.Q. c. Q-2, art. 46.0.2).*

Concrètement, et aux fins du présent document, la LQE définit que les éléments suivants correspondent à des milieux humides et hydriques :

- ▶ un lac, un cours d'eau, y compris l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les mers qui entourent le Québec;
- ▶ les rives, le littoral et les plaines inondables des milieux cités au point précédent;
- ▶ un étang, un marais, un marécage et une tourbière.

Ne sont pas des milieux humides et hydriques :

- ▶ les fossés de voies publiques ou privées;
- ▶ les fossés mitoyens;
- ▶ les fossés de drainage.

Précisons que les fossés de drainage, tel que défini par la Loi sur les compétences municipales sont :

- ▶ utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- ▶ n'existent qu'en raison d'une intervention humaine;
- ▶ présentent un bassin versant d'une superficie inférieure à 100 hectares.

C'est donc dans ce contexte légal que s'inscrit la portée du PRMHH dont la MRC de La Côte-de-Gaspé a confié l'élaboration à Englobe Corp. (Englobe). De plus, ce document est fondé sur la consultation de différentes organisations régionales actives dans le domaine de l'eau, de la conservation et de l'environnement sur le territoire d'application, mais également des organisations municipales et des organismes économiques. Par conséquent, le PRMHH propose un état de fait des particularités et des enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques présents sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Le portrait qui en résulte émane des données les plus à jour, mais également des priorités de conservation et de développement identifiées par les organisations présentes sur le territoire. De ce fait, en plus des MRC voisines et des municipalités et villes de la MRC, les entités suivantes ont notamment été impliquées dans la démarche : le Comité ZIP Gaspésie, le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, Conservation de la Nature Canada, le conseil de bande micmac de Gespeg, le conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les îles (AFOGÎM), le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, ainsi que des organisations régionales représentant les différents secteurs économiques.

La démarche et la structure de ce travail ont été élaborées conformément aux pratiques énoncées dans le Guide publié à cet effet par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) : *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques, Démarche d'élaboration* (Dy et coll., 2018).

La portée du PRMHH comprend l'étendue du territoire de la MRC, à l'exception des terres du domaine de l'État qui sont soumises à une planification gouvernementale autre. Le PRMHH s'applique exclusivement aux portions du domaine hydrique de l'état contigu aux terres de domanialité privée. Les engagements et stratégies de conservation présentés dans le PRMHH prennent en compte les compétences de la MRC et se limitent exclusivement aux terres de domanialité privée ainsi qu'au domaine hydrique de l'état contigu aux terres privées.

## Limites du territoire à l'étude

Cette section définit le territoire à l'étude du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Elle présente également les limites administratives de la MRC ainsi que les bassins versants qu'on y retrouve. Ensuite, cette section présente un portrait des territoires privés de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

### Limites administratives

La MRC de La Côte-de-Gaspé occupe une superficie de 4 347,2 km<sup>2</sup> dans sa partie terrestre et 10 550,2 km<sup>2</sup> en incluant le territoire non organisé (TNO) aquatique du fleuve Saint-Laurent. C'est l'une des six MRC qui composent la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11). Elle comporte cinq municipalités distinctes, soit Gaspé, Murdochville, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme (carte 1). À celles-ci s'ajoute le territoire non organisé (TNO) Rivière-Saint-Jean et le TNO Collines-du-Basque qui représentent environ 59% de la superficie totale de la MRC (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Situé à la limite nord-est de la péninsule gaspésienne, les MRC limitrophes à la MRC de La Côte-de-Gaspé sont celles de La Haute-Gaspésie à l'ouest, du Rocher-Percé au sud et Bonaventure au sud-ouest. Au nord, elle partage également une frontière maritime avec la MRC de Minganie située sur l'autre rive (nord) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Cette MRC fait partie de la région de la Côte-Nord (région 09).

## Bassins versants

Les trois principaux bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé sont ceux des rivières Saint-Jean (1 155,6 km<sup>2</sup>), York (1 104,3 km<sup>2</sup>) et Dartmouth (968,1 km<sup>2</sup>; MDDELCC, 2017) (carte 2). Dans la partie ouest de son territoire, la MRC de La Côte-de-Gaspé chevauche également un secteur de la portion amont du bassin versant de la rivière Madeleine.

Plusieurs autres bassins versants, de plus faibles dimensions, sont présents le long de la côte de la péninsule. Deux organismes de bassins versants (OBV), actifs sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, se partagent la gestion de ces différents bassins versants. Le conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) s'occupe de la majeure partie du territoire de la MRC. Une portion du bassin versant de la rivière Bonaventure à la limite sud-ouest, une portion du bassin versant de la rivière Malbaie à la limite sud-est ainsi qu'une petite portion du bassin versant de la Grande Rivière au sud sont sous la gestion du conseil de l'eau du sud de la Gaspésie (CESG) (ROBVQ, 2020).

## Territoire privé

Le PRMHH s'applique à l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception des terres du domaine de l'État. Ainsi, le PRMHH s'applique aux milieux humides situés sur des terres de domanialité privée et aux portions du domaine hydrique de l'état contigu aux terres de domanialité privée (voir carte 1) (Dy et coll., 2018; MELCC, 2021a).



- Limites**
-  Zone d'étude
  -  Municipalité régionale de comté (MRC)
  -  Terres de domanialité privée
  -  Municipalité
  -  Index des cartes de recensement par secteur
- Infrastructure**
-  Route régionale et nationale

MRC de la Côte-de-Gaspé  
 Plan régional des milieux humides et hydriques  
 de la MRC de la Côte-de-Gaspé

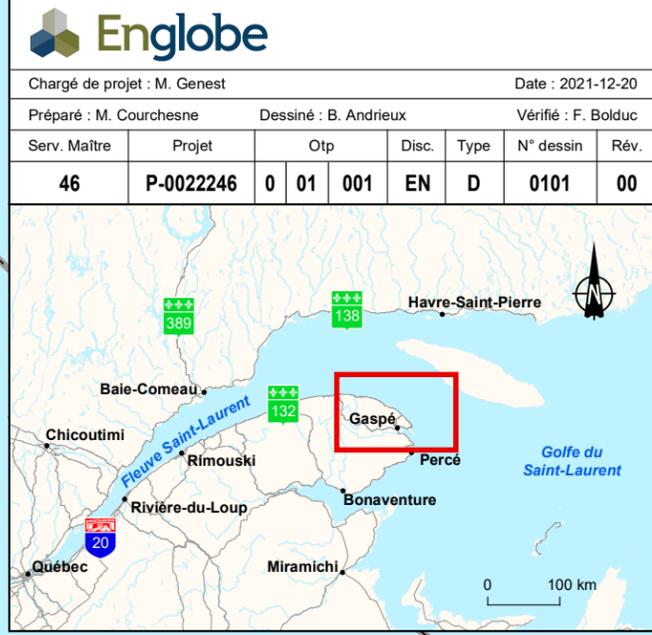
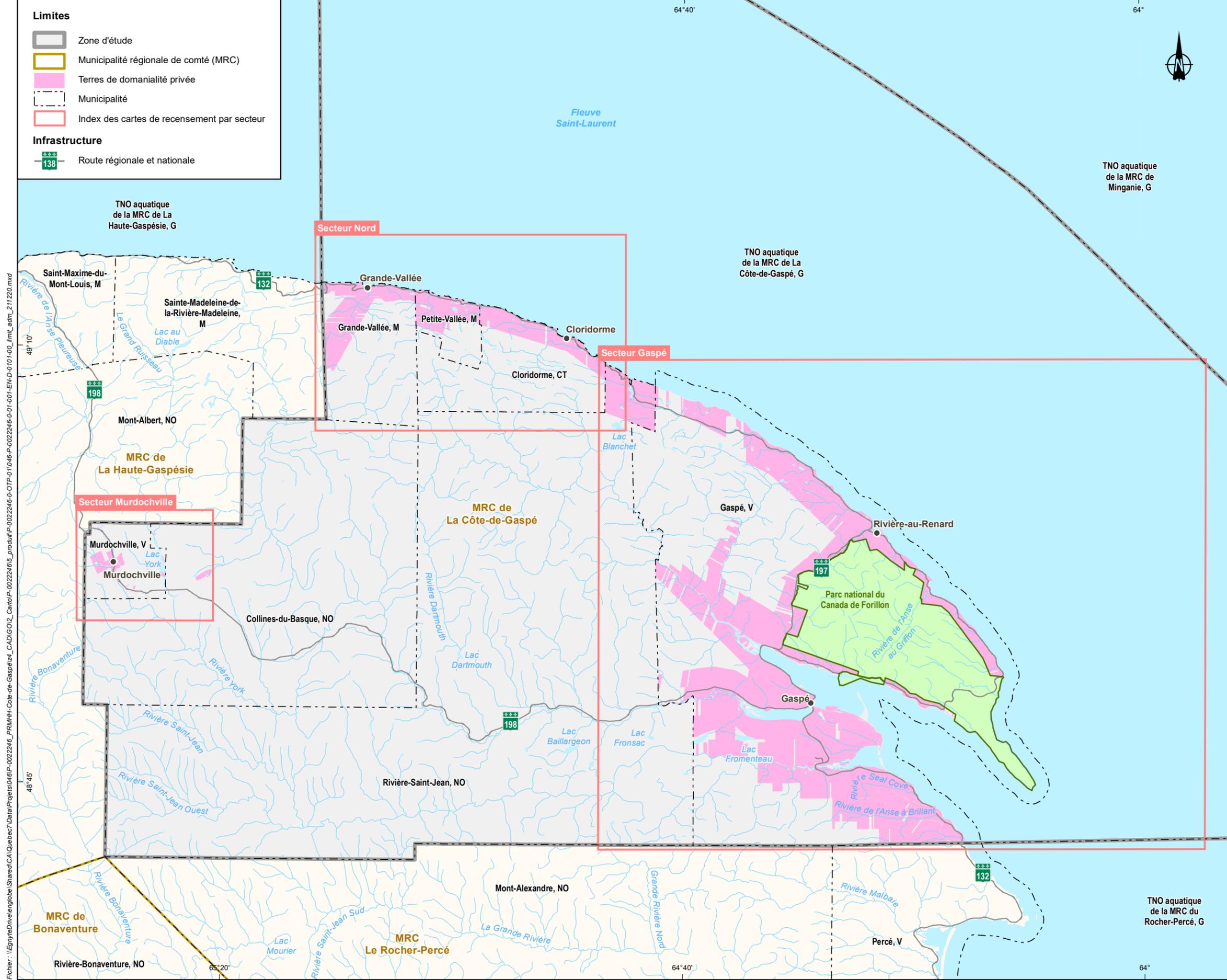
## Carte 1

### Limites administratives et terres de domanialité privée

Sources :  
 Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRNF Québec, 2011  
 BNDT, 1/250 000, RNCan, 2007, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCan  
 Système sur les découpages administratifs (SDA), MERN Québec, janvier 2020  
 Adresses Québec, MERN Québec, août 2019  
 Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020

Cartographie : Englobe

Décembre 2021



Chargé de projet : M. Genest Date : 2021-12-20  
 Préparé : M. Courchesne Dessiné : B. Andrieux Vérifié : F. Bolduc

Serv. Maître	Projet	Otp	Disc.	Type	N° dessin	Rév.
46	P-0022246	0 01	001	EN D	0101	00

0 4 8 km  
 MTM, fuseau 5, NAD 83

Fichier : \\englobe\drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\048P-0022246\_PPM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\G02\_Carte\P-0022246-0-01-EN-D-0101-00\_1ml\_sdm\_211220.mxd



- Limites**
-  Zone d'étude
  -  Municipalité régionale de comté (MRC)
  -  Terres de domanialité privée
  -  Municipalité
  -  Bassin versant
  -  Territoire de gestion du CENG

- Infrastructure**
-  Route régionale et nationale

## Carte 2 Bassins versants

Sources :  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRNF Québec, 2011  
BNDT, 1/250 000, RNCAN, 2007, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
Système sur les découpages administratifs (SDA), MERN Québec, janvier 2020  
Adresses Québec, MERN Québec, août 2019  
Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Territoire de gestion du CENG, MELCC, juin 2020

Cartographie : Englobe

Décembre 2021



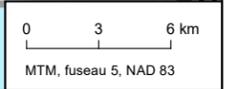
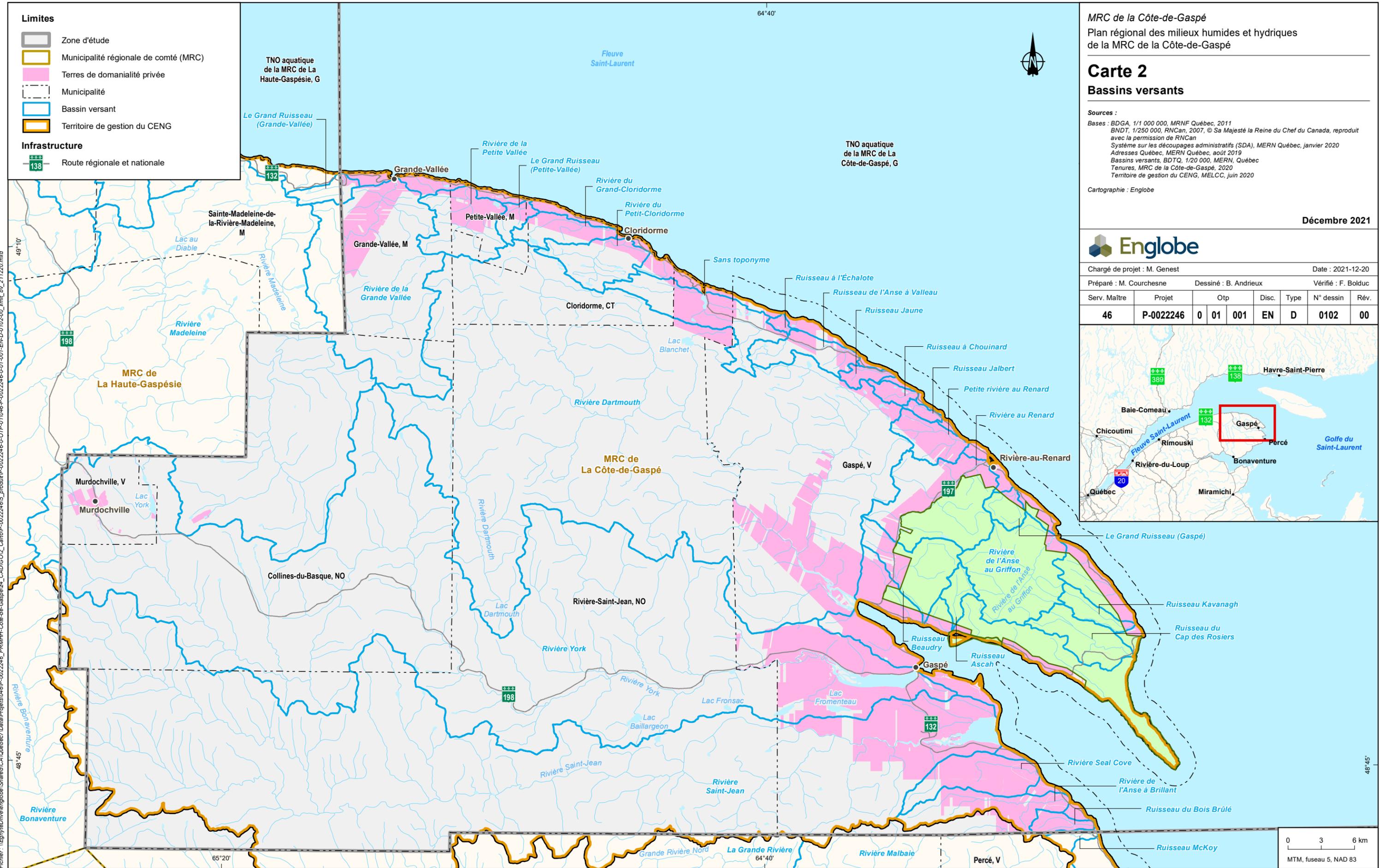
Chargé de projet : M. Genest Date : 2021-12-20

Préparé : M. Courchesne Dessiné : B. Andrieux Vérifié : F. Bolduc

Proj.	Otp.	Disc.	Type	N° dessin	Rév.
P-0022246	0 01 001	EN	D	0102	00



Fichier : \\EgnyteDhive\englobe\Share\CA\Quebec\7\Date\Projets\048P-0022246\_PRM\HH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\G02\_Carto\IP-0022246-0-OTF-011046-F-0022246-0-01-EN-D-0102-00\_1ml\_bv\_211220.mxd





# 1 Préparation et amorce de la démarche

## 1.1 Organisation du processus de concertation

Le processus de consultation est un fondement du PRMHH servant à cerner les principales préoccupations des parties prenantes en regard des milieux humides et hydriques qui sont les plus pertinents dans le contexte du territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé. L'organisation de la consultation a été divisée en quatre étapes décrites dans les paragraphes suivants.

En juillet et août 2020, une consultation préliminaire des organismes régionaux présents sur le territoire de la MRC a été effectuée par un sondage par le biais d'un courrier électronique afin d'obtenir les intrants disponibles et de commencer l'identification des enjeux et des problématiques propres sur le territoire. Quelques organismes ont également été consultés par téléphone avec des entrevues dirigées. La démarche réalisée et les résultats de cette première consultation sont présentés à la section 1.1.2.2. Cette étape a permis d'établir un premier contact avec les acteurs de la MRC, de recueillir des intrants (données géomatiques et documents), d'identifier des problématiques et de solliciter leur participation aux étapes de consultation subséquentes.

Un premier atelier de travail, destiné à connaître les problématiques liées aux milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC, s'est tenu les 27 et 28 octobre 2020. En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les rencontres ont été tenues de manière virtuelle, à l'aide de la plateforme collaborative *Microsoft Teams*. Afin d'assurer un nombre de participants permettant un échange convivial où tous peuvent s'exprimer, deux séances ont été proposées. Les organisations environnementales, municipales et agroforestières du territoire ont été conviées à cet atelier afin de discuter des problématiques et enjeux du territoire en lien avec les milieux humides et hydriques. L'objectif de l'atelier était d'établir les problématiques prioritaires que la MRC devait prendre en compte dans le cadre du PRMHH. Ces discussions ont servi d'intrants à la réflexion sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des milieux humides et hydriques du territoire.

Finalement, un deuxième atelier, axé sur l'optimisation du scénario de conservation, a été tenu les 16 et 17 juin 2021. En plus des organismes présents au premier atelier, les acteurs économiques de la MRC ont également été invités à se pencher, lors de cet atelier, sur les scénarios de conservation élaborés. Le fruit de ces discussions a permis de mener à l'élaboration du scénario de conservation retenu pour le PRMHH.

### 1.1.1 Liste des organismes consultés

#### 1.1.1.1 Consultation préliminaire

Lors de la consultation préliminaire, les organisations ont été contactées entre les 7 juillet et 19 août 2020 (tableau 1) par courriel. Ils ont été invités à répondre à un sondage ou ont accepté de participer à une entrevue téléphonique dirigée.

Tableau 1 Organismes contactés lors de la consultation préliminaire

Groupe	Organisme
Groupes environnementaux	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
	Conseil de l'eau du Sud de la Gaspésie
	Comité ZIP Gaspésie
	Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	Conservation de la Nature Canada
	Parc national de Forillon
	Environnement vert plus
Communauté autochtone	Conseil de bande micmac de Gespeg
Milieu municipal	MRC de La Haute-Gaspésie
	MRC Le Rocher-Percé
	MRC de Bonaventure
	Municipalité de Grande-Vallée
	Municipalité de Petite-Vallée
	Canton de Cloridorme
	Ville de Murdochville
Ville de Gaspé	
Milieu agroforestier	Union des producteurs agricoles de la Gaspésie
	Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
	Coopérative forestière de la Gaspésie
	Groupement forestier Coopératif de la Péninsule
	Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie- Les Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM)
	Association de chasse et pêche de Gaspé
	Société de gestion des rivières de Gaspé
	Société de gestion de la rivière Madeleine
	ZEC Baillargeon
	ZEC de la Rivière York
ZEC de la Rivière-Dartmouth	

### 1.1.1.2 Premier atelier de travail : priorisation des problématiques et enjeux

Les organismes contactés lors de la consultation préliminaire ont été invités à participer au premier atelier de travail, à moins qu'ils n'aient manifesté leur désir de ne pas y être convié. C'est notamment le cas du CESG dont le territoire de gestion couvre une infime partie du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé et dont les actions touchent davantage d'autres MRC (CESG, comm. pers., 19 août 2020). Les organisations suivantes ont participé à l'une ou l'autre des deux sessions de travail tenues les 27 et 28 octobre 2020 :

- ▶ Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie;
- ▶ Comité ZIP Gaspésie;

- ▶ Conservation de la Nature Canada;
- ▶ Conseil régional de l'environnement Gaspésie-îles-de-la-Madeleine;
- ▶ Municipalité de Grande-Vallée;
- ▶ Ville de Murdochville;
- ▶ Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie;
- ▶ Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie;
- ▶ Société de gestion des rivières de Gaspé.

Une entrevue a été réalisée avec les organismes qui n'étaient pas disponibles lors des deux séances de consultation et qui ont manifesté un intérêt plus marqué pour la démarche, soit le 29 octobre 2020 avec le parc national de Forillon et le 5 novembre 2020 avec la Ville de Gaspé.

À sa demande, le conseil de bande micmac de Gespeg a demandé une consultation ciblée par le biais du Secrétariat Mi'gma'wei Mawiomi. Une rencontre téléphonique a eu lieu le 4 février 2021.

#### 1.1.1.3 Deuxième atelier de travail : optimisation des scénarios de conservation

La liste des invitations à participer au deuxième atelier de travail visant à discuter des scénarios de conservation comprenait les mêmes organismes qui avaient tous déjà été conviés lors du premier atelier de travail. À ces organisations se sont ajoutés les acteurs du milieu économique. Ainsi, des représentants des organisations suivantes ont assisté à ce deuxième atelier de travail :

- ▶ Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG);
- ▶ Société de gestion des rivières de Gaspé;
- ▶ Municipalité de Grande-Vallée;
- ▶ Municipalité du canton de Cloridorme;
- ▶ Ville de Gaspé;
- ▶ Solidarité Gaspésie;
- ▶ Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM);
- ▶ Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie;
- ▶ Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie;
- ▶ Conservation de la nature Canada.

#### 1.1.1.4 Consultation des MRC adjacentes

Afin de répondre aux exigences de l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, la MRC de La Côte-de-Gaspé a consulté les MRC ayant la responsabilité d'établir un PRMHH applicable aux bassins versants dont le territoire est partagé elle et les MRC voisines. Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie couvre une portion des bassins versants des rivières Bonaventure, Saint-Jean, York, Madeleine, de la Grande Vallée et Le Grand Ruisseau. La MRC

Le Rocher-Percé occupe une partie des bassins versants des rivières Bonaventure, Saint-Jean, Grande Rivière, Malbaie, de l'Anse à Brillant, des ruisseaux du Bois-Brûlé et McKoy. La MRC Bonaventure partage quant à elle avec la MRC de La Côte-de-Gaspé une partie du bassin versant de la rivière Bonaventure.

Des rencontres téléphoniques individuelles ont été tenues les 20 octobre et 3 novembre 2020 afin de favoriser le partage d'informations entre les différents intervenants et à échanger sur les enjeux environnementaux rencontrés respectivement ainsi que sur les engagements de conservation possibles.

## 1.1.2 Sommaire des rencontres

### 1.1.2.1 Consultation préliminaire

La consultation préliminaire réalisée en juillet et août 2020 a d'abord permis de présenter la démarche et la portée du PRMHH à ces organisations. Elle a également permis de confirmer que les intrants documentaires et géomatiques utilisés étaient les plus pertinents pour la démarche. Au total, 8 organismes ont répondu au sondage électronique et deux organismes ont répondu dans le cadre d'un appel téléphonique. Des discussions additionnelles ont eu lieu avec certains organismes pour approfondir des éléments et obtenir davantage d'information sur certains intrants.

Les organismes ont également été interrogés sur leurs préoccupations impliquant les milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Les problématiques ont été réparties en 8 thématiques différentes selon les thèmes abordés par les parties prenantes. Un sommaire des problématiques relevées lors de la consultation préliminaire est présenté à l'annexe 1.

Le conseil de bande micmac de Gespeg a demandé qu'une démarche individualisée soit faite par le biais du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi. Une lettre comprenant les questions du sondage a été transmise à la communauté autochtone par le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi à la fin septembre 2020 dans le cadre de la consultation préliminaire. Aucune réponse par rapport à cette lettre n'a été reçue de la part du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi.

### 1.1.2.2 Premier atelier de travail : priorisation des problématiques et enjeux

Lors du premier atelier de travail, les parties prenantes présentes ont été invitées à discuter des problématiques liées aux milieux humides et hydriques du territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Une liste des problématiques élaborée à partir du guide d'élaboration des PRMHH (Dy, G. et coll., 2018), des résultats de la consultation préliminaire et des recherches documentaires réalisées a été utilisée comme point de départ à la discussion. Les intervenants ont été invités à discuter des problématiques et enjeux du territoire afin de permettre leur priorisation dans le cadre du PRMHH. En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les séances de consultation ont été tenues de manière virtuelle à l'aide du logiciel *Teams*. Les parties prenantes ont été invitées à s'inscrire à l'une des deux séances de consultation qui ont eu lieu les 27 et 28 octobre 2020. La Ville de Gaspé et le parc national de Forillon, qui ne pouvaient pas être disponibles à l'une ou l'autre des séances, ont été contactés par téléphone pour une entrevue dirigée individuelle. À la suite de l'atelier de travail, un sondage électronique a été envoyé aux participants afin de compléter l'exercice et de permettre aux personnes présentes de transmettre des réflexions additionnelles. Le guide de consultations qui a été transmis aux participants de l'atelier de travail ainsi que le compte rendu des commentaires émis par les personnes présentes lors de l'atelier de travail, des entrevues dirigées et par le biais du sondage sont présentés à l'annexe 2.

### 1.1.2.3 Deuxième atelier de travail : optimisation du scénario de conservation

Le deuxième atelier de travail visait à consulter les parties prenantes sur les potentiels conflits d'usages entre les objectifs de développement et les engagements de conservation afin de parvenir à une planification cohérente reflétant les priorités de conservation, sans compromettre le développement du territoire. L'atelier a permis de consulter un groupe élargi d'acteurs du milieu sur les scénarios de conservation envisagés et d'optimiser ceux-ci. Cette façon de faire a permis d'obtenir la contribution des parties prenantes du territoire à la démarche du PRMHH, de tenir compte des préoccupations de ces dernières et de susciter leur adhésion à la démarche. L'atelier a été réalisé les 16 et 17 juin 2021. En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les séances de consultation ont été tenues de manière virtuelle à l'aide du logiciel *Teams*. Les municipalités ont toutes reçu les options de scénarios préalablement à la tenue de l'atelier. Les participants ont été invités à indiquer leurs commentaires par le biais d'une carte interactive. La carte interactive a été réalisée à l'aide de *My Maps*. Les préoccupations et commentaires ont été compilés par le biais de formulaires en ligne.

L'invitation et le guide d'utilisation pour la carte interactive qui ont été transmis aux participants du deuxième atelier de travail ainsi que le compte rendu des commentaires émis par les personnes présentes lors de l'atelier de travail et par le biais de la cartographie interactive sont présentés à l'annexe 3.

### 1.1.2.4 Consultation des MRC adjacentes

Les MRC adjacentes à la MRC de La Côte-de-Gaspé, soit la MRC de La Haute-Gaspésie, la MRC de Bonaventure, la MRC du Rocher-Percé, ont été consultées en octobre et en novembre 2020 de manière individuelle afin de discuter des problématiques et des enjeux environnementaux dans les bassins versants partagés entre les MRC. Selon les discussions avec les MRC adjacentes, il n'y a pas d'enjeux supplémentaires sur les territoires voisins à prendre en compte dans le PRMHH.

La MRC de La Haute-Gaspésie partage le sous bassin versant du ruisseau Bonneau où se trouve l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable de l'aqueduc de Grande-Vallée.

La MRC de Bonaventure a été contactée le 20 octobre 2020. Elle partage avec la MRC de La Côte-de-Gaspé le bassin versant de la rivière Bonaventure. Ce dernier occupe une petite superficie en terres publiques, au sud-ouest du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

La MRC du Rocher-Percé a été consultée le 3 novembre 2020. Un projet éolien, celui du mont Puddingstone situé en partie sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé, et des projets d'exploitation pétrolière ont été mentionnés comme pouvant avoir des impacts environnementaux dans les bassins versants partagés avec la MRC de La Côte-de-Gaspé.

## 1.2 Collecte et gestion des données

Pour la collecte des données, les sources recommandées par le MELCC dans sa *Liste de données disponibles pour l'élaboration des PRMHH* (MELCC, 2020a) et par le guide *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche d'élaboration* (Dy et coll., 2018) ont été consultées.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Côte-de-Gaspé a été utilisé (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Les données concernant les affectations du sol, l'utilisation du territoire, le zonage, les tenures des terres, les cadastres ainsi que les données géomatiques relatives aux plaines inondables ont été obtenues de la MRC de La Côte-de-Gaspé (2020a). La limite des terres de domanialité privée qui constituent les limites du territoire d'application du PMRHH a été déterminée à partir de la donnée du rôle d'évaluation foncière transmise par la MRC. Les données relatives aux découpages administratifs et aux infrastructures routières proviennent du répertoire gouvernemental (Gouvernement du Québec, 2020).

La délimitation et la typologie des milieux humides sont celles de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (MELCC, 2019a). Tous les niveaux de confiance liés aux données des milieux humides potentiels ont été utilisés aux fins du PRMHH. L'hydrographie présentée provient des sources gouvernementales (1 : 250 000 – BNDT, 2020; 1 : 50 000 – RNC, 2011) et les bassins versants proviennent des couches du gouvernement du Québec (MDDELCC, 2017).

Les aires protégées et les habitats fauniques proviennent du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP, 2020) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC, 2020b). Les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été tirées de la base de données de Sentinelle (MELCC, 2020c). La localisation et l'identification des espèces fauniques et floristiques à statut particulier (EMVS; espèces menacées, susceptibles ou vulnérables) ont été obtenues par le biais de demandes au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), géré par le MELCC et le MFFP (CDPNQ, 2020a et 2020b).

Les baux de villégiature proviennent du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN, 2020). Les données de baux miniers illustrées cartographiquement proviennent du système d'information géominière à référence spatiale (SIGÉOM, 2020).

L'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (OGSL, 2020) a également été utilisé. Les documents produits par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), notamment le Plan directeur de l'eau (PDE) ont été utilisés (CENG, 2016a; 2016b, 2016c). Certains documents complémentaires, tels qu'une étude spécifique au territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé afin de caractériser les milieux sensibles et faire un inventaire des dépotoirs clandestins produite par le comité ZIP Gaspésie (2019) et le document présentant le portrait socioéconomique et énergétique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGIM, 2013) ont été utilisés.

### 1.3 Considérations méthodologiques

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé est vaste. Il comprend une proportion faible de terres de domanialité privée (12,3 %) par rapport à l'ensemble du territoire (535 km<sup>2</sup> sur 4 347 km<sup>2</sup>). Ces terres de domanialité privée sont principalement situées près de la côte et une partie se trouve au centre ouest du territoire dans la ville de Murdochville.

Les informations disponibles pour documenter le portrait du territoire sont partielles pour plusieurs aspects parmi lesquels on retrouve:

- ▶ les zones inondables;
- ▶ les zones d'érosion;

- ▶ l'état de bandes riveraines;
- ▶ le suivi de la qualité de l'eau;
- ▶ les espèces exotiques envahissantes;
- ▶ les obstacles à la libre circulation du poisson et aux sédiments de fond;
- ▶ l'évaluation de l'ampleur des altérations passées aux milieux humides; ainsi que
- ▶ l'évaluation de l'ampleur des perturbations actuelles et passées aux milieux humides et hydriques.

La MRC borde l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Aussi, le régime des eaux de son territoire est partagé entre 58 bassins versants différents, dont une multitude sur la côte, s'écoulant vers le fleuve. La prise en compte de la gestion par bassin versant dans le cadre du PRMHH est donc particulièrement difficile d'application pour un tel territoire.

En ce qui a trait aux données de délimitation des milieux humides, elles sont essentiellement issues de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec qui utilise une analyse géomatique à grande échelle et une photo-interprétation. Le degré de précision des données pour l'ensemble du territoire d'application du PRMHH ne permet pas l'utilisation de sa cartographie à des fins de référence légales et officielles. Ainsi, ces données ne permettent pas de conclure d'une manière précise quant à la délimitation des milieux humides qui y sont représentés (MELCC, 2019b). Cette cartographie des milieux humides potentiels possède différents niveaux de confiance qui sont soit faible, moyen ou bon. Pour les fins du présent PRMHH, tous les niveaux de confiance ont été utilisés afin d'avoir une analyse plus conservatrice du territoire et d'éviter de retirer un milieu humide potentiellement présent sur le territoire. Toutefois, une analyse plus approfondie du territoire pourrait infirmer la présence de milieux humides à certains endroits. Dans cette optique, des études plus pointues pourront éventuellement être réalisées afin de confirmer la présence de milieux humides pour certains secteurs. Également, les particuliers et les promoteurs ne sont donc en aucun cas exemptés d'effectuer des vérifications sur le site visé par d'éventuels travaux ou projet de développement afin de confirmer la présence de milieux humides sur les sites à développer et d'assurer la conformité de leurs activités à la réglementation en vigueur en matière de protection des milieux humides et hydriques.

Par ailleurs, les terres privées de la MRC sont situées essentiellement en bordure des côtes, dans les portions aval de certains bassins versants s'étendant sur les terres publiques à vocation majoritairement forestière. La portée du PRMHH, qui se limite aux terres privées, ne permet pas nécessairement d'intégrer des problématiques qui seraient présentes dans les secteurs amont aux terres privées et pour lesquels la connaissance du territoire est souvent parcellaire. C'est le cas notamment des problématiques de qualité de l'eau et de l'érosion des rives des cours d'eau, qui constituent des problématiques liées à des sources de contamination diffuses, actuelles ou passées, sur lesquelles la portée du PRMHH est limitée.

De même, l'érosion côtière est un phénomène naturel d'ampleur régionale qui est accentué par les changements climatiques. Bien que ce phénomène puisse affecter les milieux humides de tenure publique adjacents aux terres privées, il a peu de lien direct avec les altérations aux milieux humides dans les terres privées du territoire. La portée du PRMHH sur cet aspect est donc limitée.



## 2 Portrait du territoire

Le portrait du territoire se veut une compréhension des aspects humains, économiques et environnementaux qui caractérisent un territoire. Ce chapitre présente donc un portrait général de la MRC de La Côte-de-Gaspé et de ses particularités. Il vise à refléter l'état du territoire et des milieux humides et hydriques en fonction des connaissances les plus récentes. Le portrait est divisé en deux thématiques : la première section portant sur le contexte d'aménagement du territoire (2.1) présente le contexte socio-économique (2.1.1), l'utilisation du territoire (2.1.2) et la planification d'aménagement et de développement (2.1.3). La seconde section portant sur le contexte environnemental (2.2) présente un recensement des milieux humides et hydriques (2.2.1), un bilan des perturbations, l'état des milieux et les problématiques (2.2.2) ainsi qu'un recensement des milieux naturels d'intérêt (2.2.3).

### 2.1 Contexte d'aménagement du territoire

#### 2.1.1 Contexte socio-économique

##### 2.1.1.1 Survol de l'historique des liens avec les milieux humides et hydriques

L'utilisation passée du territoire présente un lien étroit avec les milieux humides, mais surtout avec les milieux hydriques. La nation Micmac et leurs ancêtres ont été les seuls habitants du territoire de la MRC pendant plusieurs centaines d'années. Déjà, à cette époque, les communautés autochtones bénéficiaient de la présence des nombreux lacs, cours d'eau et milieux humides pour la chasse et la pêche de subsistance.

Les milieux hydriques, à commencer par le fleuve Saint-Laurent qui borde la MRC de La Côte-de-Gaspé, ont servi historiquement de voies de transport pour la colonisation du territoire par les Européens. Lors de son premier voyage en Amérique en 1534, le navigateur Jacques Cartier entre dans la baie de Gaspé et y dresse sa célèbre croix afin de signaler la prise de possession du territoire par la France. De 1534 à 1763, le territoire de la MRC est donc sous le régime français. Vers 1750, les premiers immigrants en provenance des îles anglo-normandes arrivent à Gaspé. En 1758, le général James Wolfe et ses troupes britanniques s'emparent de plusieurs établissements français dans la région. En 1763, à la suite de la conquête britannique, la Gaspésie appartient officiellement à la Province de Québec, alors que le Canada est cédé à la Grande-Bretagne par le Traité de Paris. En 1784, à la suite de la Révolution américaine, environ 200 familles de loyalistes – Américains britanniques demeurés loyaux à la Couronne après que les 13 colonies américaines eurent obtenu leur indépendance – viennent s'établir dans la baie de Gaspé, notamment à Douglstown (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Les prémices de l'établissement des Européens en Gaspésie permettent de mieux comprendre les pressions subies sur les milieux côtiers et, par la suite, les particularités du contexte d'aménagement du territoire qui en résultent actuellement.

À partir de 1760, la pêche à la morue et la chasse à la baleine étaient des activités courantes dans la baie de Gaspé. À cette époque, plusieurs Anglo-Normands, Écossais et Irlandais viennent s'établir le long de la Côte pour pêcher et exporter la morue séchée en Grande-Bretagne. Les premiers établissements dans la MRC furent choisis en fonction de leurs facilités pour le séchage de la morue, de la disponibilité du poisson et de la protection contre les courants et marées. Dans la MRC, ces premiers établissements se situèrent sur la côte de Forillon, à Penouille, Grande-Grave, l'Anse-Saint-Georges et l'Anse-aux-Sauvages (MRC de

La Côte-de-Gaspé, 2019). Les services écologiques d'approvisionnement des milieux humides et hydriques du territoire pour la pêche commerciale et de subsistance font ainsi partie des principaux attraits de la colonisation de la région par les Européens.

En 1819, une grande partie des occupants du territoire de la MRC n'ont pas de titres de propriété. L'État crée, à cette époque, une commission des terres. La densité d'occupation des côtes et les problèmes de « squatting » sont alors des problématiques importantes dans le secteur, d'autant plus importantes qu'en 1890, dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, plus de la moitié des gens n'ont toujours aucun titre lié aux propriétés qu'ils occupent (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Depuis le début du peuplement européen jusqu'à la Révolution tranquille, la démographie du territoire de la MRC fut instable. La diversification de l'économie locale ne suffisait pas à retenir la main-d'œuvre et un exode rural se mit en place dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les ruraux étaient, à l'époque, attirés par les emplois créés par l'industrialisation dans les centres urbains (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Ce n'est qu'en 1920 que la route 132 est parachevée pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne offrant ainsi un meilleur accès au territoire. Par la suite en 1951, pour la première fois, les routes sont ouvertes durant l'hiver. C'est en 1955 que la compagnie Noranda entame des opérations d'extraction du minerai de cuivre à Gaspé, engendrant une période de croissance et d'embauche importante pour la nouvelle ville de Murdochville (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Cette utilisation spécifique du territoire aux confins des terres intérieures de la MRC est encore visible aujourd'hui, avec le noyau urbain de Murdochville, excentré par rapport au reste du développement urbain de la MRC.

### 2.1.1.2 Portrait actuel de la MRC de La Côte-de-Gaspé

La municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé fait partie de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La MRC est située à l'extrémité nord-est de la péninsule gaspésienne, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Elle est limitée à l'ouest par la MRC de La Haute-Gaspésie et au sud par la MRC du Rocher-Percé (carte 1).

La MRC a une superficie totale de 10 550,2 km<sup>2</sup> (4 347,1 km<sup>2</sup> en excluant le TNO aquatique). Elle est composée des cinq (5) municipalités suivantes : Gaspé, Murdochville, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. On y compte également deux territoires non organisés, soit le TNO Rivière-Saint-Jean et le TNO Collines-du-Basque ainsi que le TNO aquatique (tableau 2 et carte 1). En prenant en compte le TNO aquatique, une proportion de 83,2 % du territoire de la MRC fait partie des territoires non organisés.

Tableau 2 Municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Collectivité territoriale	Population	Superficie (km <sup>2</sup> )
Ville de Gaspé	15 179	1 355,9
Municipalité de Grande-Vallée	1 060	144,8
Canton de Cloridorme	626	161,4
Ville de Murdochville	594	64,4
Municipalité de Petite-Vallée	174	40,8
Territoire non organisé de la Rivière-Saint-Jean	n.d.	1 755,9
Territoire non organisé des Collines-du-Basque	n.d.	823,9
<b>Sous-total terrestre</b>	<b>16 573</b>	<b>4 347,1</b>
Territoire non organisé aquatique	s.o.	6 203,1
<b>Total</b>	<b>16 573</b>	<b>10 550,2</b>

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020; Gouvernement du Québec, 2020.

Aussi, il est à noter que la nation Micmac de Gespeg est présente sur le territoire de la MRC. Cette dernière n'est pas située sur une terre inscrite au registre des terres de réserves en vertu de la loi sur les Indiens. Toutefois, on dénombre une population de 916 personnes ayant une identité autochtone micmaque (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2020).

### 2.1.1.3 Perspectives démographiques

La MRC de La Côte-de-Gaspé a connu une lente croissance de sa population entre 1976 et 1981. Toutefois, entre 1981 et 2011, la tendance s'est inversée et la MRC a perdu le quart de sa population principalement en raison du manque d'emplois. Des investissements massifs entre 2006 et 2011 eurent des répercussions positives sur l'emploi notamment dans le secteur éolien. Ceci a contribué quelque peu à freiner la décroissance et engendrer une augmentation de 0,5 % de la population de la MRC. Toutefois, seule la ville de Gaspé est à l'origine de cet accroissement (2,3 %), alors que toutes les autres municipalités ont perdu un pourcentage important de leur population. La baisse relative la plus significative s'est produite à Petite-Vallée (-31,5 %), mais les baisses les plus importantes en nombre se situent à Gaspé, Grande-Vallée et Murdochville, avec respectivement 266, 173 et 161 habitants de moins qu'en 2006. Ces diminutions sont plus importantes encore que les perspectives démographiques élaborées à la suite du recensement de 2011, qui prévoyaient une baisse de la population de 5,7 % entre 2011 et 2036 (MRC La Côte-de-Gaspé, 2019). Entre 2016 et 2041, la tendance se poursuivra avec une baisse de 5,3 % pour la MRC de La Côte-de-Gaspé (Institut de la statistique du Québec, 2019a). La tendance à la baisse de la population dans la MRC implique une faible expansion urbaine, ce qui limite la pression sur les milieux naturels à l'échelle du territoire de la MRC.

Globalement, deux phénomènes expliquent cette décroissance : un excédent des décès sur les naissances d'une part, et un solde migratoire négatif d'autre part. Ainsi, malgré une augmentation du taux de natalité (modeste et relatif « baby-boom » entre 2006 et 2015) et du solde migratoire interrégional (solde positif ou stable en Gaspésie de 2010 à 2012), la population poursuit sa décroissance (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Globalement, à l'instar de l'ensemble du Québec, la MRC compte une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus et une plus faible proportion de jeunes âgés de 0 à 14 ans. Les personnes de 65 ans et plus comptent pour 19 % de la population alors que les 0-14 ans représentent 13,1 % de celle-ci. On observe qu'à partir de 65 ans, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes, celles-ci étant 25 % plus nombreuses que les hommes. Cette donnée est en corrélation avec l'espérance de vie plus élevée des femmes (83,7 années) que les hommes (79,7 années). Aussi, la région représente une destination prisée des retraités, ce qui contribue également au vieillissement de la population. En 2011, la population de la région présente une moyenne d'âge de 49 ans, comparativement à 41,5 ans pour l'ensemble du Québec. Les 15-19 ans quant à eux sont plus nombreux que les 20-24 ans. L'absence d'institution universitaire dans la région contribue certainement à ce phénomène puisque les étudiants souhaitant poursuivre leur cheminement scolaire jusqu'à ce niveau doivent quitter la région pour compléter leur parcours scolaire (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Il semble que ce mouvement se poursuivra au cours des prochaines années pour l'ensemble de la région puisque l'ISQ projette une diminution de la part des personnes en âge de travailler (20-64 ans) de près de 30 % dans la région entre 2016 et 2041 (Institut de la statistique du Québec, 2019b).

#### 2.1.1.4 Principaux secteurs d'activité économique

Une très grande proportion de l'économie de la MRC de La Côte-de-Gaspé dépend du secteur tertiaire. Le secteur de la fabrication occupe une part moins large de l'économie locale, en revanche le secteur primaire y est plus important qu'au niveau provincial.

##### **Le secteur commercial**

Les commerces de proximité sont, pour la plupart, situés le long de la route 132, et plus spécifiquement dans les noyaux villageois. Le secteur à plus forte concentration commerciale se limite à la ville de Gaspé. Celle-ci se démarque particulièrement par l'omniprésence des services gouvernementaux et des commerces. On note toutefois que la grande majorité de ces entreprises se trouvent dans le secteur tertiaire. On peut penser que ces entreprises sont associées majoritairement au tourisme puisque des 621 entreprises identifiées, 573 sont dans le secteur tertiaire et 382 de ces 573 entreprises tertiaires sont dans le domaine des services (CENG, 2016a).

Le nombre d'entreprises présentes dans chacune des municipalités de la MRC par secteur (primaire, secondaire, tertiaire) démontre qu'un plus grand nombre de commerces et d'entreprises du secteur tertiaire est observé, notamment dans la catégorie « Services » (tableau 3). Cependant, ce recensement n'est pas exhaustif, mais présente un ordre de grandeur concernant le nombre de commerces et d'entreprises.

Tableau 3 Commerces et entreprises dans les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Municipalités	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire				Total
	Agriculture, acériculture, pêche, chasse, extraction minière	Fabrication	Hébergement, Restauration	Commerces	Services	Sous-total secteur tertiaire	
Grande-Vallée	6	0	9	9	41	59	65
Petite-Vallée	2	0	4	2	1	7	9
Cloridorme	2	5	5	8	13	26	33
Gaspé	11	37	72	119	382	573	621
Murdochville	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source : CENG, 2016a

### Le secteur industriel

Les municipalités aménagent des zones réservées aux activités industrielles. Ces sites ont pour objectifs de concentrer les industries légères, lourdes ou contraignantes de façon à éviter les conflits avec les autres types d'usages du territoire. Grande-Vallée possède trois (3) zones industrielles qui totalisent 0,49 km<sup>2</sup>. Les activités de commerce extensif de gros, d'industries diverses et d'industries lourdes et contraignantes s'y retrouvent (CENG, 2016a). Cloridorme quant à elle possède deux zones industrielles (0,09 km<sup>2</sup>) incluant aussi du commerce extensif de gros, des industries diverses et des industries lourdes et contraignantes (CENG, 2016a). À Gaspé, on dénombre trois secteurs industriels distincts : Rivière-au-Renard, Sandy Beach et York Centre. Le secteur de Rivière-au-Renard possède le Parc industriel des pêches qui a une superficie de 0,21 km<sup>2</sup> et qui concentre ses activités dans le secteur du commerce extensif de gros, l'industrie de la pêche et les industries connexes ainsi que dans les industries de diverses natures. La zone industrielle de Sandy Beach quant à elle possède une superficie de 0,75 km<sup>2</sup> où les activités de commerce extensif de gros, d'industries diverses et d'industries lourdes et contraignantes s'y retrouvent. Finalement le Parc industriel des Augustines situé à York Centre a une superficie de 1,29 km<sup>2</sup> et regroupe des activités de commerce extensif de gros, d'industries légères et d'industries diverses (CENG, 2016a). La zone industrielle de Murdochville est la plus grande de la MRC avec 20,72 km<sup>2</sup>. Elle regroupe elle aussi des activités de commerce extensif de gros, d'industries diverses et d'industries lourdes et contraignantes. La municipalité possède également un Parc industriel dédié à l'éolien de 0,50 km<sup>2</sup> (CENG, 2016a).

### La forêt privée

En 2011, la superficie forestière privée totale de la MRC représentait 485,1 km<sup>2</sup>. De cette superficie, 477,3 km<sup>2</sup> était des terrains forestiers productifs et 433,1 km<sup>2</sup> étaient accessibles (CENG, 2016a).

Le volume de bois mis en marché provenant du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé a diminué dans les dernières années. En effet, de 2004 à 2011 les volumes de bois mis en marché sont passés de 27 458 m<sup>3</sup> à 12 576 m<sup>3</sup> (CENG, 2016a). L'industrie forestière est donc toujours présente, mais en plus faible proportion.

## L'exploitation minière

L'exploitation minière peut être subdivisée en deux classifications, soit l'extraction des substances minérales, soit les mines, et l'extraction de substances minérales de surface, soit les carrières, les sablières, etc.

Aucune mine active n'est présente dans la MRC. Un total de 54 sites d'exploitation de substances minérales de surface sont situés sur le territoire, la majorité (72 %) produisant du gravier (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2020b).

Dans la MRC, 10 détenteurs se partagent l'ensemble 245 titres miniers actifs couvrant 430 600 ha (2,9 % du territoire). Dans les secteurs environnant les terres privées, ces baux miniers se concentrent à Murdochville, où ils couvrent d'ailleurs une partie du périmètre urbain, puisqu'ils ont été accordés avant la création de la ville de Murdochville (carte 8). Glencore Canada Corporation détient la majeure partie de ces titres (181 titres), totalisant une superficie de 7 138 ha et détient également les deux concessions minières situées sur le territoire (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2020b). Ils concernent des travaux de réhabilitation des sols et d'exploration pour le cuivre. En 2011, neuf forages ont été effectués sur le mont Porphyre, près de l'ancienne mine de Murdochville. La ressource a été évaluée à plus de 200 millions de tonnes à 0,73 % de cuivre et à 0,08 % de molybdène (CENG, 2016a).

En 2018, la MRC a adopté le règlement n° 18-204 qui identifie des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM). Ces TIAM couvrent 548 km<sup>2</sup> du territoire de la MRC, soit 13 % et sont situés dans le parc national de Forillon, dans les secteurs visés par les activités résidentielles hors périmètre urbain et leurs bandes de protection de 600 m, dans les périmètres urbains (sauf celui de Murdochville) et leurs bandes de protection de 1 000 m, dans les aires de protection des installations de prélèvement d'eau pour la consommation humaine, dans les aires visées par les activités agrotouristiques, à caractère historique, culturel ou patrimonial. Deux claims miniers actifs se trouvent dans un TIAM, puisqu'ils se superposent aux rayons de protection de 30 m des puits d'eau potable de la ville de Murdochville (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2020b).

## L'énergie

Le parc éolien du Mont Copper est situé à Murdochville et comprend 30 éoliennes qui produisent suffisamment d'électricité pour alimenter 16 200 résidences. En effet, ce parc de 54 mégawatts a débuté son exploitation commerciale en 2004 et est exploité par NextEra Energy (NextEra Energy, 2020).

Le parc éolien du Mont Rothery, situé sur le TNO des Collines-du-Basque et empiétant sur le TNO du Mont-Albert dans la MRC de la Haute-Gaspésie, possède quant à lui une puissance de 74 mégawatts et se compose de 37 éoliennes. Il est exploité par EDF Énergies nouvelles Canada depuis 2015 (EDF Énergies, 2020).

## Le secteur récréotouristique

L'industrie touristique compte pour une part importante de l'économie locale et la majeure partie de celle-ci est en lien avec la mer. Le marché québécois correspond à 80 % du volume de visiteurs, les provinces canadiennes à 10 %, les États-Unis et autres pays également à 10 % (Comité de concertation de la Baie de Gaspé, 2006).

On répertorie dans la MRC une quinzaine de sites majeurs à visiter, dont le plus important, le parc national de Forillon du Canada. Avec ses spectaculaires paysages, son centre

d'interprétation de la faune et de la flore et ses différents services, il attire de 150 000 visites-personnes par année (Comité de concertation de la Baie de Gaspé, 2006).

### Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC)

Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ont la délégation du MFFP en ce qui concerne la gestion de la faune. Tout en assurant le suivi et le contrôle de la faune, les ZEC favorisent son utilisation récréative de façon équitable pour tous les usagers. Elles sont consacrées à l'aménagement, l'exploitation et la conservation de la faune ou d'une espèce faunique en particulier. Trois ZEC sont situées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, soit : la ZEC de la Rivière-York, la ZEC Baillargeon et la ZEC Rivière-Dartmouth (Gouvernement du Québec, 2020). La ZEC de la Rivière-Madeleine traverse la partie nord-ouest de la MRC, mais n'est pas en lien avec ses terres de domanialité privée et est donc considérée à l'extérieur du territoire d'application du PRMHH. La ZEC de la Rivière-York a une longueur de 94,1 km et axe ses activités sur la pêche au saumon. Elle est gérée par la Société de gestion des rivières de Gaspé inc. La ZEC Baillargeon quant à elle possède une superficie de 67,2 km<sup>2</sup> et se concentre sur la chasse et la pêche. Elle est gérée par l'Association chasse et pêche de Gaspé inc. Finalement, la ZEC Rivière-Dartmouth est 63,1 km de long. Elle offre des activités liées à la pêche au saumon et est, elle aussi, gérée par Société de gestion des rivières de Gaspé inc. (CENG, 2016a).

### Pourvoiries

Les pourvoiries sont des entreprises offrant, contre rémunération, de l'hébergement ainsi que des services ou de l'équipement pour la pratique de la chasse, de la pêche ou du piégeage.

Une pourvoirie à droits non exclusifs est située sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Cette dernière se nomme le Club de saumon Saint-Jean de Gaspé et à une longueur de 5 km. Elle est située le long de la rivière Saint-Jean et on y offre la pêche au saumon (Gouvernement du Québec, 2020). Le permis de pourvoirie de Destination Chic-Chocs couvre tout le territoire de la Gaspésie, mais l'hébergement se fait à Sainte-Anne-des-Monts et au parc national de la Gaspésie, à l'extérieur de la MRC (CENG, 2016a).

### Sentiers

Plusieurs sentiers parcourent la MRC. Les sentiers de quad, de motoneige (Trans-Québec n° 5, sentier régional 597, etc.) et le Sentier international des Appalaches (SIA) de randonnée pédestre sont les plus documentés. Il existe d'autres sentiers aménagés pour différentes activités, telles que la raquette, le ski de fond et la randonnée pédestre, mais à plus petites échelles (CENG, 2016a).

### Les secteurs agroalimentaire et agricole

Cinq entreprises de transformation des produits de la mer sont répertoriées sur le territoire de la MRC. La plupart de ces entreprises sont saisonnières et ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à dix millions de dollars. Seulement une entreprise produit à l'année. Les entreprises de transformation des produits de la mer offrent principalement des produits frais ou surgelés, mais certaines font aussi des produits salés, séchés, fumés, saumurés ou marinés (CENG, 2016a).

Le secteur de Rivière-au-Renard se démarque fortement avec ses trois (3) entreprises de transformation totalisant une production annuelle oscillant entre 27 millions et 60 millions de dollars annuellement et totalisant 320 employés (CENG, 2016a).

L'agriculture occupe une place marginale sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé et elle est limitée à quelques lots d'inclusion agricole.

## 2.1.2 Utilisation du territoire

Deux entités géographiques émergent à l'analyse du territoire de la MRC. Il y a, d'une part, la zone littorale principalement composée de terres privées et, d'autre part, le secteur intérieur formé essentiellement des terres publiques.

### Le secteur du littoral

Le secteur du littoral correspond à une mince bande de terre enclavée entre la mer et la montagne. Son relief est peu accidenté. La présence de vallées, d'anses et de terrasses y a encouragé l'établissement des populations et donc, la tenure des terres y est surtout de nature privée (cartes 3 et 4). Malgré l'apparente diversité de ses paysages naturels ou construits, ce secteur présente une certaine unité dans la mesure où elle est constituée d'un environnement côtier et qu'il s'agit du principal espace habité de la MRC. De plus, la route 132, qui traverse son territoire d'une extrémité à l'autre, favorise une continuité dans les paysages et les activités qu'on y trouve (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

La topographie et l'exploitation des ressources de la mer ont conditionné la mise en place de la route 132 et expliquent le développement linéaire du territoire gaspésien. En effet, le corridor formé par le littoral et la route 132 possède diverses fonctions. Ce dernier constitue tout d'abord un secteur d'habitation et de travail pour la majeure partie de la population de la MRC. C'est pourquoi l'utilisation résidentielle du territoire s'y concentre (carte 3 et 4). Cette route revêt aussi, pour la région et le gouvernement provincial, le rôle de route nationale avec les besoins d'efficacité et de sécurité qui en découlent. Au niveau local, les municipalités du secteur considèrent la route 132 comme le principal axe de développement où les commerces et les services bénéficient d'une desserte aisée et d'un maximum de visibilité. Ainsi, l'utilisation du territoire associée aux commerces et aux services est répartie dans ce secteur près des agglomérations urbaines. Quelques zones d'utilisation liées aux industries manufacturières sont situées à proximité de Grande-Vallée et de Gaspé (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Également, la zone du littoral grâce à ses panoramas d'exception est un espace privilégié pour la pratique d'activités récréatives. Elle constitue donc un important corridor touristique générateur de retombées économiques pour l'ensemble de la Gaspésie. Le parc national de Forillon correspond, qui est situé en terres publiques, au plus grand secteur d'utilisation du territoire associé à la culture et aux activités récréatives et de loisirs (carte 4) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Le morcellement des terres vient y limiter les superficies disponibles pour l'exploitation agricole ou forestière. L'utilisation du territoire associée aux inclusions agricoles est répartie en petites zones, essentiellement au sud de Gaspé, autour du parc national de Forillon et à l'ouest de Cloridorme (cartes 3 et 4). Certains usages comme les coupes forestières totales et l'extraction de matériaux meubles ainsi que des infrastructures ou équipements majeurs sont peu compatibles avec les usages touristiques et résidentiels du corridor de la zone littorale. Ces terres à vocation forestière (identifiées terrain vacant aux cartes 3 et 4) sont disséminées dans l'ensemble du secteur du littoral (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Les parcs d'éoliennes situés à Petite-Vallée et Cloridorme permettent de constater l'utilisation du territoire à des fins de communications et de services publics dans le secteur (carte 3).









## Le secteur intérieur

La plus grande partie du territoire de la MRC se trouve dans le secteur intérieur et se définit par une vocation forestière ainsi que d'un relief plutôt accidenté. Ce secteur comprend les monts Notre-Dame qui définissent la fin de la chaîne de montagnes des Appalaches. Leur altitude varie de trois cents (300) à sept cents (700) mètres par rapport au niveau de la mer. Une seule municipalité y est située, il s'agit de Murdochville dont les limites sont entièrement enclavées par les terres publiques (carte 5). Murdochville doit son développement à l'exploitation d'un gisement de cuivre au début des années 1950. Le territoire entourant Murdochville est actuellement majoritairement associé à une utilisation du territoire liée aux transports, communications et services publics. Parmi ces terres se trouvent des terres ayant eu une vocation minière. Elle est la seule municipalité de la MRC à s'être développée dans les terres publiques. La municipalité est reliée au réseau routier par la route 198 qui traverse le secteur intérieur de la MRC. De leur côté, les autres municipalités de la MRC ont toute une partie de leur territoire respectif affectée par la forêt domaniale (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Ce grand territoire est structuré par les routes 198 ainsi que par un réseau de chemins forestiers qui permet l'accessibilité aux ressources du milieu. Le secteur intérieur est en effet un réservoir de ressources naturelles possédant des usages multiples tels que l'exploitation de la forêt, du sous-sol, de la faune, du réseau hydrographique et des paysages. Quelques secteurs autour de Murdochville sont associés à une utilisation du territoire liée à la culture, aux activités récréatives et de loisirs. C'est notamment le cas de la portion sud du lac York qui est située en terres privées (carte 5). Néanmoins, l'exploitation forestière demeure la première utilisation de ce territoire. Cette dernière permet d'approvisionner en bois les usines de transformation de la région. L'ouverture de chemins forestiers a grandement contribué à rendre accessibles de nouveaux territoires pour la pratique de différentes activités telle que la villégiature en milieu forestier (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

La forêt est sans contredit un territoire de prédilection pour la pratique d'activités récréatives et de villégiature. Les principales activités de villégiature sont la chasse et la pêche et les randonnées en motoneige. La pratique de ces activités dépend de l'accessibilité à la forêt, de la qualité de l'environnement, de la beauté des paysages et de la présence d'une faune diversifiée (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Mentionnons la présence de production d'énergie éolienne dans le secteur intérieur. Ces parcs d'éoliennes sont situés en terres publiques, et sont associés à une utilisation du territoire liée au transport, aux communications et aux services publics (carte 5).

### 2.1.3 Planification d'aménagement et de développement

#### 2.1.3.1 Grandes orientations d'aménagement

Les sections qui suivent visent à résumer succinctement les différentes considérations de planification du territoire qui sont contenues dans le SADR de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Les sujets qui y sont traités ont été sélectionnés de manière à introduire les éléments de planification qui présentent des enjeux relatifs à la conservation des milieux humides et hydriques du territoire.

Plusieurs grandes orientations d'aménagement traitées dans le SADR peuvent influencer sur l'intégrité des milieux humides et hydriques (tableau 4). Dans certains cas, lorsque le lien entre ces orientations et les milieux humides et hydriques est moins clair, une partie des objectifs

qui sous-tendent aux orientations est reprise dans les lignes qui suivent afin de clarifier le lien logique.

Les grandes orientations servent à donner les lignes directrices qui vont guider la MRC dans l'élaboration de ses politiques en matière d'aménagement du territoire. En ce sens, elles constituent une réponse à la vision du territoire définie dans la problématique et reflètent aussi les choix du conseil de la MRC quant à l'avenir de son territoire (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Par ses orientations en matière d'aménagement du territoire, la MRC de La Côte-de-Gaspé vise globalement la mise en valeur et la protection de ses milieux d'intérêt tant au point de vue écologique qu'au point de vue de la villégiature ou de l'économie, tout en favorisant l'harmonisation des usages sur son territoire.

Tableau 4 Orientations de développement en lien direct ou indirect avec les milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Affectations		Orientations et objectifs de développement
Forêt	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Assurer l'harmonisation des usages et activités en milieu forestier;</li> <li>▶ Favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prévoir des mesures de protection des ressources et des territoires d'intérêt en milieu forestier;</li> <li>▶ Favoriser un mode de gestion des forêts qui respecte les principes du développement durable et de la polyvalence du milieu forestier.</li> </ul>
Tourisme	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Consolider la vocation touristique de la zone littorale;</li> <li>▶ Favoriser le développement du potentiel touristique du secteur intérieur de la MRC.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt de la MRC;</li> <li>▶ Promouvoir la protection des paysages le long du corridor visuel de la route 132;</li> <li>▶ Favoriser la création et la mise en valeur des accès et des ouvertures sur la mer;</li> <li>▶ Favoriser l'intégration harmonieuse de tous les sentiers aux territoires d'intérêt de la MRC.</li> </ul>
Villégiature	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser le développement d'une villégiature adaptée aux caractéristiques du milieu naturel de la MRC.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser l'établissement d'une réglementation municipale pour l'aménagement des sites de villégiature sur les terres privées;</li> <li>▶ Favoriser le développement de la villégiature dans le secteur des 15 lacs de Cloridorme.</li> </ul>
Environnement	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Minimiser les conflits d'usage relatifs à l'occupation du sol à proximité des secteurs soumis à des contraintes naturelles ou anthropiques;</li> <li>▶ Assurer la compatibilité des usages et constructions à proximité des territoires d'intérêt de la MRC.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter la détérioration des territoires d'intérêt écologique en raison de l'implantation, à proximité, d'usages ou d'ouvrages incompatibles;</li> <li>▶ Favoriser la mise en valeur des territoires d'intérêt en fonction du potentiel qu'ils représentent;</li> <li>▶ Assurer la protection des rives et du littoral sur le territoire de la MRC;</li> <li>▶ Limiter les coupes à blanc commerciales dans le bassin versant des cours d'eau importants pour prévenir les crues;</li> <li>▶ Préserver des corridors d'échange faunique entre le parc national de Forillon et le reste du territoire sur la route 197, afin que les animaux n'y soient pas emprisonnés et puissent se reproduire avec d'autres animaux à l'extérieur du parc et ainsi éviter des problèmes de consanguinité;</li> <li>▶ Faciliter les échanges et la concertation intermunicipale et inter-MRC lors de la planification d'équipement de gestion environnementale;</li> <li>▶ Sensibiliser le ministère de l'Environnement afin d'assouplir ou d'introduire de nouvelles normes à l'intérieur du décret Q-2, r.8. (Évacuation des eaux usées);</li> <li>▶ Assurer la santé et la sécurité publique par des normes respectant la réciprocité de manière à éviter que les contraintes anthropiques présentant des risques ne s'implantent à proximité des usages sensibles (résidentiel, institutionnel, récréatif) et, à l'inverse, que ces usages sensibles ne se rapprochent des sources de contraintes existantes (ex. site d'enfouissement sanitaire).</li> </ul>

Affectations		Orientations et objectifs de développement
Activités industrielles et commerciales	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Consolider les vocations existantes dans les différents secteurs de la MRC;</li> <li>▶ Assurer la rentabilisation des investissements dans les espaces industriels.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Reconnaître les infrastructures et les équipements industriels existant sur le territoire de la MRC;</li> <li>▶ Favoriser le maintien et le développement des activités économiques déjà en place dans les différents secteurs de la MRC;</li> <li>▶ Encourager l'implantation de nouvelles activités économiques sur l'ensemble du territoire de la MRC et supporter la création de nouvelles entreprises industrielles dans le secteur des ressources naturelles en visant une transformation complète à l'intérieur de la MRC;</li> <li>▶ Planifier le développement industriel en priorisant la consolidation des espaces industriels identifiés au schéma d'aménagement révisé.</li> </ul>
Agriculture	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser le maintien et le développement des activités agricoles et la transformation des produits sur le territoire de la MRC;</li> <li>▶ Accorder la priorité aux activités agricoles dans l'affectation Rurale;</li> <li>▶ Accorder la priorité aux activités agricoles sur un lot ou une partie de lot ayant fait l'objet d'une inclusion à la zone agricole.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Reconnaître la vocation agricole des terrains ayant fait l'objet d'une inclusion à la zone agricole permanente;</li> <li>▶ Viser l'harmonisation de la réglementation municipale avec les inclusions agricoles de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);</li> <li>▶ Permettre et encourager la pratique agricole à l'extérieur des périmètres d'urbanisation et la transformation des produits sur le territoire de la MRC;</li> <li>▶ S'assurer que les usages qui sont autorisés en affectation Rurale favorisent le maintien du développement des activités agricoles.</li> </ul>
Urbanisation	Orientations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Reconnaître et consolider les noyaux urbains;</li> <li>▶ Reconnaître et préserver la spécificité des anciens noyaux villageois et maximiser le développement de l'espace urbain.</li> </ul>
	Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rentabiliser les infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi que les services à caractère public;</li> <li>▶ Favoriser le développement de type urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation (espace déjà construit);</li> <li>▶ Protéger le caractère touristique du corridor visuel de la route 132;</li> <li>▶ Réviser les périmètres d'urbanisation en fonction de la desserte actuelle ou projetée en service public, de la densité, de la diversité d'usage et des prévisions de croissance des ménages;</li> <li>▶ Favoriser l'implantation des services d'aqueduc et d'égout publics ou privés adaptés au contexte particulier de ces secteurs ainsi qu'à la capacité de payer des contribuables par l'introduction de normes provinciales plus souples ainsi que l'emploi de nouvelles technologies.</li> </ul>

Source : MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019.

### 2.1.3.2 Concept d'organisation spatiale

Le territoire de la MRC peut être subdivisé en quatre zones : Gaspé, qui en constitue l'épicentre, ainsi que trois pôles secondaires. Gaspé centre est la métropole régionale et son centre-ville est le principal pôle urbain de la MRC. Les services publics et les commerces qu'on y trouve possèdent un rayonnement d'envergure régionale. Les trois pôles secondaires de la MRC présentent chacun un niveau de desserte spécifique. Le premier est le secteur de Rivière-au-Renard également à Gaspé et dessert le secteur allant de L'Anse-à-Valleau à Cap-des-Rosiers. Le second correspond à la municipalité de Grande-Vallée dont les services publics (CLSC, polyvalente, Sûreté du Québec, etc.) couvrent le secteur de Saint-Yvon (Cloridorme) à Grande-Vallée en incluant, dans certains cas, des municipalités de la MRC de la Haute-Gaspésie. La ville de Murdochville constitue le dernier pôle secondaire. Ce dernier est conditionné par l'éloignement de la municipalité des autres centres urbains. Cet éloignement justifie une certaine autonomie au niveau des services de santé, d'éducation, de loisir, etc. (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Les autres agglomérations ou noyaux villageois présents sur le territoire de la MRC et qui sont non reconnus comme pôle principal ou secondaire, correspondent toutefois à des secteurs urbanisés où on trouve une relative densité de construction et une diversité des usages incluant les principaux services et équipements publics nécessaires au maintien et au développement de ces communautés locales. De plus, la cohésion sociale présente dans ces communautés alimente de façon importante le sentiment d'appartenance et la notion de collectivité locale.

### 2.1.3.3 Affectations du territoire

Les grandes affectations édictées au schéma d'aménagement et de développement correspondent aux vocations principales que la MRC veut attribuer à son territoire. Ces dernières transposent les orientations de développement souhaitées pour le futur et confirment l'utilisation actuelle du territoire. Ainsi, il doit y avoir corrélation entre l'affectation définie et les caractéristiques du milieu régional tout en prenant en compte ses possibilités de développement. Par définition, les grandes affectations sont de nature générale et couvrent de larges territoires. Voici les grandes affectations permises par le SADR sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- ▶ Affectation Urbaine : correspond aux noyaux urbains ou villageois, multiplicité des activités et des usages, densité élevée de l'occupation du sol, espaces dont le développement est prévisible à court et à moyen terme (0-5 ans), présence d'équipements et de services publics.
- ▶ Affectation Rurale : absence de zone agricole protégée (sauf inclusions), absence de services d'aqueduc et/ou d'égout, diversité d'usage (prédominance du résidentiel isolé), cadre bâti et très dispersé et d'implantation irrégulière, présence d'exploitation agricole, de boisé privé et de terrain en friche, lots privés et généralement de grandes superficies.

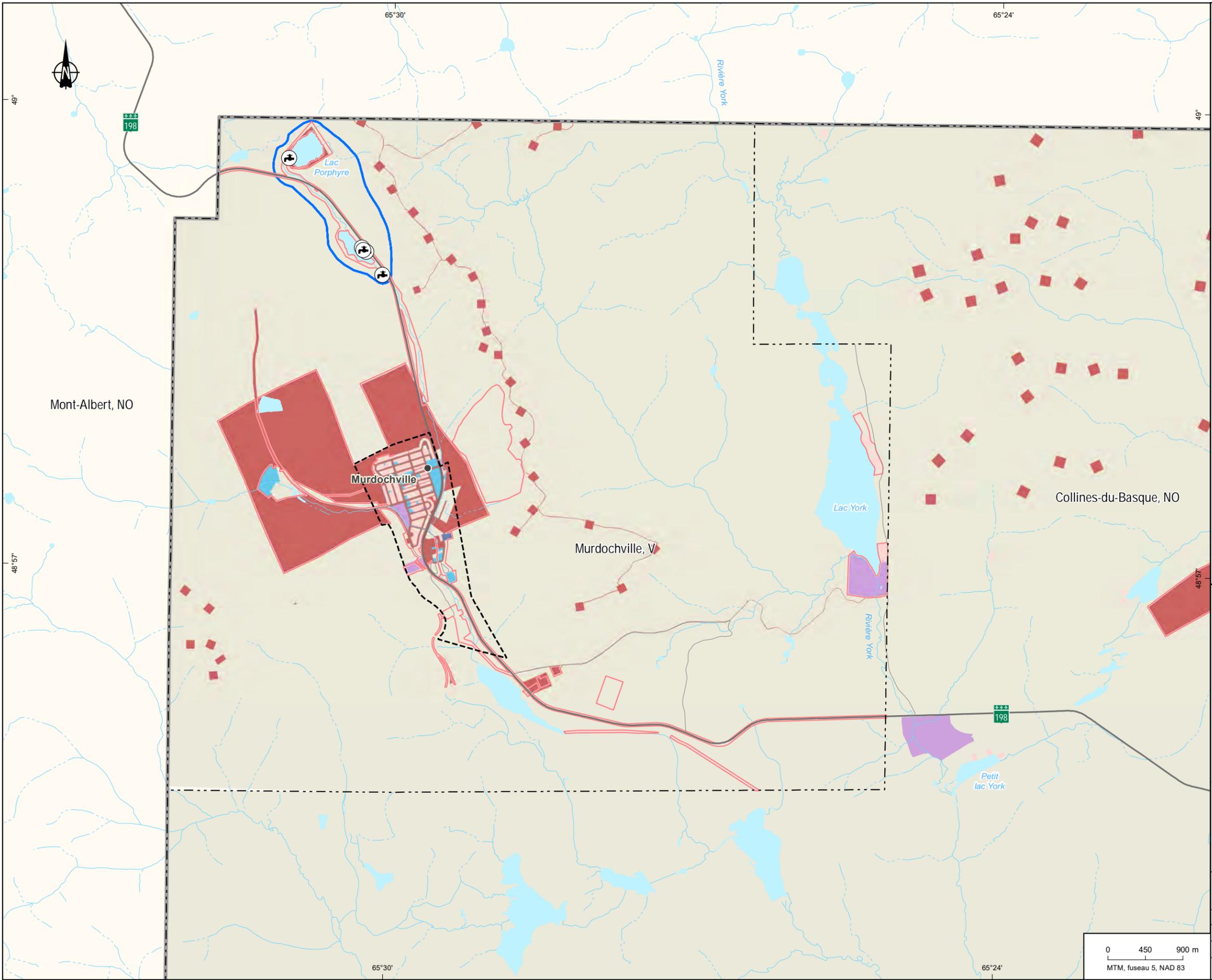
#### *Inclusions agricoles*

La MRC de La Côte-de-Gaspé ne possède pas de zone agricole protégée. Les terrains faisant l'objet d'une demande auprès de la CPTAQ sont appelés *lots d'inclusion*.

- ▶ Affectation Forestière : couvre une très grande superficie de territoire, présence de ressources forestières, minières, fauniques, etc., réseau de chemins forestiers; lieu de villégiature, lieu d'exploitation de la ressource.
- ▶ Affectation Récréative : territoire facilement accessible, couvre généralement une grande superficie, possède des attraits d'ordre naturel, présence d'équipements récréatifs, lieu de villégiature, territoire public ou privé.
- ▶ Affectation Industrielle : correspond aux parcs industriels et aux zones industrielles existantes.

L'affectation Rurale est celle qui occupe la plus grande proportion des terres privées de la MRC, bien qu'elle occupe seulement 12,6 % de la proportion terrestre du territoire (tableau 5; cartes 6 à 8). L'affectation Forestière est celle qui prédomine dans la MRC (75 %). Elle est majoritairement située en terres publiques (99 %). L'affectation Urbaine occupe une très faible partie de la MRC, soit 0,6 % de l'ensemble du territoire et 4,3 % des terres privées (23,1 km<sup>2</sup>). L'affectation Résidentielle est essentiellement concentrée sur les côtes, puisque la majeure partie des territoires portant cette affectation (92 %) sont en terres privées. La vocation récréative se concentre pour sa part autour des lacs, des ZEC et dans le parc national de Forillon. L'affectation Industrielle se concentre autour de Gaspé, de Grande-Vallée et de Murdochville.

Fichier : \\Eglobe\projets\046P-022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspes\4\_CAD\GDL\_Carte\IP-022246-0-OTP-011046-F-022246-0-01-001-EN-D-0105-00\_util\_terr\_Murdo\_220214.mxd



- Utilisation du territoire**
- Résidentielle
  - Industrie manufacturière
  - Transports, communications et services publics
  - Commerces et services
  - Culturelle, récréative et de loisirs
  - Terrain vacant
- Limites**
- Zone d'étude
  - Municipalité
  - Terres de domanialité privée
  - Périmètre d'urbanisation
  - Aire de protection de prises d'eau
- Infrastructures**
- Prise d'eau
  - Route régionale et nationale
  - Route locale

Mont-Albert, NO

Murdochville

Murdochville, V

Collines-du-Basque, NO

MRC de la Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques  
de la MRC de la Côte-de-Gaspé

**Carte 5**  
**Utilisation du territoire – Secteur Murdochville**

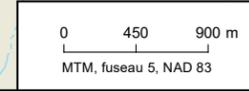
**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCan, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCan  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Périmètre d'urbanisation, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Utilisation du territoire, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Prises d'eau, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Aire de protection des prises d'eau, LNA Hydrologie environnement, 2022

Cartographie : Englobe

Février 2022



Chargé de projet : M. Genest				Date : 2022-02-14				
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc				
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0105	00





## Carte 6

### Affectations du territoire – Secteur Nord

Sources :  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
Adresses Québec, MERN Québec, 2020  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Territoires d'intérêt écologique, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Affectations du territoire, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Périmètre d'urbanisation, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Inclusions agricoles, CPTAQ, janvier 2019

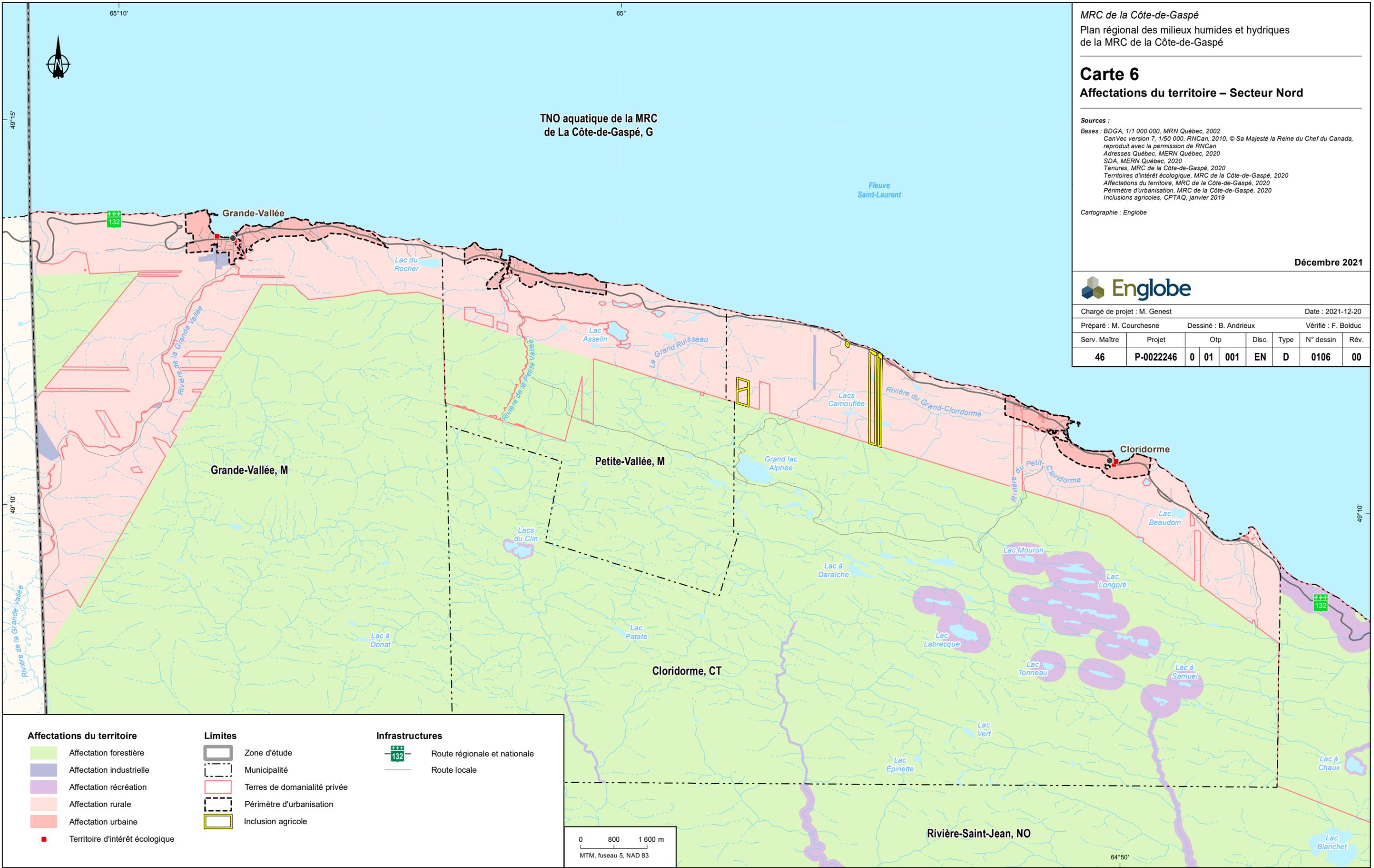
Cartographie : Englobe

Décembre 2021

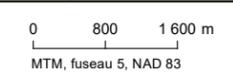


Chargé de projet : M. Genest						Date : 2021-12-20	
Préparé : M. Courchesne			Dessiné : B. Andrieux			Vérifié : F. Bolduc	
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0106
							00

Fichier: \\EgrynieDrive\englobe\Share\CA\Quebec\Cartes\Projets\046P-0022246\_PrimMH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\GCO2\_Carto\P-0022246\_Produit\IP-0022246-0-01-001-EN-D-0106-00\_affect\_terr\_Nord\_211220.mxd

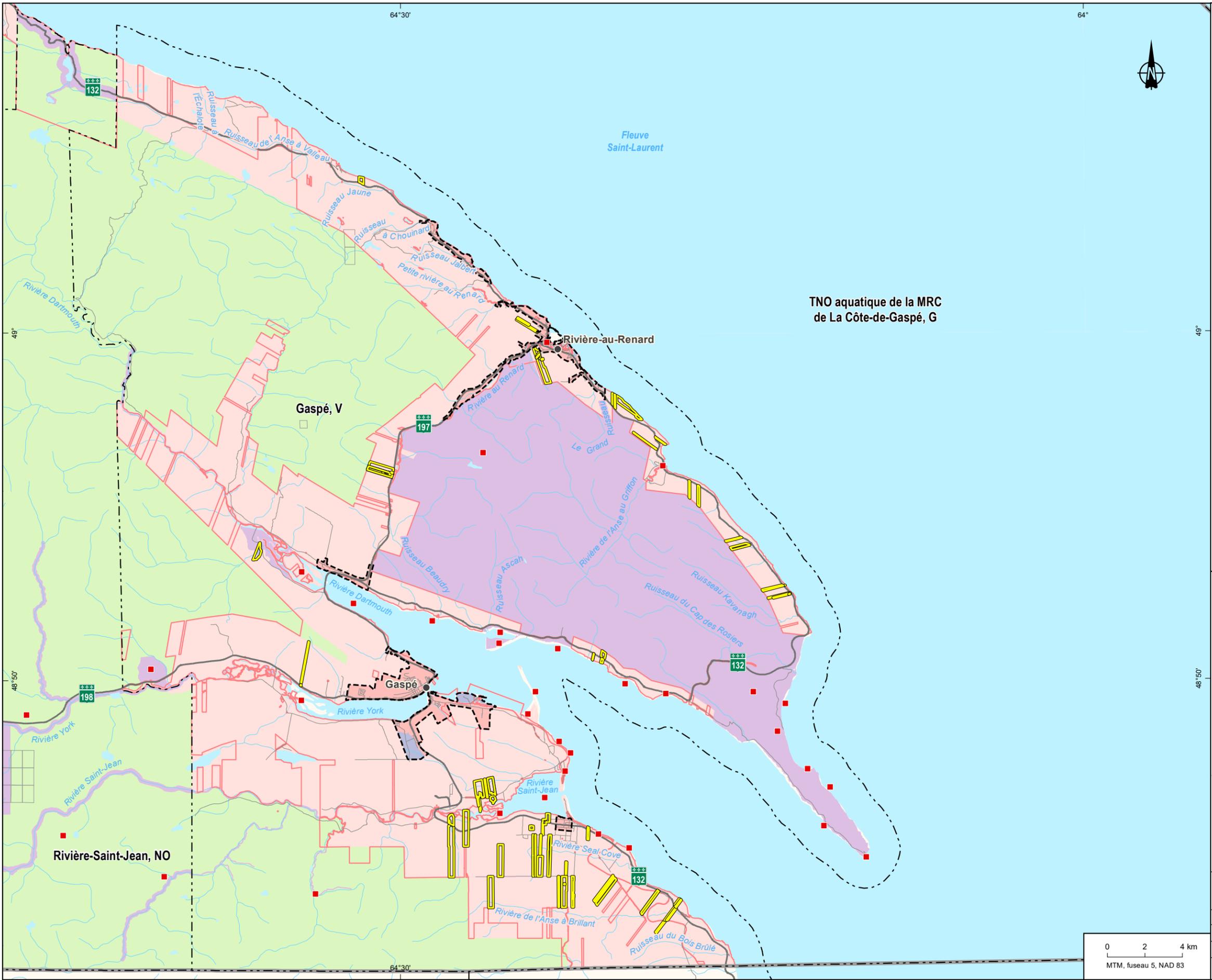


<b>Affectations du territoire</b>	<b>Limites</b>	<b>Infrastructures</b>
Affectation forestière	Zone d'étude	Route régionale et nationale
Affectation industrielle	Municipalité	Route locale
Affectation récréation	Terres de domanialité privée	
Affectation rurale	Périmètre d'urbanisation	
Affectation urbaine	Inclusion agricole	
Territoire d'intérêt écologique		





Fichier: \\Egnyrd\drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PPM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\GO2\_Carto\IP-0022246\_P-0022246-0-01-001-EN-D-0107-00\_affect\_terr\_Gaspé\_211220.mxd



**Affectations du territoire**

- Affectation forestière
- Affectation industrielle
- Affectation récréation et récréation extensive
- Affectation rurale
- Affectation urbaine
- Baux miniers (actifs et convertis)
- Territoire d'intérêt écologique

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée
- Périmètre d'urbanisation
- Inclusion agricole

**Infrastructures**

- Route régionale et nationale
- Route locale

TNO aquatique de la MRC de La Côte-de-Gaspé, G

MRC de la Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Côte-de-Gaspé

## Carte 7

### Affectations du territoire – Secteur Gaspé

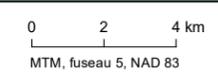
**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
BNDT, 1/250 000, RNCAN, 2007, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Territoires d'intérêt écologique, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Affectations du territoire, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Périmètre d'urbanisation, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Inclusions agricoles, CPTAQ, janvier 2019

Cartographie : Englobe

Décembre 2021

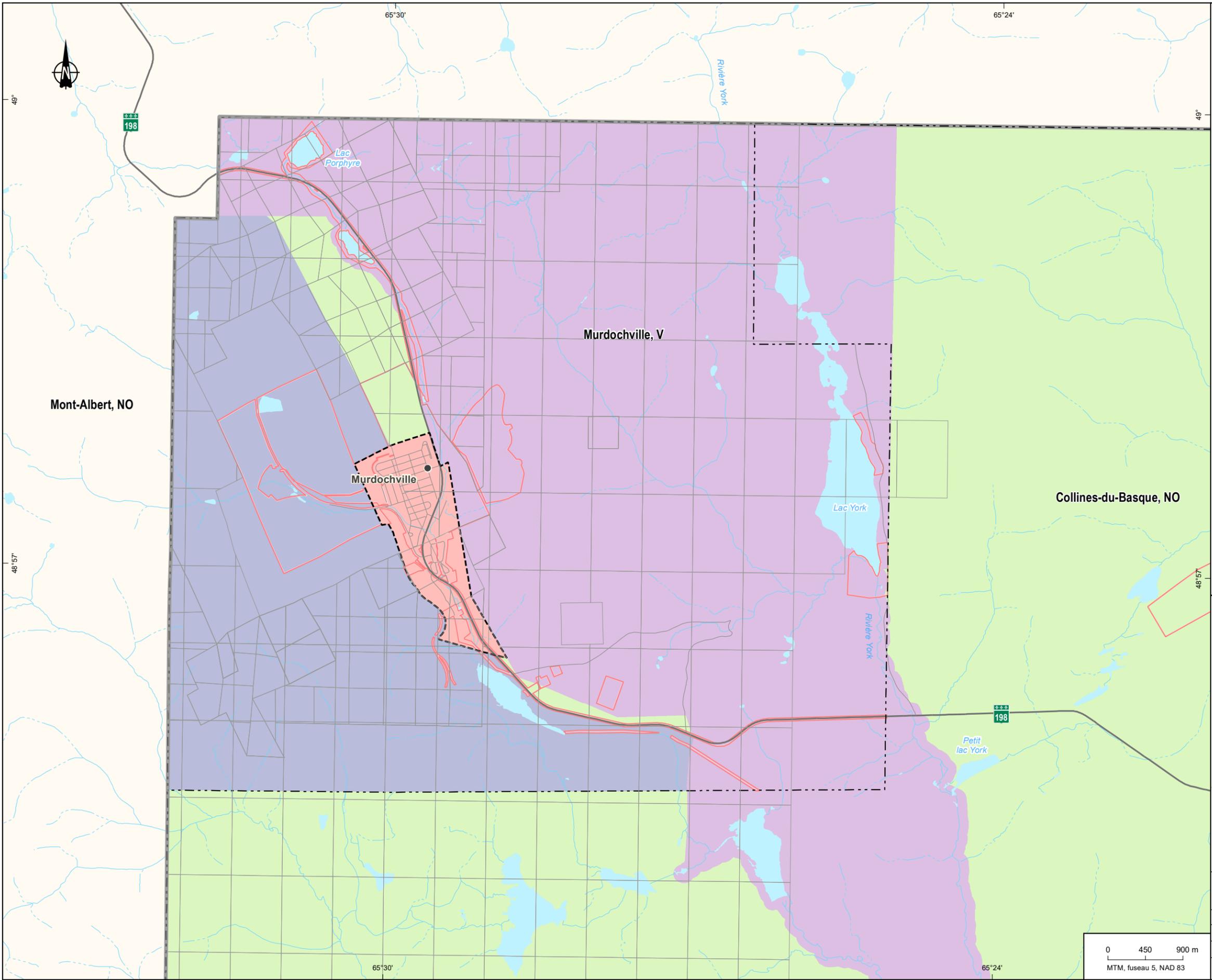


Chargé de projet : M. Genest					Date : 2021-12-21		
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc			
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0107 00





Fichier : \\Egry\drive\englobe\Share\CA\Quebec\7\Date\Projets\046P-0022246\_PPM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\GO2\_Carto\IP-0022246-0-OTF-011046-F-0022246-0-001-EN-D-0108-00\_affect\_terr\_Murdo\_V\_211220.mxd



- Affectations du territoire**
- Affectation forestière
  - Affectation industrielle
  - Affectation récréation
  - Affectation urbaine
  - Baux miniers (actifs et convertis)

- Limites**
- Zone d'étude
  - Municipalité
  - Terres de domanialité privée
  - Périmètre d'urbanisation

- Infrastructures**
- 138 Route régionale et nationale
  - Route locale

MRC de la Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques  
de la MRC de la Côte-de-Gaspé

### Carte 8

**Affectations du territoire – Secteur Murdochville**

**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Affectations du territoire, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Périmètre d'urbanisation, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020

Cartographie : Englobe

**Décembre 2021**



Chargé de projet : M. Genest				Date : 2021-12-21			
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc			
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0108
							00

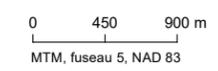




Tableau 5 Affectations du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Affectation	Superficie totale (km <sup>2</sup> )	Proportion du territoire <sup>1</sup> (%)	Superficie dans les terres privées (km <sup>2</sup> )
Urbaine	25,1	0,6	23,1
Rurale	519,5	12,6	456,2
Forestière	3097,0	75,1	35,2
Récréative	458,5	11,1	13,5
Industrielle	23,7	0,6	5,1
<b>Total</b>	<b>4123,7</b>	<b>100,0</b>	<b>533,0</b>

Note : 1 : La superficie totale de la MRC présentée dans le tableau exclut la portion située en territoire maritime (TNO aquatique et la portion maritime incluse dans les limites administratives de la Ville de Gaspé)

### 2.1.3.4 Périmètres d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation se définit par le territoire qui comprend les secteurs urbanisés. On trouve dans ces secteurs une certaine concentration de bâtiments (densité), une diversité des fonctions (résidentielle, commerciale, service, etc.) et des espaces disponibles pour le développement à court et moyen terme (0 à 5 ans). Les secteurs situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation se caractérisent aussi généralement par la présence d'infrastructures et de services publics.

L'identification des périmètres d'urbanisation permet de consolider les noyaux urbains ou villageois existants afin de rentabiliser les infrastructures (aqueduc, d'égout, routes, etc.). Les municipalités locales favorisent le développement urbain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation par le biais de leur règlement de zonage (type d'usage, normes d'implantation, etc.) et par des investissements publics (rue, réseau d'aqueduc, éclairage, etc.).

#### Le périmètre urbain de Grande-Vallée

Globalement, le cadre bâti de la municipalité de Grande-Vallée se concentre surtout au croisement du chemin de la Rivière et de la route 132. À partir de ce noyau, un développement de type linéaire s'étend vers le sud le long du chemin de la Rivière et vers l'est dans le corridor de la route 132 (carte 3). La demande pour de nouveaux espaces de développement demeure très faible à Grande-Vallée comme en témoigne la faible augmentation du nombre de ménages au cours des dernières années (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

#### Le périmètre urbain de Petite-Vallée

Le milieu bâti de la municipalité de Petite-Vallée est très linéaire et se concentre tout le long de la route 132 avec une densité d'occupation du sol plus élevée à proximité de l'anse abritant les infrastructures portuaires (carte 3). Le taux de croissance de Petite-Vallée est très faible ce qui explique une demande limitée en termes de nouveaux sites à développer. Le nombre de ménages est demeuré relativement stable au cours des dernières années (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

#### Le périmètre urbain de Cloridorme

L'occupation du territoire de Cloridorme est aussi de forme linéaire et s'étend sur plusieurs kilomètres le long de la route 132. Dans le cas de Cloridorme, ce développement linéaire est

dû à la topographie qui limite les possibilités de développement à une mince bande de terre coincée entre la mer et la montagne. Aussi, la municipalité a la particularité d'être constituée de trois (3) agglomérations: Pointe-à-la-Frégate dans la partie ouest, Cloridorme au centre et Saint-Yvon dans la partie est (carte 3). La croissance est aussi très modérée à Cloridorme et de ce fait, le nombre total de ménages est demeuré stable durant les dernières années (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### **Le périmètre urbain de Gaspé**

L'actuel territoire de la ville de Gaspé est le résultat de la fusion de douze (12) anciennes municipalités. Son territoire est donc très vaste et comprend de nombreux secteurs ayant des spécificités qui leur sont propres. Gaspé possède donc plusieurs noyaux urbains ou villageois. Les secteurs du centre-ville et de Rivière-au-Renard sont les principaux pôles de développement urbain, tandis que les secteurs de L'Anse-à-Valleau, Pointe-Jaune, Petit-Cap/Saint-Maurice, Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers, Cap-aux-Os, Saint-Majorique et Douglastown, correspondent quant à eux, à d'anciens noyaux villageois (carte 4). Chacun de ces secteurs répond aux prémisses nécessaires à la délimitation d'un périmètre d'urbanisation soit : une densité plus élevée que le milieu rural, une diversité des usages ainsi que des services et équipements publics. Les données indiquent que la ville de Gaspé a subi une légère augmentation de la population dans les dernières années (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### **Le périmètre urbain de Murdochville**

La ville de Murdochville des caractéristiques propres aux villes planifiées en fonction de l'exploitation minière. Son milieu bâti est dense et bien circonscrit, la trame de rue est fonctionnelle, la répartition spatiale des commerces et des résidences est clairement établie. Le déclin de l'industrie minière à Murdochville a donné lieu à la multiplication des lots vacants à la suite des déménagements. Ces lots, situés à l'intérieur du périmètre urbain, devront être investis en priorité, et ce, avant de planifier le développement de nouveaux secteurs en périphérie de la ville (carte 5; MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

#### **2.1.3.5 Territoires d'intérêt particulier**

Les territoires d'intérêt répertoriés au schéma d'aménagement révisé représentent les lieux et les constructions qui constituent le patrimoine de la MRC de La Côte-de-Gaspé. L'intérêt de ces lieux et constructions réside surtout dans leur valeur historique, culturelle, esthétique, écologique ou encore dans leur signification pour la population. Il peut s'agir, par exemple, d'un bâtiment ancien, d'un habitat faunique, d'un paysage exceptionnel, ou encore d'autres éléments qui témoignent d'une caractéristique propre à la région.

L'identification et la délimitation des territoires d'intérêt au schéma permettent d'acquérir un portrait général des atouts que renferme la MRC et des éléments à protéger et à mettre en valeur. Pour chacun des sites identifiés, la MRC a précisé la nature de l'intérêt et a indiqué les mesures de protection ou de mise en valeur actuelle ou projetée. Finalement, le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement contient des dispositions réglementaires de base afin d'assurer une protection minimale aux territoires d'intérêt qui ne bénéficient d'aucune protection.

Parmi les territoires d'intérêt écologique retenus par la MRC, certains bénéficient de protections basées sur l'interdiction ou le contrôle de certaines activités (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Ainsi, le territoire périphérique au parc national de Forillon ne permet pas l'implantation de certaines activités, notamment les cimetières d'automobiles et les activités

d'extraction. La mise en place d'infrastructures, d'industries et de production énergétique est autorisée moyennant certaines mesures d'atténuation.

Le territoire d'intérêt de l'Anse-de-l'Étang est un complexe formé par l'anse, l'étang, le Grand-Étang, le lac à la Chaux situé en amont et le ruisseau qui relie ces deux derniers plans d'eau. Le maintien d'une bande boisée de 300 m (60 m pour le lac à la Chaux et le ruisseau) assure une protection de ces milieux hydriques.

Les rivières à saumons Dartmouth, York et Saint-Jean ainsi que leurs principaux affluents sont également sujets à des mesures visant la protection de leur intérêt écologique. En terres privées, ces rivières bénéficient du maintien d'une bande boisée de trente (30) mètres (affectation Récréative).

Dans le secteur de la barre de Sandy Beach et l'embouchure de la rivière Saint-Jean, les seules activités autorisées sont liées à la conservation ou à la récréation extensive à aire ouverte.

Quant à l'embouchure des rivières de l'Anse au Griffon, au Renard et du Grand Cloridorme, les dispositions relatives aux zones inondables, aux rives et au littoral s'appliquent.

Ajoutons que le corridor visuel de la route 132 prévoit le maintien de corridors boisés qui peuvent, incidemment, être également bénéfique pour la protection des certains milieux humides et hydriques.

### 2.1.3.6 Principales infrastructures de transport et de services publics actuelles et projetées

La planification des infrastructures de transport et l'aménagement du territoire sont intimement liés, le réseau viaire ayant d'importantes répercussions sur le développement du territoire. En effet, la construction d'une nouvelle route favorise le développement des secteurs mitoyens nouvellement desservis. Pour leur part, les orientations de développement et l'établissement des affectations déterminent la densité de l'occupation du territoire. Plus un secteur est densément développé, plus les volumes de circulation y seront importants.

C'est dans cette optique qu'il apparaît nécessaire d'analyser la corrélation entre les infrastructures routières et l'aménagement du territoire et de travailler leur planification de façon intégrée. Les équipements et les infrastructures jouent un rôle de premier plan dans l'organisation physique du territoire. Selon leur nature, ils peuvent agir à la fois comme facteur de localisation pour certaines activités et comme source de contraintes pour d'autres. Cette dynamique de développement a également une incidence sur les pressions exercées sur les milieux naturels. Ainsi, les milieux humides et hydriques situés à proximité des infrastructures routières sont plus susceptibles d'être affectés par le développement urbain, notamment par l'empiétement ou par la contamination.

#### Le réseau routier

##### La route 132

Le développement de la Gaspésie s'est largement articulé autour de la route 132. La route 132 est le seul lien viaire entre les différentes municipalités (à l'exception de Murdochville) et le reste de la province. Cette dernière sert à la fois à la circulation locale et à la circulation de nature touristique. D'ailleurs, les abords du corridor visuel de la route 132 et du territoire en périphérie du parc national de Forillon représentent un pôle majeur d'attraction touristique. Véritable colonne vertébrale régionale, la route 132 dessert un large corridor le long du littoral.

La hiérarchisation du réseau routier gaspésien est peu développée et passe directement du réseau supérieur à des rues locales ou des entrées privées ce qui peut engendrer des impacts au point de vue de la sécurité. Toutefois, on y note des restrictions à la circulation des véhicules lourds (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Globalement, le cadre bâti en bordure de la route 132 est linéaire et de faible densité. Cette réalité résulte entre autres de contraintes liées à la topographie et à la faible structure du réseau routier. La route 132 devient «rue principale» quand elle traverse les différents périmètres d'urbanisation. Elle reçoit alors une circulation plus locale et comporte des usages commerciaux, de services, résidentiels, etc. Les flux de circulation les plus élevés se centralisent dans le secteur du centre-ville de Gaspé (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

La route 132 constitue également un important circuit touristique. Pendant la haute saison touristique, le volume de circulation grimpe de 10 % à 40 % sur l'ensemble du territoire de la MRC (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### La route 197

La route 197 se situe à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de Rivière-au-Renard. C'est elle qui sert de lien rapide entre le secteur nord de la MRC et le centre-ville de Gaspé et elle marque également la limite ouest du parc national de Forillon.

La route 197 se définit par la fluidité de sa circulation favorisée par la présence de voies de dépassement. Une amorce de développement résidentiel de forme linéaire émerge le long de la route. À long terme, ce développement générera une relative circulation locale et son impact sur l'efficacité de la route devra être évalué. Aussi, le fait de densifier le développement le long de la route 197 menace de générer une coupure encore plus importante, défavorisant les échanges fauniques entre le parc national de Forillon et le reste du territoire (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### La route 198

La route 198 relie Murdochville au reste de la MRC. Elle est complètement située sur les terres du domaine public à l'exception de la section localisée à Gaspé entre les secteurs Wakeham, York et Haldimand. Elle se caractérise à la fois par une circulation locale et une circulation de transit. La route 198 est également identifiée par le ministère des Transports du Québec dans son réseau de camionnage. Une certaine circulation à des fins touristiques (visites industrielles, rivières à saumons, etc.) y est également présente, mais dans une moindre mesure que pour la route 132 (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Contrairement aux autres routes de la MRC, on remarque qu'il n'y a pas de développement de type linéaire en bordure de la route 198 puisque le territoire est de tenure publique. La route reçoit surtout une circulation de transit. Cette dernière peut être affectée par la circulation des véhicules lourds notamment dans les sections sinueuses et aux abords de fortes pentes. La route 198 donne accès aux différentes ressources du territoire intérieur de la Gaspésie (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### Réseau routier secondaire

Un réseau routier secondaire permet d'accéder aux terres du domaine public à partir des municipalités de la frange littorale. En particulier, le chemin de la Rivière (la route G-103) qui relie Grande-Vallée à Murdochville est essentiel pour l'accessibilité à la ressource forestière

pour l'industrie du sciage de Grande-Vallée (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Il n'y a pas de développement linéaire en bordure de cette route située en terres publiques.

### **Le réseau ferroviaire**

Le centre-ville de Gaspé est connecté au réseau de chemin de fer nord-américain, et ce, par le biais de la Corporation du chemin de fer de la Gaspésie (CCFG) et la Corporation du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs. Cette voie ferrée dessert la zone industrielle de Sandy Beach, traverse l'embouchure de la rivière Saint-Jean et poursuit en direction de Douglastown et de la Baie-des-Chaleurs. Le service ferroviaire offert par la société du Chemin de fer de la Gaspésie servait autre fois pour le transport de passagers (Via Rail) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019), mais il se concentre aujourd'hui sur le transport de marchandises (produits forestiers, ciment, pales d'éoliennes, etc.). En effet, pour des raisons de sécurité, le service de Via Rail est interrompu entre Gaspé et New Carlisle (depuis 2011) et entre New Carlisle et Matapédia (depuis 2013). Le Gouvernement du Québec est devenu propriétaire des infrastructures ferroviaires et l'emprise du chemin de fer de la Gaspésie en mai 2015. Un projet en cours vise à remettre en état le réseau ferroviaire afin de maintenir l'offre ferroviaire, notamment pour les touristes. Certaines portions des voies ferrées nécessitent des travaux de réhabilitation de structures jugées non sécuritaires ou la consolidation de sites présentant des risques en raison de l'instabilité des falaises rocheuses ou de l'érosion côtière (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 4 décembre 2020).

### **Les infrastructures maritimes**

Des infrastructures portuaires de tailles et de vocations variées sont présentes dans la majorité des agglomérations de la MRC. Les deux plus importantes se situent à Gaspé, soit Sandy Beach et Rivière-au-Renard. Le port en eau profonde de Sandy Beach est situé dans la zone industrielle lourde. Il possède une vocation industrielle et commerciale (transbordement de marchandises : produit pétrolier, sel, etc.). Avec le système ferroviaire et le réseau de camionnage en complémentarité, le port de Sandy Beach bénéficie d'une intermodalité des modes de transports pour desservir ses industries. Le site du port, présente en tant que tel, un attrait touristique avec l'accueil des navires de croisière en escale dans la baie de Gaspé (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Le port de Rivière-au-Renard possède plutôt une fonction liée aux pêches. En effet, des usines de transformation de produits marins ainsi que des services connexes aux pêches se sont établis à proximité. Le quai de Rivière-au-Renard dispose de mille cent (1 100) mètres de postes d'amarrage et de nombreux services portuaires, dont un parc d'hivernage pour la flotte de navires de pêche (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### **Les infrastructures aéroportuaires**

La municipalité de Gaspé est dotée d'un aéroport municipal d'envergure régionale. Localisé à une dizaine de kilomètres de Sandy Beach, l'aéroport est accessible par la route 132. Une desserte aérienne régulière est offerte par différents transporteurs. On y propose des départs et arrivées chaque jour à destination ou en provenance de Montréal et des Îles-de-la-Madeleine. Un transporteur local offre également un service de vol nolisé (charter) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Jumelé aux infrastructures routières, ferroviaires et maritimes, il permet une desserte de transport intégrée à la zone industrielle lourde de Sandy Beach (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 4 décembre 2020).

Également, une piste d'atterrissage non répertoriée est située à proximité de Murdochville à la jonction des routes 198 et du chemin de la Rivière. La surface de la piste est en gravier et aucun service n'est disponible sur le site (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### Les infrastructures électriques

La MRC de La Côte-de-Gaspé est alimentée par le réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec. Des postes de différents gabarits sont localisés dans les municipalités de Murdochville, Gaspé et Grande-Vallée. Un réseau de lignes d'énergie électrique sillonne donc l'ensemble du territoire de la MRC et engendre des emprises publiques d'importance qui pourraient comprendre des milieux humides et hydriques. Cependant, ces milieux excèdent la portée du PRMHH étant donné leur tenure publique (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

### Les points de captage d'eau potable

Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, l'alimentation en eau potable est partagée entre le captage d'eau souterraine et de surface. Grande-Vallée et Petite-Vallée procèdent par captage souterrain. La municipalité de Cloridorme possède deux prises d'eau localisées dans la rivière en aval du Grand lac Alphée. À Gaspé, plusieurs prises d'eau alimentent la municipalité, à partir de puits tubulaires, du lac D'Amours ainsi que de quelques réseaux privés. Murdochville possède pour sa part quatre puits souterrains et une prise d'eau d'urgence sur le lac Porphyre (tableau 6; MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019; MELCC, 2019c).

Depuis l'entrée en vigueur du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2), de nouvelles normes s'appliquent et varient selon la catégorie de prélèvement identifiée au règlement et selon les recommandations d'un professionnel. Différentes dispositions et aires de protection doivent être établies, notamment pour assurer la protection virologique et bactériologique des prises d'eau et pour interdire certaines activités présentant un risque de contamination. Plusieurs prises d'eau du territoire doivent faire l'objet d'une analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable (pour les sources approvisionnant plus de 500 personnes) afin que soient déterminés les aires de protection (tableau 6).

Tableau 6 Prises d'eau potable sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Municipalité	Provenance de l'eau	Aire de protection
Cloridorme	Rivière en aval du Grand lac Alphée (2)	Déterminée par expertise
Gaspé – secteur centre-ville	Puits (3)	Déterminée par expertise
Gaspé – secteurs Rivière-au-Renard, Saint-Maurice et Petit-Cap	Lac D'Amours	Expertise requise
Gaspé – Camping Ramsay	Rivière (privé)	Expertise requise
Gaspé – secteur Anse-à-Valleau	Rivière et source à bassin unique (privé)	Expertise requise
Gaspé – secteur Anse-au-Griffon	Puits (2) (dont un privé)	2 km en amont hydraulique
Grande-Vallée	Puits (1)	Déterminée par expertise
Petite-Vallée	Puits (1)	2 km en amont hydraulique
Murdochville	Puits (4)	Déterminée par expertise
Murdochville	Lac Porphyre (urgence)	Déterminée par expertise

Source : Adapté de MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019.

### 2.1.3.7 Contraintes naturelles et anthropiques

L'identification des zones de contraintes a pour principal objectif de réduire les conflits d'utilisation du sol à proximité des secteurs exposés à des risques. De cette façon, la MRC contribue à assurer le bien-être, la santé et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de son territoire.

En vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le SADR détermine les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Les contraintes peuvent être d'origine naturelle, telles que les zones d'inondation ou d'érosion. Elles peuvent également être d'origine anthropique, c'est-à-dire liée à des immeubles ou des activités humaines.

Les contraintes de différentes natures sont détaillées dans le SADR et il importe ici de présenter succinctement celles qui constituent des préoccupations en lien avec les milieux humides et hydriques. Il est à noter que plusieurs des points qui sont traités dans les deux catégories de contraintes (naturelles et anthropiques) ci-dessous sont interchangeables en fonction du point de vue sur lequel l'interlocuteur se place. En somme, certaines contraintes sont naturelles du point de vue du développement, tandis qu'elles sont anthropiques du point de vue de la conservation. Le classement utilisé ici priorise le principe de cause à effet, les contraintes sont donc naturelles si leur cause première l'est également et vice-versa.

#### Contraintes naturelles

Les inondations causent beaucoup de dommages aux infrastructures telles que les ponts, ponceaux, routes et bâtiments, de même que plusieurs terrains. La MRC de La Côte-de-Gaspé par le biais de son schéma d'aménagement et de développement révisé (2019) et de son document complémentaire veut effectuer un contrôle adéquat des activités dans les zones inondables afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Dans ce contexte, la MRC vise les objectifs suivants :

- ▶ Identifier les secteurs inondables pouvant mettre en cause la sécurité du public et occasionner des dommages et des pertes matérielles;
- ▶ Freiner l'accroissement du développement urbain dans les secteurs vulnérables aux inondations et aux mouvements de sol;
- ▶ Utiliser les secteurs inondables pour des aménagements extensifs pouvant répondre à divers besoins de la population locale en dehors des périodes de crues printanières (ex. : parcs, forêt avec sentiers d'interprétation, aménagements récréatifs légers);
- ▶ Limiter les interventions dans la plaine inondable afin de conserver la qualité et la diversité biologique de la faune et de la flore et d'assurer l'écoulement naturel des eaux;
- ▶ Assurer l'intégrité des zones inondables, l'écoulement naturel des eaux dans ces espaces et préserver leur capacité d'emmagasinement en y évitant le remblayage;
- ▶ Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel en y évitant le remblayage.

Les zones d'érosion maritimes quant à elles sont présentes sur l'ensemble du littoral de la MRC. Aux endroits non habités, le processus d'érosion ne pose aucun problème particulier. Cependant, à proximité des zones construites, il peut exposer les populations et les ouvrages à des risques sérieux (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

## Contraintes anthropiques

Le SADR de la MRC identifie certains ouvrages ou activités humaines qui peuvent occasionner des nuisances ou présenter des risques aux populations vivant à proximité. Une nuisance existe à partir du moment où une personne est soumise à un inconvénient jugé important, permanent ou fréquent. Il peut s'agir, par exemple, d'un niveau de bruit excessif, d'une émission de poussières, de gaz ou tout autre élément de même nature. D'autre part, il y a un risque à la sécurité et à la santé des individus si ces derniers sont exposés à un danger grave résultant d'un accident imprévisible. Par exemple, un risque d'explosion ou d'incendie dû à l'entreposage de produits inflammables, ou encore un déversement de produits toxiques. Dans ces cas, il est nécessaire d'établir si le risque encouru est majeur. Pour y parvenir, il faut tenir compte des probabilités que l'accident survienne et de l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Un autre élément à considérer dans l'évaluation d'une contrainte anthropique est d'estimer le seuil de tolérance de la population affectée, c'est-à-dire le niveau de nuisance ou de risque que la population est prête à accepter compte tenu de l'utilité économique ou sociale de l'équipement ou de l'usage responsable de la contrainte.

L'identification des contraintes anthropiques vise à éviter que des usages sensibles (résidentiel, villégiature, école, garderie) s'implantent à proximité de territoires où existe une nuisance ou un risque d'accident majeur.

Les contraintes anthropiques identifiées au SADR (2019) pour la MRC de La Côte-de-Gaspé sont :

- ▶ Dépôts des résidus de sciage (Grande-Vallée);
- ▶ Lieu d'entreposage de gaz propane (scierie de Grande-Vallée);
- ▶ Dépôts des résidus de sciage (Pointe-Frégate, Cloridorme);
- ▶ Sites d'élimination des déchets à Cloridorme;
- ▶ Dépôts des résidus de sciage (Anse-à-Valleau, Gaspé);
- ▶ Dépôt de neiges usées de Petite-Rivière-au-Renard (Gaspé) ;
- ▶ Dépôt de neiges usées de Rivière-au-Renard (Gaspé);
- ▶ Réservoir d'ammoniac de l'usine Les Pêcheries Marinard Itée;
- ▶ Réservoir d'ammoniac de l'usine Les crevettes du Nord Atlantique inc.;
- ▶ Dépôt de matériaux secs de Corte-Réal (Gaspé);
- ▶ Ancien lieu d'enfouissement sanitaire à Pointe-Navarre (Gaspé). Situé sur les lots 28 et 29, rang Dartmouth, canton de la Baie-de-Gaspé-Sud;
- ▶ Réservoir de produits pétroliers (zone industrielle de Sandy Beach);
- ▶ Dépôt de neiges usées (Gaspé, York);
- ▶ Lieu d'élimination des boues de fosses septiques à Wakeham (Gaspé). Lot 39, rang 1, canton de la Baie-de-Gaspé-Sud;
- ▶ Lieu d'enfouissement technique à Wakeham (Gaspé);
- ▶ Parcs de résidus miniers (Murdochville);
- ▶ Ancien dépôt en tranchée de déchets solides (Murdochville);

- ▶ Ancienne fonderie de cuivre de Murdochville et installations connexes (usine, réservoir d'entreposage d'acide sulfurique, pipeline, usine à oxygène, etc.).

## 2.2 Contexte environnemental

### 2.2.1 Recensement des milieux humides et hydriques

Le PRMHH vise à appuyer l'encadrement du développement afin que les milieux humides et hydriques soient pris en compte en respectant l'intégrité de leurs fonctions écologiques (Dy et coll., 2018). Dans ce contexte, le recensement des milieux humides et hydriques du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé permet d'évaluer le nombre de milieux humides et hydriques, leur localisation sur le territoire ainsi que leur typologie.

#### 2.2.1.1 Limites des bassins versants et des sous-bassins versants

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé est situé dans la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie. Il recoupe les limites de 58 bassins versants de niveau 0 et 1 (carte 2). Les bassins versants s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent, qui suit les contours nord et est du territoire.

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé est majoritairement sous la gestion du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie (CENG), qui s'occupe de 98,2 % du territoire. À l'ouest, il excède la limite de la MRC alors qu'au sud, ses limites sont constituées de celles des bassins versants des rivières Saint-Jean et de l'Anse à Brillant. Le reste du territoire (0,8 %) correspond à une partie des bassins versants de la rivière Bonaventure, au sud-ouest, de La Grande Rivière au sud et de la rivière Malbaie au sud-est. Ces bassins versants sont sous la gestion du Conseil de l'eau du Sud de la Gaspésie (CESG). Cependant, le territoire de gestion de cet organisme ne couvre pas le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé (ROBVQ, 2020; CESG, comm. pers., 19 août 2020).

Les trois principaux bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé sont ceux des rivières York (qui occupe 1 071,6 km<sup>2</sup> à l'intérieur de la MRC), Dartmouth (958,8 km<sup>2</sup>), et Saint-Jean (951,0 km<sup>2</sup>; MDDELCC, 2017) (carte 2). Dans la partie ouest de son territoire, la MRC de La Côte-de-Gaspé chevauche également un secteur de la portion amont du bassin versant de la rivière Madeleine (215,5 km<sup>2</sup>; MDDELCC, 2017). Pour sa part, le bassin versant de la rivière de la Grande Vallée (140,1 km<sup>2</sup>) est localisé au nord-ouest du territoire (MDDELCC, 2017). Plusieurs bassins versants de plus faibles superficies sont localisés le long de la côte. Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé comprend également des petits bassins versants résiduels côtiers de niveau 0.

Le tableau 7 présente les bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé, leur superficie respective ainsi que l'OBV ayant la gestion du bassin versant.

Tableau 7 Bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Organisme de bassin versant	Bassins versants	Superficie (km <sup>2</sup> )	
		Superficie dans la MRC	Superficie totale
Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	York, Rivière	1081,6	1104,3
	Dartmouth, Rivière	968,1	968,1
	Saint-Jean, Rivière	959,6	1155,6
	Madeleine, Rivière	217,6	1243,5
	Grande Vallée, Rivière de la	141,5	173,4
	Renard, Rivière au	71,9	71,9
	Anse au Griffon, Rivière de l'	64,8	64,8
	Sans toponyme	45,2	45,2
	Petite Vallée, Rivière de la	38,0	38,0
	Beaudry, Ruisseau	37,3	37,3
	Seal Cove, Rivière	34,5	34,5
	Anse à Brillant, Rivière de l'	31,3	31,7
	Petit-Cloridorme, Rivière du	28,9	28,9
	Cap des Rosiers, Ruisseau du	25,7	25,7
	Anse à Valteau, Ruisseau de l'	21,7	21,7
	Renard, Petite rivière au	18,8	18,8
	Grand-Cloridorme, Rivière du	18,4	18,4
	Kavanagh, Ruisseau	10,6	10,6
	Grand Ruisseau, Le (Gaspé)	9,5	9,5
	Ascah, Ruisseau	8,3	8,3
	Grand Ruisseau, Le (Petite-Vallée)	7,9	7,9
	Bois Brûlé, Ruisseau du	7,8	8,1
	Chouinard, Ruisseau à	6,0	6,0
	Jaune, Ruisseau	5,8	5,8
	Jalbert, Ruisseau	3,4	3,4
	Grand Ruisseau, Le (Grande-Vallée)	2,9	9,8
	Échalote, Ruisseau à l'	2,3	2,3
McKoy, Ruisseau	0,7	5,0	
27 bassins versants résiduels de niveau 0	185,8	185,8	
	<b>Sous-total</b>	4055,9	5344,2
Conseil de l'eau du Sud de la Gaspésie	Bonaventure, Rivière	52,8	2394,0
	Malbaie, Rivière	21,5	205,0
	Grande Rivière, La	1,3	710,6
		<b>Sous-total</b>	75,6
<b>TOTAL</b>		4131,5	8653,9

Note : La superficie totale des bassins versants est inférieure à la superficie totale de la MRC dont une portion est en territoire maritime.

Source : MDDELCC, 2017, CENG, 2012

### 2.2.1.2 Milieux humides et leur typologie

Les milieux humides du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé ont été recensés principalement à partir de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (MELCC, 2019a). Cette cartographie regroupe différentes bases de données produites à d'autres fins et à des échelles multiples, soit la cartographie écoforestière de l'IEQM (4<sup>e</sup> décennal), le programme d'inventaire écoforestier nordique (PIEN, réalisé entre 2005-2009), la cartographie écologique de la végétation du Nord québécois (réalisée entre 2010 et 2013), la base de données topographiques du Québec (BNDDT, 2020) combinant des données de 1950 à 2006, et les données topographiques du Canada (CanVec, datant de 2011) (RNC, 2011). Les résultats provenant de cet assemblage de données dépendent donc de la précision et de l'exactitude de chacune des sources de données utilisées. Des niveaux de confiance sont associés à chacune des données des milieux humides potentiels selon la source utilisée, soit faible, moyen et bon. Pour les fins du présent PRMHH, l'ensemble des niveaux de confiance ont été utilisés. À titre indicatif, 0,4 % (0,1 km<sup>2</sup>) des milieux humides localisés dans le territoire d'application du PRMHH sont associés à un niveau de confiance faible, 46,4 % (15,9 km<sup>2</sup>) à un niveau de confiance moyen et 53,2 % (18,2 km<sup>2</sup>) à un niveau de confiance bon. Ainsi, les données utilisées dans le présent document possèdent certaines limites et doivent être utilisées avec vigilance. En raison de l'imprécision pouvant être associée à la donnée cartographiée, une vérification ponctuelle au terrain est recommandée pour confirmer la présence et la délimitation des milieux humides.

Les cartes 9 à 11 présentent les superficies couvertes par différents types de ces milieux humides ainsi qu'un découpage du territoire par bassins versants et sous-bassins. Les milieux humides composeraient 4,9 % (213,4 km<sup>2</sup>) de l'ensemble du territoire de la MRC (4 347,2 km<sup>2</sup>). Des 213,4 km<sup>2</sup> de milieux humides de la MRC, seulement 34,2 km<sup>2</sup> (15,9 %) de milieux humides, représentant un total d'environ 694 milieux humides, seraient situés en terres de domanialité privée, soumises au PRMHH. L'ensemble des 34,2 km<sup>2</sup> de milieux humides situés dans ces portions de la MRC représenteraient 0,8 % du territoire total de la MRC. Puisque les terres de domanialité privée occuperaient 535,4 km<sup>2</sup>, c'est l'équivalent de 6,4 % de ces terres privées qui seraient occupées par des milieux humides.

La Ville de Gaspé possède la grande superficie de milieux humides (30,3 km<sup>2</sup>) et le plus grand pourcentage de milieux humides dans les terres de domanialité privée (7,2 %) (tableau 8). Les milieux humides sont surtout concentrés dans les estuaires des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. Ensuite, le TNO de Rivière-Saint-Jean obtient le deuxième rang en termes de superficies de milieux humides, soit 1,4 km<sup>2</sup> (5,5 %). La municipalité de Cloridorme possède également une grande superficie de milieux humides 1,1 km<sup>2</sup> (4,2 %) sur son territoire. Peu de milieux humides sont localisés dans les villes de Murdochville (0,2 km<sup>2</sup>), Petite-Vallée (0,2 km<sup>2</sup>) et le TNO de Collines-du-Basque (<0,1 km<sup>2</sup>), soit 1,7 % de la superficie totale en terres privées pour ces trois localités combinées.

La faible superficie de milieux humides sur le territoire est expliquée par les caractéristiques physiques du territoire de la MRC. Les milieux humides sont situés principalement dans le fond des vallées du territoire, soit Saint-Jean, York, Dartmouth et Grande-Vallée, dont la géologie de surface est formée de dépôts meubles, d'alluvions fluvio-glaciaires et de tills. Sur la côte, le littoral est généralement rocheux, mais à quelques endroits, principalement à l'embouchure de rivières et dans la baie de Gaspé, la présence de dépôts de sédiments plus fins et la configuration des berges sont propices à la présence de milieux humides. La partie nord de la rivière Dartmouth est surtout constituée de schiste ardoisier, de grès et de calcaire tandis que le sud de la rivière Dartmouth est composé de grès et de calcaire impur ainsi que de silstone et schiste argileux (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Les marécages représentent le type de milieu humide le plus commun dans les terres de domanialité privée de la MRC de La Côte-de-Gaspé (19,5 km<sup>2</sup>), plus particulièrement les marécages arborescents (18,0 km<sup>2</sup>). Ces derniers sont répartis uniformément sur le territoire, principalement le long du réseau hydrographique. Le deuxième type de milieux humides le plus commun est les tourbières (12,2 km<sup>2</sup>). Parmi celles-ci, les tourbières de type boisé minérotrophe sont les plus communes. Elles s'étendent sur une superficie totale de 7,5 km<sup>2</sup> dans l'ensemble des terres privées de la MRC, soit 21,9 % des milieux humides situés en terres privées. Elles sont situées sur l'ensemble du territoire, mais elles sont concentrées surtout au nord du territoire non organisé de la Rivière-Saint-Jean et dans le secteur près de la rivière Seal Cove. Les tourbières ouvertes minérotrophes constituent le troisième type le plus commun (3,1 km<sup>2</sup>). Elles se trouvent généralement près des tourbières boisées.

Sur les côtes, les courants et les vagues entraînent parfois le transport de sédiments formant des flèches de sable en continuité avec la côte, au niveau des rentrants de la côte. À l'embouchure des cours d'eau, cette dynamique s'ajoute à celle du transport sédimentaire et aux courants fluviaux associés à ces cours d'eau, formant des milieux humides partiellement isolés du milieu de marais (Tremblay, 2002). L'ensemble, nommé barachois (ou lagune) est présent dans la MRC, dans le secteur de la baie de Gaspé. À Douglstown, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, ces milieux occupent (4,9 km<sup>2</sup>) alors que d'autres sont situés dans les marais estuariens des rivières York (2,9 km<sup>2</sup>) et Dartmouth (5 km<sup>2</sup>). De plus, plusieurs herbiers aquatiques sont présents le long du littoral dans la baie de Gaspé, surtout aux estuaires des différentes rivières.

### Carte 9

#### Recensement des milieux humides et hydriques Terres privées – Secteur Nord

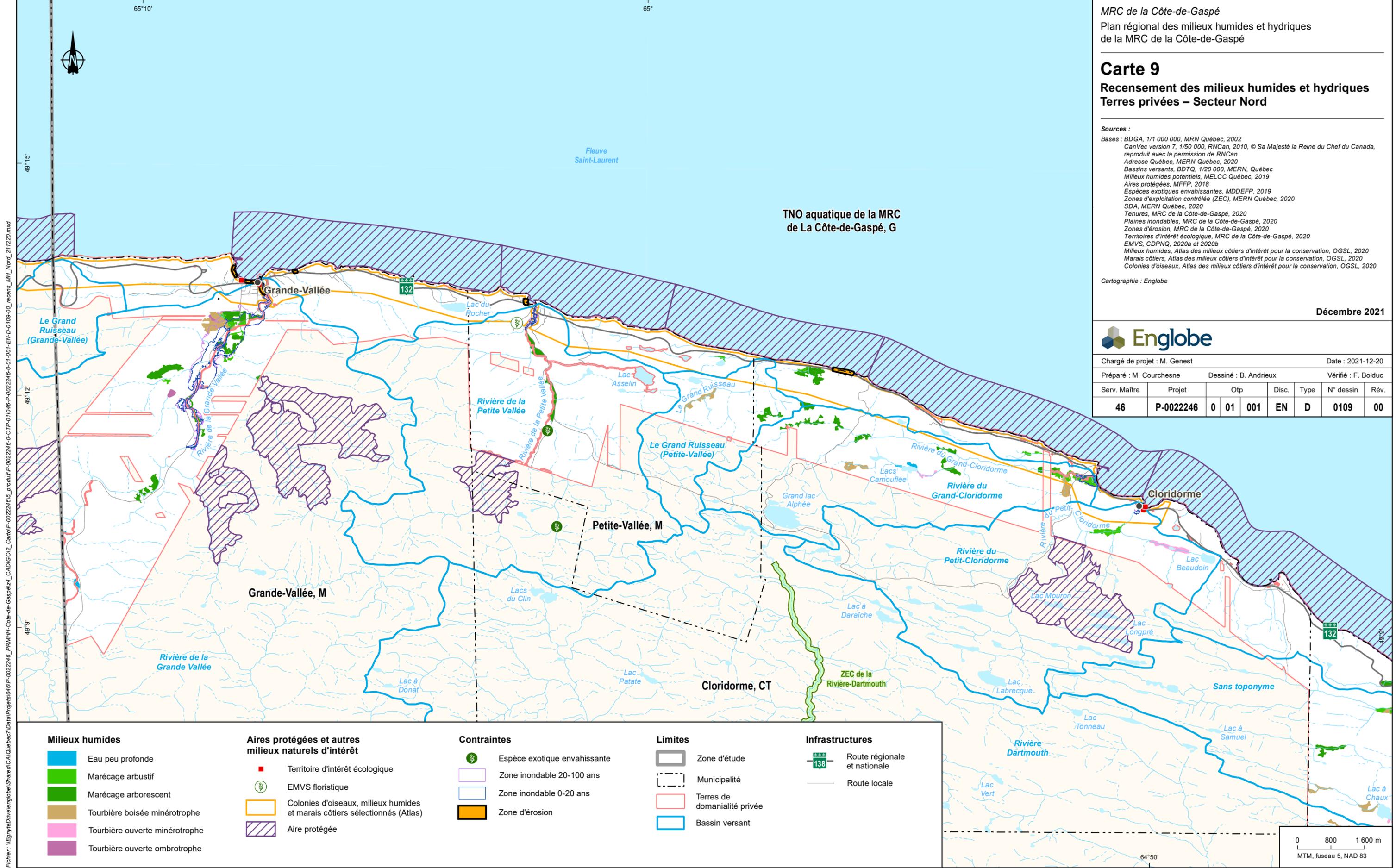
**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCan, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCan  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
Aires protégées, MFFP, 2018  
Espèces exotiques envahissantes, MDDEFP, 2019  
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), MERN Québec, 2020  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Plaines inondables, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Zones d'érosion, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Territoires d'intérêt écologique, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
EMVS, CDPNQ, 2020a et 2020b  
Milieux humides, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGS, 2020  
Marais côtiers, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGS, 2020  
Colonies d'oiseaux, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGS, 2020

Cartographie : Englobe

Décembre 2021



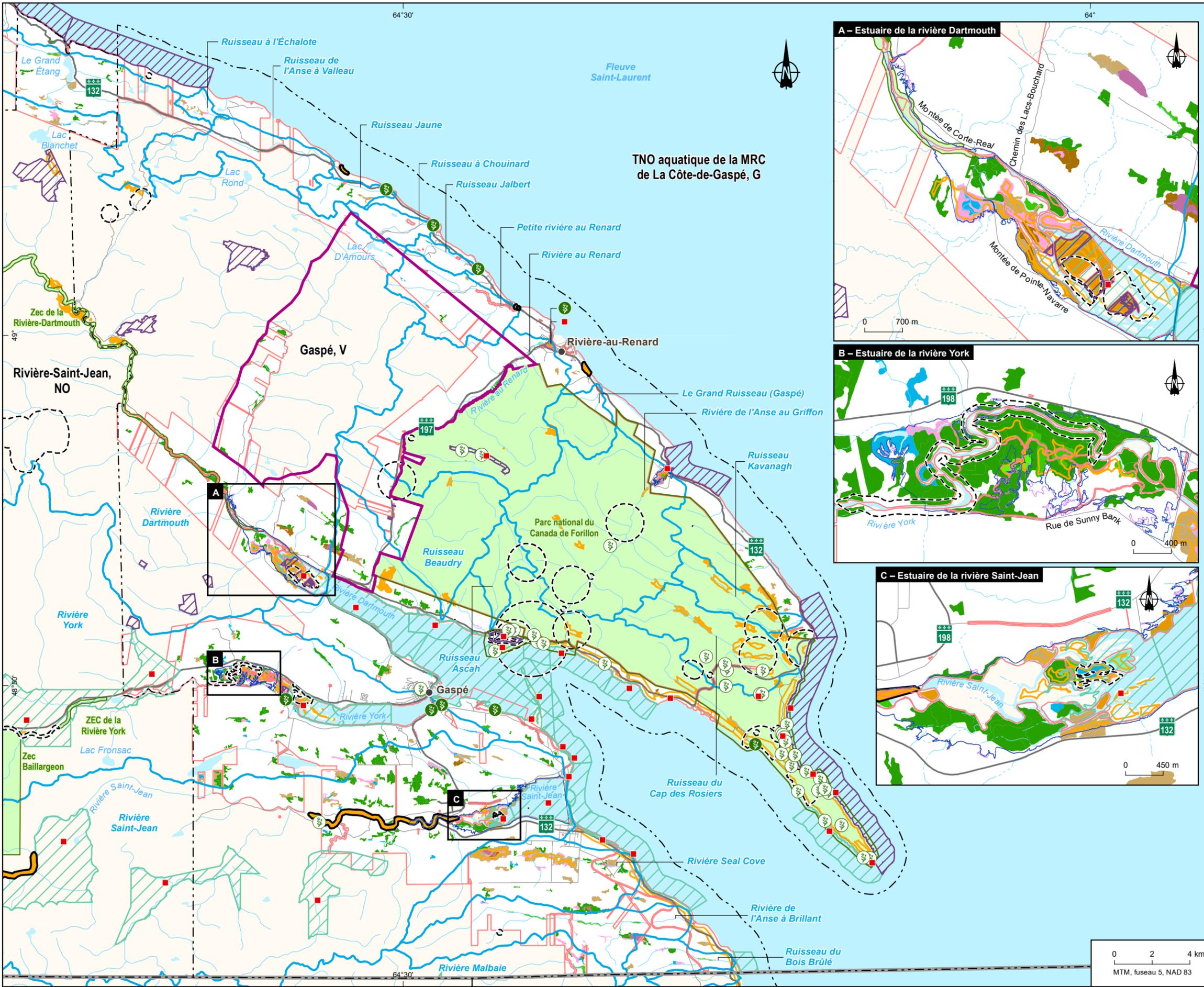
Chargé de projet : M. Genest						Date : 2021-12-20	
Préparé : M. Courchesne			Dessiné : B. Andrieux			Vérifié : F. Bolduc	
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0109
							00



Fichier: \\Egryne\Drive\englobe\Share\CA\Quebec\7\Projets\048P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\GCO2\_Carto\IP-0022246-0-OTF-01046-F-022246-0-01-001-EN-D-0109-00\_recens\_MH\_Nord\_211220.mxd



Fichier: \\Egnyrie\Drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspé\4\_CAD\G02\_Car\0P-0022246-0-01-001-EN-D-0110-00\_recens\_MH\_Gaspé\_211220.mxd



**Milieux humides**

	Eau peu profonde		Tourbière boisée minérotrophe
	Marais		Tourbière boisée ombrotrophe
	Marécage indifférencié		Tourbière ouverte minérotrophe
	Marécage arbustif		Tourbière ouverte ombrotrophe
	Marécage arborescent		Milieu humide indifférencié

**Aires protégées et autres milieux naturels d'intérêt**

	Territoire d'intérêt écologique		Aire naturelle (Corridor Forillon)
	EMVS floristique		Aire protégée
	EMVS faunique		Habitat faunique
	Colonies d'oiseaux, milieux humides et marais côtiers sélectionnés (Atlas)		

**Contraintes**

	Zone inondable 20-100 ans		Espèce exotique envahissante
	Zone inondable 0-20 ans		Zone d'érosion

**Limites**

	Zone d'étude		Terres de domanialité privée
	Municipalité		Bassin versant

**Infrastructures**

	Route régionale et nationale		Route locale
--	------------------------------	--	--------------

MRC de la Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Côte-de-Gaspé

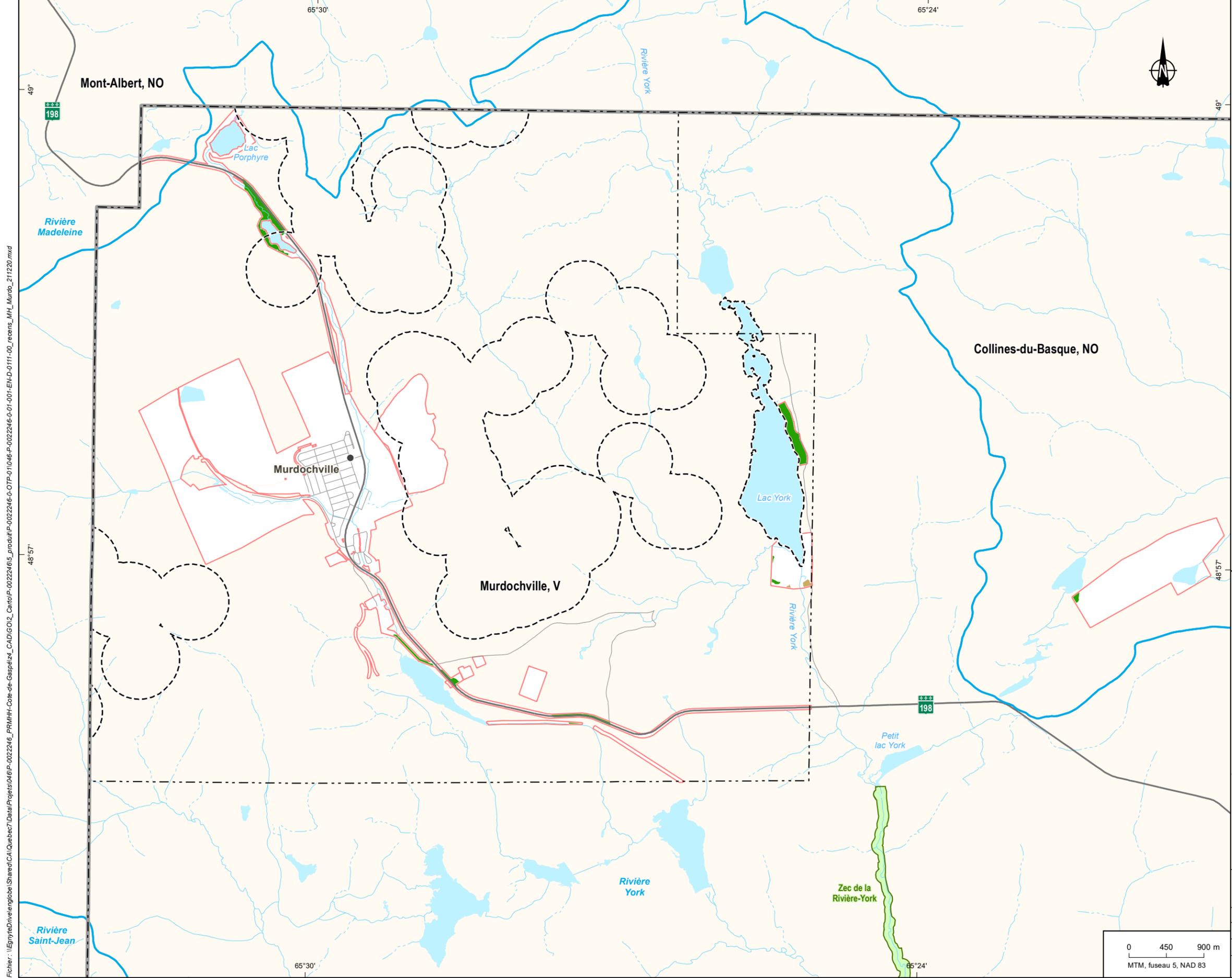
### Carte 10 Recensement des milieux humides et hydriques Terres privées – Secteur Gaspé

**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
BNDT, 1/250 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
Aires protégées, MFFP, 2018  
Habitats fauniques, MFFP, 2018  
Espèces exotiques envahissantes, MDDEFP, 2019  
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), MERN Québec, 2020  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Plaines inondables, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Zones d'érosion, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
Territoires d'intérêt écologique, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
EMVS, CDPNQ, 2020a et 2020b  
Milieux humides, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGSL, 2020  
Marais côtiers, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGSL, 2020  
Colonies d'oiseaux, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGSL, 2020  
Aire naturelle du corridor Forillon, CNC, 2010

Cartographie : Englobe  
Date : 2021-12-21

Chargé de projet : M. Genest		Date : 2021-12-21					
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc			
Serv. Maître	Projet	Otp	Disc.	Type	N° dessin	Rév.	
46	P-0022246	0 01	001	EN D	0110	00	





**Aires protégées et autres milieux naturels d'intérêt**

- EMVS faunique
  
- Milieux humides**
- Marécage arborescent
- Tourbière boisée minérotrrophe
- Tourbière ouverte minérotrrophe
  
- Limites**
- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée
- Bassin versant
  
- Infrastructures**
- 138 Route régionale et nationale
- Route locale

MRC de la Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques  
de la MRC de la Côte-de-Gaspé

**Carte 11**  
**Recensement des milieux humides et hydriques**  
**Terres privées – Secteur Murdochville**

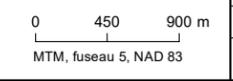
**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCan, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCan  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
SDA, MERN Québec, 2020  
Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
EMVS, CDPNQ, 2020b

Cartographie : Englobe

Décembre 2021



Chargé de projet : M. Genest						Date : 2021-12-21	
Préparé : M. Courchesne			Dessiné : B. Andrieux			Vérifié : F. Bolduc	
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0111
							00



Fichier : \\Egry\drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\G02\_Carto\P-0022246\_Produit\IP-0022246-0-OTF-01046-F-0022246-0-01-001-EN-D-0111-00\_recens\_MH\_Murdo\_211220.mxd



Tableau 8 Répartition des types de milieux humides en tenures privées dans les municipalités du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Superficie de milieux humides en terres privées (km <sup>2</sup> )	Municipalités							
	Murdochville	Collines-du-Basque	Rivière-Saint-Jean	Grande-Vallée	Petite-Vallée	Cloridorme	Gaspé	Total de la MRC
Eau peu profonde	-	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	1,2	1,3
Marais	-	-	-	-	-	-	1,1	1,1
Total marécage	0,2	<0,1	0,4	0,7	0,1	0,8	17,2	19,5
Marécage arborescent	0,2	<0,1	0,4	0,6	0,1	0,5	16,1	18,0
Marécage arbustif	-	-	0,1	0,1	<0,1	0,3	1,1	1,5
Marécage indifférencié	-	-	-	-	-	-	<0,1	0,0
Milieu humide indifférencié	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total tourbière	<0,1	<0,1	1,0	0,2	0,1	0,3	10,6	12,2
Tourbière boisée minérotrophe	<0,1	<0,1	0,9	0,2	0,1	0,1	6,3	7,5
Tourbière boisée ombrotrophe	-	-	-	-	-	-	0,9	0,9
Tourbière ouverte minérotrophe	<0,1	-	0,1	-	-	0,1	2,8	3,1
Tourbière ouverte ombrotrophe	-	-	-	<0,1	-	-	0,6	0,6
Superficie totale de milieux humides en terres privées	0,2	<0,1	1,4	0,9	0,2	1,1	30,3	34,2
Superficie totale des terres privées	6,2	0,9	26,0	34,4	19,7	26,3	421,9	535,4
Pourcentage des terres privées occupées par des milieux humides (%)	3,5	0,5	5,5	2,7	1,2	4,2	7,2	6,4
Superficie totale des limites administratives de la collectivité (incluant les terres publiques)	64,4	823,9	1755,9	144,8	40,8	161,4	1355,9	4347,2
Pourcentage de terres privées (%)	9,6	0,1	1,5	23,7	48,3	16,3	31,1	12,3

Source : MELCC, 2019a

Le tableau 9 présente la répartition des milieux humides en terres de domanialité privée parmi les bassins versants de la MRC. Le bassin versant de la rivière Saint-Jean possède la plus grande superficie de milieux humides en terres de domanialité privée (7,2 km<sup>2</sup>). Ensuite, le bassin versant de la rivière York possède la deuxième plus grande superficie de milieux humides en terres privées (6,6 km<sup>2</sup>). Enfin, le bassin versant de la rivière Dartmouth comprend également une grande superficie de milieux humides en terres privées (5,5 km<sup>2</sup>).

Tableau 9 Superficies de milieux humides en tenures privées dans les bassins versants du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Bassins versants	Superficie (km <sup>2</sup> )
Anse à Brillant, Rivière de l'	0,8
Anse à Valleau, Ruisseau de l'	0,1
Anse au Griffon, Rivière de l'	0,3
Beaudry, Ruisseau	0,2
Bois Brûlé, Ruisseau du	0,6
Cap des Rosiers, Ruisseau du	< 0,1
Chouinard, Ruisseau à	< 0,1
Dartmouth, Rivière	5,5
Échalote, Ruisseau à l'	0,2
Grand Ruisseau, Le	0,2
Grand-Cloridorme, Rivière du	0,6
Grande Vallée, Rivière de la	0,9
Jalbert, Ruisseau	< 0,1
Jaune, Ruisseau	0,2
Kavanagh, Ruisseau	0,1
Madeleine, Rivière	< 0,1
Malbaie, Rivière	0,5
Petit-Cloridorme, Rivière du	0,2
Petite Vallée, Rivière de la	0,1
Renard, Petite rivière au	0,1
Renard, Rivière au	0,3
Saint-Jean, Rivière	7,2
Sans toponyme	0,9
Seal Cove, Rivière	4,8
York, Rivière	6,6
27 bassins versants résiduels de niveau 0	3,7
<b>Total</b>	<b>34,2</b>

### 2.2.1.3 Milieux hydriques (littoral et zones inondables)

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé comporte un vaste réseau de rivières profondément encavées à l'intérieur de vallées qui dissèquent un territoire montagneux (chaîne de montagnes des Appalaches). Certaines vallées présentent toutefois des plaines alluvionnaires qui entraînent la formation de segments de rivières fortement méandrées. D'autres secteurs, comportant davantage de reliefs et peu de sédiments fins, sont caractérisés par des rivières mouvementées ponctuées de chutes et de rapides.

Comme mentionné précédemment, le réseau hydrographique de la MRC est divisé en 58 bassins versants de niveaux 0 et 1. Le golfe du Saint-Laurent borde les côtes de la MRC. Les rivières de la MRC s'écoulent jusqu'au niveau de la mer vers le golfe du Saint-Laurent qui borde les côtes de la MRC, avec une pente moyenne de 10 % (CENG, 2016a). Les cartes 9 à 11 présentent les cours d'eau du territoire de la MRC à une échelle de 1 : 50 000, soit les cours d'eau de moyenne à grande envergure du territoire. En plus de ces cours d'eau, la MRC abrite une multitude de petits cours d'eau permanents et intermittents. Les bassins versants des rivières au Renard et de l'Anse au Griffon ont la plus grande proportion de cours d'eau intermittents, avec respectivement 84,9 % et 86,9 % (tableau 10; CENG, 2016a).

Tableau 10 Importance du milieu hydrique dans les principaux bassins versants empiétant sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Bassins versants <sup>1</sup>	Lacs			Cours d'eau permanents			Cours d'eau intermittents			Cours d'eau totaux		Longueur du cours d'eau principal (km)
	Nombre	Superficie (ha)	Proportion (%)	Longueur (km)	Densité de drainage (km /km <sup>2</sup> )	Proportion (%)	Longueur (km)	Densité de drainage (km /km <sup>2</sup> )	Proportion (%)	Longueur (km)	Densité de drainage (km /km <sup>2</sup> )	
York, Rivière	15	474,0	0,5	717,7	0,7	50,8	696,4	0,7	49,2	1414,1	1,4	110,2
Dartmouth, Rivière	7	158,3	0,2	666,6	0,7	31,8	1430,0	1,5	68,2	2096,6	2,2	85,5
Saint-Jean, Rivière	8	117,2	0,1	798,2	0,7	34,0	1551,2	1,4	66,0	2349,4	2,1	118,2
Grande Vallée, Rivière de la	1	9,1	0,05	88,6	0,5	21,3	326,5	1,9	78,7	415,1	2,4	25,1
Renard, Rivière au	1	14,9	0,2	31,2	0,5	15,1	174,7	2,5	84,9	205,8	3,0	16,9
Anse au Griffon, Rivière de l'	0	0,0	0,0	27,2	0,4	13,1	180,0	2,8	86,9	207,2	3,2	10,2

Note : 1 : Les limites de certains bassins versants excèdent les limites de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Source : Adapté de CENG, 2016a

Les rivières les plus importantes (plus de 100 km de longueur) sont les rivières York et Saint-Jean. Ces rivières, de même que la rivière Dartmouth, sont des rivières à saumon (CENG, 2016d). La baie de Gaspé, qui s'étend entre le Cap Gaspé et le Cap Saint-Pierre, accueille notamment l'estuaire des rivières Dartmouth, Saint-Jean et York. Au moment de se jeter dans la baie de Gaspé, l'embouchure de ces rivières abrite de vastes marais estuariens tels que les barachois. Le mélange d'eau douce et d'eau salée qui s'y trouve, associée à la présence du calcaire et à la richesse halieutique, attire de nombreuses espèces fauniques, dont le saumon atlantique (*Salmo salar*).

Mentionnons que la rivière Madeleine, qui s'écoule en majeure partie dans la MRC de la Haute-Gaspésie, est également une rivière à saumon. Bien qu'elle traverse le secteur nord du territoire non organisé des Collines-du-Basque, elle s'y trouve en terres publiques et est donc peu en lien avec le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

L'état des espèces piscicoles d'intérêt constitue une priorité pour le CENG. En effet, ces espèces, et en particulier les salmonidés, contribuent à la diversité aquatique des cours d'eau de la MRC et revêtent une importance culturelle liée aux activités de pêche traditionnelle de la nation micmaque gaspésienne, mais également pour l'ensemble de la population. Elles revêtent également une importance économique. Les rivières Dartmouth, York et Saint-Jean sont, en moyenne, les trois rivières à saumon les plus fréquentées de la ZGIE Gaspésie nord pour la pêche. Cependant, ces trois rivières font l'objet de préoccupations quant à la présence d'espèces compétitrice (truite arc-en-ciel) et à la variabilité interannuelle des montaisons de saumon. L'anguille d'Amérique fait également partie des espèces préoccupantes dans tous les bassins versants et présente des enjeux liés au statut précaire de l'espèce et à au maintien de l'intégrité de ses habitats (CENG, 2016e).

Il existe peu de lacs de grande superficie dans la MRC, bien que certains soient de plus grande envergure, comme les lacs York, Dartmouth, Baillargeon, Fromenteau, Fronsac, et Sirois. Aussi, compte tenu de leur rareté, ils revêtent une valeur particulière pour le développement récréotouristique régional. C'est pourquoi certains lacs occupant une superficie de plus de 0,20 ha sont identifiés par le Plan d'affectation du territoire public (PATP) de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme d'intérêt récréotouristique ou de villégiature. Ainsi, le PATP prévoit une zone d'encadrement visuel de 1,5 km autour des lacs Dartmouth, Fronsac, Fromenteau et Sirois. Cette mesure vise à protéger les attributs récréotouristiques autour de ces lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages) et à accroître la contribution de ces territoires à l'activité économique régionale par le biais des activités récréotouristiques et de villégiature (MERN, 2015). Le secteur nord de la MRC présente quant à lui une forte concentration de petits lacs d'une superficie inférieure à 20 ha (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Une concentration des lacs est observée dans les bassins versants situés entre Petite-Vallée et L'Anse-à-Valleau, au nord de Gaspé. Aucun plan d'eau n'est situé dans le bassin versant de l'Anse au Griffon (CENG, 2016a).

Les rivières York et Dartmouth sont munies de stations de mesure des débits (CENG, 2016a). Ces deux rivières font l'objet d'une augmentation significative de leur débit quotidien annuel minimal (Buffin-Bélanger et coll., 2015). La rivière Saint-Jean aurait également une réponse hydrologique plus rapide, d'après les consultations réalisées par le CENG (2016a). Les crues ont lieu entre avril et juin, avec une crue de moindre importance à l'automne, entre octobre et novembre. Les périodes d'étiage sont observées en février/mars de même qu'en août/septembre (CENG, 2016a).

Le régime hydrique et les problématiques d'inondations, de crues et d'étiage ont été retenus comme prioritaires pour le CENG (2016d). Les cartographies des zones inondables pour des

réurrences de 20 et 100 ans sont disponibles pour les rivières de la Grande Vallée, Petite-Vallée, Grand Cloridorme, Petit Cloridorme, au Renard, Anse au Griffon, Dartmouth, York et Saint-Jean (cartes 9 à 11; CENG, 2016d). Les méthodes utilisées pour cartographier les zones inondables revêtent une imprécision. Cependant, les zones inondables sont situées à l'intérieur des zones approximatives cartographiées (CENG, 2016a).

Les estuaires de ces trois grandes rivières subissent les dynamiques particulières des milieux côtiers soumis aux marées. Les niveaux d'eau y sont également soumis aux cycles de crues et d'étiages. Cette situation particulière entraîne, aux embouchures de ces rivières, la formation de barchois. Ces complexes de hauts-fonds, d'herbiers aquatiques et de milieux humides littoraux présentent une morphologie qui change avec le temps. Bien que certains barchois soient stables dans le temps, comme c'est le cas de celui de Penouille, dans le parc national de Forillon, d'autres sont particulièrement dynamiques. C'est le cas de ceux des estuaires des rivières York et Dartmouth. En effet, l'érosion entraîne la migration des chenaux, la régression du schorre ou la création de nouvelles margelles. Par ailleurs, la sédimentation, causée par le transport de sédiments par les cours d'eau, entraîne l'avancement du schorre, ainsi que le colmatage et la migration des chenaux. À ces dynamiques naturelles s'ajoutent les interventions anthropiques qui peuvent également influencer la morphologie des écosystèmes côtiers (Tremblay, 2002).

Les zones de mobilité des rivières sont, pour leur part, peu documentées dans la MRC. Une étude du CENG en collaboration avec l'UQAR est en cours à ce propos. Les bassins versants des rivières York, Saint-Jean, Dartmouth, Grande Vallée et au Renard sont ciblés. Les résultats sont attendus en 2021 (CENG, 2020).

## 2.2.2 Bilan des perturbations, état des milieux et problématiques

### 2.2.2.1 Linéarisation des cours d'eau

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé comprend une faible superficie de terres utilisées à des fins d'agriculture, correspondant majoritairement aux inclusions agricoles (cartes 6 à 8). Quelques petites exploitations agricoles sont également présentes sur le territoire de la MRC depuis l'implantation du Plan d'agriculture de proximité. Ces activités demeurent toutefois marginales par rapport aux autres usages du territoire. Ainsi, la majorité des cours d'eau de la MRC n'a pas été redressée et leur linéarisation n'est pas une problématique ciblée dans la littérature consultée.

En ce qui a trait à l'espace de liberté des cours d'eau, le CENG a identifié dans son plan d'action la nécessité de « Réaliser des études sur la dynamique des cours d'eau : espace de liberté, zones de vulnérabilité, embâcles de bois et de glace, techniques de cartographie et méthodes de prévention des risques ». L'Université du Québec à Rimouski est identifiée comme porteur de l'action. En effet, une étude sur l'espace de mobilité, soit la prise en compte du déplacement des berges par processus successifs d'érosion et de sédimentation, des rivières de la Grande Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean est en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR (CENG, comm. pers., 23 mars 2020).

### 2.2.2.2 Intégrité et qualité des bandes riveraines

L'intégrité des bandes riveraines dans la ZGIE Gaspésie nord est peu documentée. Les activités industrielles, récréotouristiques et de villégiature ont possiblement contribué à la dégradation des bandes riveraines de la MRC. Les municipalités sont situées majoritairement le long de la côte du littoral, à l'embouchure des rivières (à l'exception de Murdochville), en

bordure de la baie de Gaspé et dans les vallées des rivières. Aussi, il est possible que les bandes riveraines soient altérées à ces endroits (CENG, 2016f). Cette hypothèse est confirmée pour la rivière de la Grande Vallée qui a fait l'objet d'une caractérisation en 2014 (CENG, 2014a). Sur l'ensemble de la rivière, un peu plus de 25 % des bandes riveraines présentent un IQBR faible ou très faible alors que plus de 50 % présentent un IQBR bon ou très bon. L'indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) était plus faible près de l'embouchure, qui circule dans un secteur résidentiel du périmètre urbain. Dans les zones forestières, des baux de location ont été octroyés en terres publiques en bordure de certains cours d'eau, favorisant là aussi une altération potentielle de la bande riveraine (CENG, 2016f), ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau et les écosystèmes en aval, en terres privées. Cependant, depuis 2004, le MERN délivre les baux de location à au moins 100 m des cours d'eau et des lacs (Règlement relatif au zonage des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé 04-120-05).

En 2014, le CENG a réalisé un inventaire afin de vérifier l'intégrité des bandes riveraines des lacs Fromenteau (2014b), Blanchet (2014c), Fronsac (2014d) et York (2014e) qui sont utilisés à des fins de villégiature et possèdent un potentiel de développement récréotouristique. Les lacs Blanchet et Fronsac sont situés sur les terres publiques. Bien que pour tous ces lacs, la majorité des bandes riveraines sont naturalisées, il ressort que les secteurs habités sont parfois fortement aménagés, mais la qualité de leurs bandes riveraines reste généralement bonne. Tous ces lacs présentent des secteurs où un reboisement serait bénéfique. Des recommandations ont été émises sur la nécessité de sensibiliser plus particulièrement les riverains des lacs Blanchet et Fromenteau à la nécessité d'assurer un meilleur respect des bandes riveraines. La création d'associations pour la protection de ces lacs est également recommandée.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles (2016) travaille à sensibiliser les propriétaires aux règlements sur les mesures de protection des rives et des cours d'eau. Elle contribue à appliquer la réglementation existante en matière de voirie forestière et de traverses de cours d'eau.

Les organismes consultés ont mentionné que les bandes riveraines situées dans les milieux habités font l'objet d'une altération en raison de l'occupation humaine, qui empiète souvent sur le milieu riverain. Les secteurs entourant les estuaires des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean seraient davantage concernés par cette préoccupation, de même que les secteurs résidentiels situés à Grande-Vallée, Rivière-au-Renard, Gaspé (Saint-Majorique et Corté-Réal). De même, les lacs utilisés à des fins de villégiature feraient l'objet d'un non-respect occasionnel de la bande riveraine, notamment les lacs York, Blanchet et Fromenteau (CENG, comm. pers., 14 juillet 2020). Le CENG mentionne dans son plan stratégique la nécessité de participer à des projets d'acquisition de connaissance, de sensibilisation et de végétalisation des bandes riveraines altérées (CENG, 2016c).

D'après l'utilisation du territoire, les principales atteintes aux bandes riveraines seraient la coupe d'arbres et d'arbustes en bordure des cours d'eau, la construction d'infrastructures et d'ouvrages en milieu riverain, la circulation des VTT. Des études additionnelles sont requises pour confirmer l'ampleur de ces problématiques, à commencer par l'étude plus exhaustive des milieux riverains les plus sensibles écologiquement et ceux subissant les pressions anthropiques les plus intenses. (CENG, 2016f). Ces milieux sont les embouchures des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean, les lacs York, Blanchet et Fromenteau ainsi que les secteurs résidentiels de Grande-Vallée, Rivière-au-Renard, Saint-Majorique et Corté-Réal. Portrait de l'application réglementaire des rives et des milieux humides

Toutes les municipalités de la MRC ont adopté dans leur règlement de zonage les dispositions relatives à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Pour les rivières à saumon Dartmouth, York, Saint-Jean et leurs principaux affluents, qui sont identifiées comme territoire d'intérêt, le document complémentaire du SADR prévoit en terres privées le maintien d'une bande boisée de 30 m dans laquelle les dispositions concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables s'appliquent. Cette disposition trouve écho par voie de concordance dans les règlements municipaux. Cependant, ces mesures de protection pourraient n'être pas respectées dans certaines zones habitées, bien que l'information manque pour le confirmer. La méconnaissance des particuliers pour l'application de la réglementation sur les propriétés privées ou sur des baux de villégiature joue possiblement un rôle dans l'altération des bandes riveraines. Le manque d'effectif dans les municipalités augmente la difficulté d'inspecter le territoire de manière systématique pour vérifier l'application de la réglementation en vigueur (CENG, 2016f).

De plus, certains milieux humides et hydriques pourraient ne pas être intégrés aux plans de zonage des municipalités. En effet, les estuaires des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean se situent principalement en plaine inondable de récurrence 0-20 ans, mais empiètent également sur les zones inondables de récurrences 20-100 ans et 0-100 ans. Une partie des milieux humides estuariens de la rivière York ne sont cependant pas inclus dans une délimitation de plaine inondable et ne sont donc pas ciblés directement par les dispositions applicables de la PPRLPI (carte 10). Une mise à jour cartographique de ces zones inondables permettrait de corriger la situation.

Pour sa part, la ville de Gaspé a choisi d'appliquer un zonage « Conservation » à une portion des cordons littoraux de la rivière Saint-Jean, de même qu'à la flèche littorale de Sandy Beach. Elle a également identifié dans son règlement de zonage une partie de la rivière Saint-Jean en zone inondable de récurrence 0-100 ans afin que les dispositions plus sévères relatives à ce type de zones inondables s'y appliquent (Ville de Gaspé, 2012).

Les milieux humides et hydriques côtiers bénéficient d'une protection issue du cadre normatif relatif à l'érosion des berges proposé par le ministère de la Sécurité publique et intégrée au schéma d'aménagement et de développement révisé. La plupart des municipalités (à l'exception de Murdochville et Petite-Vallée) ont intégré ces dispositions réglementaires à leur règlement de zonage. Ces dispositions comprennent notamment des distances séparatrices entre les bâtiments et la côte pour certaines terrasses de plage et marais maritimes, de même que des interdictions de construction sur certains cordons littoraux (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 2 décembre 2020).

La circulation en VTT est interdite sur les plages de la MRC en vertu du *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* à l'article 49 qui stipule que « La circulation de véhicules motorisés est interdite sur les plages et les cordons littoraux situés dans le littoral du fleuve Saint-Laurent, en aval du pont Laviolette, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent ainsi que de la baie des Chaleurs, et les îles qui y sont situées. » Cependant, l'application de cette réglementation demeure déficiente dans les plages de la MRC, comme le rapporte le Comité ZIP Gaspésie (2019) de même que le Comité citoyen Haldimand-Douglastown (2019). La Ville de Gaspé a mandaté le Comité ZIP Gaspésie afin d'effectuer une consultation à ce sujet et d'étudier la possibilité d'améliorer l'application de ce règlement (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 27 novembre 2020).

Un site faunique d'intérêt a été défini aux abords du ruisseau Baillargeon (dans la ZEC Baillargeon) afin de protéger le campagnol des rochers, une espèce faunique à statut précaire vivant en milieu riverain. Une bande de protection de 60 m est définie autour des sites avec

présence confirmée, ainsi que la conservation intégrale d'une lisière boisée de 20 m sur les deux rives du cours d'eau sur une distance de 1 km de part et d'autre des sites avec présence confirmée en milieu riverain (MRN, 2013). Le lac York de même que ses tributaires permanents bénéficient également d'une bande de conservation intégrale de la lisière boisée de 20 m puisqu'il s'agit d'un habitat faunique d'intérêt pour l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus oquassa*). Aucune construction ne peut être faite à moins de 60 m du plan d'eau. De plus, une planification du réseau de voirie forestière de manière à en limiter le développement et l'application du guide des saines pratiques de gestion est exigée dans le sous-bassin versant du lac (MRN, 2013).

Le CENG mentionne une difficulté d'appliquer la réglementation relative aux fosses septiques en résidences isolées. En effet, toutes les municipalités, à l'exception de Murdochville, comprennent des secteurs habités non desservis par un réseau d'égout. Les habitations (permanentes ou saisonnière) y sont donc munies de fosses septiques (CENG, 2016a), dont l'état demeure mal connu. Les inspections sont difficilement réalisables sur une base régulière en raison de la vastitude du territoire et du manque d'effectifs. Le CENG soulève également l'hypothèse que les citoyens manquent de connaissance sur l'entretien adéquat des fosses septiques (CENG, 2016g). D'après les informations recueillies lors des consultations, il est également probable que les coûts d'installations d'assainissement autonomes soient prohibitifs et que l'application réglementaire municipale fait défaut lorsqu'il s'agit d'interpeller les contrevenants, notamment dans des localités dont la faible densité de population ne permet pas l'anonymat.

L'application des règlements mis en place par certaines municipalités concernant la protection des sources d'eau potable pourrait être partielle, notamment à Gaspé (CENG, 2016g). En effet, les aires de protection actuellement en vigueur sont variables selon la situation et seront mises à jour au fur et à mesure que les municipalités du territoire se conformeront à ce règlement et réaliseront les expertises requises (tableau 6).

### 2.2.2.3 Plaines inondables

La précision de la cartographie des plaines inondables de la MRC dépend des données utilisées pour leur cartographie. Les plaines inondables des rivières Grande-Vallée, Petite-Vallée, Petit-Cloridorme, Grand-Cloridorme, Dartmouth, L'Anse-au-Griffon, York et Saint-Jean ont été déterminées à partir des cotes de crues du CEHQ (CENG, 2016h). La plaine inondable de la Petite-rivière-au-Renard ne faisait pas partie de l'étude du CEHQ, mais a tout de même fait l'objet d'une cartographie maison par la MRC sans différencier les zones de grand courant et de faible courant. La plaine inondable des rivières au Renard et de la Petite Fourche a également été cartographiée par le CENG et le ministère de la Sécurité publique à la suite des inondations de 2007. Les zones de grand courant et de faible courant n'ont pas été différenciées (cartes 9 et 10).

Le PDE recommande la mise à jour des cartographies des zones inondables. En effet, ces dernières ne prennent pas en compte la mobilité des rivières et, conséquemment, certaines zones inondables ne sont pas connues. On y mentionne également la nécessité de revoir la conception des infrastructures, en particulier sur les cônes alluviaux, afin d'assurer leur adéquation en fonction des débits. La sécurité des riverains est également une préoccupation, notamment à proximité des barrages (CENG, 2016h). Parce que leur cartographie est actuellement moins précise, les rivières au Renard, Petite rivière au Renard et de la Petite Fourche devraient en priorité faire l'objet d'une mise à jour. De plus, lors des consultations, la Ville de Gaspé a manifesté une problématique relative à l'absence de données pour la zone inondable de l'embouchure de la rivière de l'Anse au Griffon, occasionnant des difficultés

d'application réglementaire pour les terrains résidentiels qui y sont situés (Ville de Gaspé, comm. pers., 5 novembre 2020). En raison des problématiques d'inondations dans le secteur du boulevard York, la cartographie de la plaine inondable de la rivière York devrait également être revue selon les parties prenantes consultées, notamment la Ville de Gaspé (Ville de Gaspé, comm. pers., 5 novembre 2020).

Bien que de nombreuses causes naturelles soient soulevées pour expliquer les inondations de la MRC (changements climatiques, embâcles de glace, barrages de castor, etc.), parmi les causes anthropiques potentielles aux problématiques liées aux inondations, le diagnostic du PDE mentionne la perte de milieux naturels et l'urbanisation (CENG, 2016h). Les organismes consultés considèrent que les plaines inondables et les milieux humides s'y retrouvant sont des zones tampons permettant de limiter les inondations. C'est notamment le cas des milieux humides situés à l'embouchure des rivières, comme dans le secteur de Rivière-au-Renard.

#### 2.2.2.4 Historique des inondations en zones habitées

Plusieurs événements d'inondations ont été notés sur le territoire de la MRC dont quelques-uns ont affecté les secteurs habités, soit des ponceaux, des routes et des maisons. Grande-Vallée a connu des épisodes d'inondations ayant affecté des secteurs résidentiels plusieurs fois au cours des années 1994 à 2010, avec un événement majeur en octobre 1981 avec l'inondation d'une centaine de résidences. Les secteurs de Cloridorme, Anse-à-Valleau, Rivière-au-Renard ont été l'objet de quelques épisodes également. À Gaspé, les rivières York, Dartmouth et Saint-Jean sont sujettes aux débordements comme en témoignent les épisodes d'inondations affectant occasionnellement des résidences ou la route 132 au cours des années 1980 à 2010 (CENG, 2016a).

Parmi les événements d'inondations les plus marquants, plusieurs inondations ont eu lieu les 23-24 avril 1980, notamment dans les rivières Dartmouth, de la Grande Vallée, Petite rivière au Renard et York, cette dernière en raison d'un embâcle dans le ruisseau du Moulin. À Gaspé, cet événement a mené au déplacement d'un pont sur la rivière Dartmouth, au bris et à la fermeture de plusieurs rues et à l'inondation de 15 résidences. Lors du même événement, 150 résidences ont été inondées par un débordement de la rivière au Renard dans le secteur de Rivière-au-Renard (CENG, 2016a).

Ensuite, en août 2007, un fort apport en précipitations (110 mm en 12 heures), de forts vents et une grande marée ont provoqué des dommages à des ponts, des ponceaux, routes et bâtiments (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). À la suite de cet événement, une cartographie de la zone inondable a été produite pour la rivière au Renard et la rivière de la Petite Fourche.

En décembre 2010, la MRC de La Côte-de-Gaspé a subi plusieurs inondations dues à des précipitations abondantes et de grandes marées, plus particulièrement dans les secteurs de Rivière-au-Renard et Haldimand, à Gaspé (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Plusieurs rivières et cours d'eau intermittents ont débordé de leur lit d'écoulement. Dans le secteur de Sunny Bank à Gaspé au sud de la rivière York, les inondations du 13 au 15 décembre 2010 ont causé l'évacuation de plusieurs résidences et des commerces. Un recours collectif a d'ailleurs été intenté par un groupe de résidents du secteur envers le ministère des Transports à la suite de ces événements. Les sinistrés attribuent la cause des inondations à une mauvaise configuration du pont et du boulevard York Ouest, construits en 1952 et en 1977 qui empêcherait l'écoulement de l'eau (Cour supérieure, 2014). Une mise à jour de la cartographie des zones inondables de la rivière York permettrait de préciser l'information relative à ces zones de contraintes naturelles.

### 2.2.2.5 Localisation des zones d'érosion problématiques et de sédimentation sur les cours d'eau et plans d'eau douce

Les problématiques d'érosion présentant des risques pour la sécurité publique ont été identifiées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Une zone d'érosion sur la rive gauche de la rivière de la Grande Vallée près du parc Alexis Caron à Grande-Vallée a été répertoriée (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). La municipalité de Grande Vallée a également soulevé le fait que plusieurs secteurs tout le long de la rivière de la Grande Vallée, comportaient des problématiques d'érosion. Ces derniers devront être identifiés de façon plus spécifique. Plusieurs zones d'érosion sont localisées sur les berges de la rivière Saint-Jean (carte 10). Sur un total de 60 km à partir du delta de la rivière, un total de 32 % des berges de la rivière Saint-Jean est en érosion et 29 % des berges sont en accumulation, plus particulière dans le secteur du pavillon Saint-Jean et près de l'embouchure de la rivière (CENG, 2016i).

Selon le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Côte-de-Gaspé, toutes constructions, tous ouvrages et tous travaux sont interdits dans les zones d'érosion hormis les travaux de stabilisation de la berge et des équipements récréatifs et touristiques légers (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Les organismes consultés ont mentionné, entre autres, les activités de coupe forestière, soit la mise en place de ponceau et de chemins forestiers, comme possibles causes d'érosion et de sédimentation dans les cours d'eau et plans d'eau.

La présence de véhicules tout terrain (VTT) entraîner l'altération de la végétation sensible des plages. Le comité ZIP a repéré des signes de présence de VTT sur la majorité des plages de la MRC, ce qui constitue une pression anthropique préoccupante (Comité ZIP, 2019). Le Canton de Cloridorme et la MRC sont d'ailleurs particulièrement préoccupés par la menace que cette activité amène sur le milieu humide situé au cœur du village, le long de la rivière du Grand-Cloridorme (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 2 décembre 2020). La flèche littorale de la rivière Saint-Jean est également fréquentée par des utilisateurs de VTT (de même que de voitures ou de camions) qui circulent dans les dunes, sur la plage et à l'intérieur du barachois. Un projet de piste cyclable dans ce secteur vise notamment à prendre en compte cette problématique en limitant l'accès aux véhicules motorisés à la flèche littorale (Comité citoyen Haldimand-Douglastown, 2019). Cette pratique détruit la végétation, crée des ornières qui modifient localement le régime hydrique, détruit des couvées et perturbe la faune (Tremblay, 2002).

### 2.2.2.6 Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers face aux changements climatiques

Les rivages maritimes de l'Est-du-Québec font face à un processus naturel d'érosion et la submersion côtière (Larrivée et coll., 2015). Ce processus d'érosion peut présenter un risque dans les zones construites près des côtes sur le territoire de la MRC.

Plusieurs facteurs influencent ce phénomène d'érosion tels que les marées, les vagues, le gel, le ruissellement et la nature du sol (les sols meubles étant plus vulnérables) et la pente. Les changements climatiques sont également reconnus pour accentuer le phénomène de submersion côtière par la diminution du couvert de glace et la hauteur et force des vagues. Avec les changements climatiques, une augmentation des tempêtes hivernales et une hausse du niveau des mers sont prévues (Larrivée et coll., 2015). Parmi les écosystèmes côtiers, qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, Bernatchez et Dubois (2004) rapportent que les marais maritimes sont les milieux côtiers actuellement les plus sujets à l'érosion dans le Québec maritime. Les écosystèmes côtiers, incluant les milieux humides,

subissent également un phénomène de coincement côtier associé à la hausse du niveau marin et les contraintes physiques environnantes (bâtiments, routes, falaises), ce qui tend à affaiblir la biodiversité régionale et diminue les capacités des écosystèmes à remplir leurs fonctions écologiques et à fournir des services écosystémiques (Ouranos, 2020).

Le laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski, qui étudie l'évolution et de la dynamique des systèmes côtiers, évalue que 57 % de la côte de la MRC de La Côte-de-Gaspé présente des signes d'érosion active (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Dans le cadre de son projet de recherche Résilience côtière, le laboratoire vise notamment à cartographier les écosystèmes côtiers prioritaires pour la conservation en raison de leur vulnérabilité, à identifier des mesures d'adaptation aux aléas côtiers en tenant compte du maintien des écosystèmes, à répertorier les écosystèmes prioritaires pour la restauration et à établir un plan de gestion des écosystèmes côtiers. Les résultats de ces recherches sont attendus en 2021 pour la MRC de La Côte-de-Gaspé (Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, 2021).

Sur le territoire de la MRC, la plupart des rives sont rocheuses (75 %), 19 % sont de base meuble, 4 % à falaise meuble, 2 % artificielle et moins de 0,5 % à marais maritime (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Plusieurs zones d'érosion côtières ont déjà été répertoriées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé (cartes 9 et 10).

Une zone d'érosion à Grande-Vallée a été identifiée, soit dans l'anse de la rivière de la Grande Vallée où des enrochements de protection ont été mis en place et dans l'Anse-à-Colin. Dans l'anse de Petite-Vallée, la partie ouest de l'anse portuaire comporte une pente abrupte d'environ 20 mètres sensible à l'érosion (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Une rue municipale est située à environ 7 mètres du haut de la pente. De plus, une maison a été déplacée par le passé. Une zone d'érosion côtière est également répertoriée à la Pointe-à-la-Frégate près de la halte touristique à Cloridorme. Dans le secteur à L'Anse-à-Valleau à Gaspé, un talus d'une hauteur de 8 mètres est sujet à l'érosion (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Un encaissement de bois a été recommandé comme mesure de protection à cet endroit (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Dans ce secteur, la rue des Touristes est menacée par l'érosion et devra être éventuellement déplacée (Ville de Gaspé, comm. pers., 5 novembre 2020). La partie ouest de l'anse à l'embouchure de la Petite rivière au Renard à Gaspé a été répertoriée comme zone d'érosion particulièrement à risque lors des tempêtes importantes. Une résidence a été déplacée en 1994 (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Enfin, une zone d'érosion située en zone résidentielle est localisée dans le secteur de L'Anse-à-Fugère à Gaspé. Des zones d'érosion et de submersion côtière dans le secteur de l'Anse-de-L'Étang dans le territoire non organisé de la rivière Saint-Jean, dans l'anse du Petit-Cap, dans les secteurs Le Havre, Penouille, Farewell Cove et l'Anse-à-Brillant à Gaspé ont également été répertoriés (Comité ZIP Gaspésie, 2019). Des zones d'érosion ont également été notées dans le barachois de la rivière Saint-Jean, la baie de Sandy Beach ainsi que dans les estuaires des rivières York et Dartmouth (Comité ZIP Gaspésie, 2019). Les informations actuellement disponibles montrent que l'érosion côtière est présente sur presque l'ensemble de la côte et que les secteurs où l'érosion menace le plus les habitations et les infrastructures sont localisés sur la côte nord de la MRC (Comité ZIP Gaspésie, 2019). L'érosion et la submersion côtières sont également très présentes dans la baie de Gaspé, mais elles menacent moins de zones habitées (Comité ZIP Gaspésie, 2019). D'autres zones sensibles aux aléas côtiers pourraient être révélées par les résultats du projet de recherche Résilience côtière.

Dans le parc national de Forillon, Parcs Canada a réalisé deux projets majeurs de restauration de marais côtiers en collaboration avec l'UQAR, soit un dans le secteur du Cap-des-Rosiers et un dans le secteur de Penouille (Parc national de Forillon, comm. pers., 29 octobre 2020).

Le projet d'aménagement intégré de la péninsule de Penouille visait, entre autres, à mettre en place des infrastructures adaptées à la dynamique côtière et à restaurer un ancien sentier asphalté (Sigouin et coll., 2019).

Dans le schéma d'aménagement et de développement, une bande de protection côtière variable selon le type de côtes est intégrée (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

La protection des écosystèmes côtiers, en particulier des marais côtiers, est identifiée par les parties prenantes consultées comme une nécessité pour assurer la pérennité des rivages. D'ailleurs, Conservation de la nature Canada a procédé à l'achat de terrains dans les estuaires pour assurer la protection de marais côtiers dans les estuaires des rivières Dartmouth et York. Les marais côtiers ont effectivement la capacité de s'élever en altitude au fil de l'accumulation des particules fines (silt) qu'ils captent et de la matière organique qu'ils génèrent. Ils peuvent ainsi s'adapter graduellement à la montée du niveau marin dans certaines situations (apport sédimentaire suffisant et espace de migration disponible) (Bernatchez et Quintin, 2016). Malgré un certain degré de résilience de ces milieux, plusieurs contextes naturels et anthropiques empêchent leur migration au fil de la hausse du niveau marin. Leur ajustement peut être freiné par un déficit sédimentaire ou des contraintes naturelles (p. ex. falaises) et anthropiques (p. ex. routes, bâtiments et ouvrages de protection côtière associés). Dans les cas où l'ajustement n'est pas possible, on assiste à une réduction de la superficie des écosystèmes côtiers meubles (marais maritime et milieux sableux). Ce processus, nommé coincement côtier (ou *coastal squeeze*), implique donc la perte d'écosystèmes littoraux. Une étude récente indique que dans le Québec maritime, 57 % des écosystèmes formés de sédiments meubles ont un potentiel de migration inférieur à 30 m. Dans plus de la moitié des cas, ce sont des contraintes anthropiques qui sont responsables du coincement côtier (Bernatchez et Quintin, 2016). Bien que le pourcentage de marais côtiers et de rives artificielles soit faible sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, le phénomène de coincement côtier est observé dans la baie de Gaspé sur le territoire.

#### 2.2.2.7 Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau

Dans la MRC, les milieux humides dont la qualité de l'eau est menacée ne sont pas identifiés sur le territoire. Cependant, certains cours d'eau ont fait l'objet de suivi de la qualité de leurs eaux dans le passé. C'est le cas des rivières Madeleine, York et Saint-Jean qui ont fait l'objet sporadique d'un suivi par le MELCC et pour lesquelles l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) a été calculé. Toutes les stations montrent un IQBP de 94 à 98, soit de classe A. L'eau y est de bonne qualité, permettant tous les usages, incluant la baignade (CENG, 2016a).

Mentionnons cependant qu'une problématique de conflits d'usages dans les rivières à saumon a été soulevée lors des consultations entre les baigneurs et les pêcheurs bien qu'elle soit interdite dans les fosses à saumon (SGRG, comm. pers. 28 octobre 2020). Effectivement, les rivières à saumon font l'objet d'une attention particulière en ce qui a trait à la qualité de l'eau. On rapporte la présence de l'algue *Didymo* dans les eaux des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean (CENG, 2016b) ainsi que dans l'Anse-de-l'Étang dans le TNO de Rivière-Saint-Jean (Comité ZIP Gaspésie, 2019).

En ce qui a trait à la qualité de l'eau des lacs, aucun signalement d'algues bleu vert (cyanobactéries) n'a été fait auprès du MELCC dans le cadre du programme de suivi lié au *Plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu vert*. Le CENG ne signale aucune problématique à ce niveau (CENG, 2016a).

L'état de la qualité des eaux souterraines demeure peu connu sur le territoire. Il s'agit néanmoins d'une préoccupation pour les parties prenantes consultées. Aucune station de suivi du Réseau de suivi du niveau des eaux souterraines du Québec n'est située dans la MRC de La Côte-de-Gaspé et, d'après le plan directeur de l'eau, aucune source d'eau souterraine n'a été caractérisée pour évaluer sa qualité (CENG, 2016a). Cependant, le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du MELCC se poursuit. La région de la Gaspésie devrait être couverte par ce projet d'ici 2022 grâce à la collaboration de l'Université du Québec à Rimouski (MELCC, 2020d).

Malgré cela, des sources de contamination potentielles des eaux de surface et souterraines sont identifiées par le CENG dans les bassins versants des rivières Grande-Vallée et Cloridorme (sources industrielles et ancien dépôt en tranchée), au Renard (parc industriel des pêches), Dartmouth (industrielle et ancien lieu d'enfouissement sanitaire), York (LET de Gaspé, terrains contaminés à Murdochville, industriel, ancien dépôt en tranchée), Saint-Jean (terrains contaminés) et dans le secteur de Gaspé (terrain privé contaminé et industriel). De manière générale, des risques de contamination sont soulevés en raison de la présence de fosses septiques, de l'absence d'égout pluvial, des activités agricoles et d'activités d'exploitation minières et forestières (CENG, 2016a). L'entretien du réseau routier avec des sels de déglacage et la présence de dépôts de neiges usées constituent également une préoccupation, bien que les données soient peu nombreuses pour connaître l'état de la situation (CENG, 2016g).

En cas de pluies abondantes ou de fonte des neiges, le LET de Gaspé est sujet aux débordements d'eaux non traitées dans la rivière York ou dans le golfe, près de Rivière-au-Renard. Des améliorations, soit l'aménagement de bassins de traitement, ont été apportées et un comité de suivi a été mis en place (CENG, 2016g). Selon les consultations avec les parties prenantes, les améliorations réalisées et le suivi mis en place permettent de s'assurer que les normes soient respectées.

Le comité ZIP Gaspésie (2019) a effectué un inventaire des dépotoirs clandestins dans le secteur côtier de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Les dépotoirs clandestins sont des lieux d'accumulation de matières résiduelles, en milieu naturel. Sous l'action des eaux de ruissellement, ils peuvent entraîner des contaminants vers les eaux de surface et souterraines et porter atteinte aux écosystèmes et à la qualité de l'eau de manière générale. Bien que plusieurs plages de la MRC soient affectées par la présence de déchets épars, un dépotoir clandestin est situé dans la baie de Saint-Yvon (Cloridorme). Un autre dépotoir pourrait être présent dans le marais de l'anse de la rivière au Renard (Briand, 2018 *dans* Comité ZIP, 2019). Le comité ZIP recommande le nettoyage des plages concernées, la mise en place de poubelles en bordure des plages et de panneaux visant à sensibiliser le public (Comité ZIP, 2019). Un ancien dépotoir situé au nord du lac du Rocher dans la municipalité de Grande-Vallée a été identifié comme une source de contamination possible par le Comité ZIP lors des consultations (Comité ZIP, comm. pers. 27 octobre 2020).

Tel que mentionné précédemment, l'état des fosses septiques demeure mal connu et pourrait être une cause de contamination significative du réseau hydrographique de la MRC (CENG, 2016g). Pour la MRC, les parties prenantes consultées s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une source de contamination potentielle importante. Cet élément est particulièrement préoccupant pour les bassins versants où des milieux naturels sensibles sont situés, bien que, dans la Ville de Gaspé, le pourcentage de fosses septiques non conformes diminue d'années en années (Ville de Gaspé, comm. pers., 5 novembre 2020). De plus, certaines municipalités sont munies de réseaux d'égouts et d'ouvrages d'assainissement des eaux jugés inadéquats par le CENG (2016a; 2016g). À Rivière-au-Renard et à Grande-Vallée, le système de traitement des eaux

usées est composé d'un dégrillage fin et devrait bénéficier d'une mise à niveau, de même que celle de Murdochville, qui est la seule station à rejeter ses eaux usées ailleurs que dans le fleuve Saint-Laurent, soit dans le ruisseau Porphyre (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2020; MELCC, 2018). Ce système ne permet pas un traitement complet des eaux usées qui sont rejetées au fleuve Saint-Laurent ce qui constitue une préoccupation pour l'OBV (CENG, 2016a; 2016g). À Cloridorme, le système de disques biologiques Rotofix est en place. Les secteurs de Petit-Cap et de Gaspé (centre-ville) sont respectivement couverts avec des systèmes de traitement munis d'étangs aérés à rétention réduite et d'un système physico-chimique (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2020a; MELCC, 2018). Les autres hameaux de Gaspé (une partie de Rivière-au-Renard, Saint-Majorique, Douglstown) et la municipalité de Petite-Vallée n'ont aucun traitement mis en place, laissant l'ensemble des eaux usées traitées par le biais d'installations d'assainissement autonomes, augmentant le risque de contamination potentielle (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019, CENG, 2016g). Cependant, les municipalités qui sont suivies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la performance de leurs installations d'épuration respectent les exigences de rejet ministérielles (CENG, 2016a). Des ouvrages de surverse sont également présents sur l'ensemble des municipalités du territoire, entraînant parfois un rejet des eaux non traitées en cas de fortes précipitations par exemple (CENG, 2016a). Selon le dernier bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (MELCC, 2020e), le pourcentage des ouvrages de surverse atteignant leur performance attendue est de plus de 85 % et inférieur à 100 % pour l'ouvrage de Rivière-au-Renard et de Gaspé tandis qu'il est situé entre 50 % et 85 % pour l'ouvrage de Petit-Cap. Aucun dépassement des exigences n'a été noté dans les stations d'épuration ou dans les autres ouvrages de surverse.

Concernant les activités industrielles, le CENG (2016g) recommande que les municipalités tiennent compte de leur capacité de traiter les eaux usées des nouvelles industries avant leur accueil sur leur territoire. Il souligne également un manque d'information concernant l'incidence des exploitations pétrolière et gazière, de même que sur les activités minières et forestières sur la qualité de l'eau.

Mentionnons que plusieurs terrains contaminés sont présents sur le territoire de la ZGIE, notamment dans le secteur de Murdochville où le CENG recensait en 2016 des activités minières, incluant l'ancienne mine de cuivre, entraîneraient des rejets d'eaux usées à forte teneur en métaux (CENG, 2016g). En effet, bien que les activités d'extraction minière soient terminées à Murdochville, le régime d'écoulement des eaux de surface a été perturbé par les 50 ans d'exploitation du site. Les parcs à résidus miniers engendrés par l'exploitation génèrent des eaux de lixiviation qui sont rejetées vers des bassins de décantation et de polissage dont l'effluent est rejeté dans un tributaire de la rivière York (MELCC, 2020f). Aucun dépassement des normes établies pour ce type d'activité n'a été noté lors de l'analyse des eaux de l'effluent dans les dernières années (MELCC, 2020f). D'après la ville de Murdochville, comme un suivi de la qualité est réalisé à cet effet, il ne s'agit pas actuellement d'une préoccupation (Ville de Murdochville, comm. pers. 27 octobre 2020).

Les claims miniers voués à l'exploration des hydrocarbures situés sur le territoire de la MRC pourraient avoir une incidence sur la qualité de l'eau, d'après les parties prenantes consultées notamment le CENG et SGRG (SGRG et CENG, comm. pers., 28 octobre 2020). Ces dernières se disent préoccupées par cette problématique, en particulier dans le bassin versant de la rivière York et dans le secteur de Sandy Beach.

Le CENG (2016g) mentionne une préoccupation quant au respect des normes environnementales relatives à la protection des bandes riveraines lors de l'exploitation des forêts privées, bien qu'aucune donnée officielle ne corrobore cette préoccupation. L'altération

possible des bandes riveraines le long des berges de certains lacs pourrait également influencer sur la qualité de leurs eaux (CENG, comm. pers., 14 juillet 2020).

L'utilisation des véhicules tout terrain (VTT) a une incidence sur la qualité de l'eau, en particulier lorsqu'il y a passage de cours d'eau à gué ou présence de sentiers à l'intérieur de la rive. Cette pratique, qui serait présente dans la MRC, peut entraîner des matières en suspension. De plus, les bris de véhicules présentent un risque de contamination des eaux par les hydrocarbures (CENG, 2016b).

#### 2.2.2.8 Secteurs de propagation intensive des espèces floristiques envahissantes

Selon les données de Sentinelle (MELCC, 2020c), quatre espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé (cartes 9 et 10), soit le gaillet mollugine (*Gallium mollugo*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*), le panais sauvage (*Pastinica sativa*) et la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*). Des zones affectées par le gaillet mollugine ont été identifiées à Petite-Vallée et dans le secteur de Saint-Maurice-de-L'Échouerie près de l'embouchure du ruisseau à Chouinard. Une colonie de salicaire commune a été répertoriée à Petit-Gaspé et deux colonies de panais sauvage sont localisées à Gaspé dans le secteur au sud de la rivière York. Une occurrence de berce du Caucase a été répertoriée en juillet 2020 en bordure de la 132 à Pointe-Jaune.

Dans le portrait du plan directeur de l'eau (CENG, 2016a), trois espèces exotiques envahissantes ont été confirmées comme présentes sur le territoire de la MRC selon les données du Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes (RSPEE) (Union Saint-Laurent-Grands Lacs, 2010), soit l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*), dans la municipalité de Grande-Vallée et dans la ville de Gaspé, la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) au parc national de Forillon et la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) à plusieurs endroits à Gaspé. La renouée du Japon a également été recensée dans l'anse du Petit-Cap à Gaspé alors que la salicaire commune est présente également dans un milieu humide de l'estuaire de la rivière au Renard, dans l'estuaire de la rivière York et dans un marais de Sandy Beach (Briand, 2018 dans Comité ZIP, 2019). Parmi les espèces envahissantes actuellement présentes sur le territoire, c'est la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau qui sont les plus susceptibles d'envahir les milieux humides et qui sont considérées comme des espèces prioritaires selon la *Liste des espèces prioritaires et à surveillance au Québec* (MELCC, 2020g). Cependant, le roseau commun, qui n'est pas encore répertorié sur le territoire, envahit également les milieux humides et demeure à surveiller.

L'algue didymo (*Didymosphenia geminata*), diatomée d'eau douce, a également été trouvée sur le territoire gaspésien, observée pour la première fois en 2006 dans la rivière Matapédia (CENG, 2016a). Un suivi a été réalisé dans les rivières à saumon de 2006 à 2009 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et de 2010 à 2013 par les gestionnaires des rivières à saumon. Elle a été observée sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé dans les rivières Saint-Jean, Madeleine, York et Dartmouth (CENG, 2016a). Aucun suivi n'est réalisé dans les cours d'eau du territoire, mais sa présence est possible dans les cours d'eau de la zone d'étude. L'algue didymo a également été répertoriée dans l'Anse-de-l'Étang sur le TNO de Rivière-Saint-Jean (Comité ZIP Gaspésie, 2019). Considérant que les niveaux de prolifération actuels de l'algue didymo ne représentent pas de problème direct pour les salmonidés (CENG, 2016b) et qu'une étude récente a remis en question le fait que cette algue soit exotique (Lavery et coll., 2014), la présence de l'algue didymo n'a pas été retenue comme une problématique très préoccupante lors des consultations.

Bien que l'information soit partielle pour la MRC, les parties prenantes ont fait part lors des consultations, notamment Conservation de la nature Canada, le Conseil du l'eau du nord de la Gaspésie et le Comité ZIP Gaspésie, de leur préoccupation par rapport au risque d'augmentation de la présence d'espèces exotiques envahissantes dans la région. Ils ont mentionné l'importance de la sensibilisation de la population aux espèces exotiques envahissantes.

#### 2.2.2.9 Localisation des obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond

Le bassin versant de la rivière York est celui qui comporte le plus de barrages, avec huit structures de rétention en place (tableau 11). Dans l'ensemble du territoire, aucun barrage n'est à usage hydroélectrique. Certains sont en place pour assurer le fonctionnement de prises d'eau, comme c'est le cas au ruisseau Langlois (Grande-Vallée), au lac à Madame Alice (Petite-Vallée), au lac D'Amours, dans la coulée à Jalbert et dans un tributaire de la rivière York (Gaspé), dans un tributaire de la rivière Petit-Cloridorme, dans la rivière du Grand Cloridorme, dans un cours d'eau sans nom (Cloridorme). D'autres barrages ont été mis en place pour la conservation de la faune, la régulation des débits et des niveaux d'eau ou pour la récréation et la villégiature. La plupart des barrages sont situés en territoire public (CENG, 2016a). Aucune information n'est disponible sur l'incidence de ces obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments.

Certaines rivières sont sujettes aux embâcles de bois qui peuvent entraver la libre circulation du poisson. C'est le cas notamment de la rivière Saint-Jean où un embâcle majeur était situé dans les trois chenaux principaux et leurs ramifications situées entre la rivière et son estuaire. Cette accumulation de bois mort entravait la dévalaison des saumons au retour des sites de fraie, augmentant le taux de mortalité de l'espèce (Le Journal de Québec, 2015). Des travaux de démantèlement ont eu lieu en 2015. C'est la Société de gestion des rivières de Gaspé qui est responsable des suivis télémétriques de l'embâcle. D'après les observations rapportées, la rivière de la Grande Vallée serait également sujette aux embâcles, bien que l'emplacement de ce risque ne soit pas cartographié (CENG, 2016b).

Malgré que les embâcles de bois puissent représenter des obstacles à la circulation du poisson lorsqu'ils sont très volumineux, ces embâcles ont généralement des répercussions positives sur les écosystèmes de rivières en améliorant la qualité de l'habitat en représentant un abri ou une source de nourriture pour la faune aquatique (Boivin et coll., 2019). Les fosses créées par un amoncellement de bois peuvent représenter des refuges thermiques permettant à de nombreuses espèces de poisson, dont les salmonidés, de profiter de températures d'eau plus froides (Boivin et coll., 2019). Les embâcles peuvent également modifier la composition granulométrique du substrat et fournir des habitats favorables pour la reproduction de certaines espèces (Boivin et coll., 2019).

Le pont de la route 132 sur la rivière Dartmouth possède trois passes à poissons, mais isole partiellement le complexe de milieux humides en amont et entrave la libre circulation de l'eau et des sédiments (Tremblay, 2002). En ce qui a trait aux ponceaux, le CENG mentionne leur abondance dans les secteurs visés par l'exploitation forestière, essentiellement en terres publiques densément ramifiées par le réseau routier forestier. Uniquement pour le réseau prioritaire de chemins multiusages, la MRC compte 129 ponceaux, ce qui constitue une fraction des ponceaux présents sur l'ensemble du réseau routier forestier (CENG, 2016b). Le CENG souligne dans la nécessité de réaliser des actions visant à restaurer des ponceaux non fonctionnels afin d'assurer la libre circulation du poisson (CENG, 2016c).

Tableau 11 Ouvrages de rétention d'eau du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Municipalité	No/Année de construction	Plan d'eau ou cours d'eau	Type d'utilisation	Catégorie administrative/Classe	Propriétaire
Grande-Vallée	X0003587 1947	Ruisseau Langlois	Réserve incendie; prise d'eau	Faible contenance	Municipalité de Grande-Vallée
Grande-Vallée	X0003588 1960	Ruisseau à Charles-Gagné	Pisciculture	Faible contenance	Personne physique
Petite-Vallée	X0003586 1967	Lac à Madame Alice	Prise d'eau	Faible contenance	Municipalité de Petite-Vallée
Cloridorme	X0003584 1961	Tributaire de la rivière du Petit-Cloridorme	Prise d'eau	Faible contenance	Personne physique
Cloridorme	X0003583 1956	Cours d'eau sans nom	Prise d'eau	Petit barrage	Personne physique
Cloridorme	X0003585 1977	Rivière du Grand Cloridorme	Prise d'eau	Faible contenance	Canton de Cloridorme
Gaspé	X0003580 1995	Lac d'Amours	Prise d'eau	Forte contenance	Ville de Gaspé
Gaspé	X0003581 1995	Rivière de la Petite Fourche	Régularisation	Faible contenance	Ville de Gaspé
Gaspé	X0003576 1943	Tributaire de la rivière York	Prise d'eau	Faible contenance	Organisme de développement économique et communautaire micmac de Gaspé inc.
Gaspé	X0003579 1966	Coulée à Jalbert	Prise d'eau	Faible contenance	Ville de Gaspé
Gaspé	X0007377 n.d.	Ruisseau des Enfants	Récréatif et villégiature	Faible contenance	Personne physique
Murdochville	X0003589 1960	Petit lac de la ville	n.d.	Forte contenance	Ville de Murdochville
Murdochville	X0003591 1965	Lac Porphyre	n.d.	Forte contenance	Ville de Murdochville
Murdochville	X0003592 1968	Lac York	Récréatif et villégiature	Forte contenance	Ville de Murdochville
Murdochville	X0003593 1952	Ruisseau Porphyre	n.d.	Faible contenance	Ville de Murdochville
Murdochville	X0007378 1981	Ruisseau Porphyre	n.d.	Forte contenance	Xstrata Canada Corporation
TNO Collines-du-Basque	X2060750 1980	Ruisseau Porphyre	n.d.	Forte contenance	Xstrata Canada Corporation
TNO Collines-du-Basque	X0003594 1972	Ruisseau Porphyre	n.d.	Forte contenance	Xstrata Canada Corporation

Source : CENG, 2016a.

Un inventaire est en cours afin de documenter la conformité de ces ponceaux dans les secteurs amont des principaux cours d'eau des bassins versants des rivières à saumon York, Dartmouth et Saint-Jean. Ce projet, chapeauté par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Gaspésie, vise à vérifier l'état des ponceaux en place et le niveau d'accessibilité du poisson à ses habitats, en territoire public essentiellement sous exploitation forestière. Les résultats de cet inventaire sont attendus 'au printemps 2021. Les résultats permettront d'émettre des recommandations sur les travaux de mise à niveau des ponceaux déficients afin d'assurer la montaison des tacons de saumons dans les cours d'eau concernés (Table de Gestion intégrée des ressources du territoire, comm. pers., 8 janvier 2021; Société de gestion des rivières de Gaspé, comm. pers., 17 septembre 2020). En effet, les ponceaux qui font obstacle à la libre circulation du poisson, de même que le transport de sédiments inhérents à la non-conformité de certains ponceaux, sont soupçonnés de faire partie des causes de la baisse de la montaison du saumon atlantique (*Salmo salar*) observée depuis les dernières décennies (Société de gestion des rivières de Gaspé, comm. pers., 17 septembre 2020). Dans le parc national de Forillon, un programme de surveillance écologique est réalisé, ce qui inclut un suivi des ponceaux du parc (Parc national de Forillon, comm. pers., 29 octobre 2020).

Enfin, l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM), mène un projet d'implantation d'échelles de migration de l'anguille d'Amérique, dans le cadre du Fonds pour la restauration côtière du ministère Pêches et Océans (MPO). Le projet a permis la mise en place de deux passes à anguilles au droit du barrage du lac D'Amours, où est située la prise d'eau de Rivière-au-Renard (Gaspé), et au droit du barrage de la rivière de la Petite Fourche. Ces dispositifs sélectifs permettent à l'anguille de remonter ces obstacles durant l'été et d'accéder à des lacs situés en amont. L'objectif vise à rétablir la connectivité des habitats de cette espèce en lui permettant de franchir certains barrages qui faisaient obstacle à sa migration (AGHAMM, comm. pers., 6 octobre 2020).

#### 2.2.2.10 Milieux humides altérés ou disparus

Afin d'évaluer la proportion de milieux humides altérés ou disparus dans la MRC, une demande a été déposée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) pour obtenir la liste des autorisations environnementales délivrées dans les 10 dernières années dans la MRC pour empiètement en milieux humides et hydriques. Une superficie totale de 1,2 ha de perte de milieux humides a été autorisée sur le territoire de la MRC dans les 10 dernières, soit moins de 0,1 % des milieux humides situés en terres privées (MELCC, comm. pers., 1<sup>er</sup> juin 2020). De plus, parmi ces projets, deux projets ont permis la restauration de 0,55 ha de milieux humides. D'après les informations du MELCC, il s'agit principalement de projets de construction de routes, d'enrochement, la construction de lignes électriques et d'entreposage de neiges usées. Cependant, lors des consultations préliminaires, les organismes consultés ont associé principalement les pertes de milieux humides au développement résidentiel et à la présence d'infrastructures. Ils considèrent également que la perte de milieux humides est en plus faible proportion sur le territoire de la MRC que dans le reste de la province.

Dans le cadre du programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du MELCC (2020h), aucun montant n'a été attribué à la MRC de La Côte-de-Gaspé, ce qui sous-entend qu'aucune perte de milieux humides n'a été inscrite pour la période comprise entre le 16 juin 2017 et le 31 décembre 2018. Depuis, peu d'autorisations environnementales ont été délivrées sur le territoire de la MRC. Évaluation de l'ampleur des perturbations actuelles et passées sur les milieux humides et hydriques

Les connaissances sur les milieux humides sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé sont limitées. En effet, aucune cartographie détaillée des milieux humides n'a été réalisée sur le territoire. De plus, le niveau d'intégrité des milieux humides n'est pas connu (CENG, 2016j). Ainsi, il est difficile d'évaluer l'ampleur des perturbations actuelles et passées sur les milieux humides.

Le CENG (2016j) a évalué l'ampleur des perturbations sur les milieux humides sur son territoire de gestion, qui inclut 98,2 % du territoire de la MRC. En milieu habité, soit dans les terres privées, les perturbations existantes et potentielles connues sur les milieux humides ont été recensées (tableau 12).

Tableau 12 Perturbations dans les milieux humides et hydriques situés en zones habitées

Bassin versant	Milieu humide	Perturbations	Statut
Rivière-au-Renard	Marais estuarien saumâtre	Empiètement par le réseau routier (route 132)	Existant
		Développement résidentiel et commercial	Potentiel
Dartmouth	Complexe de milieux humides	Empiètement par le réseau routier (Route 132 : pont de Saint-Majorique et montée de Point-Navarre)	Existant
		Contamination de sources diverses : ancien dépotoir de Pointe-Navarre, installations septiques non conformes, eaux usées d'une pisciculture	Potentiel
York	Complexe de milieux humides	Contamination par rejets de lixiviats en provenance du LET de Gaspé	Potentiel
		Contamination par installations septiques non conformes	Potentiel
		Coupes localisées dans les bandes riveraines	Potentiel
Saint-Jean	Complexe de milieux humides	Déchets laissés sur place par visiteurs au niveau du barchois	Existant
		Circulation de VTT et autres véhicules	Existant
		Contamination par installations septiques non conformes	Potentiel
		Coupes localisées dans les bandes riveraines	Potentiel

Adapté de CENG (2016j)

Une étude réalisée par le comité ZIP Baie-des-Chaleurs rapporte que, dans les cas des remblayages de milieux humides, ce n'est pas tant la superficie des territoires touchés que la fréquence et la position stratégique des remblayages qui ont causé la perte ou la dégradation des habitats. Les remblais routiers sont ceux qui ont causé le plus de dommages, traversant parfois directement le marais ou faisant obstacle entre les parties hautes et basses de l'écosystème (Tremblay, 2002). La nature du territoire et le développement des infrastructures humaines étant similaires dans l'ensemble des côtes gaspésiennes, on peut penser que la même conclusion soit applicable au territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Lors du développement de la Gaspésie, les cours d'eau ont été utilisés pour diverses activités qui sont aujourd'hui davantage structurées. Avant l'apparition des dépotoirs communautaires, la disposition des déchets reposait sur le rejet à la mer, dans les rivières ou en forêt. L'industrie

du bois a longtemps utilisé les cours d'eau pour le transport du bois jusqu'aux scieries implantées à l'embouchure de rivières. Les conflits d'usage avec les utilisateurs des rivières à des fins récréotouristiques ont interdit cette pratique dans les années 1970. Encore aujourd'hui, ces rivières sont utilisées par les pêcheurs, notamment pour la pêche du saumon. Enfin, les rejets miniers ont également affecté les rivières, notamment la rivière York, qui est en aval hydraulique des anciennes installations de Mines Gaspé à Murdochville (CENG, 2016a).

Aujourd'hui, les cours d'eau sont utilisés pour le prélèvement d'eau par les municipalités à des fins d'approvisionnement en eau potable, pour la lutte contre les incendies, etc. Les municipalités qui s'alimentent en tout ou en partie en eau de surface sont Cloridorme (Grand lac Alphée), Gaspé – Secteurs Rivière-au-Renard, Saint-Maurice et Petit-Cap (lac D'Amours), et Murdochville (lac Porphyre) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Par ailleurs, les eaux usées sont majoritairement rejetées dans le Saint-Laurent sur le territoire. Quelques stations offrent un traitement jugé insuffisant (Rivière-au-Renard, Grande-Vallée, Murdochville) et plusieurs secteurs ne sont pas couverts par les réseaux d'égout (Rivière-au-Renard, Saint-Majorique, Douglastown, Petite-Vallée) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Au niveau industriel, bien qu'elles ne soient plus en exploitation, les installations de Mines Gaspé, à Murdochville, rejettent toujours dans le ruisseau Porphyre des eaux de lixiviation du parc à résidus miniers et des eaux de ruissellement. Le site fait l'objet d'un ministériel et respecte les exigences établies, d'après les informations consultées. Par ailleurs, les entreprises de transformation des produits de la mer produisent également des eaux usées, qui sont, pour certaines, rejetées directement à la mer, alors que d'autres sont raccordées au réseau d'égouts municipal (CENG, 2016a).

Les milieux humides et hydriques sont des écosystèmes riches en biodiversité. Bien que le nombre et la superficie de milieux humides soient jugés relativement faibles sur le territoire, l'intégrité de ces milieux est jugée primordiale. La présence d'espèces exotiques envahissantes, l'empiétement sur ces milieux, la contamination des eaux, l'érosion causée notamment par la circulation des VTT ainsi que l'altération des bandes riveraines sont des menaces pour ces écosystèmes, et conséquemment pour leur biodiversité. La perte ou l'altération des milieux humides et hydriques plus sensibles est particulièrement préoccupante pour les organismes consultés, en particulier parce que certaines espèces à statut particulier peuvent y trouver refuge. Les organismes environnementaux consultés ont souligné l'importance du maintien des populations fauniques (oiseaux, poissons, chauves-souris, amphibiens et reptiles) et floristiques associées aux milieux humides et hydriques.

Pour les organismes consultés, la protection des milieux humides et hydriques passe par la sensibilisation de la population locale à l'importance de ces écosystèmes et aux fonctions écologiques qu'ils remplissent.

#### 2.2.2.11 Sommaire

D'après la revue de la littérature disponible, un certain nombre de problématiques ont été relevées pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. Les consultations ont également permis de prendre en compte les perceptions des différents organismes concernés et de cibler les problématiques jugées prioritaires pour le territoire d'application du PRMHH.

Par rapport à l'intégrité des bandes riveraines, il ressort qu'elle est primordiale au maintien d'une bonne qualité de l'eau, bien qu'elle soit peu documentée sur le territoire de la MRC. L'acquisition de connaissances sur l'état des bandes riveraines demeure donc une priorité pour la MRC, afin de déterminer où sont les priorités de restauration.

L'utilisation du sol est plus intensive dans les terres privées des régions côtières de la MRC et l'intégrité des bandes riveraines devrait donc être étudiée en priorité dans les secteurs des terres privées visées par des pressions anthropiques plus intensives ou jugés les plus sensibles écologiquement. Ainsi, les embouchures des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean devraient faire l'objet d'analyses plus poussées à cet effet, de même que les secteurs résidentiels de Grande-Vallée, Rivière-au-Renard, Saint-Majorique et Corte-Real. Les lacs Yorket Fromenteau sont également sujets à des pressions anthropiques liées aux activités récréotouristiques et de villégiature et devraient faire l'objet d'une attention plus soutenue.

De manière générale, les activités jugées les plus susceptibles de contribuer à la dégradation des bandes riveraines sont la construction d'infrastructures et d'ouvrages, le récréotourisme et la villégiature ainsi que le déboisement effectué par des résidents. La circulation en VTT sur les rives et les plages est également une menace reconnue à l'intégrité des bandes riveraines du territoire. Les parties prenantes consultées conviennent que pour le territoire d'application du PRMHH, la sensibilisation et la prévention auprès des propriétaires de lots privés riverains sont sans doute la clé du maintien de l'intégrité des bandes riveraines.

L'application réglementaire est liée, pour sa part, au manque d'effectif des municipalités et à la vastitude du territoire, conjugué à la difficulté d'appliquer une réglementation peu connue des propriétaires privés et des locataires des baux de villégiature (pour la protection des bandes riveraines et la circulation en VTT) et qui entraîne pour eux des coûts jugés prohibitifs (en particulier en ce qui a trait à l'entretien des fosses septiques). L'application des règlements relatifs à la protection des sources d'eau potable, de la PPRLPI et des zones inondables est quant à elle partielle. Les municipalités n'ont pas toutes réalisé l'analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable. Bien que ces problématiques demeurent prioritaires pour la MRC, elles seront traitées par le biais d'autres problématiques (plaines inondables et qualité de l'eau).

L'analyse de la problématique d'utilisation anthropique des plaines inondables a permis de révéler que des inondations ont eu lieu dans le passé lors de fortes précipitations et d'épisodes de grandes marées dans les rivières Dartmouth, York, de la Petite Fourche, de même que dans les secteurs de Grande-Vallée, Petite-rivière-au-Renard, Rivière-au-Renard et Haldimand. Bien que l'espace de liberté des cours d'eau soit peu documenté, il est probable que des activités anthropiques y ont cours, de même qu'en zones inondables. Pour la MRC, la priorité est de mettre à jour la cartographie des zones inondables, en particulier pour les secteurs de Rivière-au-Renard, Petite-Rivière-au-Renard, Petite-Fourche, York et de l'Anse-au-Griffon. De plus, certains milieux humides diminuent possiblement l'incidence des inondations, notamment les milieux humides à l'embouchure des rivières (par exemple à rivière au Renard), et ces derniers devraient être documentés.

Les zones d'érosion prioritaires en eau douce sont situées sur la rivière de la Grande Vallée. L'utilisation de VTT en rives, qui sera traitée par l'intégrité des bandes riveraines, contribue également à augmenter l'érosion, et ce, sur l'ensemble des plages du territoire. La présence de ponceaux et de chemins forestiers en mauvais état contribue à l'érosion et à la sédimentation des cours d'eau et plans d'eau. Cette problématique, a également une incidence directe sur l'accessibilité du poisson aux habitats situés en amont de tels ponceaux. Elle sera donc traitée dans la foulée de la problématique sur les obstacles à la libre circulation du poisson.

L'érosion côtière et la submersion côtière sont des problématiques régionales majeures pour la Gaspésie et la MRC de La Côte-de-Gaspé n'y fait pas exception. Les secteurs où la côte se compose de dépôts meubles sont plus vulnérables à cette problématique. Les secteurs où l'érosion menace des habitations et des infrastructures sont localisés, selon les informations

disponibles, sur la côte nord de la MRC. Des secteurs d'érosion et de submersion côtières sont également localisés dans la baie de Gaspé. Une bande de protection côtière est intégrée selon le type de côtes à la MRC. Malgré tout, des écosystèmes situés entre les côtes en érosion et les infrastructures routières qui longent la côte, tels que les marais côtiers, subissent les effets du coincement côtier. Cette problématique est particulièrement amplifiée par l'effet des changements climatiques.

Bien qu'il soit peu documenté, le maintien de la qualité de l'eau est une préoccupation pour les parties prenantes, en particulier pour les secteurs où se concentre l'activité humaine. Certains milieux humides sont susceptibles de jouer un rôle dans la filtration des eaux et de contribuer au maintien de la qualité des eaux de surface. Cependant, les milieux humides qui occupent cette fonction ne sont pas identifiés puisque ce rôle est mal documenté sur le territoire. De la même manière, les milieux humides qui sont les plus sensibles à la contamination de leurs eaux ne sont pas connus. Il est prioritaire, pour la MRC, d'identifier ces milieux humides afin d'intensifier la protection dont ils pourraient bénéficier.

De manière générale, et tel que mentionné précédemment, l'altération des bandes riveraines et le passage des cours d'eau en VTT à gué et à l'intérieur des rives sont des facteurs de diminution de la qualité de l'eau de surface. De plus, des sources de contaminations potentielles des eaux de surface et souterraines sont identifiées dans les bassins versants des rivières Grande-Vallée, Cloridorme, au Renard, Dartmouth, York, Saint-Jean, dans la baie de Saint-Yvon ainsi que dans le secteur de Gaspé. Ces sources de contamination sont essentiellement liées aux activités industrielles, aux anciens lieux d'enfouissement sanitaire ou dépotoirs clandestins et au LET de Gaspé. Ces sources font l'objet d'un suivi et pour cette raison, n'ont pas été retenues comme une priorité.

Les installations septiques non conformes, l'absence d'égout pluvial ou d'égout sanitaire collectif, les activités forestières et minières, l'entretien des routes aux sels de déglacage sont également identifiés comme des sources de contamination potentielles. Parmi celles-ci, plusieurs sont diffuses et situées en terres publiques. Pour leur part, les installations septiques non conformes demeurent une problématique identifiée comme prioritaire sur le territoire d'application du PRMH, en particulier dans les bassins versants des milieux naturels sensibles, notamment le bassin versant des rivières de la Grande Vallée, au Renard, York, Dartmouth et Saint-Jean ainsi que des lacs York et Fromenteau. La présence de claims miniers liés à l'exploration des hydrocarbures est également considérée comme une source de contamination potentielle des eaux, et demeure une préoccupation majeure pour les parties prenantes consultées, en particulier pour le bassin versant de la rivière York et pour le secteur de Sandy Beach. Enfin, l'identification des zones de vulnérabilité des prises d'eau potable demeure une priorité pour assurer la protection de la qualité de l'eau prélevée à des fins de consommation humaine.

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont relativement peu documentées pour le territoire de la MRC. Les secteurs de Rivière-au-Renard, Petit-Cap, Pointe-Jaune, Petit-Gaspé, de l'estuaire de la rivière York à Gaspé de même que quelques endroits à Grande-Vallée sont les plus touchés actuellement. Les espèces les plus susceptibles d'envahir les milieux humides du territoire sont la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau. Bien qu'il ne soit pas encore rapporté pour la région, le roseau commun pourrait également s'ajouter à cette liste. Des occurrences d'espèces végétales exotiques envahissantes sont connues pour des milieux humides situés à Rivière-au-Renard, dans l'estuaire de la rivière York, Sandy Beach et pour l'anse du Petit-Cap. Cependant, le risque d'augmentation de la présence de telles espèces sur le territoire demeure une préoccupation pour certaines parties prenantes. La sensibilisation

de la population à cette problématique constitue un moyen reconnu de prévention dans la lutte contre ces espèces.

Peu d'informations sont disponibles sur la présence d'obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments de fond dans les cours d'eau du territoire d'application du PRMHH. Un projet d'évaluation de l'état des ponceaux des bassins versants des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean est actuellement en cours. Bien qu'il concerne les terres publiques, cette étude est intéressante pour la MRC puisque le manque d'entretien des ponceaux forestiers est soupçonné de limiter la libre circulation du poisson et en particulier du saumon ainsi que des sédiments.

En ce qui a trait aux milieux humides, leur nombre et leur superficie sont relativement faibles sur le territoire. Cependant, ces milieux humides sont peu connus de manière générale, incluant leur niveau d'intégrité. Il s'agit d'une problématique prioritaire car la perte ou l'altération de milieux humides peut affecter les populations fauniques ou floristiques associées aux milieux humides. Aussi, puisque le territoire comporte peu de milieux humides, l'intégrité de ceux-ci est primordiale, en particulier en ce qui concerne les plus sensibles, où des espèces à statut particulier trouvent refuge. Il ressort que la proportion des milieux humides altérés, perturbés ou disparus dans les 10 dernières années sur le territoire est faible par rapport à leur superficie totale. Les pertes autorisées par le MELCC sont essentiellement dues à des projets routiers, d'enrochement et d'autres infrastructures publiques, bien que d'autres pertes non documentées ont probablement eu lieu sur le territoire. Le remblayage, la contamination des eaux, la présence de VTT et l'altération des bandes riveraines sont également des menaces aux milieux humides et hydriques du territoire. La sensibilisation de la population à l'importance des milieux humides est nécessaire pour favoriser leur protection.

Le tableau 13 présente le bilan des perturbations, de l'état des milieux humides et hydriques et des problématiques jugées prioritaires dans le cadre du PRMHH.

Afin d'illustrer davantage la dynamique entre ces problématiques et les milieux humides et hydriques du territoire, ces problématiques ont été classées selon trois catégories :

- ▶ En lien direct avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques : La problématique implique une atteinte aux fonctions et aux services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques;
- ▶ Influencé par la présence ou non des milieux humides et hydriques. La problématique est liée aux empiétements dans les milieux humides et hydriques;
- ▶ Associé aux autres milieux naturels : La problématique est inhérente à l'altération des milieux naturels contigus aux milieux humides et hydriques.

Tableau 13 Description des priorités de développement durable inhérentes aux problématiques relatives aux milieux humides et hydriques sur le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Catégories <sup>1</sup>	Problématiques	Préoccupations retenues en priorité
(1), (3)	Intégrité des bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'information sur l'état des bandes riveraines sur le territoire afin de déterminer où sont les priorités de restauration;</li> <li>Prévention requise auprès des propriétaires de lots privés. "*****"</li> </ul>
(1), (2)	Plaines inondables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'information sur la cartographie de certaines zones inondables et sur l'espace de liberté des cours d'eau;</li> <li>Présence probable d'activités anthropiques dans les zones inondables ou l'espace de liberté des cours d'eau;</li> <li>Manque de connaissances sur les milieux humides qui ont une incidence sur les crues.</li> </ul>
(1), (2)	Zones d'érosion et de sédimentation en eau douce	<ul style="list-style-type: none"> <li>La présence de VTT près des cours d'eau et sur les plages peut contribuer à l'érosion;</li> <li>Certaines zones d'érosion sont présentes sur les rives de la rivière de la Grande Vallée.</li> </ul>
(2), (3)	Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'érosion côtière et les impacts sur les infrastructures routières sont présents dans l'ensemble du territoire;</li> <li>Les marais côtiers sont sujets au coincement côtier le long des infrastructures routières longeant la côte gaspésienne, particulièrement dans le contexte des changements climatiques.</li> </ul>
(1), (2), (3)	Suivi de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les claims miniers voués à l'exploration des hydrocarbures sont une préoccupation pour la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière York et du secteur de Sandy Beach;</li> <li>Les installations septiques non conformes entraînent la contamination des eaux souterraines et de surface;</li> <li>Les zones de vulnérabilité des sources d'eau potable ne sont pas toutes connues;</li> <li>Les milieux humides les plus sensibles à la contamination de l'eau ne sont pas connus.</li> </ul>
(1)	Espèces végétales exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces exotiques envahissantes les plus susceptibles d'envahir les milieux humides et hydriques du territoire sont la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau. Le roseau commun pourrait s'ajouter à cette liste;</li> <li>Des occurrences d'espèces exotiques envahissantes prioritaires sont connues pour des milieux humides de Rivière-au-Renard, de l'estuaire de la rivière York, pour Sandy Beach et pour l'anse du Petit Cap.</li> </ul>
(1), (2)	Obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'informations sont disponibles sur la présence d'obstacles dans les cours d'eau. Un projet d'évaluation de l'état des ponceaux des bassins versants des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean est actuellement en cours;</li> <li>Le manque d'entretien des ponceaux forestiers est soupçonné de limiter la libre circulation du poisson et des sédiments de fond.</li> </ul>
(1), (2)	Milieux humides et hydriques perturbés, altérés ou disparus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre et la superficie de milieux humides sont faibles sur le territoire. Cependant, puisque le territoire comporte peu de milieux humides, l'intégrité de ces milieux humides est primordiale, en particulier en ce qui concerne les plus sensibles;</li> <li>Manque de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire et sur leur niveau d'intégrité.</li> </ul>

1 : Catégories : (1) : En lien direct avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques; (2) : Influencé par la présence ou non des milieux humides et hydriques; (3) : Associé aux autres milieux naturels.

### 2.2.3 Recensement des milieux naturels d'intérêt

Les milieux naturels d'intérêt de la MRC regroupent trois catégories, soit des milieux naturels faisant l'objet d'une reconnaissance gouvernementale (aires protégées), les habitats des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et les autres types de milieux naturels reconnus comme présentant un intérêt pour la conservation dans la région. À cet égard, l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe*

du *Saint-Laurent* (OGSL, 2020) a été consulté et les milieux jugés pertinents dans le cadre du PRMHH ont été amalgamés dans les *Milieux naturels d'intérêt* présentés aux cartes 9 à 11. À titre informatif, les territoires d'intérêt écologique ont été ajoutés sur ces cartes.

### 2.2.3.1 Aires protégées

D'après la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN), une aire protégée est définie comme « Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ». Le MELCC reconnaît également la définition d'une aire protégée de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme qui est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». En somme, « une aire protégée vise des objectifs de conservation d'espèces et de leur variabilité génétique, le maintien des processus naturels et celui des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions ». En date du 31 mars 2020, 10,04 % (167 394 km<sup>2</sup>) du territoire québécois est protégé par un réseau de 4 892 aires protégées réparties entre les différents types de désignations juridiques ou administratives (MELCC, 2020b).

Sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, 63 aires protégées sont présentes, appartenant à 12 types différents reconnus au sens de la *Loi sur la conservation et le patrimoine naturel* (LCPN) et de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV). Ensemble, ces aires couvrent un total de 570,2 km<sup>2</sup>, soit 5,4 % du territoire de la MRC (incluant la portion aquatique de celui-ci). De ces 570,2 km<sup>2</sup>, un total de 5,27 km<sup>2</sup> d'aires protégées sont localisées en terres privées. Parmi celles-ci, un milieu naturel de conservation volontaire et une réserve naturelle reconnue sont également localisés en terres privées à l'embouchure de la rivière Dartmouth. Une autre réserve naturelle reconnue se trouve dans l'estuaire de la rivière York sur une terre privée. Le reste de la superficie des aires protégées en terres privées correspondent principalement à des habitats fauniques, des aires de confinement du cerf de Virginie, des aires de concentration d'oiseaux aquatiques et des colonies d'oiseaux en falaise dont les limites sont en partie localisées dans les terres privées puisque la représentation cartographique des aires protégées est moins précise que celle des terres privées. Notons que les habitats fauniques ne sont pas protégés en terres privées selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cependant, dans certains cas, ils peuvent contribuer au maintien de corridors écologiques en faisant le lien entre différents milieux naturels privés ou publics. En ce sens, il apparaît pertinent de les considérer à cette étape de la démarche.

Deux propositions d'écosystèmes forestiers exceptionnels sont localisées en forêt privée sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, soit une pinède blanche dans le secteur de Gaspé et une chênaie rouge à sapin dans le secteur de Rivière-au-Renard, deux peuplements rares en Gaspésie (MFFP, comm. pers., 8 mars 2021). Ces deux EFE ne sont pas inclus dans le tableau 14 puisque leurs superficies ne sont pas connues.

Tableau 14 Superficies d'aires protégées' du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Entités	Nombre	Superficie (km <sup>2</sup> )	Pourcentage de la superficie dans la MRC <sup>1</sup> (%)
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA)	28	127,3	1,2
Aire de confinement du cerf de Virginie	10	138,3	1,3
Colonie d'oiseaux en falaise	4	0,3	<0,1
Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île	1	0,1	<0,1
Habitat du poisson	2	36,4	0,3
Forêt ancienne	2	3,7	<0,1
Forêt rare	1	1,3	<0,1
Habitat d'espèce floristique menacée ou vulnérable	2	0,8	<0,1
Milieu naturel de conservation volontaire (MNCV)	3	0,2	<0,1
Parc national	1	246,2	2,3
Refuge biologique	7	15,1	0,1
Réserve naturelle reconnue	2	0,3	<0,1
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>570,2</b>	<b>5,4</b>

Note : 1 : La superficie totale de la MRC prise en compte au tableau inclut la portion aquatique de la MRC.

Source : Gouvernement du Québec, 2020.

Le parc national de Forillon, un parc national du Canada, est localisé au nord-est du territoire, englobe les terres publiques situées sur la pointe située entre Rivière-au-Renard et le Cap-Gaspé. Il abrite deux habitats d'une espèce floristique menacée ou vulnérable reconnus par le MELCC. Il couvre 246,2 km<sup>2</sup>, soit 5,7 % du territoire de la MRC, sans le TNO aquatique.

Sous l'égide provinciale, sept refuges biologiques et trois écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont situés dans les terres intérieures. Ces derniers sont des forêts anciennes ou rares. Plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques, une colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île et cinq colonies d'oiseaux en falaises sont situées sur les côtes de la MRC, ainsi que dans les estuaires des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. Ces trois estuaires comprennent des milieux humides associés à la présence de barachois, témoins des dynamiques des milieux côtiers typiques des embouchures de rivières soumises au flux et au reflux tidal.

Trois milieux naturels de conservation volontaire sont situés dans la MRC, dont l'un en milieu humide, sur les îles de l'estuaire de la rivière Dartmouth. Deux réserves naturelles reconnues

sont également situées sur le territoire d'application du PRMHH. L'une d'elles, sur les îles de l'estuaire de la rivière Dartmouth, appartient à Canards Illimités Canada alors que l'autre, située dans l'estuaire de la rivière York, appartient à Conservation de la nature (Gouvernement du Québec, 2020).

D'autres habitats fauniques reconnus sont également présents dans la MRC, soit des aires de confinement du cerf de Virginie (dans les terres intérieures) et des habitats du poisson (dans la baie de Gaspé, vis-à-vis des estuaires des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean).

La répartition des aires protégées sur le territoire (tableau 15) permet de constater que la vaste majorité est située dans la municipalité de Gaspé et dans les bassins versants qui y sont situés (tableau 16). Ces aires protégées longent la côte ou se concentrent le long des rivières à saumon, à l'exception des aires de confinement du cerf de Virginie, des refuges biologiques et des EFE (carte 9 à 11).

Tableau 15 Répartition des aires protégées dans les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Municipalité	Aires protégées	
	Superficie (km <sup>2</sup> )	Pourcentage par municipalité (%)
Murdochville	0,0	0,0
Collines-du-Basque	13,0	2,5
Rivière-Saint-Jean	113,3	22,2
Grande-Vallée	6,8	1,3
Petite-Vallée	0,4	0,1
Cloridorme	4,7	0,9
Gaspé	371,8	72,9
<b>Total</b>	<b>510,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Gouvernement du Québec, 2020.

Tableau 16 Répartition des aires protégées dans les bassins versants de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Bassins versants	Superficie (km <sup>2</sup> )
Anse au Griffon, Rivière de l'	62,4
Ascah, Ruisseau	8,2
Beaudry, Ruisseau	25,2
Cap des Rosiers, Ruisseau du	25,7
Dartmouth, Rivière	20,1
Grand Ruisseau, Le	7,9
Grande Vallée, Rivière de la	6,6
Kavanagh, Ruisseau	9,8
Madeleine, Rivière	13,0
Malbaie, Rivière	0,0
Petit-Cloridorme, Rivière du	3,9
Petite Vallée, Rivière de la	1,4
Renard, Rivière au	34,9
Saint-Jean, Rivière	85,8
Seal Cove, Rivière	0,0
York, Rivière	43,6
27 bassins versants résiduels de niveau 0	66,3
<b>TOTAL</b>	<b>414,9</b>

Source : Gouvernement du Québec, 2020; MDDELCC, 2017.

### 2.2.3.2 Zones d'exploitation contrôlées

Quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sont présentes. Les ZEC des rivières Madeleine, Dartmouth et York ont une vocation pour la pêche au saumon. Pour sa part, la ZEC Baillargeon, a une vocation associée aux activités de chasse et de pêche. Une réserve faunique est également présente le long de la rivière Saint-Jean, permettant la pêche au saumon (Gouvernement du Québec, 2020). Dans la section aval de la rivière Dartmouth, une partie de la ZEC de la Rivière-Dartmouth est localisée en terres privées. Les autres ZEC sont localisées en terres publiques. Les ZEC couvrent une superficie totale de 95,6 km<sup>2</sup>, soit 0,9 % de la MRC.

### 2.2.3.3 Habitats des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMVS) d'être ainsi désignées

Les habitats d'espèce fauniques et floristiques à statut particulier sont deux types de milieux naturels qui sont légalement protégés par la LCPN et la LEMV. Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) compile les observations d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) qui lui sont rapportées.

Quelques occurrences de plantes à statut particulier sont connues du CDPNQ sur le territoire, avec une plus forte concentration dans le parc national de Forillon (cartes 9 à 11). Il ne mentionne aucune occurrence connue de plantes à statut particulier dans les milieux humides ou hydriques des terres de domanialité privée de la MRC (CDPNQ, 2020a). Cependant, l'absence d'occurrence connue ne signifie pas automatiquement l'absence de l'espèce,

puisque les occurrences doivent être rapportées auprès du CDPNQ pour y être compilées. Mentionnons que les cartes 9 à 11 présentent les occurrences cartographiées par le CDPNQ (2020a; 2020b). Les autres mentions ci-dessous ne sont pas présentées à la carte, faute de données géomatiques.

Plusieurs espèces fauniques fréquentant les milieux humides et hydriques et détenant un statut particulier sont présentes sur le territoire. L'embouchure de la rivière Dartmouth abrite le râle jaune, le bruant de Nelson (CDPNQ, 2020b; Comité ZIP Gaspésie, 2019; Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, 2006) et le pygargue à tête blanche (Comité ZIP Gaspésie, 2019). La rivière York abrite également le bruant de Nelson, l'arlequin plongeur (CDPNQ, 2020b; Comité ZIP Gaspésie, 2019) le râle jaune et le pygargue à tête blanche (Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, 2006). Le bruant de Nelson (CDPNQ, 2020b), le hibou des marais (Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, 2006), le râle jaune et le pygargue à tête blanche sont présents dans l'embouchure de la rivière Saint-Jean (Comité ZIP Gaspésie, 2019).

La grive de Bicknell est présente dans le secteur de Murdochville, de même que l'omble chevalier oquassa qu'on trouve dans le lac York (CDPNQ, 2020b). D'après le comité ZIP Gaspésie (2019), la grive de Bicknell est également présente dans l'anse de la rivière de la Grande Vallée (à Grande-Vallée).

L'anguille d'Amérique est présente dans la baie de Cloridorme, l'anse de l'Étang dans le TNO de Rivière-Saint-Jean, l'anse de la rivière au Renard (Gaspé), à l'anse à Brillant (Gaspé), dans le port et la flèche de la baie de Sandy Beach (Gaspé) et dans les estuaires des rivières Saint-Jean, York (Comité ZIP Gaspésie, 2019) et Dartmouth (Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, 2006).

Certaines espèces sont présentes en terres publiques à proximité des terres privées et pourraient également y être présentes. C'est le cas des chauves-souris rousse (CDPNQ, 2020b) et cendrée (Comité ZIP Gaspésie, 2019) et du satyre fauve des Maritimes (CDPNQ, 2020b).

#### 2.2.3.4 Autres sources identifiant des milieux naturels d'intérêt pour la conservation

L'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL) a publié l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020). Cette analyse présente les sites où les besoins de conservation sont les plus criants. Les cibles de conservation étudiées par l'*Atlas* et retenues pour le PRMHH sont les milieux humides d'intérieur et les marais côtiers. Pour les fins de l'analyse, seuls les éléments sélectionnés et priorisés pour l'atteinte du seuil de conservation de 20 % visé par l'*Atlas* ont été retenus. Les autres éléments du filtre grossier de l'étude (milieux sableux et forestiers) n'ont pas été retenus. Par ailleurs, le filtre fin utilisé dans l'*Atlas* s'attarde sur des colonies d'oiseaux identifiées comme étant d'intérêt pour la conservation. Les colonies d'oiseaux, situées sur les côtes et souvent contiguës à des milieux humides ou hydriques ont été prises en compte également dans la présente analyse. Cependant, les zosteraies n'ont pas pu être intégrées à la cartographie, puisque les données géomatiques ne sont pas accessibles publiquement.

Le comité ZIP Gaspésie a réalisé une caractérisation des milieux sensibles compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Côte-de-Gaspé (2019). Il s'est attardé sur les milieux sensibles, incluant les milieux humides, ainsi que les zosteraies qui parsèment la côte. Les zosteraies sont des herbiers de zostère marine (*Zostera marina*), seule plante vasculaire à les coloniser (Tremblay, 2002) qui comptent parmi les habitats des plus riches du Québec et occupent un rôle prépondérant dans l'écosystème de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent (Comité ZIP Gaspésie, 2019). Ces herbiers font partie des slikkes, constitués de la partie

inférieure des marais maritimes, dans les lagunes des barachois ou sur les estrans vaseux le long de la côte. La slikke est submergée à marée haute et exondée à marée basse, permettant de nourrir les oiseaux limicoles (Tremblay, 2002). En plus de constituer des aires d'alimentation pour différentes espèces d'oiseaux, ces habitats contribuent à stabiliser les rives, à filtrer les eaux et des habitats de reproduction à plusieurs espèces de poissons (Comité ZIP Gaspésie, 2019).

Bien que non cartographiées sur les cartes 9 à 11, des zosteraies seraient présentes à Baie de Cloridorme (Martel, 2009 dans Comité ZIP Gaspésie, 2019), de même que le long de la rive ouest du barachois de l'Anse-de-l'Étang dans le TNO de Rivière-Saint-Jean, au large de la flèche de Sandy Beach (Gaspé), dans les chenaux à l'ouest du delta et au large de Farewell Cove, dans l'estuaire de la rivière Dartmouth (Gaspé) (Comité ZIP Gaspésie, 2019). D'autres zosteraies ont déjà été recensées dans les estuaires des rivières York et Saint-Jean (Comité ZIP Baie-des-Chaleurs, 2006).

Par ailleurs, mentionnons l'étude de Tremblay (2002) qui souligne l'intérêt écologique des barachois des estuaires des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean, de même que celui de Sandy Beach dans la baie de Gaspé. Ces milieux ont également été identifiés par l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020).

Enfin, Conservation de la nature Canada a établi l'importance écologique de l'aire naturelle du corridor Forillon (2010). Ce secteur de 14 643 ha jouxte la limite ouest du parc national de Forillon et s'étend à deux kilomètres à l'ouest de la principale route forestière située en terres publiques. Dans le contexte des changements climatiques, il est estimé que les espèces se déplaceront progressivement vers le nord. La connectivité des paysages est un élément indispensable à une telle progression et, ainsi, au maintien des écosystèmes et des services écologiques qu'ils rendent (CNC, n.d.). Les objectifs de conservation associés à l'aire naturelle du corridor Forillon sont de maintenir les derniers espaces forestiers en terres privées qui constituent le lien fonctionnel entre le parc national et le reste de la matrice forestière située en terres publiques. Cette aire constitue le seul lien terrestre entre la péninsule gaspésienne et le parc national (CNC, n.d.). Le maintien de ce lien permettrait de protéger les populations de mammifères à grands domaines vitaux et d'assurer la pérennité des populations fréquentant le parc national de Forillon (notamment le cougar de l'est et le lynx du Canada). En effet, la petite taille du parc et sa situation péninsulaire entraînent des enjeux écologiques qui pourraient, à terme, mener à son isolement de l'écosystème régional (CNC, 2010).

Un secteur prioritaire a été ciblé par Conservation de la nature Canada (2010). Depuis 2012, 207 ha de territoire y ont été protégés aux abords de la route 197 (CNC, 2021). L'organisme a également ciblé des mesures réglementaires qui pourraient être mises en place à l'échelle municipale pour favoriser le maintien du corridor faunique (respect des bandes riveraines, abattage d'arbres) (CNC, 2010). Il vise à faire reconnaître le corridor au schéma ainsi que certains milieux humides et cours d'eau dans le cadre du PRMHH (CNC, n.d.).



## 3 Diagnostic des MHH

### 3.1 Unités géographiques d'analyse

Le portrait a permis de révéler des problématiques propres au territoire d'application du PRMHH. Les cartes 12 à 14 présentent les secteurs les plus préoccupants en regard des problématiques pouvant être spatialement représentées, en regroupant les secteurs qui ont des problématiques similaires dans une même unité géographique d'analyse. Les unités géographiques d'analyse ont été nommées en référence aux bassins versants couvrant la plus grande superficie dans ces unités. Les bassins versants résiduels de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent et les autres bassins versants du territoire ont été inclus dans les différentes unités géographiques afin de couvrir l'ensemble du territoire d'application du PRMHH. Au total, le territoire d'application a été divisé en sept unités géographiques d'analyse, en cohérence avec ces problématiques et les bassins versants :

- ▶ Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure;
- ▶ Bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC;
- ▶ Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure;
- ▶ Pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure;
- ▶ Tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville).

Les huit problématiques cartographiées sur les cartes 12 à 14 sont celles liées aux risques d'altération des bandes riveraines, à la nécessité de mettre à jour la cartographie des plaines inondables, à la présence d'espèces exotiques envahissantes, au mauvais état potentiel des ponceaux forestiers, aux milieux sensibles situés dans les aires de protection des prises d'eau potable, aux milieux sensibles pourvus d'une biodiversité à haute valeur de conservation, aux zones à risque d'érosion côtière et aux zones d'érosion en eau douce.

La problématique liée au risque d'altération des bandes riveraines a été illustrée dans les principaux secteurs où des activités de villégiature ont cours, soit le long des rivières de la Grande Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean, ainsi qu'en bordure des lacs York et Fromenteau. La mise à jour de la cartographie des plaines inondables a été identifiée dans les secteurs où elle est prioritaire, d'après les parties prenantes consultées, soit les rivières York, au Renard, Petite rivière au Renard, Petite Fourche et de l'Anse au Griffon. La présence d'espèces exotiques envahissantes dans les secteurs de Pointe-Jaune, l'anse du Petit Cap et Rivière-au-Renard. La problématique de l'état des ponceaux a été représentée sur l'ensemble des terres privées inclus dans les bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean.

Les aires de protection d'eau potable ont été identifiées comme des milieux sensibles. Étant donné que les prises d'eau potable présentes sur le territoire n'ont pas toutes fait l'objet d'expertise pour déterminer leurs aires de protection, seulement celles dont l'aire de protection était cartographiée et celles qui présentaient des milieux humides immédiatement en amont ont été illustrées comme milieux sensibles. Les aires de protection d'eau potable du secteur de Grande-Vallée et du centre-ville de Gaspé (aux abords de la rivière Saint-Jean) ont été déterminées par expertise, tandis que les zones cartographiées pour les secteurs de Petite-

Vallée et Petite-Rivière-au-Renard ont été déterminées approximativement selon les distances à respecter établies théoriquement pour les aires de protection éloignées.

Deux milieux sensibles, en raison de la présence de biodiversité à haute valeur de conservation, ont été recensés, soit le lac York (présence de l'omble chevalier ou quassa) dans l'unité du secteur de Murdochville et l'estuaire des trois rivières Dartmouth, York et Saint-Jean (présence de plusieurs espèces à statut précaire, d'habitats fauniques reconnus et d'importants complexes de milieux humides dans l'embouchure de ces rivières à saumon). Enfin, les zones d'érosion côtière cartographiées par la MRC et localisées le long des bassins versants côtiers du nord de la MRC, à Grande-Vallée, Petite-Vallée et Rivière-au-Renard ont également été présentées, ainsi que la zone d'érosion en eau douce à Grande-Vallée. Des zones d'érosion côtières non cartographiées sont également localisées dans la baie de Gaspé.

### 3.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

La détermination des *forces, faiblesses, opportunités et menaces* est un exercice qui vise à identifier comment celles-ci s'opposent dans les différentes unités géographiques d'analyse et à identifier les services et fonctions écologiques qui sont susceptibles de pallier les problématiques identifiées. Celles-ci proviennent du portrait du territoire et des consultations réalisées avec les parties prenantes du territoire. Les forces et les opportunités représentent les éléments positifs concernant les milieux humides et hydriques dans chacune des unités géographiques d'analyse alors que les faiblesses et menaces constituent des éléments négatifs. Les forces et les faiblesses ont une origine interne à l'environnement ou au territoire, tandis que les opportunités et les menaces proviennent de facteurs externes correspondant essentiellement aux actions de l'homme ou à des facteurs environnementaux, tels que les changements climatiques. Le tableau 17 présente la matrice d'une analyse associée à ces éléments. Les tableaux 18 à 24 présentent l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque unité géographique d'analyse du territoire. Ces éléments permettront de cerner les enjeux environnementaux du territoire d'application du PRMHH (section 3.3) et seront pris en considération dans l'élaboration des orientations et des objectifs de conservation (section 3.4).







**Unité géographique d'analyse**

**Milieux humides**

**Secteurs priorités par problématiques**

- Altération des bandes riveraines
- Cartographie des plaines inondables
- Espèces exotiques envahissantes
- État des ponceaux
- Milieux sensibles - Aire de protection d'eau potable
- Milieux sensibles - Biodiversité à haute valeur de conservation
- Zone sensible à l'érosion côtière

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée
- Bassin versant

**Infrastructures**

- Route régionale et nationale
- Route locale

MRC de la Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Côte-de-Gaspé

### Carte 13

#### Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur Gaspé

**Sources :**

Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 BNDT, 1/250 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
 Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
 Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
 Aires protégées, MFFP, 2018  
 Habitats fauniques, MFFP, 2018  
 Espèces exotiques envahissantes, MDDEFP, 2019  
 Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), MERN Québec, 2020  
 SDA, MERN Québec, 2020  
 Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 Plaines inondables, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 Zones d'érosion, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 Territoires d'intérêt écologique, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 EMVS, CDPNQ, 2020a et 2020b  
 Milieux humides, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGSL, 2020  
 Marais côtiers, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGSL, 2020  
 Colonies d'oiseaux, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, OGSL, 2020  
 Aire naturelle du corridor Forillon, CNC, 2010

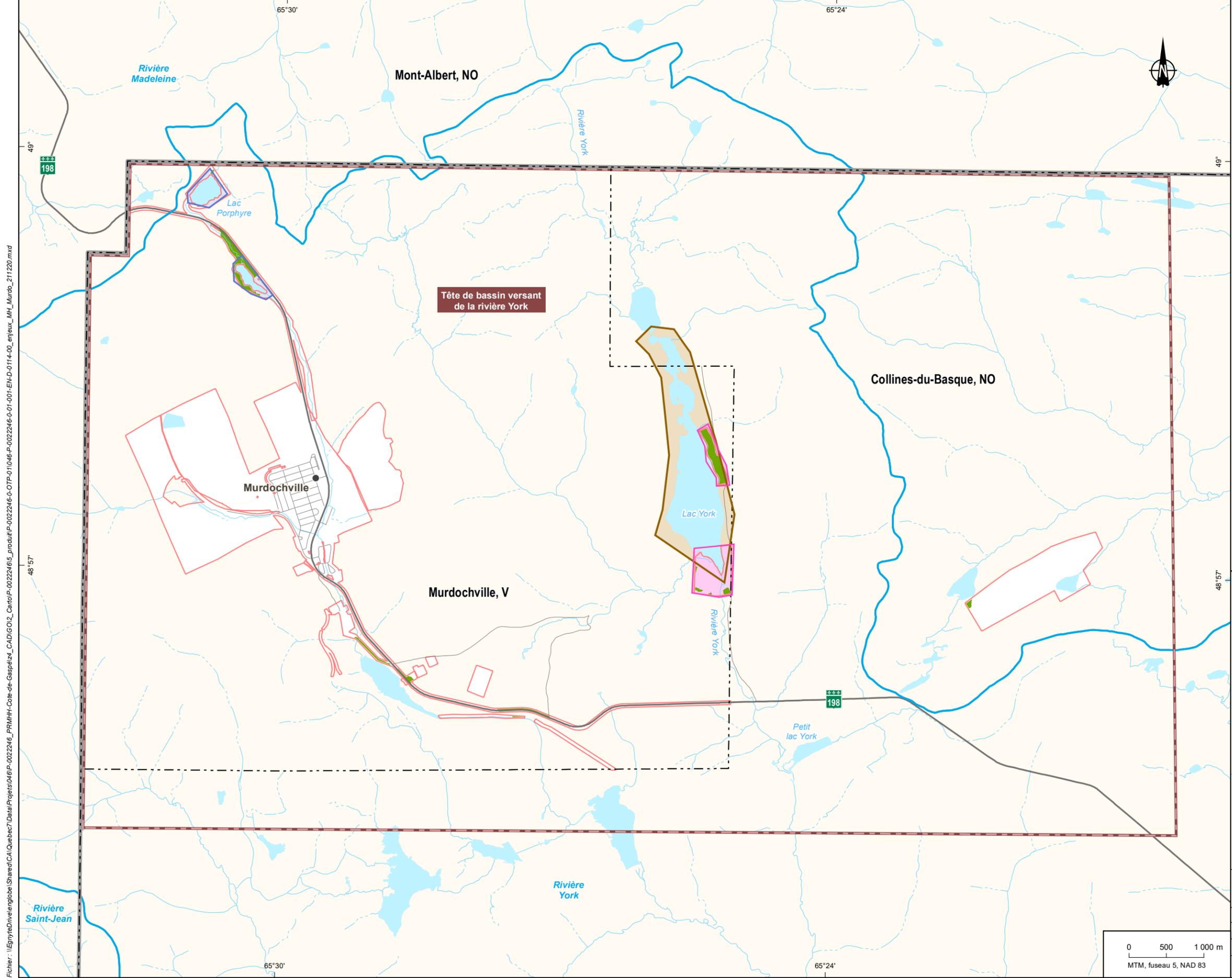
Cartographie : Englobe

Décembre 2021

Chargé de projet : M. Genest		Date : 2021-12-21						
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc				
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0113	00

Fichier: \\EgrynieDrive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\GO2\_Carto\P-0022246-0-OTF-011046-F-0022246-0-01-001-EN-D-0113-00\_enjeux\_MH\_Gaspé\_211220.mxd





- Unité géographique d'analyse
- Milieux humides
- Secteurs priorités par problématiques**
- Altération des bandes riveraines
- Milieux sensibles - Aire de protection d'eau potable
- Milieux sensibles - Biodiversité à haute valeur de conservation
- Limites**
- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée
- Bassin versant
- Infrastructures**
- Route régionale et nationale
- Route locale

MRC de la Côte-de-Gaspé  
 Plan régional des milieux humides et hydriques  
 de la MRC de la Côte-de-Gaspé

### Carte 14

#### Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur Murdochville

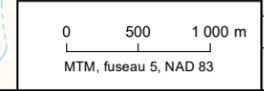
**Sources :**  
 Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
 Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
 Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
 SDA, MERN Québec, 2020  
 Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), MERN Québec, 2020  
 Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 EMVS, CDPNQ, 2020b

Cartographie : Englobe

Décembre 2021



Chargé de projet : M. Genest						Date : 2021-12-21	
Préparé : M. Courchesne			Dessiné : B. Andrieux			Vérifié : F. Bolduc	
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0114
00							



Fichier : \\Egryne\drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspé\14\_CAD\GO\2\_Carto\P-0022246\_P-0022246-0-01-001-EN-D-0114-00\_enjeux\_MH\_Murdo\_211220.mxd



Tableau 17 Matrice d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

	<b>Positif</b>	<b>Négatif</b>
<b>Interne</b>	Forces <b>F</b>	Faiblesses <b>F</b>
<b>Externe</b>	Opportunités <b>O</b>	Menaces <b>M</b>

Tableau 18 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure

	<b>Positif</b>	<b>Négatif</b>
<b>Interne</b>	<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de complexes de milieux humides le long de la rivière de la Grande Vallée, incluant dans la plaine inondable;</li> <li>Très peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une zone d'érosion dans la rivière de la Grande Vallée;</li> <li>Présence d'érosion côtière;</li> <li>Risque d'embâcles sur la rivière de la Grande Vallée;</li> <li>Installations de traitement municipal des eaux usées désuètes (dégrilleurs);</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
<b>Externe</b>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de protection de la prise d'eau potable cartographiée;</li> <li>Reconnaissance d'habitats fauniques désignés le long de la côte;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière de la Grande Vallée en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR;</li> <li>AFOGÎM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines.</li> </ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de fosses septiques non conformes pouvant être une source de contamination de l'eau;</li> <li>Circulation de VTT en rives et sur les plages;</li> <li>Incidence des changements climatiques sur les problématiques d'érosion côtière et de coincement côtier;</li> <li>Source de contamination potentielle à l'ancien dépotoir au nord du lac du Rocher;</li> <li>Source de contamination potentielle en zone industrielle;</li> <li>Source de contamination potentielle (carrières/sablières) à proximité de la source d'eau potable souterraine municipale;</li> <li>Risque d'altération des bandes riveraines et des milieux humides dans les secteurs en bordure de la rivière de la Grande Vallée lié à un manque de sensibilisation.</li> </ul>

Tableau 19 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure

	Positif	Négatif
Interne	<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de milieux humides le long de la rivière de la Petite Vallée;</li> <li>Présence de milieux humides en amont de la prise d'eau potable.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'érosion côtière;</li> <li>Manque de connaissances sur l'état des bandes riveraines;</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance d'habitats fauniques désignés le long de la côte;</li> <li>AFOGIM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau;</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de fosses septiques non conformes pouvant être une source de contamination de l'eau ;</li> <li>Circulation de VTT en rives et sur les plages.</li> </ul>
Externe		

Tableau 20 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC

	Positif	Négatif
Interne	<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'écosystèmes côtiers typiques de la Gaspésie;</li> <li>Présence de milieux humides en amont de la prise d'eau potable à Petite-Rivière-au-Renard.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'érosion côtière;</li> <li>Présence d'espèces exotiques envahissantes;</li> <li>Manque de connaissances sur l'état des bandes riveraines;</li> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti à Petite-Rivière-au-Renard;</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance d'habitats fauniques désignés le long de la côte;</li> <li>AFOGIM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau;</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Circulation de VTT en rives et sur les plages;</li> <li>Présence de fosses septiques non conformes pouvant être une source de contamination de l'eau;</li> <li>Coupes forestières dans la Seigneurie du Grand-Étang.</li> </ul>
Externe		

Tableau 21 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure

	Positif	Négatif
Interne	<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de milieux humides à l'embouchure de la rivière au Renard.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'érosion côtière;</li> <li>Présence d'espèces exotiques envahissantes;</li> <li>Cartographie de la plaine inondable de la rivière au Renard à mettre à jour;</li> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti;</li> <li>Manque de connaissances sur l'état des bandes riveraines;</li> <li>Installations de traitement municipal des eaux usées désuètes (dégrilleurs);</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité du parc national de Forillon;</li> <li>Proximité de l'aire naturelle du corridor Forillon;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière au Renard en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR;</li> <li>Projet d'implantation d'échelles de migration de l'anguille d'Amérique de l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM);</li> <li>AFOGÎM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau;</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'altération des bandes riveraines et des milieux humides dans les secteurs en bordure de la rivière au Renard lié à un manque de sensibilisation et au développement urbain à l'intérieur de la plaine inondable;</li> <li>Source de contamination potentielle en zone industrielle à Rivière-au-Renard;</li> <li>Circulation de VTT en rives et sur les plages;</li> <li>Augmentation des événements d'inondations en raison des changements climatiques;</li> <li>Présence de fosses septiques non conformes pouvant être une source de contamination de l'eau.</li> </ul>
Externe		

Tableau 22 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure

	Positif	Négatif
Interne	<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'un complexe de milieux humides dans la plaine inondable de la rivière de l'Anse au Griffon.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie de la plaine inondable de la rivière de l'Anse au Griffon à mettre à jour;</li> <li>Manque de connaissances sur l'état des bandes riveraines;</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité du parc national de Forillon;</li> <li>Reconnaissance d'habitats fauniques désignés le long de la côte;</li> <li>AFOGÎM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau;</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des événements d'inondations en raison des changements climatiques;</li> <li>Circulation de VTT en rives et sur les plages;</li> <li>Présence de fosses septiques non conformes pouvant être une source de contamination de l'eau.</li> </ul>
Externe		

Tableau 23 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure

	Positif	Négatif
Interne	<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence du saumon atlantique dans les trois rivières;</li> <li>Présence d'importants complexes de milieux humides aux embouchures des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean;</li> <li>Présence de milieux naturels terrestres d'intérêt;</li> <li>Présence d'espèces à statut particulier;</li> <li>Bande riveraine de 30 m pour les rivières à saumon et leurs principaux affluents.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'espèces exotiques envahissantes;</li> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti;</li> <li>Présence potentielle d'obstacles à la libre circulation du poisson;</li> <li>Présence d'érosion côtière;</li> <li>Manque de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire et sur leur niveau d'intégrité;</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité du parc national de Forillon;</li> <li>Proximité de l'aire naturelle du corridor Forillon;</li> <li>Présence d'une aire de protection d'eau potable cartographiée en bordure de la rivière Saint-Jean;</li> <li>Reconnaissance de l'intérêt de conservation de nombreux milieux humides (territoires d'intérêt écologique, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, habitats fauniques désignés);</li> <li>Valorisation de la présence du saumon atlantique par les activités de pêche sportive;</li> <li>Valorisation des ressources par la communauté autochtone micmaque de Gespeg dans certains milieux humides;</li> <li>Valorisation des milieux naturels par la présence d'activités récréotouristiques;</li> <li>Projet d'implantation d'échelles de migration de l'anguille d'Amérique de l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM);</li> <li>Société de gestion des rivières de Gaspé proactive pour la préservation de la qualité des rivières à saumon;</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité en cours de réalisation sur les rivières Dartmouth, York et Saint-Jean par le CENG en collaboration avec l'UQAR;</li> <li>AFOGÎM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des événements d'inondations en raison des changements climatiques;</li> <li>Circulation de VTT en rives et sur les plages;</li> <li>Incidence des changements climatiques sur les problématiques d'érosion côtière et de coincement côtier;</li> <li>Présence de fosses septiques non conformes pouvant être une source de contamination de l'eau.</li> <li>Exploration d'hydrocarbures près de la rivière York et du secteur de Sandy Beach;</li> <li>Source de contamination potentielle en zone industrielle à Gaspé;</li> <li>Risque d'altération des bandes riveraines et des milieux humides dans les secteurs en bordure des rivières et du lac Fromenteau lié à un manque de sensibilisation.</li> </ul>
Externe		

Tableau 24 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville)

	Positif	Négatif
Interne	<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une espèce à statut particulier, l'omble chevalier oquassa, dans le lac York;</li> <li>Bande de conservation de 60 m autour du lac York et de ses tributaires</li> <li>Présence de milieux humides en amont de la prise d'eau potable.</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire et sur leur niveau d'intégrité;</li> <li>Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations.</li> </ul>
	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des milieux naturels par la présence d'activités récréotouristiques;</li> <li>CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines;</li> <li>AFOGIM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau.</li> </ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'altération des bandes riveraines et des milieux humides dans les secteurs de villégiature en bordure du lac York lié à un manque de sensibilisation;</li> <li>Présence de baux d'extraction minière.</li> </ul>
Externe		

### 3.3 Enjeux environnementaux par unité géographique d'analyse

Après l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, les enjeux environnementaux qui en ressortent sont la Qualité de l'eau, la Biodiversité, l'Adaptation aux changements climatiques et l'Accès aux ressources. Ces quatre enjeux englobent l'ensemble des problématiques prioritaires du territoire d'application du PRMHH.

L'enjeu de **Qualité de l'eau** comprend les problématiques reliées aux bandes riveraines, soit le manque de connaissances sur l'état des bandes riveraines et le risque d'altération des bandes riveraines par la circulation de VTT ou la villégiature liées au manque de sensibilisation, en particulier dans les unités géographiques d'analyse des bassins versants des rivières de la Grande Vallée et au Renard, des pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et de la tête du bassin versant de la rivière York. La présence de fosses septiques non conformes un peu partout sur le territoire, à l'exception du secteur de Murdochville, est également traitée par cet enjeu. La qualité de l'eau potable est influencée par l'utilisation du sol en amont des prises d'eau. L'enjeu de qualité de l'eau vise donc également les aires de protection des prises d'eau potable, en particulier dans les secteurs de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Petite-Rivière-au-Renard, Gaspé et Murdochville, où des milieux humides sont présents en amont des aires de protection d'eau potable. Les sources de contamination potentielles des eaux de surface et souterraines, de même que l'exploration des hydrocarbures, les zones industrielles et les lieux d'enfouissement sanitaires localisés sur l'ensemble du territoire sont également traités par le biais de cet enjeu.

L'enjeu de **Biodiversité** est retenu pour traiter le fait que, de manière générale, les milieux humides et hydriques du territoire d'application du PRMHH sont soumis à des pressions anthropiques et que l'information est parcellaire sur leur niveau d'intégrité. Cet enjeu fait également référence aux milieux humides et hydriques, abritant des espèces à statut particulier, et qui sont surtout localisés dans l'unité géographique des pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. La présence d'espèces exotiques végétales envahissantes dans le bassin versant de rivière au Renard, dans les bassins versants côtiers du secteur nord et les pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean,

sera traitée avec cet enjeu. Toutefois, le risque de propagation des espèces exotiques végétales envahissantes est présent sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu de l'**Adaptation aux changements climatiques** se traduit sur le territoire par l'érosion côtière qui entraîne notamment le coincement côtier des écosystèmes littoraux tout le long de la côte. Cependant, les secteurs d'érosion côtière actuellement cartographiés sont situés plus particulièrement dans les unités géographiques d'analyse des bassins versants des rivières de la Grande Vallée, de la Petite Vallée et au Renard, ainsi que des bassins versants côtiers du secteur nord. Bien que non cartographiées, des zones d'érosion côtières sont également présentes dans la baie de Gaspé, soit dans l'unité géographique des pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. Les changements climatiques augmentent également la récurrence des inondations, en particulier pour les unités géographiques d'analyse situées sur la côte, ce qui nécessite une mise à jour de la cartographie des plaines inondables, en particulier pour les unités géographiques d'analyse de Rivière-au-Renard, de L'Anse-au-Griffon et celle des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. L'espace de mobilité des rivières pour l'ensemble du territoire est également lié à l'enjeu d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, l'enjeu d'**Accès aux ressources** fait référence à l'accessibilité de la population aux milieux humides et hydriques pour la pêche au saumon, qui occupe incidemment une place importante pour l'industrie touristique de la région. Les rivières Dartmouth, York et Saint-Jean sont reconnues pour cette activité sportive. Dans leurs bassins versants, les ponceaux mal entretenus peuvent devenir des obstacles à la libre circulation du poisson. Cette problématique est donc traitée au travers de l'enjeu d'accès aux ressources et vise l'unité géographique d'analyse des pieds de bassins versants des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean. L'état des ponceaux localisés dans les bassins versants des rivières à saumon peut également avoir un impact sur la qualité de l'eau dans ces rivières. Cette problématique touche donc également l'enjeu de Qualité de l'eau. Dans cette même unité géographique d'analyse, la communauté autochtone micmaque de Gespeg valorise l'accès à certains milieux humides pour la récolte de frêne noir et de bouleau pour la confection de paniers et de canots.

### 3.4 Orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques

À partir de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, cette section vise à élaborer les orientations et les objectifs de conservation qui serviront à définir la méthode de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Les orientations et les objectifs de conservation sont déterminés par unité géographique d'analyse et classés par enjeux environnementaux.

L'examen des objectifs de conservation en vigueur sur le territoire est inspiré par les travaux de l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (OGSL, 2020), qui visent la conservation de tous les milieux naturels sélectionnés à l'aide d'un filtre fin ou jugés comme des écosystèmes irremplaçables. Sur le territoire de la MRC, ces milieux sont surtout situés dans le secteur de Gaspé près du parc national de Forillon. Pour sa part, l'OGSL (2020) cible un seuil de 20 % de représentativité par zone territoriale d'analyse pour les différents types d'écosystèmes, incluant les marais côtiers et les milieux humides d'intérieur. Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé est divisé dans deux zones territoriales selon cette étude, soit les zones maritimes méridionale et septentrionale de la péninsule gaspésienne. Cette cible est établie sans égard à la tenure des terres et la répartition des milieux naturels d'intérêt pour la conservation en terres privées ou publiques n'est pas

définie. Le seuil de 20 % est basé sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 issu des Objectifs d'Aichi adoptés par les parties de la Convention sur la diversité biologique. Suivant cette convention, le gouvernement du Canada et celui du Québec ont tous deux adopté la cible de protection de 17 % de leur territoire continental, comprenant les milieux terrestres et d'eau douce, et de 10 % de leur milieu marin correspondant à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent.

Le plan directeur de l'eau du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) n'inclut pas de cible de conservation claire pour les milieux humides et hydriques. Le CENG a déposé en juin 2021 les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) pour la zone intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie. Les orientations et objectifs sont divisés selon les types de milieux humides et hydriques, soit les cours d'eau, les lacs, les plaines inondables, les rives et les milieux humides. Les grandes orientations découlant de cette démarche sont présentées au tableau 25. Les orientations établies par le CENG recourent les enjeux environnementaux identifiés, soit de la qualité de l'eau, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. Les orientations de conservation définies dans la section 3.4.3 s'inspirent des orientations présentées dans les OCMHH du CENG.

Tableau 25 Orientations de conservation des milieux humides et hydriques

Milieux humides et hydriques	Lacs	Cours d'eau	Plaines inondables	Rives	Milieux humides
<b>Orientations</b>	Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau des lacs habités	Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau bordés par des secteurs occupés (résidentiels, commerciaux, industriels, etc.)	Maintenir (c.-à-d. éviter de réduire) la fonction d'atténuation des crues associées à l'ensemble des plaines inondables du nord de la Gaspésie	Maintenir ou améliorer la qualité des bandes riveraines bordant les cours d'eau en zones occupées, en priorisant les segments les plus dégradés et les plus dynamiques	Limiter - voire réduire - le niveau de perte ou de dégradation des milieux humides occasionné par les activités ou l'occupation anthropiques
	Maintenir ou améliorer la biodiversité et la qualité des habitats fauniques dans la portion peu profonde du littoral des lacs habités	Maintenir ou améliorer la biodiversité et la qualité des habitats fauniques dans la portion peu profonde du littoral des cours d'eau en zones occupées	Maintenir - voire accroître - le couvert végétal naturel à l'intérieur de l'ensemble des plaines inondables du nord de la Gaspésie	Maintenir ou améliorer la qualité des bandes riveraines bordant les lacs habités, en priorisant les segments les plus dégradés et les terrains les plus spacieux	
	Maintenir ou améliorer la qualité des habitats pour les poissons, en particulier l'omble de fontaine, dans les lacs d'intérêt pour la pêche sportive	Maintenir ou améliorer la qualité des habitats pour les poissons, en particulier le saumon atlantique et l'omble de fontaine, dans les cours d'eau d'intérêt pour la pêche sportive		Maintenir ou augmenter la qualité des milieux riverains bordant les lacs, les cours d'eau et les milieux humides sur une largeur modulable en fonction de ces types de milieux et des besoins de leurs espèces riveraines (p. ex. canards nicheurs, herpétofaune, etc.)	Conserver les milieux humides contribuant le plus efficacement à remplir les services écologiques 1) de régulation des débits de crue, 2) de filtration de l'eau, 3) de séquestration du carbone et 4) d'habitat de qualité pour la biodiversité
	Permettre l'accès à des lacs d'intérêt pour la pratique harmonieuse d'usages récréatifs durables et sécuritaires (p. ex. pêche sportive, villégiature, activités nautiques et baignade)	<p>Limiter - voire réduire - les perturbations au régime hydrique des cours d'eau occasionnées par la perte du couvert forestier</p> <p>Permettre un accès sécuritaire, harmonieux et durable au cours d'eau pour la pratique d'activités récréatives (p.ex. baignade, canotage) non commerciales</p>			

Source : CENG, 2021

Les objectifs de conservation de la zone intégrée du nord de la Gaspésie en lien avec l'identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sont les suivants (CENG, 2021) :

- D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de régulation des débits de crues parmi ceux bénéficiant, à l'intérieur d'un même bassin versant, aux zones habitées de chaque communauté du nord de la Gaspésie;

- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de filtration de l'eau parmi ceux bénéficiant, à l'intérieur d'un même bassin versant, aux zones habitées de chaque communauté du nord de la Gaspésie;
- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides du territoire, en particulier les tourbières, ayant un indice de séquestration du carbone élevé ou très élevé à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie;
- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins 30 % de la superficie globale des milieux humides dotés d'un indice de biodiversité et d'habitat élevé ou très élevé (p.ex. taux de fragmentation faible, naturalité de la zone tampon élevée, etc.) à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie.

Le CENG travaille actuellement sur une cartographie de milieux humides d'intérêt pour la conservation qui devrait être disponible en début 2022. Cette cartographie pourrait éventuellement être intégrée dans la prochaine version du PRMHH.

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comporte actuellement une superficie totale de 6 159,03 km<sup>2</sup> d'aires protégées, soit 7,9 % de la superficie de la région, contribuant ainsi à l'engagement du gouvernement à protéger 17 % de son territoire (MELCC, 2021b). Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, bien qu'aucune cible de conservation spécifique ne soit présentée dans le SADR, l'ensemble des aires protégées couvre 5,4 % de son territoire (incluant la portion aquatique de celui-ci). Rappelons que le PRMHH ne couvre que les terres de domanialité privée qui représentent 12,3 % du territoire de la MRC. Les aires protégées sont principalement localisées dans les terres publiques. Les aires protégées en terres de domanialité privée occupent une faible superficie, soit un total de 5,27 km<sup>2</sup> (0,9 % des 535,4 km<sup>2</sup> de terres privées).

### 3.4.1 Fonctions et services écologiques des milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques de la MRC n'ont pas fait l'objet d'une étude portant sur leurs fonctions écologiques spécifiques. Par contre, il est reconnu que les milieux humides et hydriques peuvent remplir plusieurs fonctions et services écologiques. L'article 13.1 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (chapitre C-6.2) reconnaît les fonctions écologiques suivantes :

- ▶ Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et la rétention des sédiments, en permettant, entre autres, de prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols;
- ▶ Régulation du niveau d'eau, en permettant la rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique;
- ▶ Conservation de la diversité biologique par laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes;
- ▶ Écran solaire et brise-vent naturel, en permettant, par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent;
- ▶ Séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques;

- ▶ Qualité du paysage, en permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.

Selon la littérature consultée et les parties prenantes, les types de milieux humides du territoire d'application du PRMHH remplissent, notamment, les fonctions et services écologiques ci-dessous :

- ▶ Les marais côtiers permettent de modérer les impacts des inondations, de l'augmentation du niveau de la mer et de ses effets sur les marées, et ils participent à la dynamique de la cellule hydrosédimentaire. Les marais côtiers permettent de limiter les dommages causés aux rivages vulnérables aux aléas côtiers, rattachés à l'enjeu de l'Adaptation aux changements climatiques;
- ▶ Les tourbières, grâce à l'accumulation de matière organique, participent à la régulation des gaz à effet de serre et du climat par la séquestration du carbone. Ils participent ainsi à l'Adaptation aux changements climatiques;
- ▶ Les tourbières boisées et les marécages arborescents sont une source d'approvisionnement en bois, bien que cette ressource soit également accessible dans des forêts naturellement mieux drainées. En ce sens, ils sont rattachés à l'enjeu d'Accès aux ressources.

De plus, les milieux humides, sans distinction relative à leur typologie, mais plutôt en lien avec la position qu'ils occupent dans le bassin versant, participent à la Qualité de l'eau et favorisent la Biodiversité puisqu'ils :

- ▶ Fournissent de l'eau douce et filtrent, dans une certaine mesure, certains contaminants comme les matières en suspension (MES);
- ▶ Participent à la prévention de l'érosion, en particulier lorsqu'ils sont situés en rives de cours d'eau sur les régions côtières;
- ▶ Participent à la diversité génétique et offrent des habitats fauniques et floristiques riches impliquant la présence marquée de pollinisateurs, le contrôle biologique et la présence d'espèces à statut particulier.

Enfin, tous les milieux humides de la MRC :

- ▶ Participent à la régulation de la température;
- ▶ Constituent des sources d'approvisionnement alimentaire (chasse, pêche, mollusques);
- ▶ Supportent des activités d'éducation, de sensibilisation et de récréotourisme de même qu'ils présentent des qualités paysagères, en particulier lorsqu'ils sont situés à proximité des côtes et dans les secteurs fréquentés par la population.

### 3.4.2 Orientations et objectifs de conservation

Concernant l'enjeu de **Qualité de l'eau**, pour réduire le risque d'altération des bandes riveraines dû à la présence de propriétaires riverains, une orientation est retenue afin de conserver les milieux humides riverains, plus particulièrement dans une bande tampon de 30 m dans les secteurs où il y a de la villégiature, soit le long des rivières de la Grande Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean ainsi que des lacs York et Fromenteau. Cette distance tampon permet d'assurer la rétention des sédiments et du phosphore afin de maintenir une bonne qualité d'eau (MDDEP, 2012). Pour les rivières à saumon, qui représentent un intérêt particulier en raison de la pêche sportive, il a été retenu de conserver une bande tampon de 60 m de bandes riveraines, qui est la distance tampon retenue en terres publiques pour les rivières à saumon. Cette distance permet d'assurer le contrôle des sédiments, du phosphore et de l'azote et le maintien de la qualité du paysage pour favoriser une bonne qualité d'eau et

également une bonne qualité de pêche. De plus, cet objectif rejoint ainsi également l'enjeu d'Accès aux ressources. Rappelons que les rivières à saumon et leurs principaux affluents bénéficient déjà d'une bande boisée protégée de 30 m selon les règlements municipaux en vigueur. La MRC souhaite également conserver les milieux humides en amont des prises d'eau potable, soit les milieux humides contenus dans les aires de protection des prises d'eau de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Petite-Rivière-au-Renard, Gaspé et Murdochville.

En ce qui concerne l'enjeu de Biodiversité, une orientation vise à maintenir l'intégrité des milieux humides d'intérêt pour la conservation. Les milieux humides abritant une biodiversité particulière, par la présence d'espèces floristiques ou fauniques à haute valeur de conservation, de même que les milieux humides contigus à des milieux naturels déjà protégés, afin de favoriser la connectivité écologique, seront conservés. Ces orientations et objectifs touchent surtout les unités géographiques d'analyse des pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean, de la tête du bassin versant de la rivière York et du bassin versant de rivière au Renard.

L'enjeu d'Adaptation aux changements climatiques revêt une grande importance sur le territoire d'application du PRMHH. Aussi, la conservation des milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques et permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion ainsi que la séquestration du carbone, notamment les milieux humides situés dans les plaines inondables, doit être favorisée. La MRC souhaite protéger les berges des milieux hydriques dans les secteurs propices à l'érosion, les milieux humides côtiers et ceux situés en plaines inondables. Ces objectifs touchent les unités géographiques d'analyse localisées le long de la côte.

Les tableaux 26 à 33 présentent la synthèse des préoccupations, des orientations et des objectifs de conservation par unité géographique d'analyse pour le territoire soumis au PRMHH.

Tableau 26 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure

Unité géographique d'analyse	Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure	
Enjeu(x)	Qualité de l'eau	Adaptation aux changements climatiques
Préoccupation(s)	<p>Le risque d'altération des bandes riveraines par les propriétaires riverains et l'érosion de la berge de la rivière de la Grande Vallée peuvent affecter la qualité de l'eau.</p> <p>Les risques de contamination de la prise d'eau potable doivent être limités.</p>	Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier.
Orientation	Assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides riverains et ceux inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable	Protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques
Secteurs visés	Rivière de la Grande Vallée et secteur amont de la prise d'eau potable de Grande-Vallée	Embouchure de la rivière de la Grande Vallée et l'anse à Colin
Objectifs	<p>Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable</p> <p>Conserver les milieux humides inclus dans une bande de 30 m de la rivière de la Grande Vallée dans les terres privées</p>	Conserver une bande riveraine de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés	Superficies de berges conservées

Tableau 27 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure

Unité géographique d'analyse	Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure	
Enjeu(x)	Qualité de l'eau	Adaptation aux changements climatiques
Préoccupation(s)	La prise d'eau potable est vulnérable aux risques de contamination.	Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier.
Orientation	Assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable	Protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques
Secteurs visés	Secteur amont de la prise d'eau potable de Petite-Vallée	Embouchure de la rivière de la Petite Vallée
Objectifs	Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de l'eau potable	Conserver une bande riveraine de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés	Superficie de berges conservées

Tableau 28 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants côtiers du secteur nord

Unité géographique d'analyse	Bassins versants côtiers du secteur nord	
Enjeu(x)	Qualité de l'eau	Adaptation aux changements climatiques
Préoccupation(s)	La prise d'eau potable est vulnérable aux risques de contamination.	Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier ainsi que la récurrence des inondations.
Orientation	Assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable	Protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques et conserver les milieux humides dans les plaines inondables.
Secteurs visés	Lac D'Amours	Anse-à-Valleau, Pointe-à-la-Frégate, Petite-Rivière-au-Renard, Anse du Petit-Cap, Anse de l'Étang
Objectifs	Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de l'eau potable	Conserver une bande riveraine de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion Conserver l'ensemble des milieux humides dans la plaine inondable
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés	Superficie de berges conservées Superficie de milieux humides conservés

Tableau 29 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure

Unité géographique d'analyse	Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure		
Enjeu(x)	Qualité de l'eau	Adaptation aux changements climatiques	Biodiversité
Préoccupation(s)	Le risque d'altération des bandes riveraines par les propriétaires riverains peut affecter la qualité de l'eau.	Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier ainsi que la récurrence des inondations.	La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques
Orientation	Assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides riverains	Conservier les milieux humides dans la plaine inondable dans le contexte des changements climatiques Protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques	Maintenir l'intégrité des milieux humides d'intérêt pour la conservation
Secteurs visés	Rivière-au-Renard	Anse à Fugère	Secteur amont du bassin versant de Rivière-au-Renard
Objectifs	Conservier les milieux humides inclus dans une bande de 30 m de la rivière au Renard dans les terres privées	Conservier l'ensemble des milieux humides dans la plaine inondable Conservier une bande riveraine de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion	Conservier les milieux humides en terres privées contigus aux aires protégées
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés		
	Superficie de berges conservées		

Tableau 30 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure

Unité géographique d'analyse	Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure
Enjeu(x)	Adaptation aux changements climatiques
Préoccupation(s)	Les changements climatiques augmentent la récurrence des inondations.
Orientation	Conservier les milieux humides dans les plaines inondables dans le contexte des changements climatiques
Secteurs visés	Rivière de l'Anse au Griffon
Objectifs	Conservier l'ensemble des milieux humides dans la plaine inondable et les marais côtiers
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés

Tableau 31 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les pieds de bassins versants des rivières à saumon Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure

Unité géographique d'analyse	Pieds de bassins versants des rivières à saumon Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure		
<b>Enjeu(x)</b>	Qualité de l'eau et accès aux ressources	Adaptation aux changements climatiques	Biodiversité
<b>Préoccupation(s)</b>	Le risque d'altération des bandes riveraines par les propriétaires riverains peut affecter la qualité de l'eau.	Les changements climatiques augmentent la récurrence des inondations.	La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques
	La prise d'eau potable est vulnérable aux risques de contamination.	Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier	
	La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations.		
<b>Orientation</b>	Assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides riverains afin d'assurer la qualité de l'eau et l'accès aux ressources.	Conserver les milieux humides dans les plaines inondables dans le contexte des changements climatiques	Maintenir l'intégrité des milieux humides d'intérêt pour la conservation
	Assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable	Protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques	
<b>Secteurs visés</b>	Rivière Dartmouth, Rivière York, Rivière-Saint-Jean, Lac Fromenteau,	Rivière Dartmouth, Rivière York, Rivière-Saint-Jean, rivière Petite Fourche, Penouille, Farewell Cove, Anse-à-Brillant, Le Havre	Rivière Dartmouth, Rivière York, Rivière-Saint-Jean, Baie de Gaspé, corridor Forillon
<b>Objectifs</b>	Conserver les milieux humides inclus dans une bande de 30 m des milieux hydriques présentant un risque d'altération des bandes riveraines	Conserver l'ensemble des milieux humides dans la plaine inondable	Conserver les milieux humides en terres privées contigus aux aires protégées
	Conserver les milieux humides inclus dans les aires de protection d'eau potable	Conserver une bande riveraine de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion	Conserver intégralement les milieux humides ayant une biodiversité à haute valeur de conservation
	Conserver les rivières à saumon et une bande riveraine de 60 m	Conserver l'ensemble des marais côtiers	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Superficie de milieux humides conservés		
	Superficie de berges conservées		
	Suivi des populations de saumon		

Tableau 32 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour la tête de bassin versant de la rivière York

Unité géographique d'analyse	Tête de bassin versant de la rivière York	
Enjeu(x)	Qualité de l'eau	Biodiversité
Préoccupation(s)	Le risque d'altération des bandes riveraines par les propriétaires riverains peut affecter la qualité de l'eau. La prise d'eau potable est vulnérable aux risques de contamination.	L'omble chevalier oquassa, une espèce à statut particulier, est présent dans le lac York soumis à des activités de villégiature.
Orientation	Assurer la qualité d'eau en protégeant le lac York et ses berges ainsi que les milieux humides dans les aires de protection des prises d'eau potable.	Assurer la protection d'une biodiversité à haute valeur de conservation en conservant le lac York.
Secteurs visés	Lac York et secteur en amont des prises d'eau potable	Lac York
Objectifs	Conserver le lac York et une bande riveraine de 60 m Conserver l'ensemble des milieux humides dans les aires de protection des prises d'eau potable	Conserver le lac York et une bande riveraine de 60 m
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés Superficie de berges conservées	Suivi de la population d'omble chevalier oquassa dans le lac York

Tableau 33 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour l'ensemble du territoire

Unité géographique d'analyse	Ensemble du territoire	
Enjeu(x)	Biodiversité	
Préoccupation(s)	La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques	
Orientation	Conserver les milieux humides présentant un intérêt de conservation	
Secteurs visés	Terres privées de l'ensemble du territoire	
Objectifs	Conserver les milieux humides situés en terres privées qui permettent d'atteindre une cible de conservation de 20 % à l'échelle du territoire Conserver les milieux humides en terres privées contigus aux aires protégées Conserver les milieux humides présentant une biodiversité à haute valeur de conservation	
Indicateurs de suivi	Superficie de milieux humides conservés	

## 3.5 Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt

Les orientations et les objectifs de conservation définis précédemment (section 3.4) ont mené au choix des critères visant à l'identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. La méthodologie utilisée pour appliquer les différents critères de même que les résultats sont présentés dans les sections qui suivent. L'analyse multicritère présentée ci-après vise à mettre en valeur les milieux humides selon leur niveau d'intégrité d'après la littérature ou les parties prenantes. Elle prend également en compte leur relation par rapport aux enjeux dégagés précédemment (section 3.3) et les fonctions et services écologiques qu'ils offrent. Les critères sont établis en considération des liens étroits qui unissent les milieux humides et hydriques.

### 3.5.1 Critères retenus et limites méthodologiques

Compte tenu de l'enjeu d'Accès aux ressources et de l'importance de la pêche sportive dans la MRC, les trois rivières à saumons qui sont adjacentes aux terres privées ont été identifiées comme étant d'intérêt pour la conservation, soit les rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. La MRC se fixe l'objectif de protéger une bande riveraine de 60 m de part et d'autre de ces rivières.

Les milieux humides d'intérêt pour la conservation ont été identifiés à l'aide d'une série d'opérations géomatiques. Les milieux humides peuvent constituer des complexes formés de plusieurs types de milieux humides, constitués de polygones géomatiques différents. Seules les parties du complexe visées par les critères établis ci-après ont été sélectionnées lors des opérations géomatiques. Ainsi, seulement certaines parties d'un complexe de milieux humides peuvent avoir été sélectionnées comme milieu humide d'intérêt.

D'abord, les milieux humides qui bénéficiaient déjà d'un statut de protection, soit les milieux humides inclus dans des aires protégées déjà constituées ou projetées sur le territoire de la MRC, ont été identifiés. Bien que les aires protégées soient principalement localisées en dehors du territoire d'application du PRMHH dans les terres publiques, certaines sont localisées en terres privées. Il s'agit des milieux humides situés dans la réserve naturelle de l'Estuaire-de-la-Rivière-York, la réserve naturelle des Îles-de-la-Dartmouth, dans le milieu naturel de conservation volontaire, dans l'estuaire de la rivière Dartmouth, ainsi qu'en bordure de la montée Laurencelle dans le parc national de Forillon.

Les milieux humides ayant fait l'objet d'une compensation en vertu de la LQE par le passé pourraient également être considérés, étant déjà identifiés pour la conservation. Ces derniers couvrent une superficie totale de 0,5 ha (MELCC, comm. pers. 1<sup>er</sup> juin 2020). Cependant, la localisation exacte de ces milieux humides, détenue par le MELCC, n'est pas connue de la MRC actuellement et ils n'ont donc pas pu être intégrés à la démarche.

Par la suite, la méthodologie de priorisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation privilégie l'analyse des milieux humides à travers deux filtres successifs dotés de critères, soit les filtres grossiers et fins. Le tableau 34 présente les critères de sélection des milieux humides d'intérêt pour la conservation, en fonction des différentes unités géographiques d'analyse. Les cartes 15 à 17 présentent la localisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation.

Tableau 34 Critères de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé

MHH faisant l'objet d'une protection	Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure	Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure	Bassins versants côtiers du secteur nord	Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure	Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure	Pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure	Tête de bassin versant de la rivière York
Milieu humide situé dans une aire protégée actuelle	-	-	-	-	-	X	-
<b>Critères du filtre grossier</b>							
Biodiversité							
Milieu humide identifié par l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	-	-	-	-	X	X	-
Milieu humide inclus dans le corridor Forillon	-	-	X	X	-	X	-
<b>Critères du filtre fin</b>							
Biodiversité							
Milieu humide contigu à une aire protégée	-	-	-	X	X	X	-
Milieu humide ou hydrique (et une bande de 30 m) abritant une espèce à statut particulier	-	-	-	-	-	X	X
Accès aux ressources							
Rivière à saumon	-	-	-	-	-	X	X
Berges de 60 m d'une rivière à saumon	-	-	-	-	-	X	X
Qualité de l'eau							
Milieu humide situé dans une aire de protection d'une prise d'eau potable	X	X	X	-	-	X	X
Milieu humide inclus dans une bande riveraine de 30 m dans un secteur à risque d'altération des bandes riveraines	X	-	-	X	-	X	X
Adaptation aux changements climatiques							
Berges de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion	X	X	X	X	-	X	-
Marais côtiers	-	-	-	-	X	X	-
Milieu humide situé dans une plaine inondable	-	-	X	X	X	X	-

### 3.5.1.1 Filtre grossier

Le filtre grossier permet de sélectionner la majeure partie des milieux humides d'intérêt, d'après les fonctions écologiques qu'ils remplissent et selon leur reconnaissance par les parties prenantes. Parmi les études effectuées dans la MRC et visant à identifier les milieux humides ayant un intérêt pour la conservation, l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* a identifié des milieux humides d'intérieur et des marais côtiers pour l'atteinte d'une cible de conservation de 20 % de représentativité pour chacune des zones territoriales d'analyse de l'étude (OGSL, 2020; Jobin et coll., 2019). Le territoire de la MRC se situe à moitié sur la zone maritime méridionale de la péninsule gaspésienne (Z-A01) et la zone maritime septentrionale de la péninsule gaspésienne (Z-A08) de l'étude. Pour ce critère, les milieux humides d'intérieur, les marais côtiers sélectionnés pour l'atteinte de la cible de 20 % et ceux priorisés pour l'atteinte de la cible de 20 % ont été pris en compte dans l'analyse. Les milieux humides et marais côtiers non retenus dans le seuil de 20 % dans l'étude et les colonies d'oiseaux n'ont pas été considérés dans l'analyse pour l'identification des milieux humides d'intérêt pour la conservation dans la MRC. Parmi les critères d'analyse de cette étude de Jobin et coll. (2019), mentionnons :

- ▶ La présence d'aires protégées publiques ou privées;
- ▶ La présence de rivières à saumon;
- ▶ Les occurrences floristiques et fauniques à haute valeur de conservation;
- ▶ La superficie des complexes de milieux humides ou côtiers de plus de 5 ha;
- ▶ La proximité d'autres milieux naturels du même type;
- ▶ L'intégrité de la zone tampon de 200 m;
- ▶ La présence de milieux riverains;
- ▶ La diversité végétale (pour les milieux humides intérieurs seulement).

Cette étude, très bien reçue par les parties prenantes, a été citée par ceux-ci comme permettant de définir quels milieux humides présentent un intérêt pour la conservation sur le territoire, notamment par Conservation de la nature Canada et le CENG. Elle permet certainement de prendre en compte la plupart des milieux humides d'intérêt afin de répondre à l'enjeu de Biodiversité et à l'orientation visant à conserver les milieux humides présentant un intérêt de conservation. Cette étude vise deux des objectifs énoncés dans le cadre de cette orientation, soit celui visant la conservation des milieux humides en terres privées, qui permettent d'atteindre une cible de conservation de 20 % à l'échelle du territoire, et ceux présentant une biodiversité à haute valeur de conservation. Bien qu'elle prenne en compte les milieux humides situés en aire protégée, elle ne permet pas de protéger les parties de complexes adjacents qui sont non protégés.

Sur le territoire, l'aire naturelle du corridor Forillon a été identifiée par Conservation de la nature Canada comme un milieu naturel d'intérêt écologique. Rappelons que cette aire est localisée en bordure du parc national de Forillon et vise à maintenir des espaces forestiers afin de protéger les populations de mammifères à grands domaines vitaux. Les milieux humides inclus dans l'aire naturelle du corridor Forillon ont donc été sélectionnés comme milieux d'intérêt pour la conservation pour poursuivre l'objectif de conservation de cette aire. Ce critère s'inscrit dans l'orientation visant à conserver les milieux humides présentant un intérêt de conservation et dans l'objectif de conserver les milieux humides en terres privées contigus aux aires protégées.

Toutefois, l'étude de l'OGSL (2020) et l'aire du corridor Forillon ne couvrent pas le territoire de Murdochville et ne prennent pas en compte spécifiquement les enjeux environnementaux de Qualité de l'eau, d'Accès aux ressources et d'Adaptation aux changements climatiques. Des critères supplémentaires seront pris en compte à l'aide d'un filtre fin afin de compléter la sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.

### 3.5.1.2 Filtre fin

Le filtre fin fait référence à des critères additionnels qui permettent de sélectionner des milieux humides d'après les informations disponibles en fonction des orientations de conservation édictées. Pour compléter l'identification des milieux humides en lien avec l'enjeu de Biodiversité, d'autres critères ont été ajoutés. Les milieux humides situés en terres privées contiguës à une aire protégée ont été sélectionnés pour compléter l'atteinte de l'objectif visant à conserver les milieux humides abritant une biodiversité à haute valeur de conservation et contigus à une aire protégée, soit essentiellement des milieux humides localisés en bordure du parc national de Forillon et près des réserves naturelles localisées dans les rivières Dartmouth et York. Ce critère vise à assurer la connectivité des milieux naturels et permettre le déplacement des espèces fauniques.

Les milieux humides et hydriques situés dans un polygone géomatique illustrant l'occurrence d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) d'après le CDPNQ (CDPNQ, 2020a et b) ont été sélectionnés. Seules les occurrences des espèces qui fréquentent les milieux humides ont été retenues pour l'analyse, soit les occurrences d'omble chevalier ou quassa, de bruant de Nelson et de râle jaune. Notons que la présence des espèces à statut particulier est déjà prise en compte dans l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020). Ce critère permet tout de même d'ajouter des milieux humides et hydriques supplémentaires à ceux déjà sélectionnés par le filtre grossier, notamment le lac York où se trouve une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, l'omble chevalier ou quassa. Le lac York bénéficie déjà d'une bande de protection de 60 m selon le règlement de zonage de Murdochville. Les milieux humides inclus dans une bande de 60 m ont été sélectionnés comme d'intérêt pour la conservation. Ce critère permet de répondre à l'objectif de conserver des milieux humides ou hydriques abritant une biodiversité à haute valeur de conservation et permet dans la même foulée d'assurer une qualité de l'eau en conservant les berges du lac York.

En ce qui concerne l'enjeu de la Qualité de l'eau, suivant l'objectif qui vise à conserver les milieux humides dans les aires de protection de la prise d'eau potable, les milieux humides inclus dans les aires de protection des prises d'eau potable dans les secteurs de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Gaspé et Murdochville ont été sélectionnés à l'aide d'une opération géomatique. Comme mentionné précédemment, les aires de protection des prises d'eau de Grande-Vallée et du centre-ville de Gaspé ont été déterminées par expertise, tandis que les autres ont été identifiées approximativement selon les distances à respecter établies pour les aires de protection éloignées. Les fonctions écologiques recherchées par ce critère sont la capacité de filtration de l'eau, en particulier par la rétention des sédiments. Dans les secteurs à risque d'altération des bandes riveraines, les milieux humides inclus dans une bande riveraine de 30 m ont été sélectionnés. Les fonctions écologiques ciblées par ce critère sont celles liées au contrôle de l'érosion et à la filtration de l'eau et des sédiments. Les rivières de la Grande Vallée et au Renard, le lac Fromenteau ainsi qu'une bande riveraine de 30 m ont été identifiées comme milieux hydriques d'intérêt pour la conservation.

Les rivières à saumon et une berge de 60 m de ces rivières ont été sélectionnées comme des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation dans le cadre de l'orientation visant à conserver

les écosystèmes des trois rivières à saumon et leur embouchure. Ce critère rejoint l'enjeu d'Accès aux ressources et l'enjeu de Qualité de l'eau.

L'enjeu d'Adaptation aux changements climatiques et l'orientation de protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques ont été traités en appliquant une bande de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion, soit en utilisant la localisation des zones d'érosion côtière connues sur le territoire ainsi que celles qui bénéficient d'une bande de protection côtière au SADR. Bien que certaines zones d'érosion ne soient pas cartographiées, une bande de 30 m s'applique également dans ces secteurs. En lien avec le phénomène d'érosion et de submersion côtières, l'ensemble des marais côtiers présents sur le territoire est également identifié d'intérêt pour la conservation, soit dans l'unité géographique d'analyse du bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et celle des pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. En ce qui a trait à l'orientation visant à conserver les milieux humides dans les plaines inondables dans le contexte des changements climatiques, l'ensemble des milieux humides contenus dans les plaines inondables dans les secteurs sujets aux inondations et ceux dont la mise à jour de la cartographie est prioritaire a été sélectionné pour leurs fonctions de rétention de l'eau et d'atténuation des inondations. Il s'agit des milieux humides des rivières au Renard, Petite rivière au Renard, de l'Anse au Griffon et York.

### 3.5.2 Présentation des résultats

Les analyses précédemment décrites ont permis d'identifier les milieux humides et hydriques d'intérêt à l'aide d'un système d'information géographique (cartes 15 à 17).

Les milieux humides faisant déjà l'objet d'une protection sont localisés dans l'unité géographique d'analyse des pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean (tableau 35). Ces milieux humides totalisent une superficie de 0,5 km<sup>2</sup>.

De plus, 45,2 km<sup>2</sup> de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation ont été sélectionnés par l'analyse géomatique des critères décrits précédemment, soit 12,5 km<sup>2</sup> de milieux humides et 32,2 km<sup>2</sup> de milieux hydriques. L'unité géographique d'analyse des pieds de bassin versant des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean comprend la superficie la plus grande de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, suivie de l'unité géographique d'analyse de la tête de bassin versant de la rivière York.

Selon les critères utilisés dans l'analyse, 36,5 % des milieux humides en terres privées sont identifiés d'intérêt pour la conservation, ce qui est au-dessus de l'objectif de conservation de 35 % des milieux humides à l'échelle du territoire. Dans le prochain chapitre concernant les engagements de conservation, ces milieux humides d'intérêt pour la conservation seront confrontés aux zones prévues pour le développement dans la MRC.

Tableau 35 Superficies de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé par unités géographiques d'analyse

Milieux humides et hydriques d'intérêt	Superficie (km <sup>2</sup> )							Total
	Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure	Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure	Bassins versants côtiers secteur nord et leur embouchure	Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure	Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure	Pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure	Tête de bassin versant de la rivière York	
Milieux humides faisant déjà l'objet d'une protection	-	-	-	-	-	0,5	-	0,5
Milieux humides d'intérêt pour la conservation <sup>1</sup>	0,11	0,1	0,2	0,3	0,6	11,0	0,2	12,5
Milieux hydriques d'intérêt pour la conservation	0,7	< 0,1	< 0,1	0,7	-	27,6	3,1	32,2
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>39,1</b>	<b>3,2</b>	<b>45,2</b>

\* Certaines zones d'érosion côtière n'étant pas cartographiées, la superficie totale des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation est plus grande.



**Carte 15**  
**Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la  
 conservation – Secteur nord**

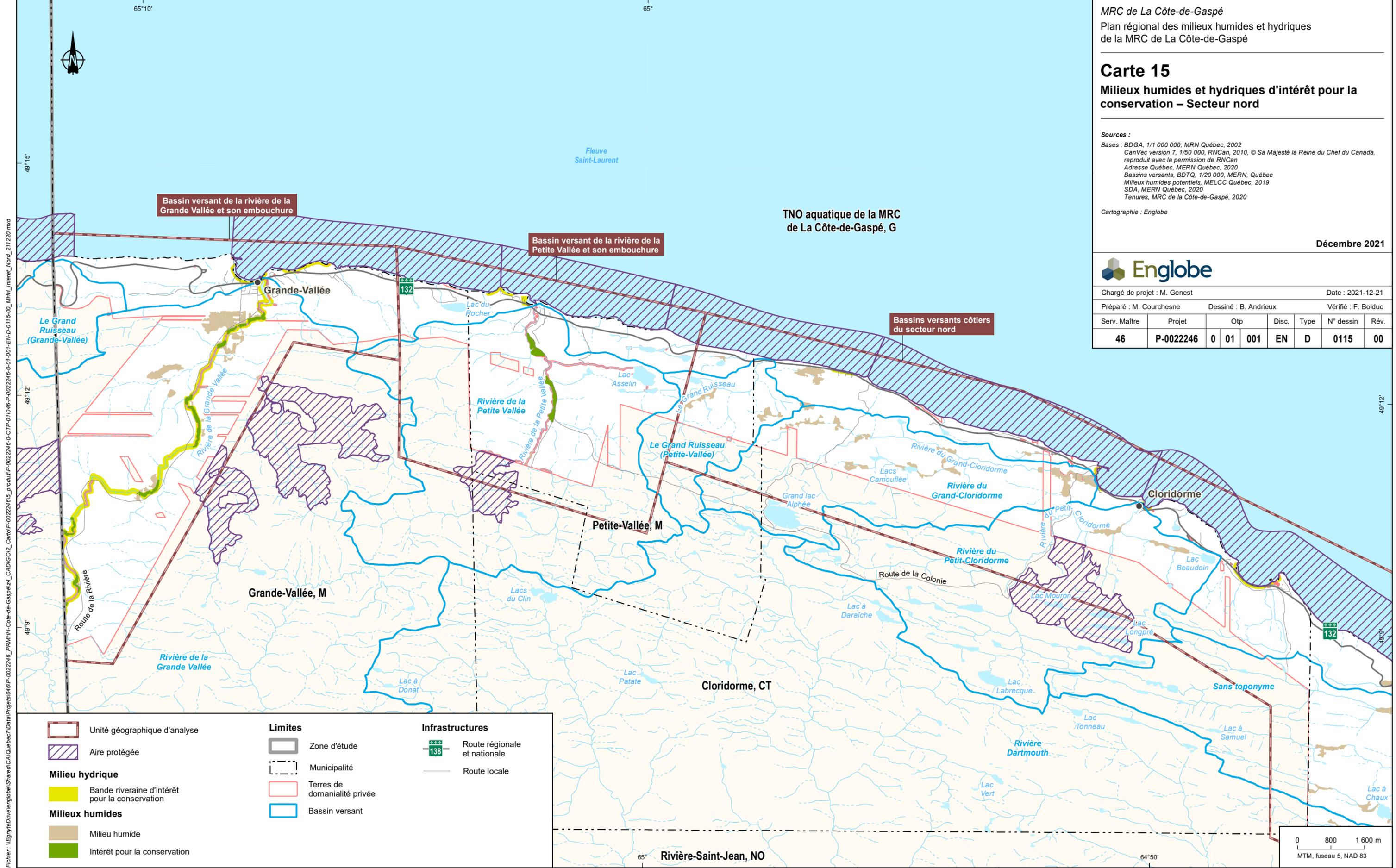
Sources :  
 Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,  
 reproduit avec la permission de RNCAN  
 Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
 Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
 Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
 SDA, MERN Québec, 2020  
 Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020

Cartographie : Englobe

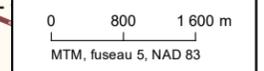
Décembre 2021



Chargé de projet : M. Genest						Date : 2021-12-21	
Préparé : M. Courchesne			Dessiné : B. Andrieux			Vérifié : F. Bolduc	
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0115 00



Unité géographique d'analyse	<b>Limites</b>	Route régionale et nationale
Aire protégée	Zone d'étude	Route locale
<b>Milieu hydrique</b>	Municipalité	
Bande riveraine d'intérêt pour la conservation	Terres de domanialité privée	
<b>Milieux humides</b>	Bassin versant	
Milieu humide		
Intérêt pour la conservation		



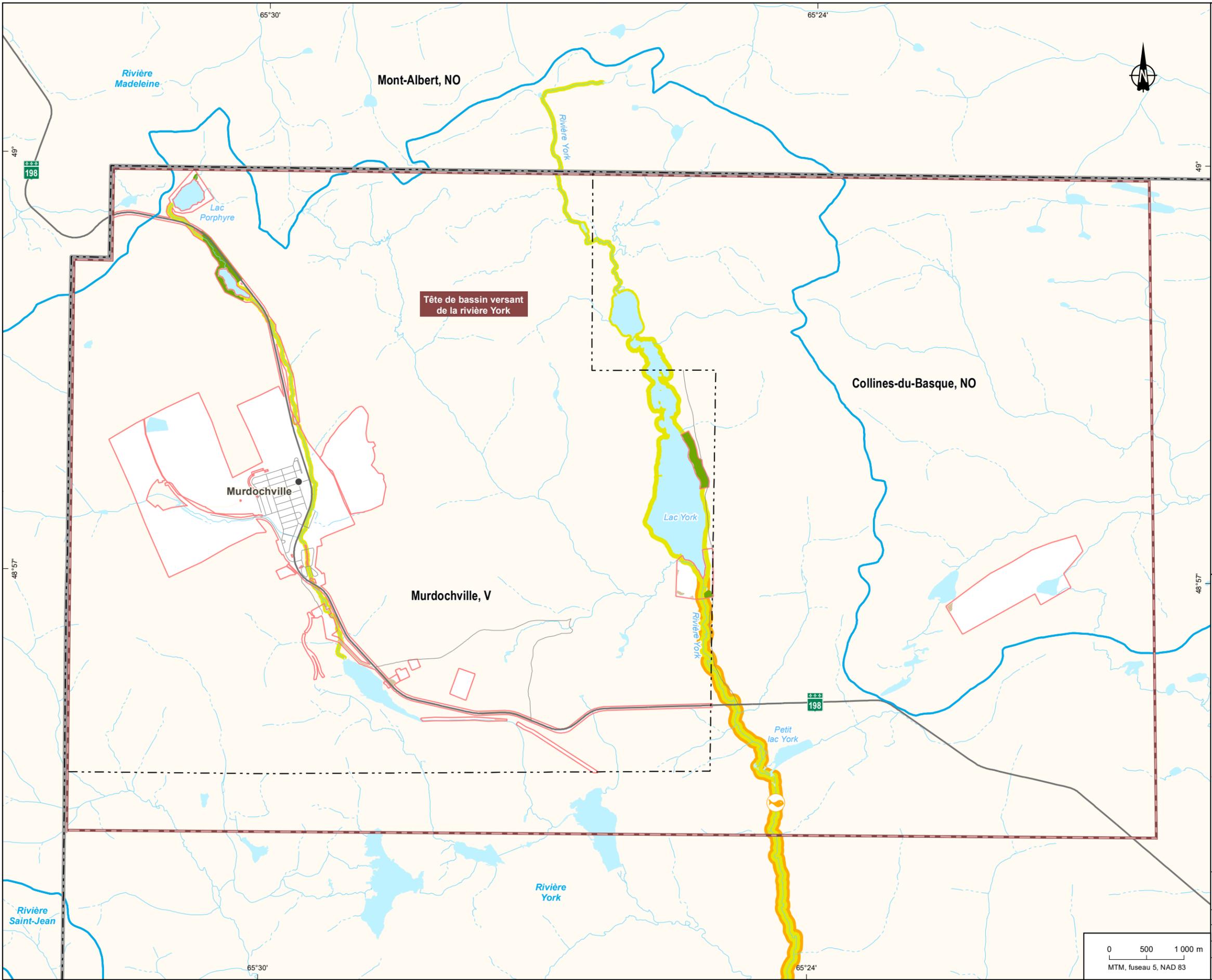
Fichier : \\Egnyrd\drive\englobe\Share\CA\Quebec\7\Date\Projets\048P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspé\4\_CAD\GO\2\_Carto\IP-0022246\_P-0022246-0-01-001-EN-D-0115-00\_MH\_Interet\_Nord\_211220.mxd







Fichier : \\Eglobe\drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PRM\MH-Cote-de-Gaspes\4\_CAD\GO\2\_Carto\IP-0022246\_P-0022246-0-OTF-011046-F-0022246-0-01-001-EN-D-0117-00\_MHH\_interet\_Murdo\_211220.mxd



- Unité géographique d'analyse
  
- Milieux hydriques**
- Bande riveraine d'intérêt pour la conservation
- Rivière à saumon
  
- Milieux humides**
- Milieu humide
- Intérêt pour la conservation
  
- Limites**
- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée
- Bassin versant
  
- Infrastructures**
- 198 Route régionale et nationale
- Route locale

MRC de La Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques  
de la MRC de La Côte-de-Gaspé

### Carte 17

Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la  
conservation – Secteur Murdochville

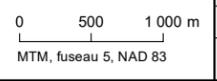
**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,  
reproduit avec la permission de RNCAN  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020

Cartographie : Englobe

Décembre 2021



Chargé de projet : M. Genest					Date : 2021-12-21		
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc			
46	P-0022246	0 01	001	EN	D	0117	00





## 4 Engagements de conservation

Le présent chapitre permettra d'établir des pistes d'actions visant à tirer profit des forces et opportunités identifiées ou à solutionner des faiblesses ou des menaces (section 3.2) affectant un enjeu prioritaire du territoire (section 3.3). En plus des orientations et des objectifs établis lors du diagnostic, qui permettent d'identifier des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, d'autres orientations et objectifs seront mis de l'avant par la MRC afin de préparer son plan d'action et de mener à une utilisation durable du territoire, de faire de la sensibilisation et de poursuivre l'acquisition de connaissances. Par la suite, l'analyse du contexte d'aménagement posera un regard commun sur la présence de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, ainsi que sur la planification du territoire. Les engagements de conservation de la MRC, qui seront présentés subséquemment, permettront un équilibre des pertes et des gains en matière de milieux humides et hydriques.

### 4.1 Analyse du contexte d'aménagement du territoire

La présente section a pour but de documenter les éléments liés à l'aménagement du territoire qui pourraient potentiellement avoir un impact sur les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation identifiés précédemment. Cette analyse fera ressortir les zones de conflits potentiels entre l'utilisation actuelle du sol, les orientations de développement et la conservation des milieux humides et hydriques afin de jeter les bases d'une réflexion portant sur des engagements de conservation cohérents avec la réalité régionale. En effet, les différentes affectations édictées au SADR (par exemple, agricole, forestière ou encore industrielle) et leur contexte d'insertion ne présentent pas toutes les mêmes pressions de développement ni les mêmes risques de perturber les milieux humides et hydriques. L'analyse pointue du territoire a été effectuée par la superposition de l'utilisation du sol, des affectations identifiées au SADR, des zones vouées au développement et du contexte environnemental d'insertion (présence de milieux humides ou hydriques, d'aires protégées, etc.). Cette analyse est effectuée selon les unités géographiques définies au chapitre précédent.

#### 4.1.1 Orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé

Le SADR identifie plusieurs thématiques qui possèdent chacune leurs propres orientations et leurs propres objectifs d'aménagement. La présente sous-section fait état des thèmes qui peuvent interagir d'une façon ou d'une autre avec la protection des milieux humides et hydriques. Ces thématiques, ainsi que leurs orientations et objectifs respectifs, doivent être analysés en fonction de leurs impacts possibles sur la conservation des milieux humides et hydriques (tableau 36).

Tableau 36 Thématiques abordées au SADR de la MRC de La Côte-de-Gaspé et interactions potentielles avec les milieux humides et hydriques

Thème	Orientation du SADR	Objectif	Possible impact (positif ou négatif) sur les milieux humides et hydriques
Forêt	S'assurer de l'harmonisation des usages et activités en milieu forestier.	Prévoir des mesures de protection des ressources et des territoires d'intérêt en milieu forestier.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
Tourisme	Consolider la vocation touristique de la zone littorale.	Favoriser la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt de la MRC.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
		Promouvoir la protection des paysages le long du corridor visuel de la route 132.	L'objectif visé pourrait aller dans le sens de la protection des MHH dans le cas où ceux-ci sont situés en bordure de la route 132.
	Favoriser le développement du potentiel touristique du secteur intérieur de la MRC.	Favoriser les activités récréotouristiques en périphérie du parc national de Forillon.	<b>Le développement récréotouristique devra être encadré de manière à assurer l'utilisation durable des MHH</b>
		Favoriser l'intégration harmonieuse de tous les sentiers aux territoires d'intérêt de la MRC.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
Villégiature	Favoriser le développement d'une villégiature adaptée aux caractéristiques du milieu naturel de la MRC.	Reconnaître et protéger les territoires présentant un potentiel pour les activités récréatives.	<b>Le développement de la villégiature devra être encadré de manière à assurer l'utilisation durable des MHH.</b>
		Assurer un ou des accès publics à tous les plans d'eau faisant l'objet d'un projet de développement de la villégiature.	<b>Le développement de la villégiature devra être encadré de manière à assurer l'utilisation durable des MHH.</b>
		Favoriser le développement des différentes formes de villégiature (commerciale, privée, regroupée, isolée, temporaire, etc.) sur l'ensemble du territoire.	<b>Le développement de la villégiature devra être encadré de manière à assurer l'utilisation durable des MHH.</b>
		Favoriser l'établissement d'une réglementation municipale pour l'aménagement des sites de villégiature sur les terres privées.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
Environnement	Minimiser les conflits d'usage relatifs à l'occupation du sol à proximité des secteurs soumis à des contraintes naturelles ou anthropiques.	Éviter la détérioration des territoires d'intérêt écologique en raison de l'implantation, à proximité, d'usages ou d'ouvrages incompatibles.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
	Assurer la compatibilité des usages et constructions à proximité des territoires d'intérêt de la MRC.	Favoriser la mise en valeur des territoires d'intérêt en fonction du potentiel qu'ils représentent.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
		Assurer la protection des rives et du littoral sur le territoire de la MRC.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.
		Limiter les coupes à blanc commerciales dans le bassin versant des cours d'eau importants pour prévenir les crues.	L'objectif visé va dans le sens de la protection des MHH.

L'analyse du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé permet également de constater l'absence de zone agricole permanente. En effet, aucune zone agricole gérée par la CPTAQ n'est présente sur le territoire. En revanche, on note la présence de lots d'inclusion agricole permettant un développement agricole en différents endroits du territoire et particulièrement dans le secteur entourant Gaspé. L'activité agricole est donc ponctuelle et de petit gabarit; ainsi, il y a peu d'interaction entre cet usage et les milieux humides et hydriques.

Globalement, les orientations et les objectifs du SADR vont dans le sens de la protection des milieux humides et hydriques. Seulement la thématique Villégiature et ses objectifs de développement sont à garder à l'œil afin d'éviter d'ajouter des pressions supplémentaires sur les milieux naturels sensibles. Aussi, la gestion de la villégiature, son encadrement et son contrôle sont des enjeux qu'il sera nécessaire d'aborder dans un temps ultérieur afin d'assurer la pérennité des milieux humides et hydriques.

#### 4.1.2 Encadrement des zones de contraintes

Comme décrit précédemment (section 2.1.3.7), le document complémentaire de la MRC détermine les zones de contraintes naturelles et effectue un contrôle des activités dans les zones inondables pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Afin de matérialiser ces objectifs de contrôle des activités en zones sensibles, la MRC, par le biais de son SADR, a édicté un cadre normatif qui vient préciser les restrictions d'interventions en zone de contraintes naturelles. Elle restreint ainsi les constructions, les ouvrages et les travaux dans les côtes à terrasse de plage identifiées sur les cartes du schéma (dans une bande de protection de 30 m), dans les zones de côtes à flèche littorale identifiées sur les cartes du schéma et dans les côtes à marais maritime identifiées au schéma (dans une bande de protection de 25 m). La MRC restreint également ce type d'activités dans les zones d'érosion identifiées au schéma d'aménagement.

Les activités autorisées dans ces secteurs comprennent notamment les immeubles existants (sans augmenter la superficie au sol des bâtiments), l'aménagement, la coupe et la récolte d'arbres qui respectent les dispositions des règlements d'urbanisme municipaux, ainsi que les travaux n'impliquant aucune fondation permanente et ceux à caractère public.

#### 4.1.3 Spatialisation des enjeux

Sur le territoire de la MRC, les projections démographiques présentent une tendance à la baisse, comme mentionné précédemment (section 2.1.1.3; Institut de la statistique du Québec, 2019a). Cette tendance à la baisse limite les pressions sur les milieux humides et hydriques du territoire. Le nombre de lots construits entre 2004 et 2019 est de 929 à l'intérieur des limites de la MRC, dont 54,5 % en dehors des périmètres d'urbanisation. Une proportion de 99,6 % de ces lots construits est située dans le secteur du littoral, alors que seulement 0,4 % de ces lots sont situés dans le secteur de l'intérieur (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021).

Les cartes 18 à 20 présentent les zones de pressions de développement révélées par l'analyse de spatialisation des enjeux.

##### 4.1.3.1 Littoral

La zone littorale est définie par la présence de la route 132. Elle est majoritairement privatisée et constitue le territoire le plus habité de la MRC. La présence de la mer, les activités économiques qui y sont liées ainsi que la topographie accidentée du territoire gaspésien sont les principaux facteurs qui expliquent son développement le long de la côte. La zone littorale

est un territoire prisé en ce qui concerne la réalisation d'activités récréotouristiques, qui constituent un moteur économique important pour la Gaspésie.

De manière générale, l'urbanisation est relativement diffuse le long du littoral. Les zones de périmètres urbains (correspondant à l'affectation Urbaine) sont les principales zones vouées au développement dans la zone du littoral de la MRC. C'est à ces endroits que la pression sur les milieux naturels est donc la plus forte. Plusieurs secteurs où se concentrent les activités à caractère urbain et résidentiel sont situés dans les divers noyaux urbains longeant le littoral. Ces noyaux présentent un pourcentage de lots construits variant entre 58 % (à L'Anse-à-Brillant) et 88 % (une partie de Douglastown) (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2020). Ainsi, l'espace pour de nouvelles constructions est disponible relativement uniformément sur le territoire, nuançant la pression de développement.

Plusieurs milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sont identifiés dans le secteur du littoral, qui est donc susceptible de voir poindre des conflits d'usages entre la conservation des milieux humides et hydriques et le développement urbain. Ajoutons que ces zones d'urbanisation sont également soumises aux aléas côtiers, ce qui constitue une problématique additionnelle au développement dans ce secteur.

Pour les fins de la présente analyse, le secteur du littoral a été subdivisé en deux secteurs, soit la côte nord de la MRC et le secteur de Gaspé, qui sont eux-mêmes subdivisés en unités géographiques d'analyses définies précédemment.

### **Côte nord de la MRC**

Le secteur nord comprend les municipalités de Grande-Vallée et de Petite-Vallée ainsi que le canton de Cloridorme.

#### **Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée et son embouchure**

Le territoire de la municipalité de Grande-Vallée est majoritairement situé en affectation Rurale, avec une affectation Urbaine et Industrielle dans le noyau développé. Elle se caractérise par une faible densité, des lots de grande superficie et plusieurs terrains vacants. Son utilisation du territoire est vouée essentiellement à des fonctions résidentielles. La demande en termes de nouveaux espaces de développement y est très modérée. Le SADR (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019) dénote une faible augmentation du nombre de ménages et une faible émission de permis pour de nouvelles constructions. D'ailleurs, on dénote 58 lots construits entre 2004 et 2019 (soit une moyenne de quatre lots construits par an sur une période de 15 ans). De ces lots, 71 % sont situés à l'intérieur du périmètre urbain (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021).

Les milieux humides d'intérêt pour la conservation se situent le long de la rivière de la Grande Vallée, à l'extérieur des zones vouées au développement, à l'exception de l'extrême sud de l'affectation Industrielle, où se trouve un milieu humide (carte 15). La rivière elle-même, ainsi que l'anse où elle se jette sont également identifiées comme des milieux d'intérêt pour la conservation, en raison des risques d'érosion qu'elles subissent.

Cette unité géographique d'analyse comporte peu de conflits entre les usages et la protection des milieux humides et hydriques. En effet, les pressions de développement y sont relativement faibles. Toutefois, les abords de la route de la Rivière longeant la rivière de la Grande Vallée sont bâtis et constituent les endroits où les milieux humides et hydriques sont plus susceptibles de subir des altérations, par la présence des habitations qui y sont situées, et par extension des aménagements faits sur les terrains en bordure de la rivière. La rivière de la Grande Vallée,

ses berges et les milieux humides qui s'y trouvent sont donc situés dans une zone de pression pour les milieux humides et hydriques d'intérêt à la conservation (carte 18).

### Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée et son embouchure

Le cadre bâti de la municipalité de Petite-Vallée présente une très faible densité de développement à vocation essentiellement résidentielle, réparti le long de la route 132, avec une densité d'occupation plus élevée à l'embouchure de la rivière de la Petite Vallée. Le taux de croissance demeure très faible et le nombre de ménages est demeuré relativement stable au cours des dernières années (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Le nombre de lots construits sur 15 ans est de 7 (entre 2004 et 2019), tous situés à l'intérieur du périmètre urbain (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021). Tout comme Grande-Vallée, Petite-Vallée possède des lots de grande superficie et comprend beaucoup de terrains vacants. On y dénote plusieurs secteurs voués à la *Production et extraction des richesses* qui se traduisent par la présence d'érablières ou d'exploitations forestières privées de petit gabarit.

Des milieux humides et hydriques identifiés d'intérêt pour la conservation sont situés le long de la rivière de la Petite Vallée afin de protéger la prise d'eau potable qui est située en aval. Aucun milieu humide n'est situé dans les affectations Urbaines, bien que cette dernière longe la côte du fleuve Saint-Laurent où des écosystèmes de plage sont situés. Les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sont partiellement sous affectations Rurale et Forestière. Des boisés privés et des terrains en friche (donc de faible densité) y sont situés. Les exploitations tant forestières qu'agricoles du secteur sont de très faible gabarit et n'occasionnent pas de pressions significatives sur les milieux humides et hydriques. Ainsi, aucune zone de pression sur les milieux humides et hydriques n'est identifiée pour cette unité géographique d'analyse.

### Bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC

Comme ailleurs sur le territoire, les abords des routes, incluant ceux de la route 132, sont les endroits où les pressions de développement sont les plus fortes dans cette unité. L'affectation Urbaine est située dans le canton de Cloridorme, à Saint-Maurice-de-l'Échouerie et à Petit-Cap. La croissance urbaine y est très modérée, avec 21 lots construits entre 2004 et 2019 (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021) et se caractérise par une très faible densité d'occupation et des lots de grande superficie. L'utilisation du territoire est surtout résidentielle, additionnée de plusieurs terrains vacants. On y trouve également quelques lots d'inclusion agricole. Le nombre total de ménages est demeuré stable durant les dernières années (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Les milieux humides et hydriques d'intérêt y sont situés sous l'affectation Rurale, le long du corridor de conservation du parc national de Forillon, et près de l'embouchure de la Petite rivière au Renard. Certains de ces milieux humides sont également identifiés comme d'intérêt, car ils sont situés dans le bassin versant d'une prise d'eau potable. Tous les autres milieux humides (non identifiés comme d'intérêt à la conservation) sont situés en affectation Rurale, à l'exception d'une petite partie du complexe de milieux humides situé le long de la rivière du Grand-Cloridorme à Cloridorme-Ouest, dans l'affectation Urbaine. D'ailleurs, ce complexe de milieux humides est soumis à l'attention de la MRC par le CENG, qui y effectue des activités de sensibilisation auprès des citoyens pour y limiter l'utilisation de VTT.

Les activités de villégiature exercées par la population ont donc des répercussions sur les milieux humides du secteur. Cependant, outre cet élément, la faible demande de permis pour de nouvelles constructions au cours des dernières années porte à croire que les milieux

humides et hydriques identifiés d'intérêt ou non pour la conservation sont peu menacés à court terme. Ainsi, aucune zone de pression sur les milieux humides et hydriques identifiés d'intérêt n'est notée pour la conservation sur le territoire des bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC. Cependant, la rive du lac Francoeur est occupée par un milieu humide qui fait l'objet de pression en raison des activités de villégiature. De même, un complexe de milieux humides situés au sud de la route 132 pourrait faire l'objet de pression également.

## Secteur de Gaspé

De tout le territoire de la MRC, le secteur de Gaspé est celui où les milieux humides et hydriques subissent le plus de pression de développement, avec 90,3 % des lots construits entre 2004 et 2019 (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021). En effet, il s'agit de l'endroit où l'on retrouve le plus d'habitants et où se concentrent la plupart des activités liées au commerce (à Gaspé centre) et au tourisme (avec notamment la présence du parc national de Forillon). Les embouchures des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean présentent une concentration de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.

### Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure

L'unité géographique d'analyse du bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure comprend une affectation Urbaine et Industrielle le long de la rivière et de la côte. Le reste du territoire est principalement occupé par l'affectation Rurale. L'utilisation du sol est essentiellement résidentielle, avec de nombreux terrains vacants.

Dans l'affectation Rurale, des milieux humides d'intérêt pour la conservation ont été identifiés dans la plaine inondable de la rivière au Renard, notamment dans le noyau urbain de Rivière-au-Renard. Certains d'entre eux sont également jugés d'intérêt pour leur proximité avec le corridor de conservation Forillon. De ces milieux humides, une partie est située sous affectation Urbaine. Cependant, leur présence dans la plaine inondable limite les possibilités d'empiétement sur ces milieux humides. Aussi, les nombreux terrains vacants présents dans la municipalité de Rivière-au-Renard démontrent que la pression de développement y est faible. Néanmoins, un projet de développement d'une piste cyclable est annoncé dans le secteur et ces milieux humides d'intérêt pour la conservation subissent donc une certaine pression de développement (carte 19).

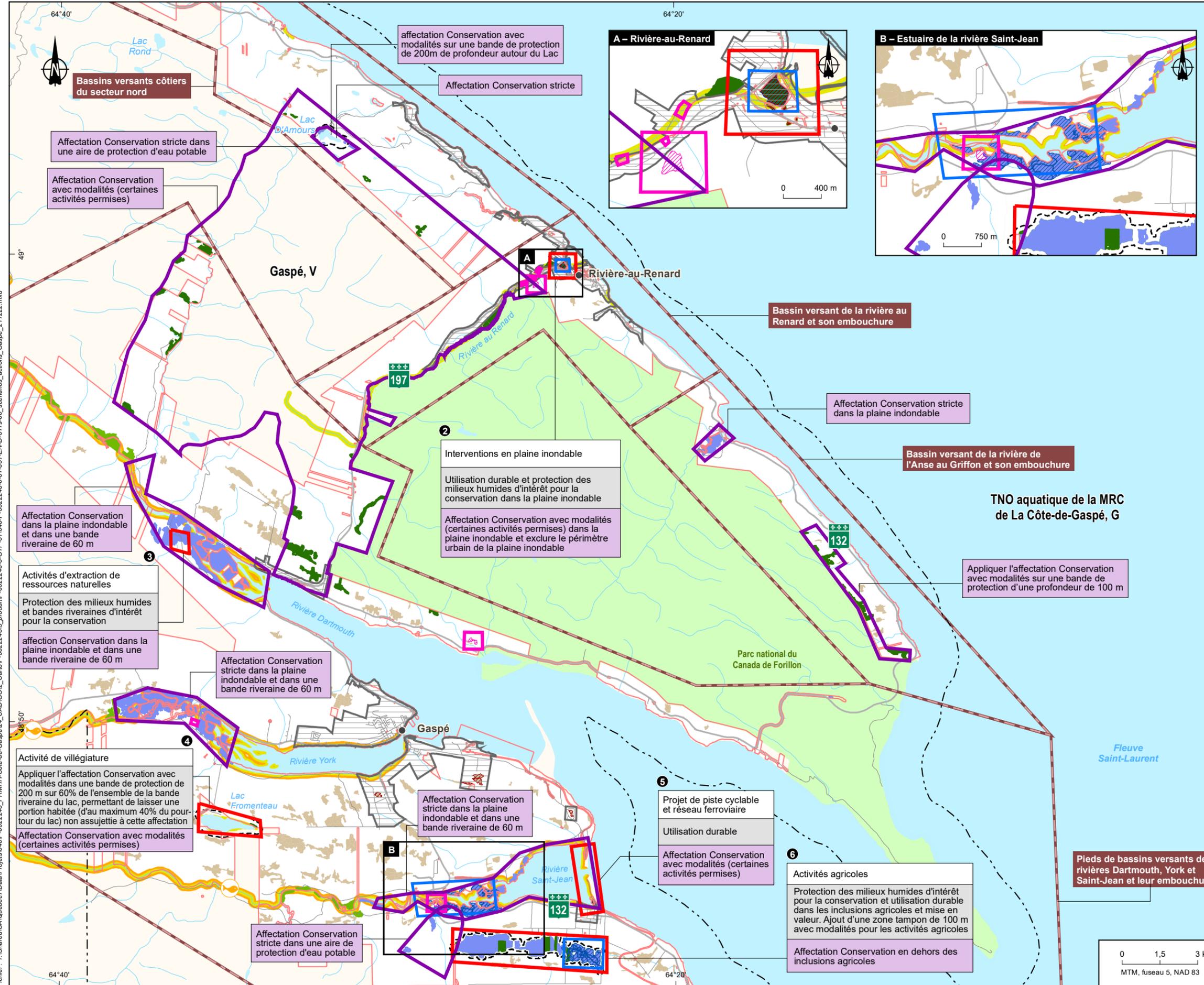
### Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure

L'unité du bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure présentent un noyau urbain adjacent à l'aire protégée du parc national de Forillon. L'affectation Rurale est prédominante dans ce secteur. L'utilisation du sol est investie majoritairement par l'usage résidentiel et des terrains vacants.

Quelques milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation sont situés dans la plaine inondable de la rivière de l'Anse au Griffon, de même qu'en bordure de l'aire protégée du parc national de Forillon. Enfin, quelques autres milieux humides ont été identifiés d'intérêt pour la conservation par l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020). Les pressions anthropiques y demeurent les plus faibles avec 1,6 % des lots construits dans toute la ville de Gaspé au cours de la période s'étendant de 2004 à 2019 (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021). Ainsi, les pressions sur les milieux humides d'intérêt y sont faibles. Par ailleurs, d'autres milieux humides (non identifiés d'intérêt pour la conservation) sont présents dans des inclusions agricoles, où les pressions d'extension sont également jugées faibles.







**Enjeux d'aménagement**

2 — Numéro de pression

Pression

Scénario

Action proposée

Milieux humides

- Milieu humide
- Perte potentielle
- Potential de restauration
- Potential de création
- Milieu humide d'intérêt pour la conservation – Protection intégrale
- Milieu humide d'intérêt pour la conservation – Utilisation durable
- Autre milieu humide d'intérêt

Milieux hydriques

- Rivière à saumon
- Bande riveraine d'intérêt pour la conservation

Limites

- Zone d'étude
- Terres de domanialité privée
- Municipalité
- Unité géographique d'analyse
- Bande de protection

Infrastructures

- Route régionale et nationale
- Route locale

**Équilibre des pertes et des gains**

- Zone prioritaire de développement
- Zone potentielle de développement
- Zone de pression sur les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation
- Restauration
- Création

MRC de La Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé

### Carte 19

#### Scénarios d'engagements de conservation et actions Secteur Gaspé

Sources :

Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 BNDT, 1/250 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
 Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
 Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
 Aires protégées, MFPP, 2018  
 SDA, MERN Québec, 2020  
 Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 Aire naturelle du corridor Forillon, CNC, 2010

Cartographie : Englobe

Chargé de projet : F. Bolduc Date : 2021-12-23

Préparé : M. Courchesne Dessiné : B. Andrieux Vérifié : F. Bolduc

Proj. Maître	Proj.	Otp	Disc.	Type	N° dessin	Rév.
46	P-0022246	0 01	001	EN D	0119	00







## Pieds des bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure

### ❖ Rivière Dartmouth

L'embouchure de la rivière Dartmouth comprend une portion sous affectation Urbaine, le long de la route 132 et de son intersection avec le boulevard Saint-Majorique, où se trouve un noyau de développement. Autour, l'affectation Rurale présente une certaine densité d'habitation et l'extension de ce développement résidentiel pourrait entraîner l'empiétement dans des milieux humides. Cependant, les secteurs les plus à risque sont occupés par des complexes de milieux humides n'ayant pas été identifiés comme d'intérêt pour la conservation. En effet, ces derniers se concentrent plutôt dans le corridor de conservation Forillon, de même qu'aux abords immédiats de la rivière Dartmouth, où ils ont été sélectionnés puisque des habitats fauniques légalement reconnus et des espèces à statut particulier s'y trouvent et que l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020) les a ciblés à cette fin. La plupart de ces milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation sont sous affectation Récréative.

La majorité du secteur entourant l'embouchure de la rivière Dartmouth est vouée à une utilisation résidentielle et à des terrains vacants, sous affectation Récréative. Néanmoins, des activités d'extraction de sable et de pisciculture y ont lieu très près des complexes de milieux humides d'intérêt et de la plaine inondable de la rivière Dartmouth. Il s'agit d'une menace sur ces milieux sensibles.

### ❖ Rivière York

Le SADR prescrit l'affectation Urbaine de part et d'autre de l'embouchure de la rivière York, qui est un milieu hydrique considéré d'intérêt pour la conservation puisqu'il s'agit d'une rivière à saumon. Le développement des terrains vacants qui y sont situés pourrait générer des conflits potentiels avec ce cours d'eau. Certains milieux humides n'ayant pas été identifiés comme d'intérêt pour la conservation sont situés à l'intérieur de l'affectation Urbaine et sur des terrains à vocation résidentielle. Ces secteurs pourraient voir des empiétements sur des milieux humides non sélectionnés comme d'intérêt pour la conservation au cours des prochaines années, notamment celui situé au bout de la rue Forest. Ce dernier est localisé dans le périmètre urbain et il est actuellement possible de le développer afin de prolonger la rue.

Deux zones sous affectation Industrielle sont situées sur la rive sud de la rivière York, soit les parcs industriels de Sandy Beach et des Augustines. Dans le premier, il ne persiste aucun milieu humide selon la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (MELCC, 2019a), bien que, selon les consultations, un milieu humide aurait été restauré à cet endroit. Quant au parc industriel des Augustines, un milieu humide y a également été identifié. Ce milieu humide est situé sur un terrain vacant appartenant à la Municipalité. Il n'a pas été sélectionné comme un milieu d'intérêt pour la conservation lors du diagnostic.

Dans les secteurs sous affectation Rurale, d'autres milieux humides sont situés dans des secteurs où l'utilisation du sol est résidentielle, ou vacante, à cet endroit. Cependant, tous les milieux humides et hydriques identifiés d'intérêt pour la conservation sont situés dans la zone inondable de la rivière. Il s'agit également de milieux humides abritant des habitats fauniques légalement protégés, notamment pour des espèces à statut particulier. Les berges de la rivière sont également sujettes à une altération en raison des activités anthropiques qui y ont cours, là où des résidences sont implantées le long de la rivière. D'autres milieux humides ont été ciblés par l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020).

Enfin, mentionnons la présence du lac Fromenteau, voué à la villégiature. Ce milieu hydrique d'intérêt pour la conservation présente des milieux humides à son exutoire. L'utilisation du sol à des fins résidentielles ainsi que la présence d'installations septiques non conformes pourraient altérer les berges, occasionner une pression sur les milieux humides qui y sont situés et accélérer l'eutrophisation du lac.

#### ❖ Rivière Saint-Jean

L'ensemble du territoire entourant la rivière Saint-Jean est sous affectation Rurale, à l'exception d'une petite partie, sous affectation Urbaine. Le développement urbain y est peu dense et de nombreux terrains vacants y sont présents. À l'exception de la rivière Saint-Jean elle-même et de ses berges, aucun milieu humide n'y est situé. Les milieux humides de cette portion du territoire de Gaspé sont situés en terres à vocation résidentielle sur des terrains vacants. Les pressions de développement pour le secteur situé dans le périmètre urbain de Douglastown, et plus particulièrement le long de la rivière Saint-Jean, sont relativement fortes. Le cadastre en place favorise le développement et plusieurs constructions ont été érigées au cours des dix dernières années, toutes sur des installations septiques individuelles.

Des îlots d'inclusion agricole sont situés à proximité de son embouchure, empiétant en partie sur la plaine inondable ainsi qu'au droit d'un complexe de milieux humides d'intérêt pour la conservation de part et d'autre du ruisseau Seal Cove. Il s'agit de milieux humides identifiés par l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020). Toutefois, la plupart des terrains étant en friche ou comprenant des productions agricoles de taille réduite, la pression pesant sur les milieux humides pourrait être tempérée.

Certains développements résidentiels pourraient altérer des milieux humides, comme c'est le cas dans le secteur de la rue McCallum. Cependant, ces milieux humides n'ont pas été ciblés comme présentant un intérêt particulier pour la conservation. En effet, ceux qui sont identifiés comme tels sont situés en rive immédiate de la rivière Saint-Jean, une rivière à saumon dont les berges sont sujettes aux altérations et où des habitats fauniques, notamment pour des espèces menacées ou vulnérables, y sont légalement désignés. L'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020) y cible également des milieux humides d'intérêt. Enfin, les puits de la prise d'eau du centre-ville de Gaspé y sont situés et les milieux humides se trouvant dans l'aire de protection de cette dernière sont donc ciblés comme d'intérêt pour la conservation.

Près de Douglastown, la voie ferrée qui traverse la rivière Saint-Jean sera remise en état afin de maintenir l'offre ferroviaire, notamment pour les touristes. Certaines portions des voies ferrées nécessitent des travaux de réhabilitation de structures jugées non sécuritaires ou la consolidation de sites présentant des risques en raison de l'instabilité des falaises rocheuses ou de l'érosion côtière. Le projet pourrait occasionner des empiètements sur les milieux côtiers (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 4 décembre 2020). Dans le même secteur, la MRC souhaite intégrer une piste cyclable le long de la voie ferrée, près de l'avenue Matte et au bout de la rue de la Plage, et des deux flèches de sable qui ferment l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Cette rue, qui sera probablement démantelée, est située dans la plaine inondable où sont également situés des milieux humides d'intérêt pour la conservation. Le conflit d'usage entre la rue et le milieu naturel sera donc résolu par ce projet. Par ailleurs, quelques milieux humides devront faire l'objet d'un empiètement pour la réalisation du projet de piste cyclable. Cependant, le secteur en lui-même possède un excellent potentiel de restauration des côtes et des écosystèmes de plage qui y sont situés. Cet élément sera mis en lumière dans l'équilibre des pertes et des gains pour l'ensemble du territoire de la MRC.

#### 4.1.3.2 Intérieur

Le secteur de l'intérieur est défini par un vaste territoire forestier essentiellement composé de terres du domaine public. Dans ce vaste territoire forestier se trouve une seule municipalité, celle de Murdochville.

La vocation principale du secteur de l'intérieur est l'exploitation forestière qui constitue une activité économique relativement importante pour la Gaspésie. La forêt est également un lieu prisé pour les activités de plein air et récréotouristiques, ce qui peut engendrer un conflit avec l'exploitation forestière. Ces activités sont principalement la chasse, la pêche, la villégiature et les randonnées en motoneige (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019).

Les activités du secteur de l'intérieur peuvent également avoir un impact sur les milieux humides et hydriques. Ces conflits d'usage seront examinés plus en détail pour l'unité géographique de la tête du bassin versant de la rivière York, où est située Murdochville.

##### **Tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville)**

Le développement passé de Murdochville est intimement lié aux opérations minières y ayant eu cours. Il existe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation des lots entièrement desservis devenus vacants à la suite de la diminution des activités minières et du déplacement d'une partie de la population (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2019). Le SADR mentionne également que ces terrains vacants devront être occupés en priorité avant de planifier le développement de nouveaux secteurs en périphérie de la ville. Par ailleurs, on enregistre seulement quatre lots construits sur 15 ans (entre 2004 et 2019) pour la municipalité, tous situés dans le périmètre urbain. Il s'agit de la plus faible pression de développement enregistrée sur le territoire au cours de cette période pour l'ensemble de la MRC (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2021).

L'affectation du territoire est Industrielle, Urbaine, Récréation et Forestière. Malgré cela, l'utilisation du territoire municipal est surtout liée aux transports, aux communications et aux services publics, alors que le centre-ville est à vocation résidentielle, avec quelques commerces. Quelques secteurs sont à vocation culturelle, récréative et de loisirs, en particulier au sud du lac York où est situé un camping. Le reste des terres privées sont vacantes.

Les milieux humides sont très peu nombreux sur cette partie du territoire. Ils se concentrent autour de milieux hydriques d'intérêt, soit le lac et la rivière York, ainsi que le lac Porphyre et le ruisseau du même nom (le long de la route 198). En plus des quatre puits souterrains localisés sur le territoire, la municipalité possède une prise d'eau potable d'urgence dans le lac Porphyre. Afin de contribuer à une bonne qualité de l'eau, la MRC désire assurer la conservation du milieu naturel au pourtour du lac et dans un périmètre qui reste à définir autour des puits. Puisque le territoire privé entourant le lac Porphyre appartient à la Municipalité de Murdochville, les menaces potentielles à la qualité de son eau sont heureusement actuellement réduites.

Le lac York, qui abrite l'ombre chevalier *oquassa*, une espèce à statut particulier, et la rivière York, qui est une rivière à saumon, sont considérés comme des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation. Leurs bandes riveraines comprennent, en terres privées, quelques milieux humides jugés d'intérêt pour la conservation. D'ailleurs, rappelons que ces bandes riveraines, de même que celles des tributaires permanents, bénéficient d'une bande de conservation intégrale de la lisière boisée de 20 m et qu'aucune construction ne peut être faite à moins de 60 m du plan d'eau, d'après le règlement de zonage.

Ce secteur est compris dans l'affectation Récréative, et l'utilisation du sol révèle la tenue d'activités de villégiature. Ces activités de villégiature et de récréotourisme pourraient s'avérer être une menace aux milieux humides, dont les empiétements ont déjà commencé par la construction de résidences ou de chalets en bordure du lac York. Elles peuvent également entrer en conflit avec la conservation des milieux hydriques. Étant donné ce contexte, les milieux humides d'intérêt identifiés en bordure du lac York devront faire l'objet d'expertise afin de valider leur intégrité.

## 4.2 Choix de conservation

Cette section vise à expliquer les choix de conservation que la MRC désire faire en fonction des orientations et des objectifs de conservation qu'elle s'est donnés, et des contraintes dégagées par l'analyse du contexte d'aménagement du territoire. D'abord, un rappel des objectifs de conservation retenus est fait, auxquels s'ajoutent des objectifs d'utilisation durable. Par la suite, ces choix de conservation sont présentés cartographiquement de même que les calculs inhérents.

L'analyse du contexte d'aménagement du territoire a mis en lumière des pressions de développement sur certains milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation. La MRC souhaite maintenant se doter d'orientations et d'objectifs permettant d'améliorer la protection sur les milieux humides et hydriques de son territoire, en favoriser une utilisation durable et créer ou restaurer des milieux humides et hydriques. Ces orientations et objectifs permettront à la MRC d'effectuer des choix de conservation éclairés par la suite qui se traduira à l'intérieur du plan d'action présenté au chapitre 5.

### 4.2.1 Étude des scénarios alternatifs : éviter et minimiser

Les scénarios présentés ci-après visent à décrire les options envisagées par la MRC afin d'éviter d'empiéter dans des milieux humides et hydriques jugés d'intérêt pour la conservation et subissant des pressions de développement. L'analyse effectuée pour ces secteurs tente d'éviter le plus possible les pressions pour ce milieu, ou à défaut, d'en minimiser les impacts sur les milieux humides et hydriques. Ces scénarios ont été soumis en consultation publique auprès des différentes parties prenantes identifiées et ont ensuite été bonifiés.

#### Introduction du principe d'espace de liberté

La nature dynamique de plusieurs rivières sur le territoire de la MRC appelle la nécessité d'introduire la notion d'espace de liberté dans la réflexion et éventuellement dans le cadre normatif qui encadrera la protection des bandes riveraines. La prise en compte de l'espace de mobilité permet de considérer la migration latérale des cours d'eau, tout en contribuant de manière préventive à la protection des infrastructures voisines.

#### Secteur Nord

Secteur Nord (Grande-Vallée) - Favoriser une utilisation durable dans une bande riveraine de 30 m le long de la rivière de la Grande Vallée en ajoutant l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma d'aménagement et de développement.

Dans l'unité géographique d'analyse du bassin versant de la rivière de la Grande Vallée, les abords de la rivière ont été identifiés comme une zone de pression sur les milieux humides et hydriques d'intérêt qui y sont situés. Il a d'abord été envisagé d'assurer la protection de la bande riveraine et des milieux humides qui longent celle-ci sur une largeur de 30 m. Cependant,

la présence de constructions actuelles ne permet pas d'éviter les activités anthropiques sur ce territoire. Aussi, une utilisation durable du secteur est proposée afin de permettre une forme de conservation des milieux humides et hydriques, tout en permettant l'utilisation du territoire par les résidents actuels. La définition de cette nouvelle affectation de conservation avec modalités, ainsi que les activités qui y seront permises devront être définies au Schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. Il est toutefois souhaité que l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) se fasse sur toute la profondeur des 30 mètres de cette bande riveraine. Également, cette bande riveraine pourrait être modulée en fonction de l'espace de liberté de la rivière. Cette dernière sera seulement applicable en dehors des secteurs compris dans le périmètre urbain afin d'éviter de trop forts impacts sur les milieux déjà urbanisés.

## Secteur Gaspé

Secteur Gaspé (Rivière-au-Renard) – Favoriser une utilisation durable et la protection des milieux humides d'intérêt pour la conservation, dans la plaine inondable en ajoutant l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma et exclure le périmètre urbain de la zone inondable.

À Rivière-au-Renard, un milieu humide d'intérêt pour la conservation est situé dans la plaine inondable. La MRC désire en assurer une utilisation durable, puisqu'une autorisation environnementale a déjà été accordée pour la construction d'une piste cyclable. L'utilisation durable des milieux humides dans le secteur visant le projet de piste cyclable devrait être encouragée afin de permettre des activités récréatives sans porter atteinte au milieu naturel. Elle propose d'assurer une utilisation durable de l'entièreté de la plaine inondable (incluant la rive) par l'implantation de l'affectation Conservation avec modalités. Les activités qui y seront permises devront être définies au Schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire en se basant sur ce qui est prévu entre autres dans la PPRLPI. La MRC propose d'ailleurs le retrait de la plaine inondable du périmètre urbain afin de limiter les impacts du développement et des activités anthropiques sur cette dernière.

Secteur Gaspé (embouchure rivière Dartmouth) - Ajouter au Schéma d'aménagement l'affectation Conservation (stricte) dans la plaine inondable et dans une bande riveraine de 60 mètres de profondeur.

On dénote la présence de certaines activités d'extraction des ressources naturelles à proximité du complexe de milieux humides d'intérêt situé dans la plaine inondable de la rivière Dartmouth. Afin de minimiser les impacts futurs de ces activités, la MRC envisage la protection intégrale des milieux humides qui sont situés dans la plaine inondable de l'embouchure de la rivière Dartmouth. La MRC proposait donc d'appliquer, dans une bande de protection de 60 mètres de profondeur et dans la plaine inondable, l'affectation Conservation stricte où les activités seront limitées de façon importante.

À la suite de la consultation des parties prenantes et afin d'assurer la protection de la bande riveraine, il est décidé d'appliquer à l'embouchure de la rivière Dartmouth, sur une profondeur de 60 mètres, une bande de protection qui sera plus conforme à la protection déjà en cours pour les segments de rivières à saumon présents en terres publiques. Cette bande de protection devra toutefois être modulée en fonction de l'espace de liberté de la rivière et on y appliquera l'affectation Conservation stricte.

Secteur Gaspé (lac Fromenteau) – Ajouter l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma sur une profondeur de 30 mètres afin de limiter les impacts sur les berges.

Le lac Fromenteau est un milieu hydrique d'intérêt pour la conservation présentant des milieux humides à son exutoire. Les activités de villégiature qui y ont cours sont susceptibles d'occasionner une pression sur ces derniers et sur le lac lui-même. Aussi, la MRC désire permettre ces activités, tout en assurant l'utilisation durable du lac qui permettra la conservation des milieux humides situés sur ses berges. Elle propose donc l'implantation d'une affectation conservation avec modalités sur une profondeur de 30 mètres. Les modalités devront être définies au Schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire.

Après avoir consulté les parties prenantes, il a été discuté que l'utilisation durable pourrait être applicable sur une bande de protection d'une profondeur de 200 mètres sur 60 % de l'ensemble de la bande riveraine du lac permettant de laisser une portion habitée (d'au maximum 40 % du pourtour du lac) non assujettie à cette bande de protection. Cette portion serait cependant soumise minimalement à la PPRLPI et à la largeur de bande riveraine réglementaire de la Ville de Gaspé. La concrétisation de ce scénario devra toutefois de faire de façon concertée avec le MFFP et le MERN afin de coordonner cette volonté de conservation qui s'appliquerait majoritairement sur les terres publiques entourant le lac.

**Secteur Gaspé (Haldimand - embouchure rivière Saint-Jean) - Ajouter au Schéma d'aménagement l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma afin de favoriser l'utilisation durable de la flèche littorale.**

L'embouchure de la rivière Saint-Jean comprend une flèche de sable sur laquelle passe la voie ferrée. Cette dernière de même que la rue Matte doivent faire l'objet de travaux de restauration. Des milieux humides seront vraisemblablement affectés par ces travaux. Cependant, afin de minimiser les impacts sur ces milieux humides d'intérêt, la MRC souhaite favoriser la restauration de côtes dans ce secteur également sujet à l'érosion. Elle souhaite aussi favoriser l'utilisation durable du secteur à des fins récréatives par la mise en place d'une piste cyclable. C'est dans cette optique que la MRC propose d'ajouter l'affectation Conservation avec modalités au Schéma d'aménagement et de développement. Les modalités seront définies au Schéma et dans son document complémentaire.

**Secteur Gaspé (Seal Cove) - Ajouter l'affectation Conservation (stricte) au Schéma afin de protéger le complexe de milieu humide (à l'exception des lots d'inclusion agricole, où l'on favorisera une utilisation durable).**

Le complexe de milieux humides situé aux abords du ruisseau Seal Cove est soumis à certaines pressions agricoles. Compte tenu de la présence d'inclusions agricoles dans ce complexe, la MRC désire implanter une protection intégrale sur une partie du complexe afin d'éviter les milieux humides lors du développement de ces activités agricoles. Le reste du complexe sera soumis à une utilisation durable en encadrant ces activités, encadrement qui sera défini au Schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire. La MRC désire également favoriser la mise en valeur du complexe de milieux humides par la création par exemple d'un sentier pédestre ou de panneaux d'interprétation.

À la suite de la consultation, il a été convenu qu'en plus de l'application de l'affectation Conservation stricte, l'ensemble des milieux humides ciblés par le scénario devra inclure une bande de protection d'une largeur suffisante pour maintenir la naturalité de la zone tampon entourant ces milieux (les calculs d'indice utilisent habituellement une profondeur de 100 m). Cette bande de protection de 100 mètres sera quant à elle soumise à l'affectation Conservation avec modalités et comprendra des spécificités concernant les activités agricoles (par exemple des mesures environnementales agricoles). Aussi, le milieu humide de moins grande envergure situé entre les deux grands complexes de milieux humides sera inclus dans l'affectation de

Conservation stricte puisqu'il se situe à un endroit stratégique et est potentiellement connecté avec ces derniers.

## Secteur Murdochville

Scénario 7 - Secteur Murdochville (lac York) – Favoriser l'utilisation durable d'une bande riveraine sur 60 mètres de profondeur en implantant l'affectation Conservation (avec modalités) au Schéma

Les berges du lac York sont investies par des activités de villégiature. Compte tenu de l'orientation de la MRC dans son SADR de « Favoriser le développement d'une villégiature adaptée aux caractéristiques du milieu naturel de la MRC » et de la présence actuelle de plusieurs constructions en rive du lac, il n'est pas possible d'éviter complètement les pressions sur le milieu naturel. La municipalité prévoit déjà une protection de ses rives, mais on privilégie également une utilisation durable des milieux naturels de ce secteur, ce qui contribuerait à préserver les milieux humides d'intérêt présents sur les rives du lac York ainsi que la qualité de l'eau du lac au bénéfice de la faune à statut particulier, qui y trouve son habitat, et du saumon, qui colonise la rivière York plus en aval. La définition et les modalités des activités permises devront être définies au Schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire.

À la suite des consultations, il est souhaité que cette utilisation durable soit applicable sur une bande de protection d'une profondeur de 100 mètres sur 60 % de l'ensemble de la bande riveraine du lac, permettant de laisser une portion habitée (d'au maximum 40 % du pourtour du lac) non assujettie à une utilisation durable. Cette portion devra cependant être soumise minimalement à la PPRLPI ou à la largeur de bande riveraine réglementaire à la Ville de Murdochville. La concrétisation de ce scénario devra toutefois de faire de façon concertée avec le MFFP et le MERN afin de coordonner cette volonté de conservation s'appliquerait en bonne partie sur les terres publiques. Des modalités spécifiques pour les projets municipaux dans cette bande de protection pourraient également être incluses dans la définition des activités permises dans cette bande de protection.

### 4.2.2 Superficies vouées à la protection et à l'utilisation durable

Afin d'atteindre les objectifs de conservation et d'utilisation durable énoncés précédemment, la MRC prévoit protéger dans leur état actuel certains milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Ces derniers, identifiés aux cartes 18 à 20, correspondent :

- ▶ à certains tronçons de côte;
- ▶ aux milieux humides dans les aires de protection d'eau potable;
- ▶ aux milieux humides situés dans le corridor Forillon et aux abords du parc national de Forillon;
- ▶ aux milieux humides situés à l'embouchure de la rivière de l'Anse au Griffon;
- ▶ aux rivières à saumon Dartmouth, York et Saint-Jean;
- ▶ aux milieux humides situés en dehors des lots d'inclusion agricoles du complexe de milieux humides longeant le ruisseau Seal Cove;
- ▶ au lac Porphyre, au ruisseau Porphyre et aux milieux humides qui sont dans une bande riveraine de 30 m de ceux-ci.

L'ensemble de ces milieux humides et hydriques représentent une superficie totale de 27,4 km<sup>2</sup> (calculée pour les cours d'eau surfaciques et pour les bandes riveraines; tableau 37).

Tableau 37 Sommaire des superficies de milieux humides et hydriques en terres privées sujettes à des engagements de conservation

Unité géographique d'analyse	Milieux humides (km <sup>2</sup> )	Protection		Utilisation durable	
		Milieux humides (km <sup>2</sup> )	Milieux hydriques (km <sup>2</sup> )	Milieux humides (km <sup>2</sup> )	Milieux hydriques (km <sup>2</sup> )
Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée	0,9	< 0,1	0,1	0,1	0,5
Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée	0,1	0,1	-	-	< 0,1
Bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC	3,5	< 0,1	-	0,1	< 0,1
Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure	0,4	-	-	0,3	0,7
Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure	1,1	0,3	-	0,3	-
Pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure	27,9	8,2	18,0	1,6	2,1
Tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville)	0,2	0,1	0,5	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>34,2</b>	<b>8,8</b>	<b>18,6</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>

Notes : L'utilisation de nombres arrondis fait en sorte que les sommes indiquées au tableau peuvent différer de l'addition des différentes parties présentées.

Les calculs de superficie des milieux hydriques sont réalisés à partir des cours d'eau surfaciques et excluent les cours d'eau linéaires.

Les superficies en utilisation durable pour les lacs York, Fromenteau et D'Amours n'ont pas été comptabilisés en totalité étant donné la volonté de conserver une certaine proportion d'une zone tampon prédéfinie.

Ces milieux humides et hydriques devraient être protégés dans leur état, puisque les activités permises de nature non invasive (par exemple activités récréotouristiques, villégiature, etc.) n'en affecteront pas l'intégrité. Pour les milieux humides, cela représente 25,7 % des superficies comprises en terres privées. Cette superficie correspond également à 70,6 % des milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation. L'objectif établi au diagnostic (section 3.4.2) visant à protéger 35 % des milieux humides d'intérêt pour la conservation est donc amplement atteint. Ces modifications aux affectations nécessiteront des changements au SADR, dont il sera question dans la stratégie de conservation décrite subséquemment.

Par ailleurs, certains milieux humides et hydriques feront l'objet de mesures d'encadrement des activités susceptibles d'être réalisées afin d'assurer leur utilisation durable. Il s'agit de l'utilisation durable de la rivière de la Grande Vallée, des milieux humides situés à l'embouchure de la rivière au Renard (à des fins récréatives), des lacs Fromenteau (dans une bande riveraine de 200 m sur 60 % de la bande riveraine) et York (dans une bande riveraine de 100 m sur 60 % de la bande riveraine avec modalités), ainsi que la portion du complexe de milieux humides longeant le ruisseau Seal Cove qui est comprise dans les lots d'inclusion agricoles. Les milieux humides et hydriques voués à une utilisation durable représentent respectivement une superficie de 2,5 km<sup>2</sup> et 3,5 km<sup>2</sup> (calculée pour les cours d'eau surfaciques; tableau 37). Ainsi, cela porte à 33,0 % des milieux humides du territoire d'application du PRMHH qui seront voués soit à la protection, soit à l'utilisation durable par le biais d'outils urbanistiques.

## 4.3 Équilibre des pertes et des gains écologiques

La présente section vise à définir les pertes en milieux humides et hydriques jugées inévitables sur le territoire d'application du PRMHH au cours des dix prochaines années. Elle vise également à identifier des secteurs voués à l'établissement de gains potentiels pour les milieux humides et hydriques du territoire, afin de tendre vers l'équilibre entre les pertes et les gains, dans l'optique du principe de « zéro perte nette » sur lequel s'appuie la loi provinciale.

### 4.3.1 Estimation des pertes anticipées

Les pertes anticipées ont été calculées sur l'ensemble des milieux humides et hydriques incluant ceux identifiés comme d'intérêt pour la conservation (tableau 38). Pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, les pertes anticipées ne sont pas de grande ampleur et concernent les milieux humides qui sont situés en zones de développement, c'est-à-dire dans les zones d'affectations Urbaine et Industrielle ou dans certains secteurs plus propices au développement identifiés. Les abords de la route 132 ont en premier lieu été identifiés, puisque ceux-ci sont historiquement un vecteur de développement, et que des pertes en milieux humides pourraient y être enregistrées. Le secteur de la rue McCallum situé en cœur d'îlot a été identifié comme une zone où il pourrait y avoir une perte potentielle en milieux humides. Ce secteur pourrait en effet, être éventuellement développé avec un projet résidentiel. Également, les abords du lac York possèdent un secteur non construit, mais loti, qui pourrait éventuellement se développer. Certaines pertes liées à des projets connus tel que le projet de piste cyclable dans le secteur Haldimand ont également été considérées. Au même titre, tous les milieux humides situés à l'intérieur des périmètres urbains pourraient subir des pertes potentielles puisque ces derniers pourraient être éventuellement développés. L'ensemble de ces territoires a donc été intégré au calcul des pertes anticipées.

En effet, bien qu'il y ait présence d'espaces vacants dans les secteurs énumérés ci-dessus, il pourrait subsister une certaine pression de développement sur ces derniers à moyen ou long terme. Il semble donc cohérent d'y envisager des pertes éventuelles de milieux humides. Compte tenu du rythme auquel le territoire se développe dans la MRC, il est très probable que ces milieux humides ne soient pas tous détruits dans un horizon de 10 ans. Aussi, ce calcul apparaît conservateur pour illustrer le pire scénario envisageable.

Tableau 38 Pertes anticipées en terres privées en milieux humides et hydriques

Unité géographique d'analyse	Milieux humides (km <sup>2</sup> )	Pertes anticipées de milieux humides soumis à des pressions de développement (km <sup>2</sup> ) <sup>2</sup>	Pertes anticipées (%)	Pertes anticipées de milieux humides d'intérêt pour la conservation (km <sup>2</sup> )
Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée	0,9	< 0,1	0,7	-
Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée	0,1	-	< 0,1	-
Bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC	3,5	0,1	1,5	-
Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure	0,4	0,1	15,3	0,2
Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure	1,1	-	< 0,1	-
Pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure	27,9	0,2	0,9	< 0,1
Tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville)	0,2	0,1	46,5	0,1
<b>Total</b>	<b>34,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,3</b>

Notes : L'utilisation de nombres arrondis fait en sorte que les sommes indiquées au tableau peuvent différer de l'addition des différentes parties présentées.

1 : Les calculs de superficie des milieux hydriques sont réalisés à partir des cours d'eau surfaciques et excluent les cours d'eau linéaires.

2 : Les milieux humides inclus dans ce calcul comprennent également les milieux humides qui ne sont pas d'intérêt pour la conservation, qui sont sous affectation Urbaine ou Industrielle, qui longent la route 132 ou qui ont été identifiés comme plus sujets à faire l'objet de projets de développement lors de l'analyse du contexte d'aménagement du territoire.

### 4.3.2 Identification des priorités de création et de restauration

Afin de compenser les pertes éventuelles inévitables de milieux humides et hydriques, la MRC s'est penchée sur l'identification de secteurs pouvant faire l'objet de restauration ou de création de milieux humides et hydriques. Idéalement, les projets de création et de restauration qui seront effectués dans le futur devraient être réalisés dans le même bassin versant qui a subi des pertes. À défaut, les unités géographiques d'analyse pourront servir de repères.

La recherche de milieux présentant un potentiel de restauration ou de création peut permettre de redonner des fonctions et services écologiques potentiellement perdus ou altérés aux écosystèmes du bassin versant. Elle peut également permettre d'agrandir ou de bonifier (soit restaurer ou créer) des milieux d'intérêt existants. Les milieux naturels homogènes peuvent aussi bénéficier de la création d'un milieu humide ou hydrique en augmentant la diversité d'habitats. La création de milieux humides et hydriques peut en effet contribuer à la remontée du saumon, à diminuer l'érosion des rives et à éliminer les obstacles à la libre circulation de l'eau et des poissons. Par ailleurs, la création de marais salés peut être envisagée le long de la côte. Cette dernière pourrait être jumelée ou non à la stabilisation de rives, intégrant une toposéquence végétale complète allant du marais inférieur, supérieur, marécage arbustif, arborescent et terrestre. Enfin, un site dégradé pourrait présenter un intérêt à faire l'objet d'un réaménagement complet. En effet, ces derniers pourraient bénéficier de restaurations des milieux humides existant, d'un agrandissement de ces derniers ou d'une création complète. À ces milieux s'ajoutent des milieux humides présentant un potentiel de valorisation, par exemple pour la création de sentiers, l'accès à un plan d'eau valorisé pour la pêche, ou des milieux urbains pouvant servir de site de sensibilisation.

#### 4.3.2.1 Projets potentiels de restauration

L'analyse du territoire de la MRC et de ses différentes composantes ainsi que les consultations réalisées ont permis d'identifier des secteurs potentiels pour de la restauration de milieux humides (cartes 18 à 20). Certains milieux sont identifiés par les parties prenantes comme présentant un potentiel pour la restauration puisqu'ils ont connu dans le passé des perturbations qui justifieraient un projet de restauration. Les projets potentiels de restauration qui sont actuellement examinés par les parties prenantes consultées sont les suivants :

- ▶ Le projet du prolongement de la piste cyclable sur la flèche littorale de la rivière Saint-Jean reliant Haldimand à Douglastown laisse place à différentes possibilités de restauration pouvant potentiellement atteindre une superficie estimée de 18 881 m<sup>2</sup> (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 2 décembre 2020). Parmi les actions qui pourraient être étudiées plus en détail, mentionnons la restauration de marais côtiers et de flèches littorales par le reprofilage et la végétalisation de portions de plages perturbées à proximité de la piste cyclable, incluant le retrait de trois vestiges d'enrochement le long de l'emprise de la voie ferrée;
- ▶ Dans le même secteur, la rue Matte (secteur de Douglastown), située sur la flèche littorale de la rivière Saint-Jean, est sujette à la submersion côtière et pourrait être désaffectée. Elle traverse actuellement un milieu humide côtier et son démembrement pourrait permettre la restauration de l'écosystème perturbé.

Ces projets permettraient d'assurer le maintien des écosystèmes côtiers vulnérables à l'érosion côtière, rejoignant l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques. Ces milieux humides côtiers remplissent des fonctions de rempart contre l'érosion, ils modèrent les impacts des inondations, limitent les dommages causés par les aléas côtiers et contribuent également à la diversité biologique puisqu'il s'agit d'écosystèmes marins généralement riches.

Par ailleurs, la MRC aimerait poursuivre les recherches de milieux humides et hydriques potentiels à restaurer en ciblant les endroits les plus propices grâce à une analyse comparative des photographies aériennes historiques et des données plus récentes. Les plaines inondables ainsi que les estuaires et les anses des rivières de la MRC sont sans doute les plus prometteurs pour faire l'objet de tels projets de restauration. De plus, les milieux humides ayant fait l'objet de remblayage dans le passé pourraient faire l'objet d'une restauration possible. La MRC aurait notamment ciblé une problématique à proximité du boulevard York où un milieu humide aurait fait l'objet d'un remblayage (secteur de Sunny Bank). Une étude est actuellement en cours afin d'évaluer la possibilité de restaurer l'espace de liberté du cours d'eau à cet endroit (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 27 novembre 2020).

Les rives de la rivière de la Grande Vallée pourraient également faire l'objet de projets de restauration dans des secteurs où l'érosion a fait son œuvre, en particulier sur la rive gauche de la rivière, en aval de la rue du Vieux-Pont (MRC de La Côte-de-Gaspé, comm. pers., 27 novembre 2020). Ces projets contribueraient à maintenir une bonne qualité de l'eau dans cette rivière. Rappelons que les milieux humides de l'unité géographique d'analyse du bassin versant de la rivière de la Grande Vallée sont un rempart contre l'érosion et favorisent la rétention des sédiments.

Quelques occurrences d'espèces exotiques envahissantes sont associées à des milieux humides et hydriques à l'embouchure des rivières au Renard et York, de même que le long de la côte dans l'unité géographique d'analyse du secteur nord, à Sandy Beach, et le long de la rivière de la Petite Vallée. La possibilité de contrôler les populations d'espèces envahissantes

pourrait faire l'objet d'une évaluation dans ces milieux humides et hydriques afin d'assurer le maintien de la biodiversité des milieux humides concernés.

Certains projets de restauration de la plaine inondable pourraient également voir le jour sur les lots résidentiels situés le long de la rivière au Renard (lots 3 619 001, 3 619 029, 3 617 778 et 4 972 133). Il y a en effet un potentiel de restauration de milieux humides par l'enlèvement de remblai dans la plaine inondable. Ceci permettrait la remise en état de l'espace de liberté de la rivière et la création d'un milieu humide. Des terrains situés le long de la montée de Rivière-Morris pourraient également représenter un potentiel de restauration. Ce sont des terrains localisés dans la plaine inondable de la rivière au Renard où des installations septiques pourraient encore se trouver après la démolition de résidences à la suite des inondations de 2009.

Finalement, le terrain de l'ancien aréna de Petit-Cloridorme comprenant les lots 5 506 633, 5 506 634, 5 506 639 a historiquement fait l'objet d'inondations. Ces lots ont donc également été identifiés comme secteurs potentiels pour la création de milieux humides.

#### 4.3.2.2 Projets potentiels de mise en valeur

Également, plusieurs projets de mise en valeur pourraient voir le jour afin de mettre en valeur les fonctions paysagères des milieux humides ainsi que d'encourager les services éducatifs, de sensibilisation et récréotouristiques qu'offrent les milieux humides et hydriques :

- ▶ Le complexe de milieux humides situés le long du ruisseau Seal Cove pourrait faire l'objet d'un projet de mise en valeur par le biais de panneaux d'interprétation;
- ▶ L'embouchure de la rivière au Renard présente un milieu humide qui fera l'objet d'une mise en valeur par la mise en place d'une piste cyclable. Il comprend également des espèces exotiques envahissantes et a fait l'objet de remblais. Un projet de restauration pourrait prendre en compte ces différents aspects;
- ▶ Le complexe de milieux humides le long de la rivière Saint-Jean se prêterait bien à une mise en valeur.

De plus, le long de la rivière du Grand-Cloridorme, au cœur du village, l'usage de VTT a altéré le complexe de milieux humides. Une restauration pourrait également être envisagée à cet endroit. Le CENG a déjà mis en place des panneaux d'interprétation pour favoriser sa mise en valeur et l'utilisation durable de ces milieux humides.

#### 4.3.2.3 Projets potentiels de création

Enfin, pour établir des possibilités de création, la MRC pourrait envisager la création de milieux humides dans les bassins versants les plus sujets aux inondations, afin de limiter ces dernières. L'analyse des données de la cartographie écoforestière (MFFP, 2020a) et de photos aériennes a permis de cibler les sites présentant des perturbations, comme des gravières, des carrières, des remblais ou des sites perturbés. L'analyse a permis de sélectionner de manière préliminaire des sites qui pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé afin de vérifier s'ils constituent un site de choix pour la création de milieux humides et hydriques. Par ailleurs, bien que la présente analyse ait été circonscrite au territoire d'application du PRMHH, il peut être envisageable d'acquérir de tels sites en terres publiques pour la réalisation de projets de création ou de restauration de milieux humides. Ainsi, un certain nombre de sites perturbés actuellement exempts de milieux humides pourraient faire l'objet d'études plus poussées pour confirmer le potentiel de création de milieux humides qu'ils présentent. Ces sites potentiels de création ont une superficie cumulée de 0,12 km<sup>2</sup>. Cette banque de sites pourrait être analysée

de façon plus poussée pour permettre la recherche de projets de compensation, en cas de conflit entre le développement économique et la conservation. Le tableau 39 présente l'équilibre entre les pertes et les gains attendus pour les dix prochaines années. Cet équilibre est positif, ce qui presse l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides que se donne la MRC.

Tableau 39 Équilibre des pertes et des gains anticipés en terres privées en milieux humides et hydriques

Unité géographique d'analyse	Pertes anticipées (km <sup>2</sup> )	Banque de milieux humides ou hydriques présentant un potentiel pour la restauration (km <sup>2</sup> )	Banque de milieux présentant un potentiel pour la création de milieux humides (km <sup>2</sup> )
Bassin versant de la rivière de la Grande Vallée	< 0,1	< 0,1	-
Bassin versant de la rivière de la Petite Vallée	-	-	-
Bassins versants côtiers du secteur nord de la MRC	0,1	0,3	-
Bassin versant de la rivière au Renard et son embouchure	0,1	0,1	0,1
Bassin versant de la rivière de l'Anse au Griffon et son embouchure	-	-	-
Pieds de bassins versants des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean et leur embouchure	0,2	3,1	0,3
Tête de bassin versant de la rivière York (secteur de Murdochville)	0,1	-	-
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>0,4</b>

Notes : L'utilisation de nombres arrondis fait en sorte que les sommes indiquées au tableau peuvent différer de l'addition des différentes parties présentées.

1 : Les calculs de superficie des milieux hydriques sont réalisés à partir des cours d'eau surfaciques et excluent les cours d'eau linéaires.



## 5 Élaboration d'une stratégie de conservation

Les objectifs de conservation de la MRC de La Côte-de-Gaspé seront réalisés par le biais d'une stratégie de conservation. La mise en œuvre de cette stratégie s'effectuera par l'entremise de plusieurs moyens déployés dans le cadre d'un plan d'action ainsi que d'un programme de suivi et d'évaluation de ce dernier. Ces moyens concernent la planification du territoire, les ajustements à la réglementation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, l'acquisition de connaissances jugées nécessaires à la bonne gestion des milieux humides et hydriques du territoire ainsi que la sensibilisation des décideurs et des citoyens de la MRC. Cette dernière a misé sur des moyens et des actions réalistes qui permettront d'atteindre les objectifs établis et qui favoriseront la sensibilisation et la responsabilisation locale quant à la conservation des milieux humides et hydriques. Ce chapitre présente les différents moyens qui seront mis en place par la MRC pour atteindre ses orientations et ses objectifs dans le visant la protection intégrale, l'utilisation durable et la restauration/création.

### 5.1 Identification des moyens de conservation

#### 5.1.1 Planification du territoire

Le SADR de la MRC permet d'édicter les grandes orientations liées à la planification du territoire. En effet, cet outil est un médium essentiel dans l'application du plan d'action. Déjà, le choix des orientations d'aménagement présentées au SADR met en lumière la volonté claire de la MRC de promouvoir les activités de villégiature qui prennent leur source dans les milieux naturels.

L'identification des grandes affectations du territoire dans le SADR et les usages qui y sont autorisés permettent de concilier la protection de la biodiversité et le développement. La définition des grandes affectations encadre en effet les usages à fort impact sur le milieu naturel dont font partie les milieux humides et hydriques afin de tendre vers une coexistence harmonieuse des utilisations du sol.

##### 5.1.1.1 De nouvelles affectations

Dans le cadre du PRMHH, l'utilisation de l'outil de planification qu'est le SADR se traduit par la création d'une affectation *Conservation* qui sera subdivisée en deux catégories : *Conservation stricte* et *Conservation avec modalités* (cartes 18 à 20). Ces mesures s'inscrivent essentiellement dans les orientations visant le maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Elles visent également à assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides et hydriques inclus dans les aires de protection des prises d'eau potable, et ce, afin de favoriser une bonne gestion des plaines inondables dans le contexte des changements climatiques et d'assurer la libre circulation des poissons dans les bassins versants des rivières à saumon.

L'ajout de l'affectation *Conservation stricte* au schéma permettra d'abord d'intégrer dans le SADR les secteurs qui méritent une protection intégrale, dans le but de préserver le caractère naturel du milieu. Cette affectation sera ajoutée dans les secteurs où l'analyse a clairement fait ressortir la priorité de protéger les milieux humides et hydriques, sans volonté d'encourager d'autres activités. Les usages autorisés dans cette classe se limiteront principalement à la

protection, à l'observation et à l'interprétation de la nature, et ce, à des fins éducatives, scientifiques et de détente. On peut y anticiper le récréotourisme et des aménagements de faible empreinte au sol permettant l'accès aux milieux naturels. Dans cette affectation du sol, l'ouverture de nouvelles rues et l'implantation de nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout ne sont pas autorisées à l'exception des cas ayant pour but de répondre à des problématiques de salubrité ou de sécurité publique.

De plus, selon l'encadrement législatif à venir, la MRC souhaite protéger un maximum de territoires incompatibles avec les activités pétrolières afin d'assurer la protection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation et de les soustraire à une telle activité. Dans cette optique, l'affectation *Conservation stricte* pourrait être proposée dans les secteurs où les milieux humides pourraient être menacés par les activités pétrolières.

L'affectation *Conservation avec modalités* comprendra quant à elle différents niveaux d'activité en reconnaissant parfois certains usages déjà présents sur le territoire en acceptant parfois de nouveaux en toute cohérence avec la poursuite et la réalisation des objectifs de protection et de mise en valeur de certains milieux naturels. Elle permettra de conserver les milieux humides et hydriques situés aux abords du parc, tout en assurant l'utilisation durable du secteur. Les activités autorisées sous cette affectation permettront par exemple de limiter l'étalement urbain en resserrant les densités maximales autorisées, de limiter la densification résidentielle, d'exiger un frontage minimal lors des opérations cadastrales (notamment le long de la route 197), de permettre certaines activités de villégiature, d'éviter l'ouverture de nouveaux chemins et de protéger les bandes riveraines des cours d'eau. Ce type de mesures permettra de protéger les milieux humides et hydriques, de même que les autres milieux naturels. L'objectif ultime de l'implantation de l'affectation *Conservation avec modalités* est d'assurer l'utilisation durable du territoire.

#### 5.1.1.2 Des plaines inondables moins accessibles

Afin de favoriser une saine gestion des plaines inondables la MRC souhaite redéfinir les limites de ses périmètres urbains pour certains secteurs afin d'en exclure ces dernières (carte 19). Cette volonté émane du constat que la plaine inondable localisée dans ce milieu urbanisé subit d'importantes pressions et que bien que règlementée, la plaine inondable se retrouve souvent altérée et dégradée. Le fait de l'exclure du périmètre urbain ajoutera une contrainte supplémentaire à l'empiétement en zone inondable.

Également, afin de protéger plus particulièrement le saumon, l'affectation *Conservation* sera implantée dans les plaines inondables des rivières à saumon répertoriées sur le territoire de la MRC.

Afin de permettre une certaine flexibilité dans l'encadrement des usages permis, la MRC a également instauré, pour certains lacs l'application de l'affectation *Conservation avec modalités* dans une bande de protection d'une certaine profondeur (100 ou 200 m) sur 60 % de l'ensemble de la bande riveraine du lac, permettant ainsi de laisser une portion habitée (d'au maximum 40 % du pourtour du lac) non assujettie à cette affectation. Cette façon de faire permet de tenir compte de lotissements existants tout en assurant la protection d'une partie des bandes riveraines,

La notion d'espace de liberté des cours d'eau est également un élément central dans la vision de protection des milieux humides et hydriques de la MRC. En effet, la MRC souhaite intégrer la notion d'espace de liberté dans son Schéma et se doter de paramètres d'encadrement

pertinents. Pour ce faire, elle désire d'abord incorporer les résultats de l'étude du CENG sur les espaces de liberté des rivières.

### 5.1.1.3 Un système de surveillance

La MRC désire également mettre en place un système d'alerte des intervenants octroyant les permis municipaux afin que les projets susceptibles d'altérer les milieux humides fassent l'objet d'un suivi environnemental assidu. Afin de faciliter la coordination de cette vigilance, la MRC propose d'ailleurs que soient intégrés aux plans de zonage les milieux humides d'intérêt pour la conservation.

## 5.1.2 Réglementation

La réglementation demeure un autre moyen d'assurer la conservation des milieux humides et hydriques, au moyen du document complémentaire du SADR ou de réglementations particulières. Dans son document complémentaire, la MRC fixe des normes minimales relatives aux contraintes naturelles sur son territoire. Ces normes seront ensuite transposées dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales, le tout en conformité avec les dispositions de la LAU.

Dans son objectif de conserver 35 % des milieux humides situés en terres privées, la MRC désire encadrer l'exploitation agricole dans le secteur où est situé le complexe de milieux humides du ruisseau Seal Cove. Par exemple, la distance des bâtiments par rapport aux milieux humides, la présence de zones tampons autour de ceux-ci et les normes de lotissement pourront être revues de manière à assurer la pérennité de ces milieux.

### 5.1.2.1 Des mesures de protection adaptées à chaque milieu

L'outil réglementaire principal utilisé dans le cadre de ce PRMHH est la bande de protection (ou zone tampon). En effet, afin de protéger les milieux humides et hydriques, cette mesure adaptée selon les contextes spécifiques de chaque MHH. Certains secteurs, tels que les rivières à saumon, se sont vu attribuer une bande de protection de 60 m afin d'être en cohérence avec l'encadrement en place sur les terres publiques. D'autres cours d'eau à risque d'altération des berges, ont été soumis à un élargissement des bandes de protections à 30 m à l'intérieur de laquelle les activités seront limitées afin d'assurer une utilisation durable de ce territoire en y restreignant les usages. De plus, des dispositions limitant la densité cadastrale à proximité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation pourraient par exemple être envisagées et intégrées au document complémentaire. Les modalités exactes de l'encadrement réglementaire seront établies par la MRC en concertation avec le milieu.

Finalement, afin de protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques, la MRC désire s'assurer que tous les marais côtiers et les autres milieux naturels côtiers sujets à l'érosion soient inclus dans les bandes de protection côtière inscrites au SADR.

## 5.1.3 Acquisition de connaissances

La démarche d'élaboration du PRMHH a mis en lumière la nécessité de compléter l'acquisition de données qui permettront d'alimenter la réflexion de l'ensemble des parties prenantes sur la question, tant durant l'application du plan d'action du présent PRMHH que pour l'élaboration d'une deuxième mouture dans dix ans. Le plan d'action vise donc à acquérir certaines connaissances précises, notamment afin de mieux connaître les milieux humides présents sur le territoire, de même que leur niveau d'intégrité.

### 5.1.3.1 La cartographie

Dans cette optique la MRC souhaite mettre à jour la cartographie des milieux humides à partir des données LiDAR disponibles dans les secteurs les plus sujets au développement. Pour atteindre cet objectif, la MRC mettra à jour le PRMHH, à partir des données disponibles au fil du temps, d'abord en faisant le cumul des projets de restauration et de création qui auront lieu sur le territoire par les différentes parties prenantes, et en mettant à jour les cartographies disponibles à partir des informations les plus récentes disponibles.

MRC désire également effectuer une mise à jour de la cartographie des marais côtiers, afin d'en assurer la conservation. Elle veut aussi poursuivre les actions concrètes de protection de ses côtes en travaillant en collaboration avec l'UQAR sur le projet Résilience côtière afin d'identifier les secteurs les plus problématiques.

Dans le but de favoriser une bonne gestion des plaines inondables dans le contexte des changements climatiques il est souhaité de mettre à jour la cartographie de la rivière au Renard, de la Petite rivière au Renard, de l'Anse au Griffon, York et de la Petite Fourche.

### 5.1.3.2 La qualité de l'eau

Les sources potentielles de contamination des milieux humides et hydriques identifiées sur le territoire sont essentiellement les matières en suspension (en provenance des rives sujettes à l'érosion), la présence de claims miniers voués à l'exploration des hydrocarbures dans le bassin versant de la rivière York et dans le secteur de Sandy Beach ainsi que les fosses septiques, dont certaines sont non conformes, malgré les efforts d'application réglementaire. La majeure partie de la stratégie d'acquisition de connaissances du présent PRMHH tourne donc autour de ces problématiques.

En ce qui a trait à la qualité de l'eau, les rives qui devraient faire l'objet de restauration ainsi que les milieux humides les plus sensibles à la contamination des eaux sont peu connus. Puisque la MRC souhaite conserver les milieux humides prioritaires les plus sujets à une contamination des eaux, elle se doit d'abord acquérir les informations manquantes sur la vulnérabilité des milieux humides et hydriques à la contamination de l'eau en identifiant ceux qui sont plus susceptibles de subir une contamination. Des recommandations devront être émises au besoin pour limiter les risques de contamination potentielle liés aux activités anthropiques.

La MRC souhaite également compléter sa connaissance des aires de protection des prises d'eau potable. Les municipalités, à qui incombe légalement cette responsabilité, seront donc appelées à travailler de concert avec la MRC pour assurer la réalisation de cette action.

### 5.1.3.3 Les activités anthropiques

Également, la MRC souhaite réaliser une étude sur l'état des bandes riveraines à partir de photo-interprétation pour les lacs Fromenteau et York ainsi que pour les rivières York, au Renard, Saint-Jean et de la Grande Vallée. Elle prévoit examiner les bandes riveraines des secteurs de villégiature les plus problématiques, en plus d'identifier les berges jugées prioritaires sur les rives de ces rivières. Les rives situées à proximité du parc Alexis-Caron, mais également celles de l'ensemble de la rivière de la Grande Vallée, devront notamment faire l'objet des secteurs examinés.

Afin d'atteindre l'objectif visant à protéger les secteurs incompatibles avec les activités pétrolières, la MRC désire documenter les risques de contamination potentiels des baux visant

l'exploitation des hydrocarbures, en particulier dans le bassin versant de la rivière York et dans le secteur de Sandy Beach.

#### 5.1.3.4 Accès aux ressources

Concernant l'accès aux ressources, la MRC a pour objectif de donner suite au travail déjà entamé par ses partenaires, soit la Société de gestion des rivières de Gaspé (SGRG), la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie et CNC afin de poursuivre l'acquisition de connaissances sur la libre circulation des poissons dans les rivières Dartmouth, York et Saint-Jean. La MRC prévoit également continuer le suivi du projet de la TGIRT visant à identifier l'état des ponceaux forestiers des bassins versants des rivières à saumon. Enfin, elle aimerait qu'une étude soit menée sur la connectivité aquatique des cours d'eau.

Les communautés autochtones ont de la difficulté à accéder aux peuplements de frênes noirs et de bouleaux situés en milieux humides pour la confection de paniers et de canots selon les techniques traditionnelles. Ainsi, la MRC désire encourager les propriétaires de lots privés à développer des partenariats avec les communautés autochtones pour la récolte traditionnelle.

### 5.1.4 Restauration et création

La restauration de milieux humides ou hydriques altérés fait partie de la stratégie de la MRC pour atteindre ses objectifs de conservation. Plusieurs hypothèses ont été avancées au cours de l'élaboration du PRMHM pour cibler d'éventuels projets de restauration. Le plan d'action prévoit l'examen plus attentif de ces hypothèses de façon à cibler éventuellement des projets qui se refléteront par des gains pour la communauté. En effet, la mise en valeur ou la restauration de milieux humides ayant fait l'objet d'altération dans le passé permettront aux citoyens de profiter de ces milieux et de se les approprier.

Dans une optique visant le « zéro perte nette », les actions de restauration et de création sont essentielles dans la mesure où il apparaît inévitable que certaines pertes soient subies dans les futures années, et ce, malgré les efforts de densification de la MRC.

#### 5.1.4.1 La restauration de milieux humides et hydriques

Les options de restauration qui seront examinées dans le cadre du plan d'action comprennent, comme décrit à la section 4.3.2.1, la restauration de côtes, de flèches littorales et de rives sujettes à l'érosion. Il est également envisageable que la création de milieux humides permette de contrer les problématiques d'inondation dans certains bassins versants plus problématiques.

Également, la possibilité de restaurer des milieux humides ou hydriques colonisés par une espèce exotique envahissante sera aussi examinée et certains ponceaux qui feraient obstacle au passage du saumon ou d'autres poissons pourraient également faire l'objet de correctifs. Les cartes 18 et 19 illustrent les sites qui ont été ciblés pour des restaurations potentielles de milieux humides et hydriques.

#### 5.1.4.2 La création de milieux humides et hydriques

Quant à la création de milieux humides, la MRC a identifié plusieurs sites potentiels tels qu'identifiés sur la carte 19. Elle prévoit toutefois d'abord améliorer sa connaissance des sites potentiels pour la création de milieux humides et hydriques et bonifier la liste des sites déjà identifiés. Elle évaluera par la suite les options qui s'ouvriront à elle dans les prochaines années

pour ce genre d'interventions. La section 4.4.3.2 présente plus de détails sur les projets de création de milieux humides et hydriques.

#### 5.1.4.3 La mise en valeur de milieux humides et hydriques

Quelques actions de mise en valeur sont également prévues dans les complexes de milieux humides du ruisseau Seal Cove et de la rivière du Grand-Cloridorme. On parle ici entre autres, de sensibilisation pas le biais d'affichage informatif. La section 4.4.3.3 présente plus de détails sur les projets de mise en valeur de milieux humides et hydriques.

#### 5.1.5 Sensibilisation

Afin d'assurer le succès de la démarche et de contribuer à maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, la MRC souhaite poursuivre les actions de sensibilisation déjà entreprises. Elle désire d'abord orienter ses actions de sensibilisation vers le personnel délivrant les permis et les certificats municipaux afin de s'assurer qu'il connaisse les outils disponibles favorisant la protection des milieux humides et hydriques.

La MRC prévoit également sensibiliser 200 propriétaires privés des principaux milieux humides d'intérêt régional. La production d'un document à leur attention permettra d'abord de les informer sur l'importance des milieux humides situés sur leur propriété. Ils seront également encouragés à participer à un programme de conservation volontaire afin d'augmenter la protection de ces milieux.

Également, puisque diverses EEE menacent la biodiversité de certains milieux humides et hydriques, la MRC désire sensibiliser les citoyens à l'importance de signaler les occurrences de EEE au site Sentinelle du MELCC à l'aide du site internet de la MRC.

La MRC est préoccupée par le manque de sensibilisation des riverains aux conséquences de leurs actions sur la qualité de l'eau. Elle juge que la prévention est requise auprès des propriétaires de lots privés situés sur les rives des milieux hydriques subissant des pressions de villégiature. Elle souhaite donc sensibiliser les utilisateurs des bandes riveraines jugées prioritaires à l'importance de l'intégrité des bandes riveraines. Pour atteindre cet objectif, dans un premier temps, elle souhaite inviter les villégiateurs riverains des lacs Fromenteau et York à participer au Réseau de surveillance volontaire des lacs encadré par le MELCC. Elle souhaite également sensibiliser les propriétaires de lots boisés riverains des rivières prioritaires du territoire et les utilisateurs de véhicules motorisés à la protection des milieux sensibles, tels que les flèches littorales et les milieux humides côtiers et riverains.

Concernant l'enjeu d'Adaptation aux changements climatiques, la MRC souhaite utiliser les projets de restauration déjà réalisés à Penouille et à Cap-des-Rosiers dans le parc national de Forillon comme vitrine pour sensibiliser la population sur la vulnérabilité des rivages côtiers.

Enfin, afin de permettre aux communautés autochtones d'assurer la tenue d'activités traditionnelles nécessitant la récolte de frênes noirs et de bouleaux, la MRC désire encourager les propriétaires de tels boisés à établir un partenariat avec les communautés autochtones.

## 5.2 Plan d'action

Le plan d'action (tableau 40) élaboré dans le cadre du PRMHH concerne les enjeux et les problématiques prioritaires dégagés lors de l'établissement du portrait du territoire et du

diagnostic. Compte tenu de l'analyse du territoire d'application du PRMHH effectuée, les orientations et les objectifs du plan d'action visent à mettre en valeur les forces du territoire, à réduire les faiblesses, à relever les opportunités et à diminuer les menaces qui pèsent sur les milieux humides et hydriques.

Le PRMHH ayant une portée de 10 ans, les actions mises de l'avant s'inscrivent dans un échéancier correspondant à cette période. Bien que certaines actions puissent se dérouler plus rapidement, leur réalisation est parfois conditionnelle à celle d'autres actions préalables. Aussi, une priorisation des actions est implicitement incluse dans l'échéancier du plan d'action.

La portée géographique des actions est variable selon l'action énoncée et coïncide soit avec les unités d'analyse géographique utilisées dans le PRMHH, soit avec une portion plus précise de celles-ci, bien que certaines actions se rapportent à l'ensemble du territoire de la MRC.

Même si la MRC demeure responsable du suivi du plan d'action auprès du MELCC, celui-ci présente les maîtres d'œuvre envisagés pour la réalisation des actions retenues. À cet égard, il convient de préciser qu'il s'agit de proposition de la MRC à travailler avec des partenaires locaux. Bien que le plan d'action ait fait l'objet de discussions avec les principales parties prenantes interpellées, aucune entente officielle n'a, pour le moment, été établie avec ces partenaires. Plusieurs actions soutiennent les travaux déjà entamés ou des volontés présentées par les parties prenantes lors des consultations effectuées en cours d'élaboration. Ces propositions devront faire l'objet de discussions plus poussées, tout comme le financement envisagé et les budgets consentis pour les différentes actions.

### 5.3 Suivi des actions et évaluation du plan régional

Les constats retenus lors de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action devront permettre d'éventuels ajustements en cours de route ainsi qu'en vue du deuxième PRMHH de la MRC. Ainsi, il est possible que des opportunités émergent durant la décennie suivant l'adoption du PRMHH, notamment sur la possibilité de financement, nécessitant un réajustement dans la nature exacte d'une action.

L'évaluation permettra de documenter les éléments positifs découlant de la mise en œuvre du plan d'action afin de tabler sur les points forts de la démarche. Elle pourra également justifier l'adéquation des priorités retenues sur les plans des enjeux, des préoccupations, des orientations ou des objectifs. Elle doit également permettre de vérifier l'adhésion des parties prenantes au PRMHH. L'acquisition d'information occupe une place importante dans ce plan d'action. Aussi, les informations qui seront acquises en cours de route pourraient mener à des modifications afin d'assurer la justesse des actions et d'atteindre les objectifs fixés.

Concrètement, le suivi des actions se fera par un comité formé par la MRC, composé de représentants des principaux intervenants appelés à mettre en pratique le plan d'action. Ce comité se réunira de manière régulière (tous les six mois) afin de lancer les différentes actions et de compiler le suivi de celles-ci. Ces suivis feront l'objet de comptes rendus ponctuels visant à vérifier l'atteinte des indicateurs du plan d'action et à proposer des ajustements au besoin.

Le tableau 41 présente un exemple de celui qui pourra être utilisé par le comité de suivi du PRMHH et permettra d'effectuer un bilan de l'avancement. Grâce à ce suivi, ventilé selon les enjeux, il sera possible de dégager des tendances à l'aide des indicateurs globaux visant à repérer où sont les difficultés d'application du plan d'action. Les correctifs apportés seront notés afin de faciliter le suivi et la reddition de comptes.

Par son suivi, le comité du PRMHH pourra ultimement répondre à une série de questions. Sans s'y limiter, les questions suivantes pourront être explorées par le comité :

- ▶ Est-ce que les actions mises en place permettent, de manière générale, d'améliorer le contexte ayant mené à l'identification d'une préoccupation jugée prioritaire?
- ▶ Le maître d'œuvre identifié rapporte-t-il des difficultés particulières à réaliser l'action et de quelle manière le comité pourrait-il lui apporter son appui?
- ▶ Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif, lorsque l'indicateur n'est pas atteint (ajustement de l'échéancier, du budget, de l'ampleur de l'action, etc.)?
- ▶ Les parties prenantes sur le territoire ont-elles une perception positive des actions mises en œuvre et des résultats?

Des rencontres thématiques auront lieu au besoin pour intensifier le suivi de l'une ou l'autre des activités de façon à approfondir les travaux et augmenter les chances de succès de l'action. Ainsi, le comité aura la responsabilité de former des sous-comités *ad hoc* en déterminant les moments où ces rencontres de travail auront lieu. Ces sous-comités pourront également entrer en contact avec les parties prenantes du territoire visées plus spécifiquement pour une action ou une autre afin de vérifier leur adhésion à la démarche. Les conclusions de ces sous-comités alimenteront la réflexion du comité, qui prendra en compte ces informations.

Un bilan périodique sera présenté annuellement au conseil de la MRC. Cette reddition de comptes permettra d'informer le conseil quant à l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action et contribuera également à garder vivante la prise en compte de celui-ci pour les parties prenantes municipales. En effet, les membres du conseil, du comité PRMHH et l'ensemble des maîtres d'œuvre seront autant de porteurs du PRMHH au sein de la communauté.

Le cumul des comptes rendus émis par le comité mènera à la production d'une synthèse annuelle à l'attention du MELCC permettant de rapporter l'atteinte des objectifs du PRMHH et les leçons apprises

Tableau 40 Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Enjeu		Biodiversité						
Préoccupation		La biodiversité associée aux milieux humides et hydriques est menacée par certaines activités anthropiques.						
Orientation 1		Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
a) Conserver 35 % des milieux humides situés en terres privées à l'échelle du territoire	Protection – Planification du territoire	i) Adopter l'affectation Conservation stricte sur le complexe de milieux humides du ruisseau Seal Cove, à l'extérieur des lots d'inclusion agricole.	Ruisseau Seal Cove	4 ans	MRC en collaboration avec les municipalités	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
	Utilisation durable – Réglementation/Planification	iii) Créer une zone tampon de 100 mètres autour de l'ensemble des milieux humides adjacent au ruisseau Seal Cove et y implanter l'affectation Conservation avec modalités (incluant des mesures spécifiques pour les activités agricoles)	Ruisseau Seal Cove	4 ans	MRC en collaboration avec Gaspé	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Zone tampon en vigueur
	Utilisation durable – Planification du territoire	iv) Mettre en place un système d'alerte lors des demandes de permis et certificats municipaux concernant des projets ou activités susceptibles d'empiéter dans un milieu humide potentiel afin d'y effectuer un suivi environnemental.	Ensemble du territoire	5 ans	MRC en collaboration avec les municipalités	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Système d'alerte opérationnel
	Sensibilisation	v) Informer les responsables de la délivrance des permis et certificats municipaux sur l'existence et l'utilisation des outils disponibles permettant de déterminer la localisation des milieux humides potentiels.	Ensemble du territoire	2 ans	MRC en collaboration avec les municipalités	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Information transmise
	Protection – Planification du territoire	vi) Intégrer la cartographie des milieux humides d'intérêt pour la conservation et des milieux humides potentiels au SADR.	Ensemble du territoire	4 ans	MRC	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Cartographie intégrée au SADR en vigueur
	Protection – Réglementation	vii) Intégrer la cartographie des milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les plans de zonage municipaux.	Ensemble du territoire	7 ans	Municipalités	À même les budgets d'opération des municipalités	S. O.	Cartographie intégrée aux règlements d'urbanisme de l'ensemble des municipalités du territoire
b) Conserver 100% des milieux humides et hydriques en terres privées contigus aux aires protégées	Utilisation durable – Planification du territoire	i) Appliquer l'affectation Conservation avec modalités de façon à limiter les impacts négatifs sur le milieu naturel et par le fait même créer une zone tampon de protection pour le parc de Forillon.	Secteur adjacent au parc de Forillon	4 ans	MRC en collaboration avec Gaspé	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
	Utilisation durable – Planification du territoire	ii) Appliquer l'affectation Conservation avec modalités au Corridor Forillon de façon à limiter les impacts négatifs sur le milieu naturel et par le fait même créer une zone tampon de protection pour le parc de Forillon	Corridor Forillon	4 ans	MRC en collaboration avec Gaspé	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
d) Conserver 100% des milieux humides et hydriques ayant une biodiversité à haute valeur de conservation	Utilisation durable - Planification	i) Ajouter l'affectation Conservation avec modalités au Schéma afin de favoriser l'utilisation durable de la flèche littorale.	Embouchure rivière Saint-Jean	4 ans	MRC	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Nouvelle affectation en vigueur
e) Interdire la construction de bâtiments ainsi que tous travaux dans les milieux humides	Protection – Réglementation	i) Introduire au document complémentaire des dispositions interdisant la construction de bâtiments et la réalisation de travaux dans les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.	Rivières de la Grande Vallée, de la Petite Vallée, Gaspé et de l'Anse au Griffon et ruisseau Seal Cove	4 ans	MRC en collaboration avec les municipalités	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Entrée en vigueur de la nouvelle disposition

Tableau 40 Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé (suite)

Enjeu		Biodiversité (suite)						
Préoccupation		La biodiversité associée aux milieux humides et hydriques est menacée par certaines activités anthropiques.						
Orientation 1		Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
f) Assurer le bilan d'aucune perte nette de milieux humides sur le territoire	Acquisition de connaissances	i) Mise à jour du PRMHH selon la disponibilité des données	Ensemble du territoire	1 an (annuellement)	MRC en collaboration avec CENG	À même les budgets d'opération de la MRC et du CENG	À valider	Bilan annuel réalisé (à chaque année)
	Restauration/Création	ii) Envisager la réalisation de projets de restauration et de création tels qu'identifiés sur les cartes 18 à 20 du PRMHH	Ensemble du territoire	5 ans 10 ans	MRC en collaboration avec les municipalités	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Ratio des pertes vs gain après 5 ans Ratio des pertes vs gain après 10 ans
g) Avoir accès à une cartographie à jour des milieux humides dans 100% des zones prioritaires de développement.	Acquisition de connaissances	i) Mettre à jour la cartographie des milieux humides dans les zones de développement prioritaires à partir des données LIDAR disponibles.	Zones de développement prioritaires (affectation urbaine et industrielle)	7 ans	CENG en collaboration avec la MRC	À même les budgets d'opération du CENG et de la MRC	S.O.	Cartographie produite par le CENG
h) Sensibiliser 200 propriétaires privés des principaux milieux humides d'intérêt pour la conservation	Sensibilisation	i) Produire et distribuer un dépliant auprès de 200 propriétaires privés afin de les sensibiliser sur l'importance des milieux humides présents sur leur propriété.	Ensemble du territoire	3 ans	CENG en collaboration avec la MRC	À même les budgets d'opération du CENG et de la MRC	S.O.	Dépliants distribués
	Sensibilisation	ii) Sonder l'intérêt des propriétaires de milieux humides d'intérêt pour la conservation à participer à un programme de conservation volontaire.	Ensemble du territoire	3 ans	CNC en collaboration avec la MRC	À même les budgets d'opération du CNC et de la MRC	S.O.	Sondage aux propriétaires réalisé
i) Favoriser des projets de mise en valeur des milieux humides dans les 10 prochaines années.	Mise en valeur	i) Évaluer la possibilité de réaliser la mise en valeur du ruisseau Seal Cove avec des panneaux d'interprétation sur l'intérêt des milieux humides et leur protection.	Ruisseau Seal Cove	5 ans	CENG en collaboration avec la MRC et la Ville de Gaspé	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Sentier pédestre réalisé
	Mise en valeur/Sensibilisation	ii) Poursuivre la mise en valeur du complexe de milieux humides de la rivière du Grand-Cloridorme.	Rivière du Grand-Cloridorme	En continu	CENG en collaboration avec la MRC	À même les budgets d'opération du CENG	S.O.	Dépôt d'un compte rendu des activités de sensibilisation et de mise en valeur réalisées annuellement par le CENG
j) D'ici 10 ans, assurer la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les milieux humides et hydriques d'intérêt à la conservation présentant des occurrences pour de telles espèces	Restauration/Création	i) Évaluer la possibilité de restaurer un milieu humide ou hydrique colonisé par une espèce exotique envahissante.	Rivière-au-Renard et l'estuaire de la rivière York	8 ans	CENG en collaboration avec la MRC	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Rapport d'évaluation de la possibilité de restauration
	Sensibilisation	ii) Sensibiliser les citoyens à l'importance de signaler les occurrences d'espèces exotiques envahissantes au site Sentinelle du MELCC.	Ensemble du territoire	3 ans	MRC	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Publication d'une annonce

Tableau 40 Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé (suite)

Enjeu		Qualité de l'eau						
Préoccupation		Le risque d'altération des bandes riveraines par les propriétaires riverains et l'érosion des berges peuvent affecter la qualité de l'eau.						
Orientation 2		Assurer la qualité de l'eau en conservant les bandes riveraines.						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
a) Améliorer les connaissances de l'état des bandes riveraines d'ici 6 ans.	Acquisition de connaissances	i) Réaliser une étude sur l'état des bandes riveraines par photo-interprétation pour identifier les tronçons jugés prioritaires.	Lacs Fromenteau et York, embouchure de la rivière York, rivière au Renard, rivière Saint-Jean, rivière de la Grande Vallée	6 ans	MRC en collaboration avec CENG	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Étude réalisée
b) Dans les 4 prochaines années, améliorer la protection des milieux humides en rive qui peuvent avoir une influence sur la qualité de l'eau.	Utilisation durable – Réglementation	i) Augmenter la profondeur de la bande riveraine à 30 m dans les secteurs localisés à l'extérieur du périmètre urbain	Rivière de la Grande Vallée, rivière au Renard	4 ans	MRC en collaboration avec les municipalités	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Nouvelle bande riveraine en vigueur
	Utilisation durable – Réglementation	ii) Appliquer l'affectation Conservation avec modalités dans une bande de protection de 200 m sur 60% de l'ensemble de la bande riveraine du lac, permettant de laisser une portion habitée (d'au maximum 40% du pourtour du lac) non assujettie à cette affectation.	Lac Fromenteau	4 ans	MRC en collaboration avec le Ministère	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
	Acquisition de connaissances	iii) Réaliser une caractérisation du milieu humide d'intérêt identifié le long du lac York (voir carte 11) afin de valider son intégrité.	Lac York	6 ans	MRC	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)		
	Utilisation durable – Réglementation	iv) Appliquer l'affectation Conservation avec modalités dans une bande de protection de 100m sur 60% de l'ensemble de la bande riveraine du lac, permettant de laisser une portion habitée (d'au maximum 40% du pourtour du lac) non assujettie à cette affectation.	Lac York	4 ans	MRC en collaboration avec le Ministère et la municipalité	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
	Utilisation durable – Planification	v) Ajouter l'affectation Conservation avec modalités dans la plaine inondable.	Rivière-au-Renard	4 ans	MRC en collaboration avec la municipalité	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
	Utilisation durable – Réglementation	vi) Ajouter l'affectation Conservation avec modalités sur une profondeur de 30 m à partir du ruisseau.	Ruisseau Porphyre (Murdochville)	4 ans	MRC en collaboration avec la municipalité	À même les budgets d'opération de la MRC	S. O.	Nouvelle affectation en vigueur
c) Réaliser un projet de stabilisation des rives de la rivière de la Grande Vallée dans un horizon de huit ans.	Restauration/Création	i) Mettre en place un projet de stabilisation des rives de la rivière de la Grande Vallée dans les secteurs perturbés par l'activité anthropique en priorisant les interventions de revégétalisation.	Rivière de la Grande Vallée	9 ans	Grande-Vallée, en collaboration avec le CENG	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Projet de stabilisation des rives réalisé

Tableau 40 Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé (suite)

Enjeu		Qualité de l'eau						
Préoccupation		Il subsiste un manque d'informations sur les sources de contamination des eaux souterraines et de surface sur le territoire.						
Orientation 3		Connaître et limiter les risques de contamination des eaux souterraines et de surface sur le territoire						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
d) Au cours des trois prochaines années, sensibiliser les utilisateurs des bandes riveraines jugées prioritaires à l'importance de l'intégrité des bandes riveraines.	Sensibilisation	i) Inviter des villégiateurs riverains à former une association de riverains pour adhérer au Réseau de surveillance volontaire des lacs encadré par le MELCC.	Lacs York et Fromenteau	3 ans	MRC en collaboration avec le CENG	À même les budgets d'opération de la MRC et du CENG	S.O.	Invitation faite aux villégiateurs pour la formation d'une association
	Sensibilisation	ii) Effectuer une campagne de sensibilisation des propriétaires de lots boisés riverains.	Rivière de la Grande Vallée, au Renard, York, Dartmouth et Saint-Jean	3 ans	CENG en collaboration avec la MRC	À même les budgets d'opération de la MRC et du CENG	S.O.	Campagne de sensibilisation réalisée
	Sensibilisation	iii) Effectuer une campagne de sensibilisation sur l'interdiction d'utiliser les VTT, les véhicules à quatre roues motrices et les motocyclettes dans les milieux humides et côtiers et riverains du territoire.	Complexe de milieux humides le long de la rivière du Grand-Cloridorme, rivière Saint-Jean, Sandy Beach	3 ans	Comité ZIP	À même les budgets d'opération du Comité ZIP	S.O.	Campagne de sensibilisation réalisée
a) Assurer une meilleure gestion de 100 % des milieux humides prioritaires les plus sujets à une contamination de l'eau	Acquisition de connaissances	i) Identifier les milieux humides susceptibles de subir une contamination des eaux et faire des recommandations sur les mesures de gestion de la contamination.	Ensemble du territoire	7 ans	CENG (octroi de mandat par la MRC)	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Mandat réalisé par le CENG (milieux humides identifiés)
b) Lors de la publication des OGAT sur les activités pétrolières, protéger tous les secteurs qui sont incompatibles avec les activités pétrolières.	Acquisition de connaissances	i) Documenter le risque de contamination potentielle des baux visant l'exploitation des hydrocarbures des bassins versants de la rivière York et du secteur de Sandy Beach.	Rivière York	5 ans	MRC en collaboration avec les municipalités concernées	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Risque de contamination identifié par rapport aux baux visant l'exploitation des hydrocarbures réalisée
	Protection – Planification du territoire	ii) Selon la nouvelle législation, identifier s'il y a lieu, les territoires incompatibles avec les activités pétrolières visant la protection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.	Ensemble du territoire	4 ans	MRC en collaboration avec les municipalités concernées	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Identification des territoires incompatibles avec les activités pétrolières réalisées
c) Limiter la contamination des milieux humides et hydriques due aux installations septiques non conformes sur le territoire d'ici 10 ans dans les secteurs prioritaires.	Réglementation	i) Poursuivre la mise aux normes des installations septiques des secteurs prioritaires.	Lac Fromenteau, rivière Dartmouth, embouchure de la rivière York, rivière au Renard, rivière Saint-Jean, Grande-Vallée	10 ans	MRC en collaboration avec Gaspé et municipalités concernées	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Le nombre d'installations septiques mises aux normes
d) Conserver 100 % des milieux humides et des bandes riveraines inclus dans les aires de protection des prises d'eau potable	Acquisition de connaissances	i) Définir les aires de protection des prises d'eau potable pour celles qui n'ont pas encore été définies.	Gaspé (Rivière-au-Renard, Saint-Maurice, Petit-Cap, Anse à Valteau, lac d'Amours)	4 ans	Municipalités concernées	À même les budgets d'opération des municipalités	S.O.	Ensemble des aires de protection des prises d'eau définies.
	Acquisition de connaissances	ii) Valider la possibilité d'intégrer les milieux humides à forte capacité de filtration dans les aires de protection des prises d'eau potable (ceux à proximité de la prise d'eau, mais à l'extérieur de la zone de protection établie)	Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Gaspé (Rivière-au-Renard, Saint-Maurice, Petit-Cap, Anse à Valteau, lac d'Amours), Murdochville	4 ans	CENG (octroi de mandat par la MRC)	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Évaluation faite des milieux humides à forte capacité de filtration et de leur intégration possible aux aires de protection des prises d'eau
	Protection – Planification du territoire	iii) Intégrer les aires de protection des prises d'eau potable à une nouvelle affectation Conservation stricte au SADR	Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Gaspé (Rivière-au-Renard, Saint-Maurice, Petit-Cap, Anse à Valteau, Lac d'Amours), Murdochville	4 ans	MRC en collaboration avec les municipalités concernées	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Nouvelle affectation en vigueur

Tableau 40 Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé (suite)

Enjeu		Adaptation aux changements climatiques						
Préoccupation		Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier.						
Orientation 4		Protéger les berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques.						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
a) Conserver l'ensemble des marais côtiers	Acquisition de connaissances	i) Effectuer une mise à jour de la cartographie des marais côtiers à partir des travaux de l'UQAR et du Comité Zip.	Côte de la MRC	3 ans	MRC en collaboration avec l'UQAR et le Comité ZIP	À même les budgets d'opération de la MRC	À valider	Cartographie des marais côtiers mise à jour
	Protection – Réglementation	ii) Ajouter au besoin des marais côtiers aux bandes de protection côtière inscrites au SADR.	Côte de la MRC	4 ans	MRC	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Marais côtiers ajoutés aux bandes de protection du SADR
b) Dans les 10 prochaines années, travailler en collaboration avec l'UQAR pour le projet <i>Résilience côtière</i> afin d'identifier les secteurs les plus problématiques	Acquisition de connaissances	i) Cibler les secteurs les plus sujets au coincement côtier et prendre en compte les recommandations des spécialistes.	Côte de la MRC	10 ans	MRC en collaboration avec l'UQAR et le ministère de la Sécurité publique	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Secteurs soumis aux coincements côtiers identifiés et actions recommandées par les spécialistes mises en place.
c) Dans les secteurs identifiés par l'UQAR et par la sécurité publique, assurer la protection de 100% des milieux naturels côtiers dans les secteurs de la Baie de Gaspé, Rivière-au-Renard, Anse-à-Valleau et Cap-de-Rosiers	Protection – Réglementation	i) Ajouter au besoin des milieux naturels côtiers identifiés par l'UQAR dans les bandes de protection côtière identifiées au SADR.	Côte de la MRC	8 ans	MRC en collaboration avec l'UQAR et le ministère de la Sécurité publique	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Ajout des milieux naturels côtiers dans les bandes de protection côtière du SADR
	Restauration/Création	ii) Évaluer la possibilité de réaliser un projet de restauration côtière.	Côte de la MRC	9 ans	MRC en collaboration avec l'UQAR et le ministère de la Sécurité publique	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Identification d'un projet de restauration côtière
d) D'ici 4 ans, sensibiliser la population sur la vulnérabilité des rivages côtiers.	Sensibilisation	i) Utiliser les projets de restauration de Penouille et Cap-des-Rosiers dans le parc national de Forillon pour sensibiliser la population à la problématique.	Parc national de Forillon	4 ans	CNC/Parcs Canada	À même les budgets d'opération du CNC et de Parcs Canada	S.O.	Démarche de sensibilisation de la population réalisée.
Enjeu		Adaptation aux changements climatiques						
Préoccupation		Les changements climatiques augmentent la récurrence des inondations.						
Orientation 5		Favoriser une bonne gestion des plaines inondables dans le contexte des changements climatiques.						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
a) Conserver la totalité des milieux humides dans les plaines inondables	Acquisition de connaissances	i) Mettre à jour la cartographie de la plaine inondable de la rivière au Renard, de la Petite rivière au Renard, de la rivière de l'Anse au Griffon, de la rivière York et de la rivière de la Petite Fourche.	Rivière-au-Renard, rivière de la Petite Fourche, Petite rivière au Renard, rivière York, rivière de l'Anse au Griffon	3 ans	CENG avec la collaboration de la MRC	Subvention Crue	À valider	Cartographie des plaines inondables mise à jour
	Protection – Planification du territoire	i) Intégrer les plaines inondables à une nouvelle affectation Conservation stricte au SADR	Rivière de la Petite Fourche, Petite rivière au Renard, rivière York, rivière de l'Anse au Griffon	4 ans	MRC	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Plaines inondables intégrée à l'affectation Conservation stricte
	Protection – Planification du territoire	ii) Redéfinir la délimitation du périmètre urbain (PU) de Rivière-au-Renard en dehors de la plaine inondable de la rivière au Renard.	Rivière-au-Renard	4 ans	MRC	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Périmètre urbain redéfini
	Restauration/Création	iii) Faire un suivi sur la possibilité de restaurer ou recréer des milieux humides ou l'espace de liberté du cours d'eau près du pont du MTQ dans le secteur de Sunny Bank.	Rivière York	6 ans	MRC et comité de Sunny Bank	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Validation faite concernant la possibilité de restaurer ou créer des mhh ou l'espace de liberté du cours d'eau près du pont du MTQ
d) D'ici 4 ans, intégrer les résultats de l'étude du CENG sur les espaces de liberté des rivières.	Protection – Réglementation	i) Intégrer la notion d'espace de liberté des cours d'eau et les normes d'encadrement pertinentes dans le SADR.	Rivières de la Grande Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean	4 ans	MRC en partenariat avec le CENG	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Notion d'espace de liberté intégrée aux normes du SADR et son document complémentaire.

Tableau 40 Plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé (suite)

Enjeu		Accès aux ressources						
Préoccupation		La qualité de la pêche au saumon atlantique est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations						
Orientation 6		Assurer la libre circulation des poissons dans les bassins versants des rivières à saumon						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
a) Conserver la totalité des rivières à saumon et leur bande riveraine.	Protection – Règlementation	i) Planter l'affectation Conservation avec modalités sur une profondeur de 60 m à partir des rivières Dartmouth, York et Saint-Jean, en aval à partir de la côte des hautes marées centennaires et en amont jusqu'aux terres publiques.	Rivières Dartmouth, York et Saint-Jean	4 ans	MRC et municipalités	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Nouvelle affectation en vigueur
b) Pendant les 8 prochaines années, poursuivre l'acquisition de connaissances sur la libre circulation des poissons dans les rivières Dartmouth, York et Saint-Jean.	Acquisition de connaissances	i) Effectuer un suivi de l'entretien de l'embâcle de la rivière Saint-Jean.	Rivière Saint-Jean	3 ans	MRC en collaboration avec la SGRG	À même les budgets d'opération de la MRC et de la SGRG	S.O.	Suivi de l'entretien de l'embâcle réalisé
	Acquisition de connaissances	ii) Effectuer le suivi concernant le projet d'acquisition de connaissance sur l'état des ponceaux forestiers.	Rivières Dartmouth, York et Saint-Jean	6 ans	TGIRT de la Gaspésie	À même les budgets d'opération de la MRC	S.O.	Analyse de l'état des ponceaux forestiers effectuée
	Acquisition de connaissances	iii) Mener une étude sur la connectivité aquatique des cours d'eau.	Rivières Dartmouth, York et Saint-Jean	8 ans (après l'étude sur les ponceaux)	CNC	À même les budgets d'opération de du CNC	S.O.	Étude réalisée
c) Au cours des 10 prochaines années, favoriser l'application des bonnes pratiques d'installation de traverses de cours d'eau dans les bassins versants des rivières à saumon	Restauration/Création	i) Apporter des correctifs à 10% des ponceaux identifiés comme problématiques dans le bassin versant des rivières à saumon.	Rivières Dartmouth, York et Saint-Jean	10 ans	TGIRT de la Gaspésie	Enveloppe budgétaire PRMHH pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques (Montant à déterminer)	À valider	Réfection de 10% des ponceaux effectuée
Enjeu		Accès aux ressources						
Préoccupation		Les communautés autochtones ont de la difficulté à accéder aux milieux humides et par le fait même aux peuplements de frênes noirs et de bouleaux pour la coupe et la confection de paniers et de canots selon les techniques traditionnelles						
Orientation 7		Assurer l'accès aux milieux humides pour assurer les activités traditionnelles des communautés autochtones						
Objectifs	Activité de la stratégie	Actions	Portée géographique	Échéancier	Maître d'œuvre	Financement potentiel	Coûts estimés	Indicateurs de suivi
a) Prioriser la protection des milieux humides dans les secteurs visés par les activités de récolte traditionnelle des communautés autochtones.	Sensibilisation	ii) Encourager les propriétaires de lots boisés comprenant des milieux humides propices à la récolte des frênes noirs et des bouleaux, à établir un partenariat avec les communautés autochtones.	Ensemble du territoire	4 ans	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat en collaboration avec les municipalités concernées	À même les budgets d'opération de la MRC	À valider	Démarche de sensibilisation auprès des propriétaires de lots boisés réalisée.

Tableau 41 Exemple de tableau de suivi du plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Enjeu	Objectifs	Actions	Avancement	Respect de l'échéancier	Indicateur	Causes expliquant la non-conformité	Correctifs à apporter	Commentaires
Biodiversité	Conserver 20 % des milieux humides situés en terres privées à l'échelle du territoire	i) Adopter l'affectation Conservation stricte sur la partie ouest du complexe de milieux humides du ruisseau Seal Cove, à l'extérieur des lots d'inclusion agricole.	% d'avancement (0-25-50-75-100)	<input type="checkbox"/> Dans les délais prévus <input type="checkbox"/> Retard mineur <input type="checkbox"/> Retard majeur	<input type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> Partiellement atteint <input type="checkbox"/> Non atteint	<input type="checkbox"/> Budgétaires <input type="checkbox"/> Manque de ressources <input type="checkbox"/> Techniques <input type="checkbox"/> Politiques <input type="checkbox"/> Autres :	Description des correctifs à mettre en place :	
		ii) Adopter l'affectation Conservation avec modalités permettant l'utilisation durable du territoire et d'encadrer l'exploitation agricole dans la portion est du complexe de milieux humides adjacent au ruisseau Seal Cove.	% d'avancement (0-25-50-75-100)	<input type="checkbox"/> Dans les délais prévus <input type="checkbox"/> Retard mineur <input type="checkbox"/> Retard majeur	<input type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> Partiellement atteint <input type="checkbox"/> Non atteint	<input type="checkbox"/> Budgétaires <input type="checkbox"/> Manque de ressources <input type="checkbox"/> Techniques <input type="checkbox"/> Politiques <input type="checkbox"/> Autres :	Description des correctifs à mettre en place :	
		iii) Mettre en place un système d'alerte lors des demandes de permis et certificats municipaux concernant des projets ou activités susceptibles d'empiéter dans un milieu humide potentiel afin d'y effectuer un suivi environnemental.	% d'avancement (0-25-50-75-100)	<input type="checkbox"/> Dans les délais prévus <input type="checkbox"/> Retard mineur <input type="checkbox"/> Retard majeur	<input type="checkbox"/> Atteint <input type="checkbox"/> Partiellement atteint <input type="checkbox"/> Non atteint	<input type="checkbox"/> Budgétaires <input type="checkbox"/> Manque de ressources <input type="checkbox"/> Techniques <input type="checkbox"/> Politiques <input type="checkbox"/> Autres :	Description des correctifs à mettre en place :	



## 6 Références

### 6.1 Sources documentaires

- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA. 2020. *Les Nations* [En ligne : [https://www.aadnc-aadnc.gc.ca/Nations/profile\\_gespeg-fra.html](https://www.aadnc-aadnc.gc.ca/Nations/profile_gespeg-fra.html)]
- AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES (2016). *Plan de protection et de mise en valeur (PPVM), Partie I – Connaissances du territoire*. Projet (février 2016). 41 p. et annexes.
- BASE NATIONALE DE DONNÉES TOPOGRAPHIQUES (BNDT). 2020. *Données géomatiques - Hydrographie 1/250 000*.
- BERNATCHEZ, P. & DUBOIS, J.-M. M. 2004. *Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes du Québec maritime laurentien*. Géographie physique et quaternaire, 58 (1), 45–71. [En ligne : <https://doi.org/10.7202/013110ar>]
- BERNATCHEZ, P. & QUINTIN, C. 2016. *Potentiel de migration des écosystèmes côtiers meubles québécois de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent dans le contexte de la hausse appréhendée du niveau de la mer*. Le Naturaliste canadien, 140 (2), 91–104. [En ligne : <https://doi.org/10.7202/1036507ar>]
- BOIVIN M., MALTAIS M., ET BUFFIN-BÉLANGER, T. 2019. *Guide d'analyse de la dynamique du bois en rivière*. Guide scientifique présenté au Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie et à la Fondation de la Faune du Québec. 97 p. + annexes.
- BUFFIN-BÉLANGER, T., M. BOIVIN, S. CLAVEAU, S. DEMERS, S. MASSÉ, M. MALTAIS. 2015. *Forum sur l'adaptation aux changements climatiques : rivières et bassins versants du nord de la Gaspésie, Les changements climatiques et la dynamique des cours d'eau de la Gaspésie*. 2015-11-23. Université du Québec à Rimouski. Laboratoire de recherche en géomorphologie et dynamique fluviale. 24 p. [En ligne : [https://www.conseileanordgaspesie.ca/public/documents/forum/synthese/4\\_uqar\\_tbb.pdf](https://www.conseileanordgaspesie.ca/public/documents/forum/synthese/4_uqar_tbb.pdf)].
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2020a. *Extraction du système de données pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé*. 16 septembre 2020. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Québec.
- CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2020b. *Extraction du système de données pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé*. 25 septembre 2020. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Québec.
- COMITÉ CITOYEN HALDIMAND-DOUGLASTOWN. 2019. *Prolongement de la piste cyclable et mise en valeur des flèches littorales de Haldimand et Douglastown*. 40 p. et annexes.
- COMITÉ DE CONCERTATION DE LA BAIE DE GASPÉ. 2006. *Plan de gestion intégrée de la zone côtière*. 87 p.

- COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS. 2006. *Recueil cartographique des usages et des ressources, Comité de concertation de la Baie-de-Gaspé*. 24 p.
- COMITÉ ZIP GASPÉSIE. 2019. *Caractérisation des milieux sensibles et inventaire des dépotoirs clandestins compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Côte-de-Gaspé*. 130 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2012. *Zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Gaspésie Nord*. [En ligne : [https://conseileunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/general/presentation\\_zone.pdf](https://conseileunordgaspesie.ca/public/documents/cartographie/general/presentation_zone.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2014a. *Caractérisation des bandes riveraines d'une portion de la rivière Grande-Vallée, 2014*. 2 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2014b. *Caractérisation des bandes riveraines du lac Fromenteau, 2014*. 15 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2014c. *Caractérisation des bandes riveraines du lac Blanchet, 2014*. 14 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2014d. *Caractérisation des bandes riveraines du lac Fronsac, 2014*. 10 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2014e. *Caractérisation des bandes riveraines du lac York, 2014*. 16 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016a. *Portrait, plan directeur de l'eau*, 314 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016b. *Diagnostic, plan directeur de l'eau*, 293 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016c. *Plan stratégique : enjeux, orientations, objectifs et plan d'action, plan directeur de l'eau*, 60 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016d. *Document Synthèse - Plan directeur de l'eau, Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie*, 28 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016e. *Écosystèmes – Fiche 10, État des espèces piscicoles d'intérêt*, 197 p. [En ligne : [https://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_10\\_especes\\_piscicoles\\_interet.pdf](https://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_10_especes_piscicoles_interet.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016f. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 7, Dégradation des milieux riverains*, 120 p. [En ligne : [https://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_7\\_milieux\\_riverains.pdf](https://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_7_milieux_riverains.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016g. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 4, Contamination des eaux de surface et souterraines*, 87 p. [En ligne : [https://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_4\\_contamination.pdf](https://www.conseileunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_4_contamination.pdf)]

- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016h. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 2, Régime hydrique : inondations, crues, et étiages*, 28 p. [En ligne : [https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_2\\_regime\\_hydrique.pdf](https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_2_regime_hydrique.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016i. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 1, Morphodynamique : érosion, sédimentation et embâcles*, 39 p. [En ligne : [https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_1\\_morphodynamique\\_plus\\_annexes.pdf](https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_1_morphodynamique_plus_annexes.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016j. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 8, Dégradation des écosystèmes*, 147 p. [En ligne : [https://drive.google.com/file/d/0B2z70JaQFsN\\_eWtmNjJXc2xeTA/view](https://drive.google.com/file/d/0B2z70JaQFsN_eWtmNjJXc2xeTA/view)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2020. *Projet HGM2 – Nord de la Gaspésie, Développement de connaissances et d'outils pour l'analyse et la gestion des aléas hydrogéomorphologiques*. Comité de suivi. 11 juin 2020. 37 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2021. *Orientations, objectifs et plan d'actions visant la conservation des milieux humides et hydriques du nord de la Gaspésie*. 16 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (CREGIM). 2013. *Portrait socioéconomique et énergétique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. 36 p.
- CONSERVATION DE LA NATURE CANADA (CNC). 2010. *Plan de conservation de l'aire naturelle du Corridor Forillon*. Document à l'usage exclusif des partenaires – Version Partenaires Mars 2010. 45 p.
- CONSERVATION DE LA NATURE CANADA (CNC). 2021. *Le corridor écologique de la péninsule de Forillon*. [En ligne : <https://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/projets-vedettes/gaspesie/corridor-forillon.html>]. Consulté le 17 mars 2021.
- CONSERVATION DE LA NATURE CANADA (CNC). non daté. *Plan d'action 2020-2025 Pour le maintien et l'amélioration de la connectivité écologique sur la péninsule Forillon*. Document préliminaire. 9 p.
- COUR SUPÉRIEURE. 2014. *Requête amendée pour autorisation d'exercer un recours collectif – Comité inondation Sunny Bank*, [En ligne : <http://cbaapp.org/ClassAction/PDF.aspx?id=6826>]
- DY, G., M. MARTEL, M. JOLY ET G. DUFOUR TREMBLAY. 2018. *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 75 p. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/guide-plans-regionaux.pdf>]
- EDF ÉNERGIES. 2020. *Mont-Rothery Wind*. [En ligne : <https://www.edf-re.com/fr/project/mont-rothery-wind/>]
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2020. *Données Québec – Le carrefour collaboratif en données ouvertes québécoises*. [En ligne : <https://www.donneesquebec.ca/fr/>]

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2019a. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041*. 19 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. 2019b. *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066*. 86 p.
- JOBIN, B., L. GRATTON ET P. DESAUTELS. 2019. *Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent – Rapport méthodologique*. Environnement et Changement climatique Canada et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Plan d'action Saint-Laurent, Québec. 93 p. [En ligne : [https://catalogue.ogsl.ca/data/pasl/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e/atlas\\_estuairegolfe\\_rapport\\_final\\_fr.pdf](https://catalogue.ogsl.ca/data/pasl/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e/atlas_estuairegolfe_rapport_final_fr.pdf)]
- LABORATOIRE DE DYNAMIQUE ET DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES. 2021. *Projet résilience côtière*. Université du Québec à Rimouski. [En ligne : <https://ldgizc.uqar.ca/Web/projets/projet-resilience-cotiere#nouvelles-resilience>]. (23 mars 2021).
- LARRIVÉE, C., N. SINCLAIR-DESGAGNÉ, L. DA SILVA, J.P. REVÉRET, C. DESJARLAIS. 2015. *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois*. Rapport d'étude, Ouranos, 58 p. [En Ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evatuation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf>]
- LAVERY, J.M., J. KUREK, K.M. RÜHLAND, C.A. GILLIS, M.F.J. PISARIC ET J.P. SMOL, 2014. « Exploring the environmental context of recent *Didymosphenia geminata* proliferation in Gaspésie, Québec, using paleolimnology ». *Can. J. Fish. Aquat. Sci.* (71) : 1–11.
- LE JOURNAL DE QUÉBEC. 2015. *Démantèlement du plus gros embâcle de bois au monde*. Édition du 17 janvier 2015. [En ligne : <https://www.journaldequebec.com/2015/01/17/demantelement-du-plus-gros-embacle-de-bois-au-monde>]. (11 janvier 2021).
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2015. *Plan d'affectation du territoire public, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*. [En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/territoire/Documents/Gaspesie/PATP/PL-affectation\\_territoire\\_public\\_GIM\\_MERN.pdf?1603997967](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/territoire/Documents/Gaspesie/PATP/PL-affectation_territoire_public_GIM_MERN.pdf?1603997967)]. 11 janvier 2021.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2020. *Données géomatiques – Droits fonciers (baux)*. [En ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/couche-des-droits-fonciers-baux/>] (10 août 2020)
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021a. *Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) Questions et réponses*. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/faq.htm>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021b. *Aires protégées au Québec (version du 31 décembre 2020)*. [En ligne : <https://services->

mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334]

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020a. *Liste des données disponibles pour l'élaboration des PRMHH – Version du 18 février 2020*. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/Liste-donnees-carto.pdf>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020b. *Les aires protégées au Québec*. [En ligne : [http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/aires\\_quebec.htm#def](http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm#def)]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020c. *Données géomatiques de Sentinelle – Espèces exotiques envahissantes*. [En ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/especes-exotiques-envahissantes>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020d. *Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines*. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm#en-cours>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020e. *Bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2018*. [En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/ouvrages-municipaux/bilan-performance-omaeu-2018.pdf>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020f. *Portrait régional de l'eau Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (Région administrative 11)*. [En ligne : [http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region11/11-gaspesie\(suite\).htm#41](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/regions/region11/11-gaspesie(suite).htm#41)]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020g. *Plantes exotiques envahissantes nuisibles à la biodiversité. Document de travail, Direction générale de la conservation et de la biodiversité, avril 2020. 4 p.*
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020h. *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, Hiver 2020, Appel à projets et instructions, Volet 2 de l'aide financière*. [En ligne : <http://mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/prcmhh/appel-projets-instructions-volet-2.pdf#page=17>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019a. *Cartographie des milieux humides potentiels – 2019*. [Données géomatiques en ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/milieux-humides-potentiels/resource/2331ee09-4cad-4d0e-81c2-b8ccc70732c9>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019b. *Cartographie des milieux humides potentiels – Guide de l'utilisateur – Version 2019. 26 p.* [En ligne :

[ftp://ftp.mddelcc.gouv.qc.ca/DONNEES\\_OUVERTES/Milieus\\_humides\\_potentiels/MH\\_Potentiel\\_2019\\_Guide\\_utilisateur.pdf](ftp://ftp.mddelcc.gouv.qc.ca/DONNEES_OUVERTES/Milieus_humides_potentiels/MH_Potentiel_2019_Guide_utilisateur.pdf)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019c. *Prises d'eau*. Données géomatiques SIGAT Territoires. Version : 2019-03-21. Transmises par la MRC de La Côte-de-Gaspé.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2018. *Rejets des eaux*. Données géomatiques SIGAT Territoires. Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) et système d'aide à la gestion des opérations (SAGO) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Version : 2018-03-08. Transmises par la MRC de La Côte-de-Gaspé.

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2020. *Forêt Ouverte – Carte interactive des données écoforestières du Québec*. [En ligne : <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>] (10 août 2020). 394 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2020. *Répertoire des municipalités*. [En ligne : <http://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/030>]

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 2013. Sites fauniques d'intérêt, Modalités d'intervention définies par la Direction générale de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. [En ligne : [https://mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/sfi\\_modalites\\_dgr11.pdf](https://mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/sfi_modalites_dgr11.pdf)].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA (RNC). 2011. *CanVec*. Données géomatiques.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2017. *Données géomatiques – Bassins versants*.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2019, 29<sup>e</sup> révision. *Schéma d'aménagement et développement révisé 2<sup>e</sup> version de remplacement*. 341 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2020a. *Données géomatiques*.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2020b. *Document justificatif d'aide à la prise de décision pour la détermination des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM)*. Document joint au règlement de remplacement #18-204 pour adoption le 10 juin 2020. 47 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2021. *Rôle d'évaluation 2020*.

- NEXTERA ENERGY. 2020. *Mont Miller (Canada)*. [En ligne : [https://www.thewindpower.net/windfarm\\_fr\\_2745\\_mont-miller.php](https://www.thewindpower.net/windfarm_fr_2745_mont-miller.php)]
- OBSERVATOIRE GLOBAL DU SAINT-LAURENT (OGSL). 2020. *Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. [En ligne : <https://catalogue.ogsl.ca/fr/dataset/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e>]
- OURANOS. 2020. *Adaptation aux changements climatiques : Défis et perspectives pour la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*. 14 p. [En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/lutte-contre-les-changements-climatiques/fiches-syntheses-regionales-dadaptation-aux-changements-climatiques/>]
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC (ROBVQ). 2020. *Carte interactive*. [En ligne : <https://robvq.qc.ca/obv/carte>]
- RESSOURCE NATURELLE CANADA (RNC). 2011. CanVec. Données géomatiques.
- SIGOUIN, D., M. CÔTÉ, F. SAINTE-CROIX, F. STE-CROIX, M. SINNETT. 2019. *Aménagement intégré de la péninsule de Penouille*. Rapport final. Parc national Forillon. 23 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2017. *La Côte-de-Gaspé, MRC [Division de recensement], Québec et Québec [Province] (tableau)*. Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 13 août 2020).
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOMINIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (SIGÉOM). 2020. *Carte interactive*. [En ligne : [http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l11108\\_afchCartelIntr](http://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l11108_afchCartelIntr)]
- TREMBLAY, B. 2002. *Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie*. Document présenté à la Société de la Faune et des Parcs et au ministère des Pêches et des Océans du Canada par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) de la Baie-des-Chaleurs, Maria, Québec. viii + 218 p. + 11 annexes.
- UNION SAINT-LAURENT GRANDS LACS, 2010. Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes. Non disponible en ligne. URL:<http://www.rspee.glu.org/autres/index.php>
- VILLE DE GASPÉ. 2012. Règlement de zonage NO 1156-11, service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 227 p.

## 6.2 Communications personnelles

Organismes d'appartenance	Personnes consultées	Date de la communication
Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Malécite (AGHAMM)	Lisa May Arsenault	6 octobre 2020
Conseil de l'eau du sud de la Gaspésie (CESG)	Julie Leblanc	19 août 2020
Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)	Yves Briand	14 juillet 2020 28 octobre 2020 23 mars 2020
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Laurence Laperrière	1 <sup>er</sup> juin 2020
Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure	Dany Voyer, Aménagiste et géomaticien	20 octobre 2020
Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Gaspé	Pascal Caron-Savard	27 novembre 2020; 2 décembre 2020; 4 décembre 2020.
Municipalité régionale de comté (MRC) de la Haute-Gaspésie	Karine Thériault, aménagiste	n.d.
Municipalité régionale de comté (MRC) du Rocher-Percé	Christine Roussy, aménagiste	3 novembre 2020
Société de gestion des rivières de Gaspé	Rémi Lesmerises	17 septembre 2020
Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi	Amanda Barnaby Mathieu Gray-Lehoux, gestionnaire	28 août 2020 4 février 2021
Table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) de la Gaspésie	Jean-Sébastien Babin	8 janvier 2021
Ville de Gaspé	Marc Dupont	5 novembre 2020
Parc national de Forillon	Daniel Sigouin	29 octobre 2020
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Normand Villeneuve	8 mars 2021

## **Annexe 1    Résultats de la consultation préliminaire**



# Sommaire des enjeux relevés lors de la consultation préliminaire

## *Érosion*

L'érosion est une réalité qui préoccupe particulièrement les organismes consultés en ce qui a trait aux berges de cours d'eau et à la vulnérabilité à l'érosion des portions meubles du littoral maritime. Également, ils sont préoccupés par les implications à long terme des changements climatiques dans cette dynamique, en particulier par l'augmentation des précipitations, la hausse du niveau marin et l'intensification des événements climatiques extrêmes. Selon eux, les causes de l'érosion des cours d'eau sont, entre autres, l'entretien des ponceaux, l'empiètement sur les bandes riveraines et les activités de coupe forestière.

## *Intégrité des milieux humides et hydriques*

Le maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques est une préoccupation pour les organismes consultés. Selon les organismes consultés, les principales causes menaçant l'intégrité des milieux humides sont l'empiètement sur les milieux humides par la construction résidentielle, la dégradation des milieux humides par la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et de VTT.

## *Conservation et biodiversité*

Les organismes environnementaux soulignent l'importance de la conservation des milieux humides et hydriques et le maintien de la biodiversité. La conservation des milieux humides et hydriques doit, selon eux, se faire dans une démarche de concertation basée sur le développement durable ainsi que sur la connaissance des richesses du territoire. Pour eux, dans la MRC, les principales activités à concilier avec la conservation sont la construction d'infrastructures, la foresterie et le récréotourisme. La conservation des milieux humides ne permet pas, selon eux, la conservation d'habitats pour certaines populations fauniques telles que les chauves-souris, les poissons et les oiseaux. Les milieux humides aux embouchures des rivières Saint-Jean, York et Dartmouth sont considérés comme d'intérêt pour la conservation pour les groupes consultés.

## *Acquisition de connaissances*

La MRC de La Côte-de-Gaspé dispose d'un vaste territoire et les organismes consultés soulignent le manque d'information disponible notamment sur la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS), la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE), les caractéristiques environnementales des milieux humides et hydriques et la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. L'amélioration des connaissances est pour eux un élément critique pour guider les actions de conservation et de développement dans la région. Elle permettrait, selon eux, d'identifier les milieux naturels d'intérêt, les conflits d'usage sur le territoire et les sources de contamination de la qualité de l'eau.

## *Qualité de l'eau*

La qualité de l'eau est une préoccupation dans certains secteurs côtiers et plans d'eau du territoire. Le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau correspondent à une préoccupation

manifeste pour assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable, et éviter la dégradation des écosystèmes aquatiques et des services environnementaux qui leur sont associés. Selon les parties prenantes consultées, le maintien de la qualité de l'eau passe par le maintien des services écologiques prodigués par les milieux humides et hydriques ainsi que par de meilleures pratiques de mitigation des sources de contamination que sont les activités industrielles (actuelles et passées), les résidences (fosses septiques non conformes), les coupes forestières et l'aménagement de diverses infrastructures. L'importance de la vérification municipale concernant la contamination environnementale a été mentionnée. La traverse à gué des cours d'eau peut également causer, selon eux, de la contamination des eaux.

### *Exploitation d'hydrocarbures*

Les activités d'exploitation d'hydrocarbures représentent une préoccupation pour les acteurs environnementaux du milieu, par leurs impacts potentiels qu'elles peuvent avoir sur les écosystèmes humides et hydriques ainsi que sur la santé humaine. En effet, ils sont préoccupés par les incidences de ce type d'activité sur la qualité de l'eau et sur l'intégrité des milieux humides et hydriques.

### *Exploitation forestière*

Les activités d'exploitation forestière, en particulier les pratiques de coupe, la présence de chemins forestiers non entretenus et les ponceaux non conformes, soulèvent des préoccupations. Ces éléments ont, selon les parties prenantes consultées, des impacts sur la protection des milieux humides et hydriques, la biodiversité, les populations de poisson, la régulation hydrologique et l'érosion, tant des sols que des berges de cours d'eau. Les pratiques d'aménagement forestier en terrain privé seraient parfois faites sans plan d'aménagement et les bonnes pratiques ne seraient pas toujours respectées. Par ailleurs, les organismes consultés soulignent que certains ponceaux non entretenus peuvent limiter la circulation du poisson et causer des problèmes de sédimentation.

### *Sensibilisation*

La sensibilisation de la population et des acteurs du milieu est parfois jugée lacunaire pour permettre la conservation des MHH afin que la protection légale se traduise par des actions concrètes sur le territoire. Les organismes environnementaux consultés soulignent le manque de sensibilisation de la population locale et des décideurs à l'importance et aux façons d'assurer la protection et l'intégrité des milieux humides et hydriques. Pour eux, il est important de mieux sensibiliser la population locale afin que celle-ci puisse comprendre la fragilité de ces milieux. Les utilisateurs du territoire sur lesquels les efforts de sensibilisation devraient être faits en priorité sont, selon eux, les utilisateurs des rivières à saumon et les utilisateurs de VTT.

## **Annexe 2    Compte rendu du premier atelier de travail**



# PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ – ATELIER N° 1

## GUIDE DE CONSULTATION

Ce document a pour objectif de présenter brièvement la démarche du [Plan régional des milieux humides et hydriques \(PRMHH\)](#) et de détailler les objectifs de l'atelier de travail auquel vous êtes convoqué.

Il est également important de vous familiariser avec les particularités techniques (logiciel *Microsoft Teams* et site *Web Survey Monkey*) et méthodologiques de cet atelier qui se tiendra de manière virtuelle en raison du contexte sanitaire actuel lié à la COVID-19. Avant l'atelier, il est notamment nécessaire de vous assurer que votre logiciel *Microsoft Teams* soit bien installé et configuré.

Ce guide de consultation vous permettra aussi de prendre connaissance des sujets qui seront abordés lors de l'atelier et, par conséquent, d'amorcer votre réflexion.

### 1. OBJECTIFS DU PRMHH

Le PRMHH est un document dont chaque municipalité régionale de comté (MRC) du Québec doit se doter, conformément à la réforme de la *Loi sur l'eau* (article 15, chapitre c-6.2). Il s'agit d'un document de réflexion permettant d'intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification du territoire en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire. Il doit être réalisé en concertation avec les acteurs du milieu dans le but d'élaborer une stratégie de mise en œuvre, un plan d'action et des mesures de suivi.

Il est à noter que la portée de la démarche inclut les **milieux humides** de la MRC (tourbières, marais, marécages et autres) **situés sur des terres de domanialité privée** ainsi que les **milieux hydriques** de l'État (étangs, lacs, réservoirs, rivières, ruisseaux et estuaire maritime du Saint-Laurent) **contigus aux terres de domanialité privée**.

Le processus de concertation auquel vous êtes convié permet de circonscrire les enjeux qui sont propres au territoire (atelier n° 1) et qui sont les plus pertinents pour la région de La Côte-de-Gaspé. Le PRMHH vise également l'élaboration de scénarios de conservation des milieux humides et hydriques qui feront l'objet de discussion lors de l'atelier de travail n° 2. Les organisations qui participeront au premier atelier de travail seront également invitées à participer au second.

## 2. OBJECTIFS DE L'ATELIER DE TRAVAIL N° 1

Ce premier atelier a pour but de déterminer les enjeux et les problématiques relatifs aux milieux humides en terres de domanialité privée et aux milieux hydriques dans le contexte spécifique du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Une consultation préliminaire ainsi que la réalisation du portrait théorique du territoire ont permis de dresser la liste d'enjeux regroupés selon les thématiques. L'atelier de travail vise à obtenir les idées des parties prenantes (organismes environnementaux, municipaux et agroforestiers) sur ces enjeux et sur les problématiques associées. Il vise à saisir de quelle manière ces organisations priorisent ces enjeux sur le territoire. Les participants, grâce à leur expérience du territoire, partageront leurs préoccupations face à ces enjeux. Le portrait complet des enjeux qui émanera de l'atelier alimentera les étapes subséquentes du PRMHH, notamment la réflexion sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire, de même que sur l'apport des milieux humides et hydriques conservés, restaurés ou créés dans la résolution de ces problématiques.

## 3. TABLEAU DES ENJEUX

Une consultation préliminaire menée auprès des organismes environnementaux, municipaux et agroforestiers, jumelée à une analyse de la documentation disponible, a permis de dresser un tableau des enjeux relatifs au territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Le tableau 1 présente ces enjeux par thématique. Préalablement à la tenue de l'atelier, vous êtes invité à prendre connaissance du contenu du tableau des enjeux afin de préparer votre réflexion et de rendre l'atelier virtuel plus efficace.

Tableau 1 Enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques sur le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Catégories <sup>1</sup>	Enjeux	Sous-enjeux retenus en priorité
(1), (3)	Intégrité des bandes riveraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'intégrité des bandes riveraines est primordiale pour le maintien d'une bonne qualité de l'eau.</li> <li>▪ L'état des bandes riveraines est peu documenté dans le territoire de la MRC;</li> <li>▪ L'utilisation du sol est plus intensive dans les terres privées des régions côtières et l'intégrité des bandes riveraines devrait être étudiée en priorité dans les secteurs des terres privées visées par des pressions anthropiques plus intensives (embouchures des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean; secteurs résidentiels de Grande-Vallée, Rivière-au-Renard, Saint-Majorique, Corté-Réal; lacs York, Blanchet et Fromenteau) ou jugés les plus sensibles écologiquement.</li> <li>▪ La sensibilisation des riverains est nécessaire au maintien de l'intégrité des bandes riveraines.</li> <li>▪ La construction d'infrastructures et d'ouvrages, les activités récréotouristiques et de villégiature et le déboisement des bandes riveraines pourraient avoir contribué à la dégradation des bandes riveraines et la circulation de la machinerie ou du bétail et l'usage de VTT en rives et sur les plages sont les principales menaces à l'intégrité des bandes riveraines.</li> </ul>
(1), (2)	Application réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'enjeu est lié au manque d'effectif des municipalités et le vaste territoire, conjugué à la difficulté d'appliquer une réglementation peu connue des propriétaires privés et des locataires des baux de villégiature, en particulier en ce qui a trait aux bandes riveraines, à la circulation en VTT et à l'entretien des fosses septiques.</li> <li>▪ L'application des règlements relatifs à la protection des sources d'eau potable est partielle. Les municipalités n'ont pas toutes réalisé l'analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable.</li> </ul>

Catégories <sup>1</sup>	Enjeux	Sous-enjeux retenus en priorité
		<ul style="list-style-type: none"> <li>La cartographie des zones inondables n'est pas à jour, dans le secteur de la rivière York, ce qui ne permet pas l'application réglementaire adéquate.</li> </ul>
(1), (2)	Plaines inondables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des inondations ont eu lieu dans le passé lors de fortes précipitations et d'épisodes de grandes marées (Rivières Dartmouth, Grande-Vallée, Petite rivière au Renard, Rivière-au-Renard, rivière de la Petite-Fourche, secteur Haldimand, rivière York).</li> <li>Il y a une nécessité de mettre à jour la cartographie des zones inondables, en particulier pour les secteurs de Rivière-au-Renard, Petite-Rivière-au-Renard, Petite-Fourche, Dartmouth et York.</li> <li>Certains milieux humides diminuent possiblement l'incidence des inondations, notamment les milieux humides à l'embouchure des rivières (par exemple à Rivière-au-Renard).</li> </ul>
(1), (2)	Zones d'érosion et de sédimentation en eau douce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones d'érosion sur la rivière Saint-Jean et sur la rivière Grande-Vallée.</li> <li>La présence de VTT près des cours d'eau et sur les plages peut contribuer à l'érosion.</li> <li>La présence de ponceaux et de chemins forestiers contribue à l'érosion et à la sédimentation des cours d'eau et plans d'eau.</li> </ul>
(2), (3)	Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'érosion côtière et la submersion côtière sont des enjeux régionaux majeurs.</li> <li>Les secteurs où la côte se compose de dépôts meubles sont plus vulnérables à cette problématique.</li> <li>Les secteurs où l'érosion menace des habitations et des infrastructures sont localisés principalement sur la côte nord de la MRC.</li> <li>Une bande de protection côtière est appliquée selon le type de côtes à la MRC.</li> </ul>
(1), (2), (3)	Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bien qu'elle soit peu documentée, la qualité de l'eau est une préoccupation pour les parties prenantes, en particulier autour des milieux où se concentre l'activité humaine.</li> <li>Certains milieux humides sont susceptibles de jouer un rôle dans la filtration des eaux et de contribuer au maintien de la qualité des eaux de surface. Les milieux humides qui occupent cette fonction ne sont cependant pas ciblés puisque ce rôle est mal documenté dans la MRC.</li> <li>L'altération des bandes riveraines est un facteur de diminution de la qualité de l'eau de surface.</li> <li>Des sources de contaminations potentielles des eaux de surface et souterraines sont identifiées dans les bassins versants des rivières Grande-Vallée, Cloridorme, au Renard, Dartmouth, York, Saint-Jean, dans la baie de Saint-Yvon ainsi que dans le secteur de Gaspé. Elles sont essentiellement liées aux activités industrielles, aux anciens lieux d'enfouissement sanitaire ou dépotoirs clandestins et au LET de Gaspé.</li> <li>Les fosses septiques non conformes, l'absence d'égout pluvial ou d'égout sanitaire collectif, les activités forestières et minières, l'entretien des routes aux sels de déglacage sont également identifiés comme des sources de contamination potentielles.</li> <li>Le secteur de Murdochville comprend des terrains contaminés et des rejets d'eaux à forte teneur en métaux.</li> <li>L'algue <i>Didymo</i> est présente dans les rivières York, Dartmouth et Saint-Jean et dans l'Anse-de-l'Étang.</li> <li>Le passage de cours d'eau en VTT à gué et à l'intérieur des rives a un impact sur la qualité de l'eau.</li> </ul>

Catégories <sup>1</sup>	Enjeux	Sous-enjeux retenus en priorité
(1)	Espèces végétales exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations sur la présence de ces espèces sont partielles pour le territoire.</li> <li>Le risque d'augmentation de la présence des espèces végétales exotiques envahissantes est une préoccupation majeure.</li> <li>La sensibilisation de la population aux espèces exotiques envahissantes constitue un moyen de prévention dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes priorités d'intervention en ce domaine.</li> <li>Les secteurs de Rivière-au-Renard, Petit-Cap, Petit-Gaspé et l'estuaire de la rivière York à Gaspé de même que quelques endroits à Grande-Vallée sont les plus touchés par les espèces végétales exotiques envahissantes.</li> </ul>
(1), (2)	Obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des embâcles majeurs entravent la circulation du poisson sur la rivière Saint-Jean et parfois sur la rivière Grande-Vallée.</li> <li>Peu d'informations sont disponibles sur la présence d'obstacles dans les cours d'eau. Un projet d'évaluation de l'état des ponceaux des bassins versants des rivières York, Dartmouth et Saint-Jean est actuellement en cours.</li> <li>Le manque d'entretien des ponceaux forestiers est soupçonné de limiter la libre circulation du poisson et des sédiments de fond.</li> </ul>
(1), (2)	Milieux humides et hydriques perturbés, altérés ou disparus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre et la superficie de milieux humides est faible sur le territoire. Cependant, puisque le territoire comporte peu de milieux humides, l'intégrité de ces milieux humides est primordiale.</li> <li>La proportion des milieux humides perturbés, altérés ou disparus dans les 10 dernières années sur le territoire est faible. Elle est essentiellement due à des projets routiers, d'envolement et d'autres infrastructures publiques.</li> <li>La sensibilisation de la population à l'importance des milieux humides est un enjeu pour favoriser leur protection.</li> <li>Manque de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire et sur leur niveau d'intégrité.</li> <li>Les perturbations dans les milieux humides et hydriques sont essentiellement attribuables à l'empiètement, la contamination des eaux, la présence de VTT et l'altération des bandes riveraines.</li> <li>La perte ou l'altération de milieux humides est un enjeu pour les espèces à statut précaire qui y trouvent refuge.</li> <li>La perte ou l'altération des milieux humides et hydriques est un enjeu pour les populations fauniques et floristiques associées aux milieux humides.</li> </ul>

1 : Catégories : (1) : En lien direct avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques; (2) : Influencé par la présence ou non des milieux humides et hydriques; (3) : Associé aux autres milieux naturels.

## 4. DÉROULEMENT DE L'ATELIER VIRTUEL

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, la consultation des parties prenantes aura lieu par le biais d'un atelier de travail virtuel. Ce mode de consultation implique certaines règles afin d'en assurer le bon déroulement. Veuillez prendre connaissance des règles suivantes :

- Les participants doivent s'assurer d'avoir accès à la plateforme *Microsoft Teams* et à un micro, et ce, préalablement à l'atelier. L'utilisation d'une caméra est facultative. Des instructions additionnelles sont présentées ci-après;
- Les participants sont invités à fermer leur micro afin d'assurer une qualité sonore optimale à tous les participants;
- L'animateur effectuera une brève présentation de la démarche et des participants;
- L'animateur présentera, un à la fois, les enjeux du tableau 1. Les participants seront invités à commenter l'enjeu. Pour formuler leurs commentaires, les participants seront priés de

- privilégier la zone de clavardage. Cette façon de faire permettra d'éviter la cacophonie inhérente à la prise de parole simultanée de plusieurs intervenants. De plus, lors d'échanges verbaux, la transition entre les intervenants est généralement moins fluide que dans la réalité. Un coanimateur aidera à relayer certains messages à l'oral pour animer la discussion et susciter des réflexions auprès des participants;
- Au besoin, et sur certains enjeux suscitant davantage de débats, les participants pourront lever la main (à l'aide de l'outil de *Microsoft Teams*) pour brièvement prendre la parole;
  - Dans la dernière partie de l'atelier, une plénière permettra aux participants de prendre la parole pour discuter de leurs enjeux prioritaires, préciser leurs points de vue ou ajouter des éléments de réflexion;
  - À la fin de l'atelier, les participants recevront le lien vers un formulaire *Survey Monkey* afin d'approfondir certains sujets et de déterminer quels enjeux sont prioritaires pour eux à l'intérieur du territoire d'action du PRMHH.

Le tableau 2 présente en détail les différentes étapes du déroulement de l'atelier de 90 minutes.

Tableau 2 Étapes du déroulement de l'atelier

Minutage	Action
0-5	Accueil des participants sur la plateforme collaborative <i>Microsoft Teams</i>
5-10	Introduction de l'atelier, de la démarche et des objectifs
10-15	Explication des règles et du déroulement de l'atelier
15-75	Bloc de discussion par catégorie d'enjeu (en moyenne trois minutes par catégorie d'enjeu)
75-85	Plénière pendant laquelle les intervenants peuvent prendre la parole sur le sujet de leur choix
85-90	Conclusion de l'atelier
À compléter individuellement (environ 5 minutes)	Sondage en ligne <i>Survey Monkey</i> : priorisation, commentaires supplémentaires et contrôle qualité de l'atelier virtuel

## 5. FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Il est à noter que l'atelier virtuel sera enregistré en tant que référence et afin de faciliter la prise de note (incluant les commentaires de la salle de clavardage).

Un formulaire de consentement est joint à la convocation que vous avez reçue. Le retour de votre formulaire de consentement signé, avant la tenue de l'atelier, est nécessaire à la participation à l'atelier.

## 6. DIRECTIVES TECHNIQUES

### *Microsoft Teams*

La plateforme *Microsoft Teams* a été sélectionnée pour la tenue de l'atelier virtuel puisqu'elle est gratuite, versatile et que plusieurs participants l'utilisent déjà. Votre **courriel de convocation contient un lien spécifique vous permettant de vous joindre à votre séance d'atelier** par un simple clic. Pour ceux qui utilisent le calendrier *Microsoft* (ex. : sur *Outlook* ou *Office 365*), l'événement sera automatiquement ajouté à votre calendrier lorsque vous accepterez l'invitation.

Les participants qui n'ont jamais utilisé *Microsoft Teams* devront **télécharger l'application au préalable**. Veuillez également prendre quelques instants pour vous familiariser avec l'interface et les fonctionnalités avant le début de la rencontre. Il est conseillé d'**utiliser la version bureau (desktop) du logiciel** puisque la version mobile vous priverait de certaines fonctionnalités. Le lien ci-après vous permet d'accéder directement à la page de téléchargement de l'application.

[\[Téléchargement gratuit de la version bureau de Microsoft Teams\]](#)

*Microsoft* propose également un court guide pour configurer le logiciel et vous familiariser avec les fonctionnalités de base : [\[Guide de démarrage rapide \(anglais seulement\)\]](#).

Si vous éprouvez des difficultés techniques que les services d'aide en ligne de *Microsoft* ne vous permettent pas de solutionner, veuillez contacter : Milène Courchesne au [Milène.Courchesne@englobecorp.com](mailto:Milène.Courchesne@englobecorp.com) ou par téléphone au 418 781-0191, poste 105230.

### **Survey Monkey**

À la suite de l'atelier, vous recevrez par courriel un lien vers un questionnaire hébergé sur le site Web *Survey Monkey*. **Vous n'avez pas besoin de créer un compte pour participer**. Vous serez prié de prendre quelques instants pour remplir ce questionnaire, qui permettra de boucler l'atelier en atteignant les objectifs suivants :

- Identifier les trois enjeux qui sont les plus prioritaires selon votre organisation sur le territoire d'action du PRMHH parmi ceux qui auront été discutés;
- Au besoin, approfondir ou ajouter des enjeux en lien avec les milieux humides et hydriques du territoire d'action du PRMHH;
- En vue de l'atelier de travail n° 2, chiffrer l'appréciation de la formule de l'atelier rendue nécessaire par le contexte sanitaire actuel.

# Sommaire des commentaires recueillis lors de l'atelier n° 1

## *Intégrité des bandes riveraines*

L'intégrité des bandes riveraines est une préoccupation majeure pour plusieurs parties prenantes, en particulier pour le conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) et Conservation de la Nature Canada (CNC). Selon les intervenants qui ont participé à l'atelier de travail n° 1, la construction dans les bandes riveraines, les utilisations récréatives, le déboisement, la circulation de la machinerie et des VTT sont les menaces principales à l'intégrité des bandes riveraines. Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRE) confirme la présence de ces menaces sur le territoire. Il souligne cependant que le manque de connaissances ne permet pas de se prononcer sur l'importance de cet enjeu par rapport à d'autres et pour confirmer l'importance de cette problématique.

Selon le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (SPBG), la réglementation des bandes riveraines est dans l'ensemble assez bien respectée au niveau des propriétaires de lots boisés. L'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie mentionne que de la sensibilisation est réalisée auprès des propriétaires agricoles. L'ensemble des intervenants mentionnent tout de même l'importance de la sensibilisation auprès des propriétaires terriens afin de préserver l'intégrité des bandes riveraines.

Le parc national de Forillon considère également cet enjeu comme prioritaire. Par sa situation géographique, plusieurs cours d'eau prennent leur source dans le Parc et s'écoulent vers les terres privées. À la limite ouest du parc, quelques cours d'eau passent par des terres privées avant d'entrer dans le Parc. L'intégrité de ces bandes riveraines influence donc la qualité de l'eau dans le Parc.

La Ville de Gaspé considère que cet enjeu est prioritaire et que l'intégrité des bandes riveraines est surtout difficile à conserver par les résidents contrairement aux meneurs de grands projets qui sont souvent accompagnés par des professionnels. La ville de Gaspé suggère une collaboration entre le CENG et les municipalités afin de réaliser de la sensibilisation auprès des propriétaires riverains, par exemple par la distribution d'un dépliant explicatif.

La ville de Murdochville mentionne que de la surveillance est faite au niveau de l'application de la réglementation sur les bandes riveraines. Par contre, la ville de Murdochville souligne un manque de documentation afin de réaliser une surveillance adéquate sur son territoire.

Une étude de photo-interprétation d'une centaine de lacs sur une zone tampon de 100 m est en cours par le CENG pour l'ensemble du territoire de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie, qui inclut des lacs du territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Le CENG mentionne également que le déplacement des rivières dans l'espace de mobilité de celles-ci peut représenter une perturbation d'origine naturelle dans le milieu riverain.

## *Difficulté d'application réglementaire*

La ville de Murdochville souligne qu'il est parfois difficile de faire respecter la réglementation. Par le passé, la ville a dû intervenir auprès de certains villégiateurs du lac York qui utilisaient des bateaux à essence malgré l'interdiction dans le règlement.

Les intervenants mentionnent que la réglementation est bien connue par les citoyens, mais ils confirment que l'application réglementaire est particulièrement difficile dans le contexte des petites municipalités en raison du manque d'effectifs et du fait que tous les citoyens se connaissent. La Ville de Gaspé soutient que la réglementation est difficile à appliquer notamment en raison du vaste territoire et du fait qu'aucune cour municipale n'est présente dans la région. La municipalité de Grande-Vallée confirme que la collaboration des citoyens est difficile surtout sur en matière de réglementation environnementale sur les terrains privés.

Concernant les analyses de sources d'eau potable, des études sont en cours pour la ville de Murdochville et pour la ville de Gaspé. Toutes les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé ont intégré la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans leur réglementation. La municipalité de Petite-Vallée doit mettre à jour sa réglementation. Le CENG mentionne l'importance de mettre à jour la réglementation pour pouvoir l'appliquer conformément, notamment pour ce qui est de la PPRLPI et des zones inondables.

#### *Utilisation anthropique des plaines inondables et de l'espace de liberté des cours d'eau*

Selon les intervenants, une mise à jour des zones inondables est primordiale. Le CENG considère cet enjeu comme prioritaire. Le CENG ajoute que la mise à jour des zones inondable doit prendre en compte les nouvelles méthodes de détermination de zones inondables, soit l'approche hydrogéomorphologique. En effet, il faut tenir compte de la mobilité de la rivière pour comprendre comment la zone inondable peut être modifiée dans le temps. Une étude concernant l'espace de mobilité des cours d'eau est d'ailleurs en cours par le CENG en collaboration avec l'UQAR concernant les rivières Grande-Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean.

CNC mentionne un manque de connaissances sur les infrastructures vertes, soit les milieux naturels qui protègent les communautés côtières face aux inondations et à la submersion marine.

Concernant les zones inondables, le CENG souligne qu'il est important de prendre en compte l'ensemble du bassin versant, puisque les activités dans les terres publiques en amont dans le bassin versant peuvent avoir un impact sur les zones inondables en aval dans les terres privées.

Le CENG mentionne également l'importance des milieux humides en bordure des cours d'eau pour la diminution des inondations. La société de gestion des rivières à saumon de Gaspé ajoute que l'utilisation du sol en bordure des rivières a un impact sur les crues.

La Ville de Gaspé confirme que la mise à jour de la cartographie des zones inondables est nécessaire et indique que celle-ci faciliterait l'application réglementaire. La zone inondable de L'Anse-au-Griffon serait également à valider puisque les données sont incomplètes dans ce secteur.

#### *Zones d'érosion et de sédimentation en eau douce*

L'érosion est une préoccupation majeure pour les organismes environnementaux tels que le CNC et le CENG. La problématique majeure d'érosion et de sédimentation est la présence de ponceaux forestiers mal entretenus sur les rivières et les ruisseaux du territoire. La Ville de Gaspé confirme que l'entretien des ponceaux est une problématique sur le territoire. Dans le parc national de Forillon, un programme de surveillance écologique est mené depuis 2007 afin de vérifier la conformité des ponceaux.

La société de gestion des rivières à saumon de la Gaspésie confirme que plusieurs utilisateurs circulent en VTT près de la rivière Saint-Jean.

Concernant l'érosion dans la rivière de la Grande Vallée, le CENG mentionne qu'il y a des portions de rivière qui sont en érosion, mais il n'y a actuellement aucun projet pour stabiliser les berges à l'heure actuelle.

Le CENG mentionne que l'étude de mobilité des rivières faite en collaboration avec l'UQAR permettra de prendre en compte le phénomène naturel d'érosion dans les rivières.

La Ville de Gaspé mentionne que les secteurs du cône de déjection à Corte-Réal et de la rivière de la Petite Fourche sont possiblement sensibles à l'érosion.

### *Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques*

Le CENG, CNC, le comité ZIP, le CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le parc national de Forillon considèrent cet enjeu prioritaire pour la MRC considérant l'importance du milieu côtier sur le territoire. Cet enjeu est important surtout pour les milieux humides le long de la côte qui sont situés près des infrastructures. En effet, par le phénomène du coincement côtier, une perte de superficie des marais côtiers est prévue. Afin de protéger les milieux humides côtiers, CNC souligne l'importance d'assurer que la migration des milieux humides côtiers puisse se faire, ce qui passe notamment par la protection de ces milieux naturels.

Selon le CNC, le coincement côtier est surtout observé sur le côté sud de la MRC, soit dans la baie de Gaspé. Le CENG et CNC mentionnent que les recherches en cours de l'UQAR dans le cadre du projet Résilience côtière sont à consulter à ce sujet.

Le Parc national de Forillon pilote en collaboration avec l'UQAR deux projets majeurs de restauration de milieux côtiers, notamment dans le secteur de Cap-des-Rosiers où une route et de l'enrochement ont été démantelés laissant place à un sentier sur pilotis compatible avec la dynamique du littoral côtier. Le secteur de la péninsule de Penouille a également fait l'objet d'un projet de restauration.

La Ville de Gaspé souligne également l'importance de cet enjeu. Le secteur à Rivière-au-Renard (boulevard Renard ouest), et le secteur de Cap-des-Rosiers sont des secteurs particulièrement sensibles au coincement côtier. Le secteur de L'Anse-à-Valleau est également problématique puisque la route (rue des Touristes) est vouée à être érodée. Des démarches sont en cours avec le ministère de la Sécurité publique afin de déterminer les interventions à réaliser dans le secteur.

Le comité ZIP mentionne que pour l'érosion côtière, la présence de structures rigides à proximité des secteurs érodés fait en sorte qu'il est difficile d'intervenir.

Le CRÉ souligne qu'avec les changements climatiques, une augmentation des tempêtes d'automne est notée et que des mesures importantes devront être mises en place dans les prochaines années concernant la vulnérabilité des rivages maritimes.

### *Qualité de l'eau*

Globalement, la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC est bonne. Le CENG n'identifie pas la qualité de l'eau comme une problématique majeure sur le territoire.

Dans la ville de Murdochville, les terrains contaminés en raison de l'exploitation minière passée ont été décontaminés. La situation est considérée comme moins préoccupante présentement.

Un suivi est fait par la compagnie minière. Selon la Ville de Gaspé, la décontamination a également été réalisée à l'emplacement du port de Gaspé en milieu marin.

Le comité ZIP Gaspésie relève la présence de contamination au niveau de l'ancien dépotoir près de Grande-Vallée.

La SGRG mentionne comme contamination potentielle la présence de claim minier pour les forages d'hydrocarbures, notamment dans le bassin versant de la rivière York. La Ville de Gaspé a également mentionné la présence d'un puits d'exploration considéré comme une contamination potentielle dans le secteur de Sandy Beach.

Le CENG mentionne une problématique de conflit d'usages pour les utilisateurs des rivières à saumon, notamment entre les baigneurs et les pêcheurs. La société de gestion des rivières à saumon de la Gaspésie confirme qu'il s'agit d'une problématique grandissante pour leur société, notamment à l'embouchure des rivières près des habitations.

Pour ce qui est du parc national de Forillon, un effort a été fait dans les dernières années afin de mettre à jour le système d'évacuation des eaux usées du Parc.

Les intervenants s'entendent pour dire que les fosses septiques non conformes représentent une contamination potentielle importante pour la qualité de l'eau. Les installations septiques conformes représentent un coût important. La Ville de Gaspé mentionne que le pourcentage d'installations septiques non conformes est réduit d'année en année sur son territoire.

La ville de Gaspé mentionne qu'un suivi est fait par les travaux publics pour s'assurer que le LET de Gaspé respecte les normes environnementales. Des cellules ont été ajoutées dans les dernières années afin de limiter les débordements potentiels dans la rivière York.

Dans le cadre des prochaines étapes du PRMHH, à défaut d'un diagnostic précis des sources de contamination réelles, le CENG suggère de cibler les milieux humides les plus à risque de contamination et d'y rattacher un objectif de conservation préventif.

### *Espèces exotiques envahissantes*

Le CENG mentionne que cette problématique n'a pas beaucoup été étudiée par leur organisme. Toutefois, les intervenants du CENG reconnaissent que cette problématique prend de l'importance. Le CENG mentionne qu'une occurrence de berce du Caucase a été observée par le ministère des Transports dans le secteur de pointe Jaune.

Malgré que cette problématique ne soit pas prioritaire pour les intervenants, Conservation de la nature Canada mentionne que la prévention est importante afin d'intervenir en amont du problème. Le comité ZIP Gaspésie mentionne notamment la propagation du roseau commun ailleurs en Gaspésie qui pourrait s'étendre jusqu'au territoire de la MRC.

CNC mentionne que la propagation de certaines espèces recensées, notamment l'alpiste roseau et la renouée du Japon, sont plus inquiétantes.

Le parc national de Forillon a élaboré un plan d'éradication pour une colonie de renouée du Japon qui a été répertoriée dans le parc et sur la bordure nord du Parc.

Enfin, le comité ZIP Gaspésie soulève que la propagation de l'algue didymo est moins préoccupante selon les dernières études sorties à ce sujet.

### *Obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond*

La société de gestion des rivières à saumon de Gaspé rappelle que les saumons doivent remonter les cours d'eau dans le cadre de leur reproduction et qu'ils sont sensibles à cette problématique. La société mentionne un manque de connaissances sur l'état des ponceaux forestiers sur l'ensemble du territoire. Cette problématique est jugée prioritaire pour plusieurs intervenants, notamment la SGRG, le CENG et la Ville de Gaspé. Une étude est en cours pour connaître l'état des ponceaux. Dans les autres études réalisées ailleurs en Gaspésie sur l'état des ponceaux, une forte proportion des ponceaux ne répond pas aux critères de libre circulation du poisson, une situation qui risque d'être similaire sur le territoire de la MRC. CNC mentionne qu'une étude sur la connectivité aquatique des cours d'eau pourrait être réalisée lorsque l'état des ponceaux sera connu sur le territoire.

La SGRG mentionne que l'embâcle de la rivière Saint-Jean a été entièrement démantelée et qu'un entretien régulier est fait pour enlever les arbres morts dans l'embouchure de la rivière dans le secteur de l'embâcle. Depuis que l'embâcle a été démantelée, la circulation du saumon a été facilitée. La Ville de Gaspé tient à ajouter que l'entretien doit être maintenu afin que l'embâcle ne se recrée pas.

Concernant l'embâcle de bois mort à Grande-Vallée, le CENG mentionne qu'un inventaire des embâcles de bois mort a été réalisé par l'UQAR au niveau de la rivière de Grande-Vallée.

Les représentants du CENG soulignent l'importance de nuancer la problématique des embâcles de bois mort. En effet, les embâcles de bois mort peuvent être positifs pour l'écosystème, notamment en créant de l'habitat pour certaines espèces. Le CENG réfère au guide de gestion des embâcles de bois mort produite par l'UQAC et l'UQAR.

### *Milieux humides perturbés, altérés ou disparus*

Le CENG et CNC soulignent l'importance de la protection des estuaires des grandes rivières dans la baie de Gaspé, soit les rivières Saint-Jean, Dartmouth et York. Parc Canada ne prévoit pas agrandir le parc national de Forillon dans les prochaines années, mais il travaille en collaboration avec CNC afin de réaliser des ententes avec les propriétaires privées en bordure du Parc pour assurer un corridor de déplacement pour les espèces fauniques.

Le CENG souligne l'importance de prendre en compte les étangs vernaux dans la protection des milieux humides. Le CENG mentionne la perte de milieux humides dans le secteur de Rivière-au-Renard en raison de la construction routière.

La présence d'espèces exotiques envahissantes et les dépotoirs clandestins peuvent être considérés comme des menaces potentielles pour les milieux humides. Concernant l'empiétement en milieux humides, le CENG rapporte le fait que plusieurs citoyens utilisent le remblai sur le terrain afin de prolonger leur terrain. Le CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ajoute que les citoyens voient souvent les milieux humides comme une perte sur leur terrain. La sensibilisation des utilisateurs du territoire, que ce soit les citoyens, les professionnels ou les dirigeants, à l'importance des milieux humides est une nécessité selon plusieurs intervenants (comité ZIP Gaspésie, CENG, CNC, Ville de Gaspé).



## **Annexe 3    Compte rendu du deuxième atelier de travail**



## Sommaire des commentaires recueillis lors de l'atelier n° 2

Le deuxième atelier réalisé dans le cadre du PRMHH de la MRC de la Côte-de-Gaspé portait sur les scénarios de conservation ainsi que les pistes d'action et a été réalisé en deux temps. Premièrement, une présentation virtuelle du territoire et des scénarios de conservation a été réalisée. Cette présentation a été suivie par une période de plusieurs semaines pour que les participants aient la chance de commenter la cartographie interactive qui présentait plus en détail les scénarios de conservation, les actions potentielles et les possibilités de restauration. Le sommaire qui suit présente le résumé des commentaires émis dans le cadre de ces deux volets de la consultation du deuxième atelier.

### Volet présentation

Certains participants ont mentionné pour le secteur Nord (Grande-Vallée/Petite-Vallée/Cloridorme) qu'il serait pertinent d'identifier les secteurs dynamiques des rivières pour que les dispositions des règlements des bandes riveraines soient plus contraignantes qu'ailleurs puisque ces endroits sont davantage soumis aux déplacements de la rivière (espace de liberté). Aussi, certains participants mentionnent que pour la rivière de la Grande Vallée, les MHH présents à l'intérieur des zones inondables devraient être tous conservés.

Au niveau du secteur Gaspé, les participants nous expliquent que l'on devrait harmoniser les largeurs de plaines inondables en terres publiques et privées. En terres publiques on parle de 60 m et la proposition dans le PRMHH est de 50 m en terres privées. On signifie que le tout devrait être à 60 m partout. Toutefois, l'impact sur le territoire d'une bande riveraine de 50 m devra être tout de même évalué selon d'autres participants. Également, on nous informe qu'à Gaspé, il y a de la salicaire commune près de la Quenouillère (près de la SAQ) et près d'un petit lac à l'est de Cloridorme. Cette information sera à valider dans les polygones de la cartographie des EEE. On nous dit aussi qu'il y a de la renouée du Japon à côté du Marais de la commune.

On nous mentionne que dans le secteur de la flèche Haldimand il y a la présence d'un camping nomade même si la Ville de Gaspé a interdit le camping à cet endroit, référence : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1804268/camping-plage-gaspe-haldimand-douglastown-interdit-reglementation>.

Dans le secteur de Rivière-au-Renard on souhaiterait ajouter des normes qui viendraient gérer les activités même celles qui y sont déjà (par exemple conserver un couvert forestier dans la plaine inondable, etc.). Certains ajoutent toutefois que dans la zone 0-20 ans il n'est déjà pas possible de construire. On parle également de reboiser les secteurs en friche et on donne en référence le programme pour le reboisement auprès de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée. Les participants mentionnent que d'ailleurs il faudrait également ajouter une action de protection des rives à Rivière-au-Renard.

On soulève qu'il y a possibilité de contamination de la rivière York en lien avec le projet Galt.

Certains participants expliquent également que s'il y a reprise des activités de forages, le tout pourrait contaminer l'eau ce qui aurait un impact sur les MHH, mais on mentionne que les forages ont lieu à l'extérieur du territoire d'application du PRMHH.

De façon plus générale, on nous signifie qu'il serait important de protéger les rives également en milieu urbain. Des participants évoquent également le fait qu'il faudrait faire valoir la plus-value de l'utilisation durable au-delà du cadre réglementaire actuel et que les secteurs dynamiques, les bandes de protection des rives devraient correspondre à l'espace de liberté des cours d'eau. On nous précise qu'il y a un besoin d'acquisition de connaissances sur la qualité et le niveau d'intégrité des milieux humides et hydriques.

On ajoute qu'une action à considérer pourrait être que le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) soit pris en compte dans le règlement des municipalités.

## Volet cartographie interactive

### Commentaires généraux

#### Restaurations projetées

Concernant les restaurations projetées, on nous souligne que dans chacun des projets de restauration, la valeur de conservation et le potentiel de rétablissement des fonctions écologiques des milieux humides ciblés devraient être évalués. Il serait pertinent selon eux d'établir l'état actuel des indices de chacun des milieux humides et sa fonctionnalité potentielle en bonifiant - par restauration - les paramètres exerçant des pressions sur le milieu humide et influençant le calcul de ces indices de fonctions écologiques. De plus, on nous mentionne que toutes les bandes riveraines soumises aux projets de restauration devraient couvrir minimalement la largeur prescrite (10-15m) par la PPRLPI (ou les règlements municipaux en vigueur). Cependant, dans la perspective d'offrir un milieu riverain de qualité en termes d'habitat, la largeur de ces bandes minimales devrait être bonifiée à la hausse. Les participants nous indiquent que chaque projet de restauration bordant une rivière dynamique devrait au préalable prendre en compte ce dynamisme avant de déployer des investissements et des efforts de restauration. Et finalement, on note que les projets de restauration ciblant des espèces exotiques envahissantes (EEE) sont pertinents, mais ils devraient également cibler les autres types de pressions anthropiques, tels que la présence de déchets (p.ex. dépotoir illégal dans le complexe de milieux humides à l'embouchure de la rivière au Renard) et la circulation par des véhicules hors route (VHR).

Certains intervenants mentionnent la nécessité de bien comprendre et définir ce que permettra l'affectation Conservation avec modalités. Le tout pourrait avoir un impact important selon eux sur des propriétés privées et on considère important d'effectuer des consultations publiques avant la mise en place d'une telle mesure.

Également, on mentionne qu'étant donné l'impact important sur les propriétés privées déjà construites par de nouvelles affectations Conservation avec modalités, Conservation stricte et de la bande de protection riveraine il est important de réaliser des consultations publiques avant la mise en place de réglementation.

Des participants nous indiquent également que la valeur de conservation de chacun de ces milieux devrait être évaluée avant toute décision de développement.

## Secteur Nord

### *Scénarios de conservation*

*Scénario 1 – Secteur Nord (Grande-Vallée) - Favoriser une utilisation durable dans une bande riveraine de 30 m le long de la rivière de la Grande Vallée en ajoutant l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma*

Les parties prenantes ont mentionné la pertinence de favoriser une utilisation durable dans une bande riveraine de 30 m le long de la rivière de la Grande Vallée afin de limiter les altérations aux bandes riveraines par les utilisateurs le long de la rivière. Certaines préoccupations ont toutefois été soulevées quant à l'application de cette nouvelle norme étant donné la difficulté actuelle à faire respecter la réglementation déjà en place. Certains intervenants mentionnent également la nécessité de bien définir ce qui sera permis dans cette bande riveraine, de bien définir ce que sont des activités non invasives. Il est aussi suggéré que la largeur de la bande riveraine proposée soit modulée en fonction de l'espace de mobilité de la rivière. Selon les intervenants, la prise en compte de l'espace de mobilité permet de considérer la migration latérale des cours d'eau, tout en contribuant de manière préventive à la protection des infrastructures voisines. Certaines parties prenantes mentionnent également que la protection des rives - telle que proposée dans le scénario - pourrait s'étendre à d'autres rivières du territoire, notamment à la rivière au Renard. On explique aussi que le scénario devrait couvrir également toute la plaine inondable.

### *Restaurations projetées*

#### *Potentiel de restauration des rives érodées de la rivière de la Grande Vallée*

Cette proposition a pour but de restaurer les rives érodées dans le secteur du parc Alexis-Caron et tout le long de la rivière de la Grande Vallée dans les secteurs perturbés par l'activité anthropique à l'aide de plantations, etc. Les intervenants ont confirmé que cette intervention s'avérerait nécessaire.

### *Secteur de Cloridorme*

Cette proposition porte sur la sensibilisation des utilisateurs de VTT et la réalisation d'interventions de restauration dans le milieu humide de la rivière du Grand-Cloridorme. Il est en effet souhaité de poursuivre la sensibilisation des utilisateurs de VTT dans les rives et dans le milieu humide de la rivière concernant les impacts de cette pratique et restaurer les secteurs impactés par les utilisateurs. Les intervenants mentionnent la nécessité d'installer des affiches afin de sensibiliser les utilisateurs de VTT.

### *Actions*

#### *Prise d'eau de Petite-Vallée et de Grande-Vallée*

L'action proposée est d'inclure l'aire de vulnérabilité (déterminée par l'expertise d'un hydrologue) des prises d'eau selon les modalités de délimitation des aires de protection prévues au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection dans une affectation Conservation au Schéma d'aménagement de la MRC afin de protéger cette dernière de la contamination. Les participants nous mentionnent que cette action est d'une part nécessaire, mais qu'elle pourrait être bonifiée en y incluant l'ensemble des milieux humides dotés d'une forte capacité de filtration de l'eau présents dans l'aire de protection éloignée de la source d'eau potable.

## Secteur Gaspé

### *Scénarios de conservation*

*Scénario 2 – Secteur Gaspé (Rivière-au-Renard) – Favoriser une utilisation durable et la protection des milieux humides d'intérêt pour la conservation, dans la plaine inondable en ajoutant l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma et exclure le périmètre urbain de la zone inondable*

On mentionne que le présent scénario devrait inclure l'entièreté de la plaine inondable et tous les milieux humides situés à l'embouchure de la rivière au Renard, notamment en y ajoutant le secteur du ruisseau des Preston et la berge droite (sud-est) de la rivière. Enfin, on exprime que la protection de la rive - qui fait partie des milieux hydriques et humides définis légalement - devrait être incluse dans le scénario. À cette fin, la largeur à préconiser devrait selon les intervenants, être minimalement celui exigé par la PPRLI et mériterait d'être modulée en fonction de l'espace de mobilité de la rivière.

*Scénario 3 - Secteur Gaspé (embouchure rivière Dartmouth) - Ajouter au Schéma d'aménagement l'affectation Conservation (stricte) dans la plaine inondable et dans une bande riveraine de 50 mètres de profondeur.*

Certains participants ont mentionné que la bande de 50 m telle que proposée pour la protection riveraine de ce secteur - devrait s'appliquer sur l'ensemble de la rivière Dartmouth et qu'en fait, une largeur de 60 m serait, selon eux, plus conforme à la protection déjà en cours pour les segments de rivières à saumon présents en terres publiques qu'il serait donc souhaitable d'envisager cette bonification de la largeur proposée dans le scénario. Les participants mentionnent que cette bande devrait également être modulée en fonction de l'espace de mobilité de la rivière. On mentionne plus spécifiquement qu'il serait important de vérifier si le secteur industriel ciblé par ce scénario se situe en bordure d'un tronçon dynamique de la rivière. Si oui, le respect de l'espace de mobilité serait d'autant plus important afin d'assurer la protection des investissements et des infrastructures anthropiques de ce secteur. On ajoute également que le scénario devrait couvrir toute la plaine inondable adjacente au secteur industriel puisqu'actuellement il semble y avoir un empiètement de la zone d'extraction sur une portion de la zone inondable officielle.

*Scénario 4 - Secteur Gaspé (Lac Fromenteau) – Ajouter l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma sur une profondeur de 30 mètres afin de limiter les impacts sur les berges.*

Certains participants estiment que la protection est avant tout efficace pour maintenir les bénéfices de la bande riveraine à l'égard du lac adjacent. En ce sens, ils pensent que le scénario contribue davantage à la protection des lacs - au sens « milieux humides et hydriques » (MHH) - qu'à celle des milieux riverains, lesquels sont inclus dans les MHH. On propose donc que le scénario pourrait viser une largeur de 200 m sur 60% de l'ensemble de la bande riveraine du lac, permettant de laisser une portion habitée (d'au maximum 40 % du pourtour du lac) non assujettie à cette largeur. Cette portion devrait cependant être soumise minimalement à la PPRLPI ou à la largeur de bande riveraine réglementaire à la Ville de Gaspé - toute comme les premiers 10-15m (ou selon les exigences de la ville) de 100% de toutes les rives du lac. On évoque toutefois la nécessité de réaliser le tout dans une approche concertée avec le MFFP et le MERN serait nécessaire afin d'assurer la protection sur 200m pour les portions de rives entourant le lac situées en terres publiques. On ajoute également que des efforts de restauration pourraient cibler les bandes riveraines des résidences présentes en bordure du

lac (en particulier dans les premiers 10-15m ou selon les exigences de la Ville de Gaspé) ainsi que les chemins présents dans les 200m (sur 60% du lac) s'ils ne sont pas essentiels.

*Scénario 5 - Secteur Gaspé (Haldimand - embouchure rivière Saint-Jean) - Ajouter au Schéma d'aménagement l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) au Schéma afin de favoriser l'utilisation durable de la flèche littorale*

Selon certains participants, ce scénario pourrait limiter les usages permis dans le secteur de l'embouchure de la rivière (estuaire), lequel est de faible profondeur à certains endroits et est riche en biodiversité. Également on évoque que l'ensemble de la flèche littorale sud - non habitée - pourrait avoir un statut de conservation plus stricte, avec un accès et des usages limités.

*Scénario 6 - Secteur Gaspé (Seal Cove) - Ajouter l'affectation Conservation (stricte) au Schéma afin de protéger le complexe de milieu humide (à l'exception des lots d'inclusion agricole, où l'on favorisera une utilisation durable).*

Selon certains intervenants il serait pertinent de faire réaliser une étude afin de statuer s'il y a réellement la présence d'un milieu humide. Certains participants à l'atelier ont mentionné que le secteur possède plusieurs autres milieux humides localisés plus au sud dont l'inclusion dans le scénario pourrait être envisagée. De plus, on évoque que l'ensemble des milieux humides ciblés par le scénario devrait inclure une bande riveraine d'une largeur suffisante pour maintenir la naturalité de la zone tampon entourant ces milieux (les calculs d'indice utilisent habituellement une largeur de 100m).

### **Restaurations projetées**

#### *Secteur de Sandy Beach*

La proposition vise la restauration d'un ancien milieu humide dans le Parc industriel de Sandy Beach. Les intervenants nous évoquent que la partie adjacente à l'ancienne usine de GDS a déjà été restaurée sous la supervision du ministère de l'Environnement.

#### *Rivière York*

La proposition évoque un potentiel de restauration de milieux humides par l'enlèvement de remblai dans la plaine inondable (remise en état de l'espace de liberté de la rivière York) et la création d'un milieu humide. Les participants nous mentionnent que ce type de travaux nécessiterait d'abord l'accord des propriétaires.

#### *Seal Cove*

Proposition de restauration par la mise en valeur du complexe de milieux humides du ruisseau Seal Cove par exemple par la mise en place d'un sentier d'interprétation. Les participants nous mentionnent que ce type de travaux nécessiterait d'abord l'accord des propriétaires.

#### *Rivière Saint-Jean*

La proposition vise ici la mise en valeur des milieux humides de la rivière Saint-Jean. Les participants nous mentionnent qu'il y aurait une possible entente avec le gouvernement provincial, car il y a plusieurs îles qui sont publiques et qu'évidemment pour les autres milieux humides et la rive, l'accord du propriétaire sera nécessaire.

### *Haldimand*

La proposition de restauration identifie ici un potentiel de restauration des marais côtiers et de la flèche littorale par le reprofilage et la végétalisation de portions de plages perturbées à proximité de la piste cyclable. Le tout inclurait le retrait de trois vestiges d'enrochement le long de l'emprise de la voie ferrée. Également, dans le même secteur, la rue Matte pourrait être désaffectée et restaurée en marais côtier. Les intervenants nous mentionnent qu'étant donné les dynamiques importantes de la flèche de sable, il serait important de trouver quelles méthodes de protection des berges seront à privilégier pour le remplacement des enrochements, la voie ferrée et advenant l'aménagement de la piste cyclable. On nous mentionne que la municipalité est toujours en attente du ministère de la Sécurité publique dans le dossier de la rue Matte.

### *Pertes potentielles*

#### *Zone de développement potentiel - rue McCallum*

Une perte potentielle en milieux humides a été identifiée sur la rue McCallum puisque le secteur pourrait être éventuellement développé avec un projet résidentiel. Des intervenants nous soulignent que des parties de ce milieu humide ont été étudiées par des experts qui n'ont pas identifié de marais. Aussi, ce secteur a été développé presque en totalité. Le risque d'une perte de milieux humides est, selon eux, plutôt faible. On ajoute que les zones de développement mentionnées ne comportent pas que des risques pour la conservation des milieux humides, mais aussi pour l'ensemble des milieux hydriques s'y trouvant. À cet égard, des efforts devraient être envisagés afin de connaître la valeur de conservation des cours d'eau, des milieux riverains, des lacs et des plaines inondables présents dans ces zones avant toute décision de développement.

#### *Zones de développement prioritaire - rue Fonterelle, Gaspé, Rivière-au-Renard, Petit-Cap et Douglstown*

Dans les secteurs mentionnés ci-dessus, une perte potentielle en milieux humides a été identifiée puisque ces derniers pourraient être éventuellement développés. Ces secteurs sont situés dans le périmètre urbain et la logique urbanistique veut que le développement se concentre à l'intérieur du périmètre urbain. Il est donc probable que quelques milieux humides soient éventuellement affectés par le développement urbain. Des participants nous mentionnent que ces secteurs sont souvent des secteurs urbanisés et qu'ils ont été développés presque en totalité. On évalue donc le risque d'une perte de milieux humides ou d'effet négatif à faible. Les participants nous mentionnent qu'advenant un nouveau développement, des études de caractérisations devront être réalisées.

On ajoute que les zones de développement mentionnées ne comportent pas que des risques pour la conservation des milieux humides, mais aussi pour l'ensemble des milieux hydriques s'y trouvant. À cet égard, des efforts devraient être envisagés afin de connaître la valeur de conservation des cours d'eau, des milieux riverains, des lacs et des plaines inondables présents dans ces zones avant toute décision de développement

### *Actions*

#### *Plaine inondable L'Anse-au-Griffon*

Cette action propose l'intégration, dans le Schéma d'aménagement de la MRC, de la cartographie mise à jour des plaines inondables réalisée par le Ministère et l'ajout de

l'affectation Conservation dans la plaine inondable de L'Anse-au-Griffon, afin de limiter les activités dans cette dernière. Les participants à l'atelier ont mentionné que cette action devrait au préalable s'assurer que les limites des zones inondables (ZI) sont valides et, au besoin, les mettre à jour à l'aide des méthodes récentes. On nous dit que considérant les divergences de limites entre les ZI cartographiées et les milieux humides identifiés à la carte, il y a une certaine incongruité. Des participants soulèvent que théoriquement un milieu humide se situe sous la ligne des hautes eaux (LHE) et, donc, s'il borde un cours d'eau il fait techniquement partie du territoire inondable riverain. Ainsi, l'action devrait s'assurer d'inclure l'ensemble des milieux humides couverts par la ZI, mais aussi ceux qui y sont adjacents. On ajoute également qu'une zone tampon bordant les milieux humides couverts par cette action devrait également être considérée afin d'assurer la naturalité de la zone tampon de ces milieux.

#### *Prise d'eau du lac D'Amours et de Gaspé*

Cette action propose d'inclure l'aire de vulnérabilité (déterminée par l'expertise d'un hydrologue) de la prise d'eau selon les modalités de délimitation des aires de protection prévues au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection dans une affectation Conservation au Schéma d'aménagement de la MRC afin de protéger cette dernière de la contamination. Selon certains participants à l'atelier, cette action devrait être bonifiée en y incluant la protection des bandes riveraines entourant le lac D'Amours. À cet égard, un objectif de conservation des milieux riverains bordant le lac pourrait être ajouté en visant la protection de 200m de bande riveraine sur 60% du pourtour du lac afin, non seulement de protéger la qualité du lac, mais aussi la qualité d'habitat offert par le milieu riverain. Aussi, on nous note que la conservation de l'ensemble des milieux humides dotés d'une forte capacité de filtration de l'eau présents dans l'aire de protection éloignée de la source d'eau potable devrait également être envisagée.

#### *Corridor Forillon*

Cette action propose d'inclure le corridor Forillon sous l'affectation Conservation avec modalités (activités permises) du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC qui permettra certaines activités non invasives qui seront encadrées par des normes de façon à limiter les impacts négatifs sur le milieu naturel et par le fait même créer une zone tampon de protection pour le parc de Forillon. L'encadrement proposé tiendra compte du contexte territorial (à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre urbain). Certains participants émettent une réserve quant à l'application de nouvelles mesures de conservation puisqu'il y aurait un risque d'entrer en conflit avec plusieurs secteurs de cette énorme zone. On parle surtout des secteurs situés en périmètre urbain. On nous mentionne également que ce secteur est le seul dans lequel les industries extractives sont autorisées (dans la partie nord). Selon d'autres participants à l'atelier, cette action ne présente pas de liens directs avec la conservation des milieux humides et hydriques (MHH). Le secteur ciblé n'incorpore, selon eux, qu'une faible concentration de milieux humides, ne contient que peu de lacs et aucun cours d'eau majeur. Il s'agit selon ces participants, d'une action visant avant tout la conservation d'un milieu terrestre bordant le Parc national du Canada Forillon et pouvant y assurer un corridor écologique reliant le reste de la péninsule. On nous mentionne qu'en termes de conservation des MHH, ce scénario pourrait être comparé avec d'autres MHH dont la protection pourrait être plus prioritaire, comme l'inclusion des rives de la rivière au Renard, la protection des zones tampons des milieux humides ciblés par d'autres scénarios/actions, la bonification des largeurs de bandes riveraines entourant les lacs et la prise en compte de la mobilité des rivières majeures de la MRC.

### *Milieux humides adjacents au parc de Forillon*

Au Schéma d'aménagement de la MRC, inclure les milieux humides identifiés sous l'affectation Conservation avec modalités qui permettra certaines activités non invasives qui seront encadrées par des normes de façon à limiter les impacts négatifs sur le milieu naturel et par le fait même créer une zone tampon de protection pour le parc de Forillon. Des participants nous mentionnent que cette action est pertinente pour favoriser la conservation des milieux humides concentrés sur la pointe de Forillon, mais qu'un effort concerté avec les gestionnaires du Parc national du Canada Forillon serait souhaitable afin de garantir une approche globale de conservation pour les milieux humides chevauchant ce parc et les territoires privés adjacents. On ajoute que le choix des milieux humides à y inclure pourrait être bonifié par les indices de fonctions écologiques. De plus, on nous souligne que cette action devrait être bonifiée en incluant une bande de protection entourant les milieux humides afin d'y garantir la naturalité d'une zone tampon autour de ces milieux.

### *Plaine inondable rivière Dartmouth, York et Saint-Jean*

Intégration, dans le Schéma d'aménagement de la MRC, de la cartographie mise à jour des plaines inondables réalisée par le Ministère et ajout de l'affectation Conservation dans la plaine inondable et dans une bande riveraine d'une profondeur de 50 mètres, qui viendrait favoriser la protection des milieux humides par l'application des modalités prévues dans la rive selon la PPRPLI (dans le territoire d'application du PRMHH, soit les terres privées). Des participants à l'atelier nous font remarquer qu'au niveau de la bande riveraine de 50 mètres, concernant le milieu forestier, même s'il était permis de récolter le tiers des tiges, il serait difficilement possible de le faire sans "entrer" dans la bande, car aucune machinerie ne peut se rendre à cette distance. Des participants nous soulèvent qu'étant donné l'impact important sur les propriétés privées par cette affectation et de la bande de protection riveraine il serait très important de réaliser des consultations publiques avant la mise en place de la nouvelle réglementation. Aussi, on nous dit que pour limiter l'effet de la bande de protection riveraine sur certaines propriétés non riveraine, une mesure qui limite cet effet qu'à l'intérieur d'un corridor entre la route et le littoral serait pertinente. Des intervenants nous soulèvent également que cette action - portant sur la plaine inondable - devrait au préalable s'assurer que les limites des zones inondables (ZI) sont valides et, au besoin, les mettre à jour à l'aide des méthodes récentes. Cette action demeure toutefois, selon eux, pertinente notamment afin de permettre à la plaine inondable de conserver sa capacité à accueillir les débordements de cette rivière, ainsi que pour maintenir les fonctions écologiques associées à la rive et bénéficiant à la qualité du cours d'eau. On ajoute que pour fin de cohésion avec les pratiques de conservation des rivières à saumon en terres publiques, la largeur de protection proposée (50 m) devrait être augmentée à 60m. Sur cette largeur, on croit que l'application de la PPRPLI devrait être maintenue dans les premiers 10-15 m de bande riveraine bordant la rivière, sans égard aux usages permis dans le reste de la bande riveraine. De plus, on nous rappelle que la modulation de la largeur de rives protégées devrait être bonifiée en fonction de la mobilité de la rivière. Certains participants notent que les milieux humides situés dans la zone inondable cartographiée et adjacents à celle-ci devraient être inclus à l'action, ainsi que la zone tampon entourant ces milieux humides. On souligne qu'il y a certaines incongruités cartographiques entre les limites inondables et la superficie des milieux humides riverains, lesquels sont théoriquement sous la limite des hautes eaux (LHE) et, donc, inondables par définition. Finalement, les membres nous mentionnent qu'il faudrait prendre en considération le nouveau régime de contrôle découlant de la Loi 67.

## Secteur Murdochville

### *Scénarios de conservation*

#### *Scénario 7 - Secteur Murdochville (lac York) – Favoriser l'utilisation durable d'une bande riveraine sur 60 mètres de profondeur en implantant l'affectation Conservation (avec modalités) au Schéma*

Des participants à l'atelier nous mentionnent que le scénario proposé vise une portion restreinte des bandes riveraines du lac York, mais qu'une approche de conservation globale et concertée avec le MFFP et le MERN serait souhaitable. Également, on nous précise que le scénario propose une protection de la bande riveraine sur une largeur de 60 m, mais que le scénario contribue davantage à la protection des lacs - au sens « milieux humides et hydriques » (MHH) - qu'à celle des milieux riverains, lesquels sont inclus dans les MHH. On considère donc que le scénario pourrait viser une largeur de 200 m sur 60 % de l'ensemble de la bande riveraine du lac, permettant de laisser une portion habitée (d'au maximum 40 % du pourtour du lac) non assujettie à cette largeur. De plus, on propose une approche concertée avec le MFFP et le MERN afin d'assurer la protection sur 200 m pour les portions de rives entourant le lac situées en terres publiques. De plus, on nous note que les exigences relatives au traitement des eaux usées devraient être clairement communiquées et appliquées afin d'éviter la contamination du lac. Finalement, certains participants nous font valoir que des efforts de restauration pourraient cibler les bandes riveraines du secteur occupées par le centre de plein air, ainsi que les chemins et accès au lac présents dans les 200 m (sur 60 % du lac) qui ne sont pas essentiels.

### *Actions*

#### *Prise d'eau Murdochville (Lac Porphyre) et prise d'eau en aval du Lac Porphyre*

Cette action propose d'inclure l'aire de vulnérabilité (déterminée par l'expertise d'un hydrologue) de la prise d'eau selon les modalités de délimitation des aires de protection prévues au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection dans une affectation Conservation au Schéma d'aménagement de la MRC afin de protéger cette dernière de la contamination. À cet égard, un objectif de conservation des milieux riverains bordant le lac pourrait être ajouté en visant la protection de 200 m de bande riveraine sur 60 % du pourtour du lac afin, non seulement de protéger la qualité du lac, mais aussi la qualité d'habitat offert par le milieu riverain. Aussi, on nous note que la conservation de l'ensemble des milieux humides dotés d'une forte capacité de filtration de l'eau présents dans l'aire de protection éloignée de la source d'eau potable devrait également être envisagée.

#### *Action : Ruisseau Porphyre (Murdochville)*

Ajouter au Schéma d'aménagement une bande riveraine sur une profondeur de 20 m, qui viendrait favoriser la protection des milieux humides et de la rive par l'interdiction de certaines activités. Selon les participants, cette action est pertinente pour assurer la conservation d'un ruisseau qui traverse, notamment, une zone industrielle. La largeur de 20 m proposée pourrait être selon eux bonifiée à 30 m. De plus, les intervenants nous mentionnent que la protection des milieux humides, notamment à la charge du lac sans nom situé en aval du ruisseau, devrait être incluse dans cette action, ainsi que leurs zones tampons. Finalement, on souligne que des efforts de restauration devraient être envisagés pour la bande riveraine à partir du Mont-Miller et vers l'aval du ruisseau, en particulier dans le parc industriel et jusqu'à la route 198.

## *Commentaires généraux*

Dans la section Autres commentaires, des participants nous ont mentionné que si les ministères demandent aux municipalités d'être les intermédiaires pour la protection des zones humides, il serait nécessaire que la réglementation soit modifiée en conséquence afin de permettre à celles-ci d'intervenir adéquatement et objectivement.

Aussi, certains participants nous ont spécifié que la foresterie et ses retombées sont étudiées depuis longtemps et il a été souligné à plusieurs reprises que la foresterie est une activité durable. D'ailleurs, le prélèvement des tiges forestières permet de ne pas laisser la bande riveraine trop vieillir, ce qui améliore la filtration des eaux par la bande riveraine. Il est donc préférable, selon ces participants, de l'aménager. On nous dit que concernant les tourbières ouvertes, où des activités ne sont pas permises, on risque de créer un certain enclavement de lots. Toutefois dans le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), il est mentionné qu'il est possible de récolter le bois durant l'hiver. Nous suggérons de garder cet élément, notamment parce que le RAFIE est le résultat de 7 ans d'écriture par des experts et de nombreuses consultations. Dans le même règlement, il est mentionné que les activités forestières sont permises dans les plaines inondables.

On nous spécifie également qu'il serait plus que pertinent de consulter et informer les propriétaires, notamment dans les endroits où il n'y aurait aucune activité permise. On s'interroge également le mode de fonctionnement dans le cas où des activités seraient interdites, alors qu'elles sont permises actuellement. On se demande s'il y aura compensation pour les propriétaires.

## PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

### INVITATION : ATELIER DE TRAVAIL (N° 2)

#### Scénarios et actions de conservation

La MRC de La Côte-de-Gaspé est heureuse de vous inviter à un deuxième atelier de travail dans le cadre de l'élaboration de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Le PRMHH est un outil de planification axé sur la conservation et le développement durable, prenant en compte les particularités relatives aux milieux humides et hydriques. Lors du premier atelier de travail (octobre 2021), les municipalités et les organismes environnementaux et agroforestiers ont eu l'occasion de partager leurs préoccupations sur les enjeux et problématiques recensés sur le territoire visé par le PRMHH. Cette démarche a permis de dégager des enjeux prioritaires.

Le deuxième atelier de travail quant à lui, se décline en deux volets et permettra de présenter les conflits et les potentiels de conservation mis en lumière par l'analyse et de discuter des scénarios et actions de conservation avec un groupe d'intervenants plus élargi. Cette démarche vise à assurer la sélection de scénarios de conservation finaux reflétant les volontés locales.

**Le premier volet**, d'une durée approximative de deux (2) heures, se traduira par **une présentation en format virtuel**. Deux plages horaires vous sont offertes, le mercredi 16 juin à 13h30 **ou** le jeudi 17 juin à 13h30. À la suite de votre confirmation par courriel, un lien Teams pour la rencontre vous sera transmis par courriel. Vous avez jusqu'à vendredi le 4 juin pour nous faire parvenir votre choix de plage horaire. Veuillez noter que le nombre de participants par séance est limité à douze (12) personnes.

**Veuillez nous confirmer votre présence en cliquant sur le lien ci-après, en indiquant la journée de votre choix.**

[https://doodle.com/poll/uhb5ubv2n5ffucgr?utm\\_source=poll&utm\\_medium=link](https://doodle.com/poll/uhb5ubv2n5ffucgr?utm_source=poll&utm_medium=link)

La rencontre virtuelle comprendra une présentation d'environ 45 minutes dans laquelle seront présentés les contraintes et les conflits potentiels, les potentiels de conservation et différents scénarios préliminaires qui en découlent. Une période de discussions est également prévue afin que vous puissiez émettre vos commentaires, poser vos questions et demander des précisions sur le contenu. L'atelier virtuel se terminera par la présentation du volet 2 de l'atelier.

**Le deuxième volet** de l'atelier de travail comporte quant à lui une **cartographie participative**. À la suite de l'atelier virtuel, un lien vous sera acheminé par courriel afin que vous puissiez accéder aux cartes des scénarios présentés dans l'atelier virtuel ainsi qu'à un document explicatif vous démontrant le mode de fonctionnement pour l'annotation des cartes. Cette activité vous permettra de donner votre opinion sur les scénarios préliminaires présentés, en rédigeant des commentaires directement les cartes, virtuellement. Vous aurez jusqu'au 2 juillet 2021 inclusivement pour annoter les cartes.

Pour toute question et ou problématique, n'hésitez pas à contacter madame Milène Courchesne pour obtenir de plus amples renseignements, par courriel à [Milene.Courchesne@englobecorp.com](mailto:Milene.Courchesne@englobecorp.com) ou par téléphone au 418 781-0191, poste 105230.



# Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé

Guide d'utilisation pour la cartographie interactive

Juin 2021



**Englobe**

Sols Matériaux Environnement



# La cartographie interactive: une façon innovante de donner votre opinion!

- ◆ Logiciel utilisé : My Maps
  - ◆ Convivial
  - ◆ Environnement numérique connu
- ◆ Pour utiliser la carte interactive, vous pouvez cliquer sur le lien suivant: [carte interactive PRMHH Côte-de-Gaspé](#)
- ◆ En cliquant sur le lien, la carte s'ouvrira directement. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Google pour la visualiser.
- ◆ Sur la carte, vous verrez les différents scénarios et actions dont nous avons parlé.
- ◆ La carte est issue de Google, elle fonctionne donc de la même façon que la navigation dans Google Maps ou Google Earth (zoom, etc.).
- ◆ Vous pouvez commenter les scénarios de conservation, les actions proposées, les restaurations de milieux humides et hydriques proposées et les zones de développement identifiées.

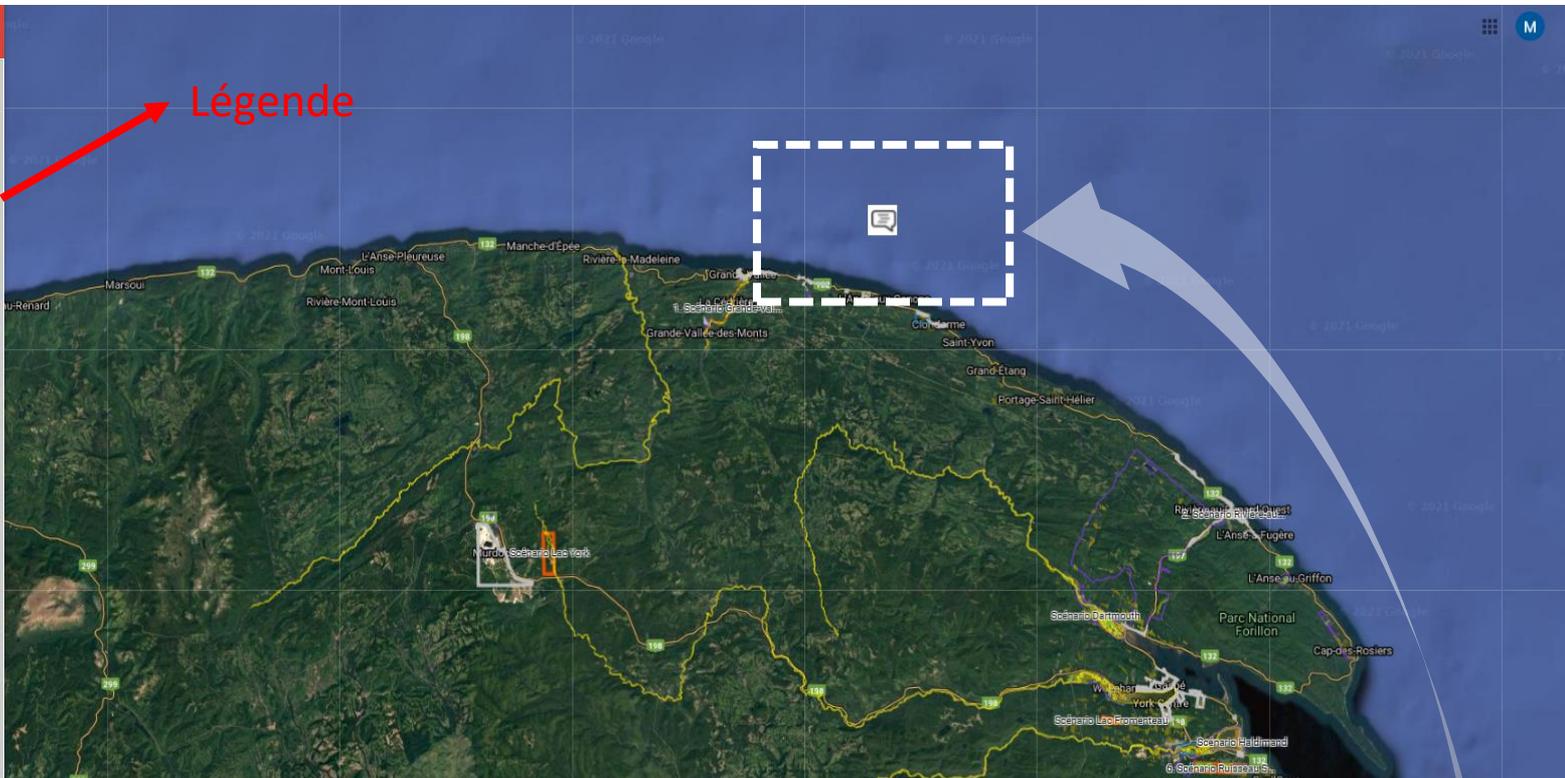
# Marche à suivre

PRMH de la MRC de L... 🔍

La carte présente les scénarios d'engagements de conservation dans le cadre du plan régional des milieux  
78 vues

PARTAGER MODIFIER

- Scénarios
  - Scénarios
- Actions proposées
  - Actions
- Restauration/création
  - Restauration/création
- Zones de développement
  - Zones de développement
- Autres actions proposées
  - Autres actions proposées
- Milieux humides d'intérêt pour la con...
  - Milieux humides d'intérêt pour la conser...
- Milieux humides
  - Milieux humides
- Bandes riveraines d'intérêt pour la co...
  - Bandes riveraines d'intérêt pour la conse...



À la gauche de l'écran vous verrez un menu (légende) qui vous permet d'activer ou de désactiver les couches d'information sur la carte.

Vous pouvez activer la couche d'information souhaitée en cochant la case à gauche du nom de cette dernière.

Chaque couche d'information est représentée d'une couleur différente (vous verrez apparaître des polygones de couleur sur la carte en activant et désactivant les couches d'information). Ces polygones sont cliquables et il vous sera possible de les commenter.

Vous trouverez quelques couches d'information (milieux humides d'intérêt, milieux humides généraux et bandes riveraines d'intérêt) qui ne sont pas reliées à un formulaire et qui sont présentes seulement pour votre information et alimenter votre réflexion.

La bulle qui apparaît dans au nord de la carte est cliquable. Elle renvoie à des actions globales qui ne peuvent être localisées sur le territoire.

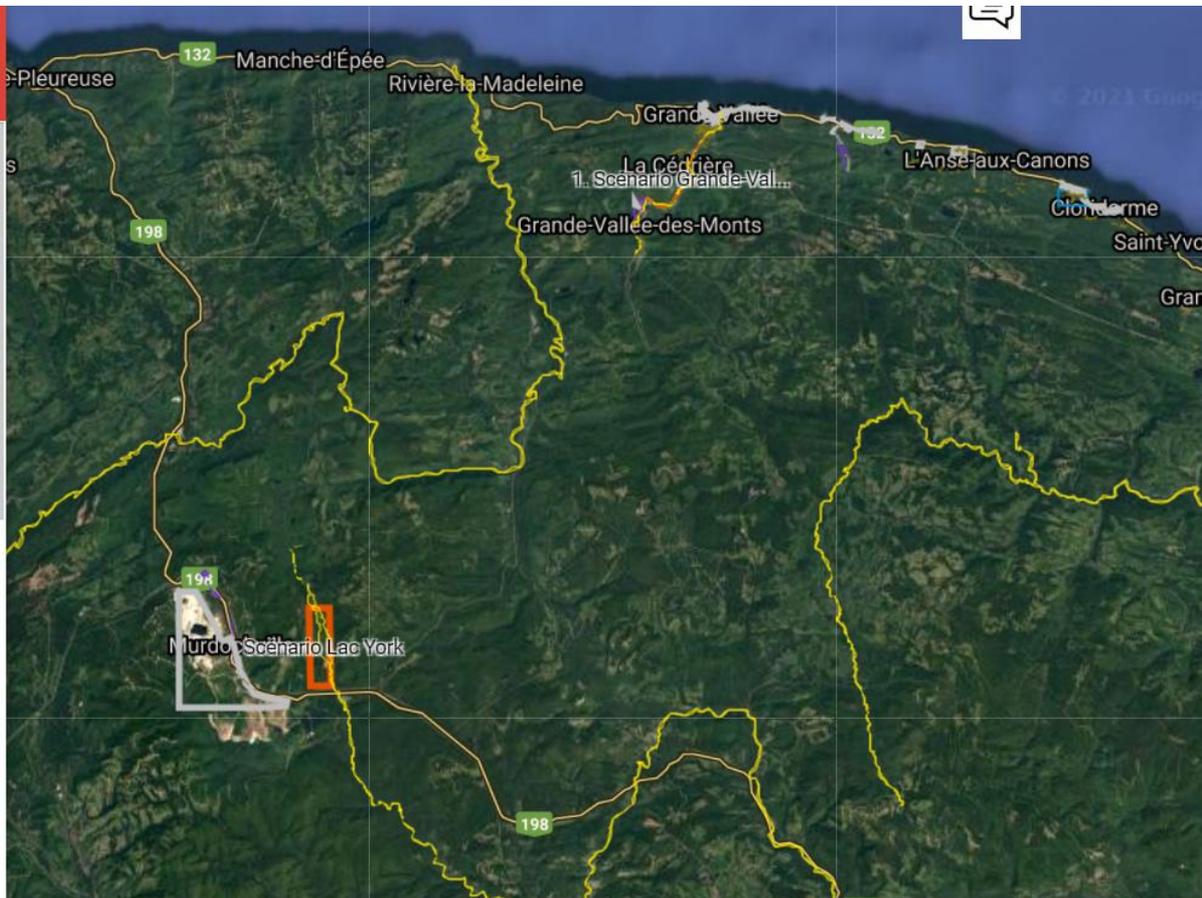
# Marche à suivre

PRMHH de la MRC de L... 🔍 ☰

La carte présente les scénarios d'engagements de conservation dans le cadre du plan régional des milieux  
97 vues  
[PARTAGER](#)

✓ Scénarios

- ^ Scénarios
- 2. Scénario Rivière-au-Renard
- 2. Scénario Rivière-au-Renard**
- 7. Scénario Lac York
- 3. Scénario Dartmouth
- 5. Scénario Haldimand
- 4. Scénario Lac Fromenteau
- 6. Scénario Ruisseau Seal Cove



Il vous est aussi possible de naviguer sur la carte en cliquant directement dans le menu sur le titre (scénarios, actions proposées, restauration/création, zones de développement) pour ensuite avoir accès, toujours dans le menu, à la fin de la description, à un lien cliquable qui vous amènera vers un formulaire.

# Marche à suivre

## ← 1. Scénario Grande-Vallée

nom

1. Scénario Grande-Vallée

Pression

Utilisation par les riverains

Scénario

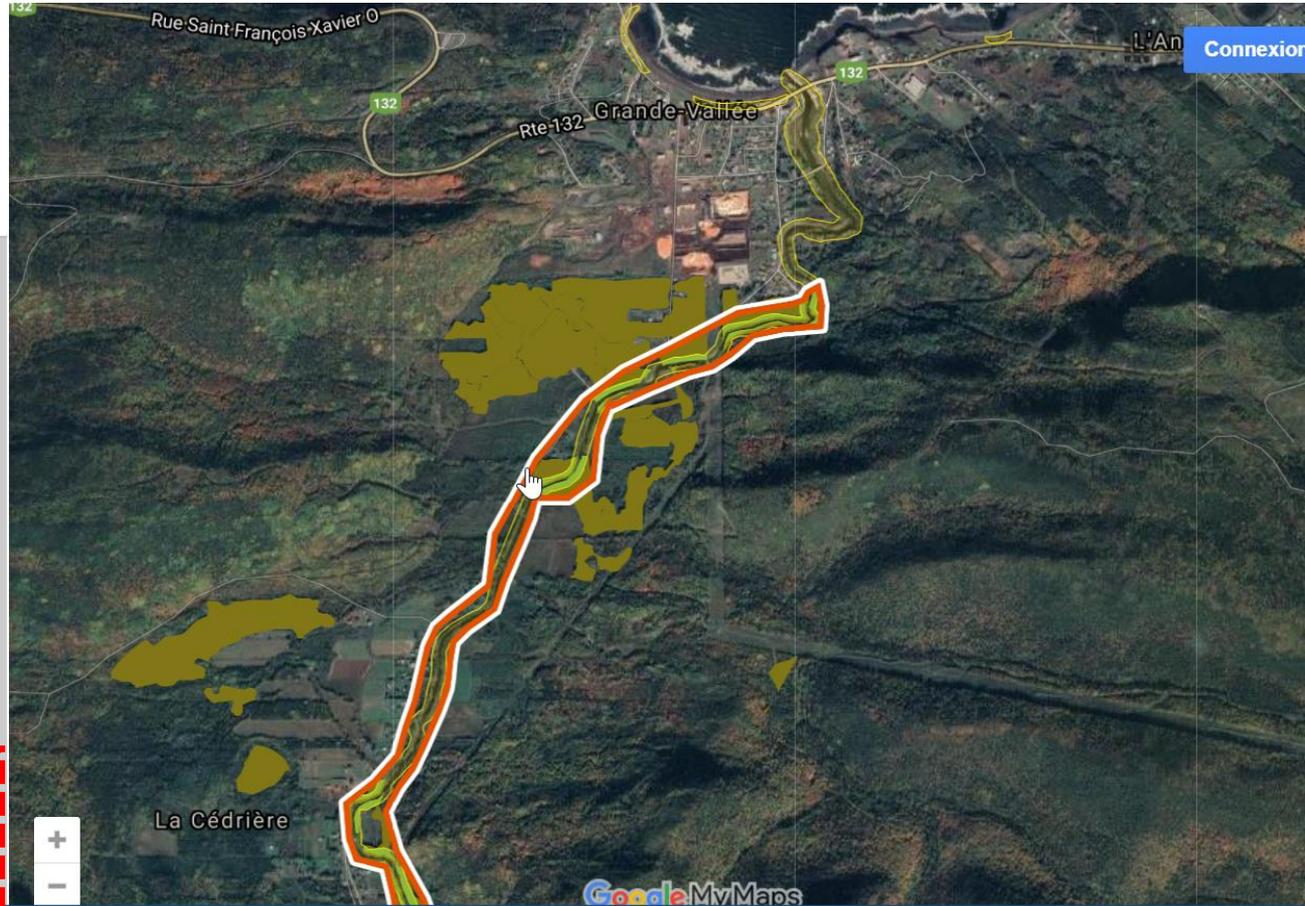
Utilisation durable dans une bande riveraine de 30 m : L'affectation Utilisation durable sur une profondeur de 30 mètres, qui permettrait certaines activités non-invasives le long de la rivière, mais qui viendrait encadrer celles-ci afin de limiter les impacts sur les berges et ainsi protéger la rivière et la qualité de l'eau.

Action

Ajouter l'affectation Utilisation durable au Schéma d'aménagement de la MRC le long de la rivière Grande-Vallée

Comment

Pour commenter, veuillez cliquer sur le lien suivant: [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc6JRJnPYGDIF7x7stxcR9FULEWUSrOKY1CwfSRzHQdXTSWJq/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc6JRJnPYGDIF7x7stxcR9FULEWUSrOKY1CwfSRzHQdXTSWJq/viewform?usp=sf_link)



Cliquez dans le menu sur le scénario/action à commenter OU zoomez sur la carte sur les polygones de couleur représentant les scénarios/actions pour lesquels vous avez des commentaires à émettre et cliquez sur chacun.

En cliquant sur le scénario sur la carte, un menu apparaîtra à la gauche de l'écran.

Dans ce menu, à la fin de la description, vous pourrez cliquer sur un lien qui vous amènera vers un formulaire.

# Marche à suivre



## Scénario 1 - Secteur Nord (Grande-Vallée) - Altérations de la bande riveraines par les utilisateurs (résidents)

\*Obligatoire

### Scénario : Ajout de l'affectation Utilisation durable au Schéma d'aménagement de la MRC le long de la rivière Grande-Vallée

L'affectation Utilisation durable sur une profondeur de 30 mètres, qui permettrait certaines activités non-invasives le long de la rivière, mais qui viendrait encadrer celles-ci afin de limiter les impacts sur les berges et ainsi protéger la rivière et la qualité de l'eau.

En cliquant sur le lien un formulaire s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

Le titre du formulaire évoque la préoccupation /situation qui a mené à proposer un scénario de conservation.

Le formulaire possède une description du scénario de conservation proposé pour une meilleure compréhension.

# Marche à suivre

Action potentielle : Ajouter l'affectation Utilisation durable au Schéma d'aménagement de la MRC le long de la rivière Grande-Vallée.

Votre nom ou celui de votre organisme \*

Votre réponse

Commentaires \*

Votre réponse

Envoyer

Page 1 sur 1

Lorsqu'une piste d'action concrète a déjà été réfléchi, elle est mentionnée sous la rubrique *Action potentielle*.

Vous devez entrer votre nom ou le nom de votre organisme.

Vous pouvez ensuite commenter le scénario proposé et l'action potentielle s'il y a lieu.

Cliquez ensuite sur envoyer pour enregistrer votre formulaire.

Vous devez remplir les deux champs pour être en mesure d'envoyer votre formulaire.

# Marche à suivre

PRMHH de la MRC de L... 🔍 ⋮

^ La carte présente les scénarios d'engagements de conservation dans le cadre du plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé ☆

Cette carte participative vous permet de parcourir les différents scénarios d'engagement de conservation proposés et de commenter à l'aide de formulaires les différents scénarios présentés.

Pour toute question concernant la carte et son fonctionnement, vous pouvez contacter Milène Courchesne au 418-781-0191 poste 105230 ou par courriel [milene.courchesne@englobecorp.com](mailto:milene.courchesne@englobecorp.com).

91 vues

**PARTAGER**

Scénarios

Scénarios

Les coordonnées d'une personne ressource sont indiquées dans le haut du menu si vous rencontrez des problématiques avec la carte.

**Merci de votre  
participation!**

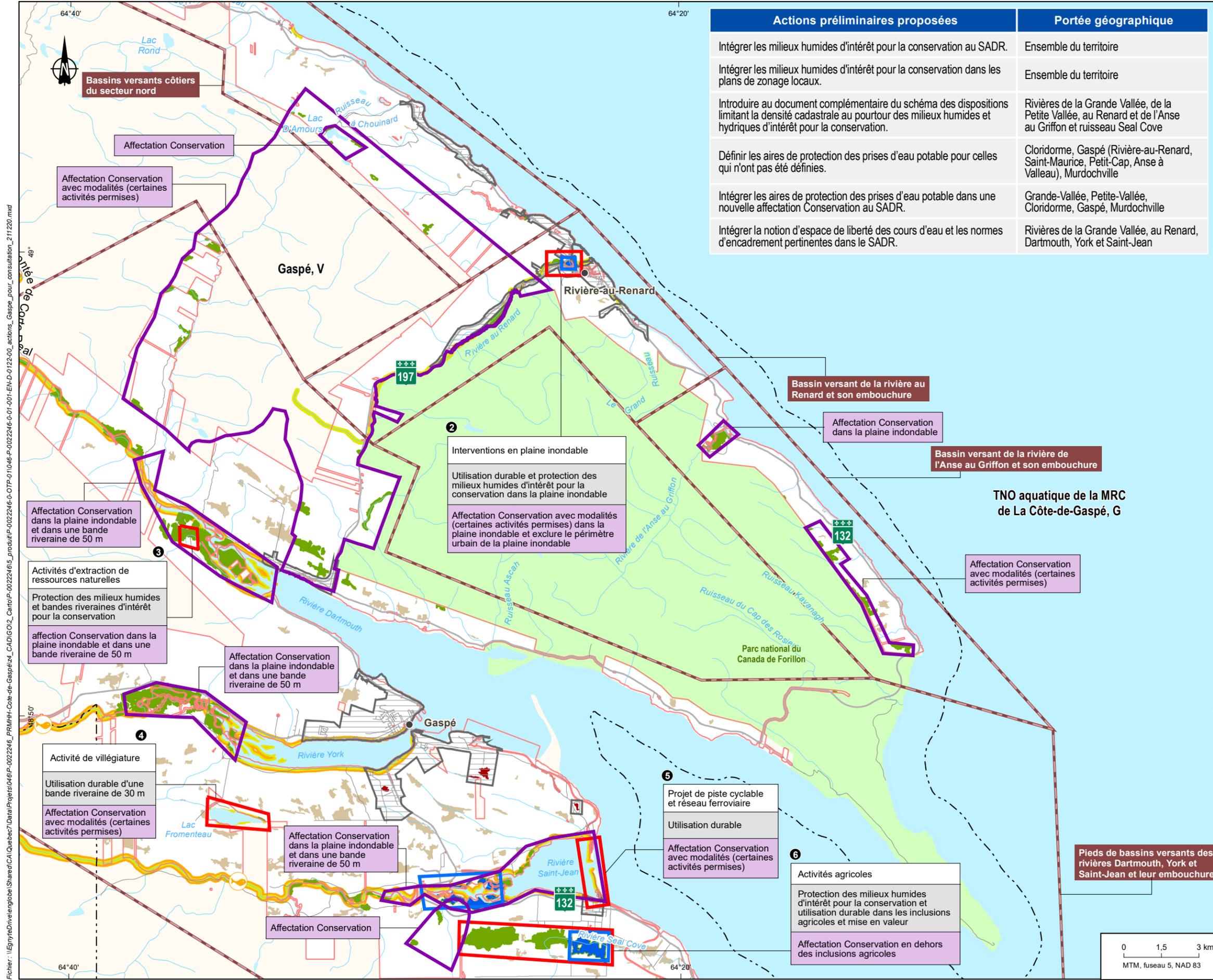


**Englobe**









Actions préliminaires proposées	Portée géographique
Intégrer les milieux humides d'intérêt pour la conservation au SADR.	Ensemble du territoire
Intégrer les milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les plans de zonage locaux.	Ensemble du territoire
Introduire au document complémentaire du schéma des dispositions limitant la densité cadastrale au pourtour des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.	Rivières de la Grande Vallée, de la Petite Vallée, au Renard et de l'Anse au Griffon et ruisseau Seal Cove
Définir les aires de protection des prises d'eau potable pour celles qui n'ont pas été définies.	Cloridorme, Gaspé (Rivière-au-Renard, Saint-Maurice, Petit-Cap, Anse à Valteau), Murdochville
Intégrer les aires de protection des prises d'eau potable dans une nouvelle affectation Conservation au SADR.	Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Gaspé, Murdochville
Intégrer la notion d'espace de liberté des cours d'eau et les normes d'encadrement pertinentes dans le SADR.	Rivières de la Grande Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean

**Enjeux d'aménagement**

Numéro de pression: 2

Pression

Scénario

Action proposée

**Milieux hydriques**

Rivière à saumon

Bande riveraine d'intérêt pour la conservation

**Équilibre des pertes et des gains**

Zone prioritaire de développement (à valider)

Zone potentielle de développement (à valider)

Zone de pression sur les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

Restauration/Création (à valider)

**Milieux humides**

Milieu humide

Potentiel de restauration/création

Perte potentielle

Protection intégrale ou utilisation durable (à valider)

**Limites**

Zone d'étude

Municipalité

Terres de domanialité privée

Unité géographique d'analyse

**Infrastructures**

Route régionale et nationale

Route locale

MRC de La Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Côte-de-Gaspé

## Carte 22

### Scénario d'engagements de conservation Secteur Gaspé

**Sources :**

Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 BNDT, 1/250 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 CanVec version 7, 1/50 000, RNCAN, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCAN  
 Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
 Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
 Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
 Aires protégées, MFFP, 2018  
 SDA, MERN Québec, 2020  
 Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020  
 Aire naturelle du corridor Forillon, CNC, 2010

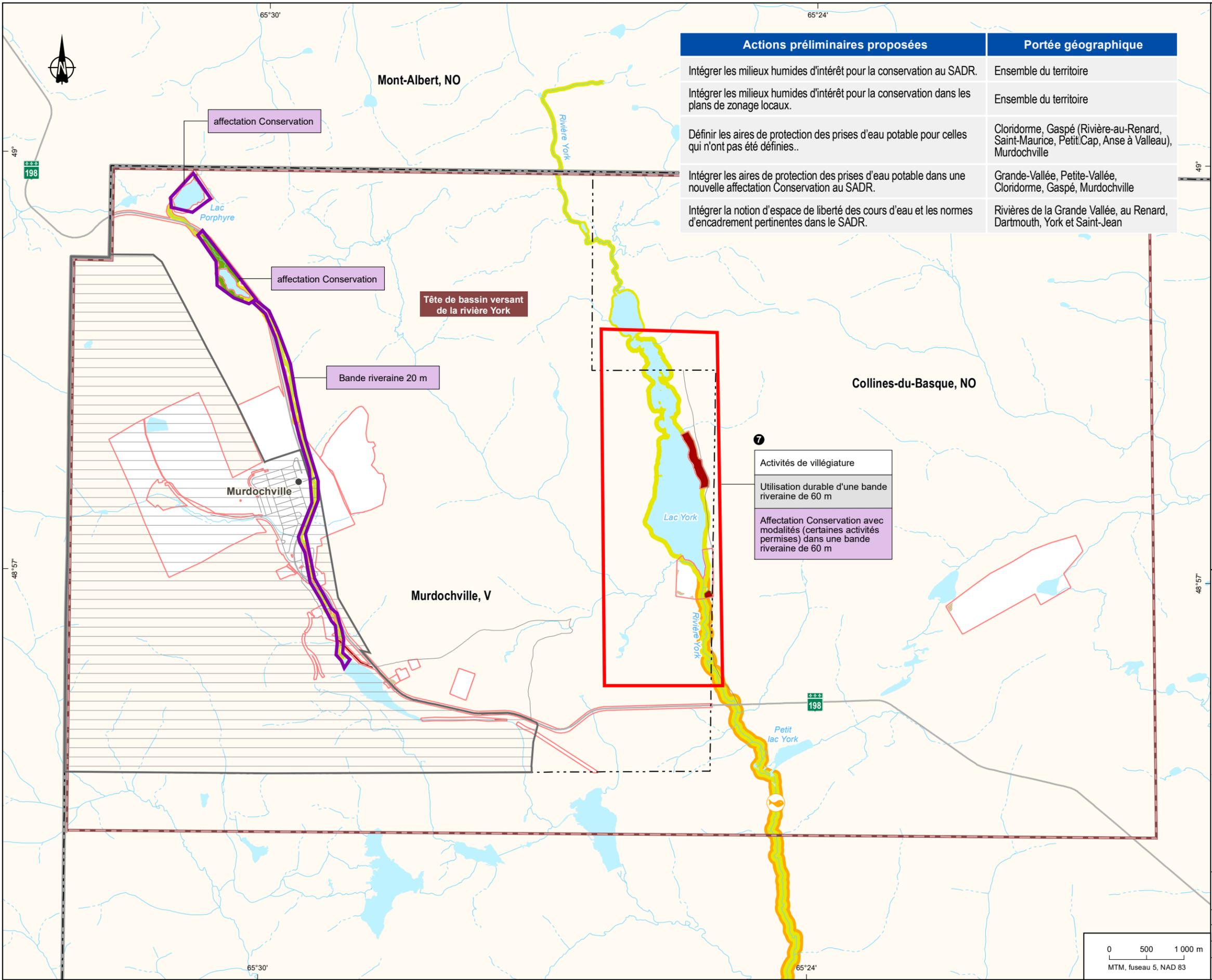
Cartographie : Englobe

**POUR CONSULTATION**  
Décembre 2021

Chargé de projet : F. Bolduc		Date : 2021-12-21						
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc				
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0122	00



Fichier : \\Eglobe\drive\englobe\Share\CA\Quebec\Projets\046P-0022246\_PPM\MH-Cote-de-Gaspé\4\_CAD\GO\2\_Carto\IP-0022246-0-OTF-01046-F-0022246-0-01-001-EN-D-0123-00\_actions\_Murdo pour consultation\_211220.mxd



Actions préliminaires proposées	Portée géographique
Intégrer les milieux humides d'intérêt pour la conservation au SADR.	Ensemble du territoire
Intégrer les milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les plans de zonage locaux.	Ensemble du territoire
Définir les aires de protection des prises d'eau potable pour celles qui n'ont pas été définies..	Cloridorme, Gaspé (Rivière-au-Renard, Saint-Maurice, Petit-Cap, Anse à Valteau), Murdochville
Intégrer les aires de protection des prises d'eau potable dans une nouvelle affectation Conservation au SADR.	Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Gaspé, Murdochville
Intégrer la notion d'espace de liberté des cours d'eau et les normes d'encadrement pertinentes dans le SADR.	Rivières de la Grande Vallée, au Renard, Dartmouth, York et Saint-Jean

**Enjeux d'aménagement**

7 Numéro de pression

Pression

Scénario

Action proposée

**Milieux hydriques**

Bande riveraine d'intérêt pour la conservation

Rivière à saumon

**Équilibre des pertes et des gains**

Zone prioritaire de développement (à valider)

Zone de pression sur les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

**Milieux humides**

Milieu humide

Perte potentielle

Protection intégrale ou utilisation durable (à valider)

**Limites**

Zone d'étude

Municipalité

Terres de domanialité privée

Unité géographique d'analyse

**Infrastructures**

Route régionale et nationale

Route locale

MRC de La Côte-de-Gaspé  
Plan régional des milieux humides et hydriques  
de la MRC de La Côte-de-Gaspé

### Carte 23

#### Scénario d'engagements de conservation Secteur Murdochville

**Sources :**  
Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
CanVec version 7, 1/50 000, RNCan, 2010, © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, reproduit avec la permission de RNCan  
Adresse Québec, MERN Québec, 2020  
Bassins versants, BDTQ, 1/20 000, MERN, Québec  
Milieux humides potentiels, MELCC Québec, 2019  
SDA, MERN Québec, 2020  
Tenures, MRC de la Côte-de-Gaspé, 2020

Cartographie : Englobe

**POUR CONSULTATION**  
Décembre 2021



Chargé de projet : F. Bolduc		Date : 2021-12-21						
Préparé : M. Courchesne		Dessiné : B. Andrieux		Vérifié : F. Bolduc				
46	P-0022246	0	01	001	EN	D	0123	00





